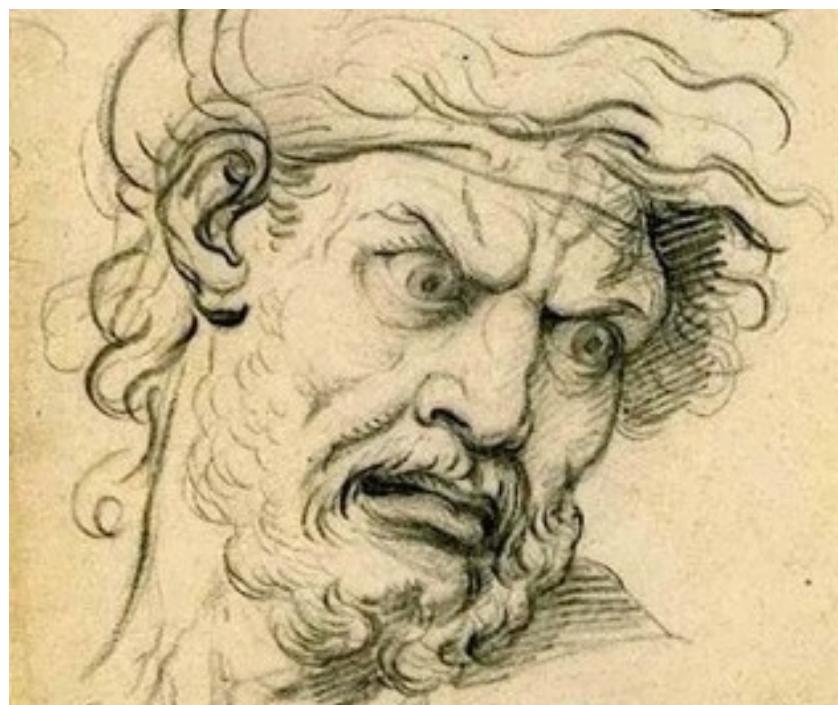




Gilbert Faccarello

Aux origines de l'économie politique libérale : Pierre de Boisguilbert



Les pages qui suivent constituent la version remaniée de l'ouvrage du même titre publié en 1986 – Paris : Anthropos. ISBN : 2-7157-1135-2.

Cette nouvelle version a fait l'objet d'une publication en langue anglaise sous le titre : *The Foundations of Laissez-faire. The Economics of Pierre de Boisguilbert* – Londres : Routledge, 1999. ISBN : 0-415-20799-1. Ce texte était donc inédit en français jusqu'à présent. Les illustrations ont été ajoutées pour cette édition.

© Gilbert Faccarello 1999
© 2009 pour cette édition électronique.

Le présent texte a été composé avec

TeXShop



Table des matières

Page de titre	i
Table des matières	v
Avant-propos à l'édition anglaise	vii
Un Alceste fin de règne	xi
1. Un augustinisme social et politique	3
2. Le gouvernement d'un État policé	43
3. De l'état d'innocence à l'état poli et magnifique	89
4. L'équilibre et la liberté du commerce	119
5. Langage de cour et vérité marchande	171
6. Jeux et enjeux des stratégies de marché	209
Envoi	243
Annexe. Boisguilbert à travers les âges	247
Références bibliographiques	281

Avant-propos à l'édition anglaise

[...]

Au cours des pages qui suivent, les lecteurs qui ne sont pas familiers avec la structure économique, sociale et institutionnelle de l'Ancien régime en France pourront peut-être quelquefois se trouver désorientés : car, pour des raisons évidentes, aucune explication ne peut en être donnée ici. Quelques références utiles sont donc indiquées dans la bibliographie, auxquelles il sera facile de se reporter, et en particulier : Duby et Wallon (1974), Goubert et Roche (1991), Mandrou (1974) et Marion (1923) pour une vue générale ; Bayard (1988) et Dessert (1985) pour une discussion plus approfondie des problèmes financiers. Une connaissance détaillée de la période cependant, bien que fort utile, n'est pas requise pour comprendre les développements de cette étude.

De façon que l'auteur de ces mémoires se constituant aujourd'hui un nouvel interprète et un ambassadeur extraordinaire de ce pays inconnu du peuple, nouvellement arrivé en la contrée polie, qui n'en avait eu jusqu'ici connaissance que par des impostures engendrées par l'intérêt, souffertes et non démenties par les mêmes causes, il n'est pas étonnant qu'il parle un langage si nouveau.

BOISGUILBERT

*... Je ne me moque point,
Et je vais n'épargner personne sur ce point.
Mes yeux sont trop blessés, et la cour et la ville
Ne m'offrent rien qu'objets à m'échauffer la bile ;
J'entre en une humeur noire, en un chagrin profond,
Quand je vois vivre entre eux les hommes comme ils font ;
Je ne trouve partout que lâche flatterie,
Qu'injustice, intérêt, trahison, fourberie ;
Je n'y puis plus tenir, j'enrage ; et mon dessein
Est de rompre en visière à tout le genre humain.*

MOLIÈRE, *Le Misanthrope*, I, 1

Un Alceste fin de règne

Enfin [Vauban] [...] se mit à travailler à un nouveau système. Il était bien avancé, lorsqu'il parut divers petits livres du sieur de Boisguilbert, lieutenant général au siège de Rouen, homme de beaucoup d'esprit de détail et de travail [...] qui, de longue main touché des mêmes vues que Vauban, y travaillait aussi depuis longtemps. Il y avait déjà fait du progrès avant que le Chancelier [Pontchartrain] eût quitté les finances. Il vint exprès le trouver, et, comme son esprit vif avait du singulier, il lui demanda de l'écouter avec patience, et, tout de suite, lui dit que d'abord il le prendrait pour un fou, qu'ensuite il verrait qu'il méritait attention, et qu'à la fin, il demeurerait content de son système. Pontchartrain, rebuté par tant de donneurs d'avis qui lui avaient passé par les mains, et qui était tout salpêtre, se mit à rire, lui répondit brusquement qu'il s'en tenait au premier, et lui tourna le dos. Boisguilbert, revenu à Rouen, ne se rebuta point du mauvais succès de son voyage ; il n'en travailla que plus infatigablement à son projet [...]. De ce travail naquit un livre savant et profond sur la matière.

CETTE PAGE TIRÉE DES *Mémoires de Saint-Simon* (tome V : 347-348) vaut d'être rapportée. Malgré une certaine confusion entre les idées de Vauban et celles de Boisguilbert, elle trace un portrait extrêmement vivant et évocateur de la personnalité de ce dernier. Personnage opiniâtre, brutal et irritant pour les uns, sincère et lucide pour les autres, il était le type même du « donneur d'avis » obstiné dont les difficultés économiques ont toujours entouré les trônes. On comprend la désinvolture de Pontchartrain face à une demande d'audience si maladroitement formulée. Le lieutenant général n'était sans doute qu'un « visionnaire » de plus promettant, comme les autres, monts et merveilles. Il n'est qu'à se pencher sur les titres de deux de

ses principaux ouvrages pour s'en convaincre. Le premier :

Le Détail de la France : la cause de la diminution de ses biens, et la facilité du remède, en fournissant en un mois tout l'argent dont le Roi a besoin, et enrichissant tout le monde.

L'un des derniers :

Factum de la France, ou Moyens très facile de faire recevoir au Roi quatre vingts millions par-dessus la capitation, praticables par deux heures de travail de Messieurs les ministres, et un mois d'exécution de la part des peuples, sans congédier aucun fermier général ni particulier [...] , et l'on montre à même temps l'impossibilité de sortir autrement de la conjoncture présente.

En dépit d'une telle présentation, il est ironique de voir Boisguilbert protester avec véhémence à la seule idée d'être confondu avec les « faiseurs de systèmes » et autres donneurs d'avis. Il ne faut pas, conseille-t-il au contrôleur général des finances Chamillart, « que toutes sortes de visionnaires se donnent la licence de vous aller importuner de leurs rêveries creuses » (27 octobre 1703 : 294). Pour tenter de se démarquer de ceux-ci – mais ne tiennent-ils pas aussi le même discours ? –, Boisguilbert insiste particulièrement sur deux points dont nous aurons à reparler : le premier est que son système, loin d'être une vue de l'esprit, ou une spéculation pure, est au contraire issu d'une longue expérience et d'un contact permanent avec la pratique ; le second est que les propositions qu'il avance n'ont pas pour but de « bouleverser l'État » mais se réfèrent aux règles observées dans le passé pendant les âges d'or – supposés – de la monarchie française : elles n'exigent, par conséquent, aucune législation véritablement nouvelle.

L'opiniâtreté finit par payer. Continuellement bombardés de lettres, mémoires et écrits de toutes dimensions, les différents contrôleurs généraux¹ finirent par tendre l'oreille et par prendre au sérieux cet éternel importun.

1. De 1689 à 1715, les contrôleurs généraux des finances (c'est-à-dire les ministres des finances) furent : Pontchartrain (20 septembre 1689 - 5 novembre 1699). Chamillart (5 novembre 1699 - 20 février 1708) et Demaretz (20 février 1708 - 15 septembre 1715).



Portrait supposé de Pierre LE PESANT de BOISGUILBERT,
par Jean-Baptiste SANTERRE.

La gravité de la situation, l'épuisement de tous les remèdes connus y contribuèrent sans doute. Aux renseignements négatifs fournis par des personnages comme le marquis de Beuvron² – le « lieutenant général de ce baillage [...] est regardé de tous ceux qui le connaissent comme le plus extravagant et incompatible homme du monde, avec beaucoup d'autres défauts que je ne dis pas » – s'opposèrent finalement ceux de Vaubourg³ ou de Vauban. « Je sais bien » écrit ce dernier à Chamillart⁴ « qu'il est un peu éveillé du côté de l'entendement ; mais cela n'empêche pas qu'il ne puisse être capable d'ouvrir de bons avis ». Cependant les péripéties et les échecs successifs des entrevues avec les responsables du royaume (voir J. Hecht 1966a) amenèrent Boisguilbert à publier clandestinement ses œuvres – ce qu'il lui était facile de faire dans la mesure où il avait en charge la surveillance de la « librairie » à Rouen – mais qui mécontenta plusieurs fois le pouvoir et lui valut un bref exil et donc une certaine popularité.

2. Le style de Boisguilbert rebuva certainement plus d'un lecteur. Son vocabulaire cru et direct, qui avait déjà fait sursauter lorsque, bien des années auparavant, il s'était essayé à la littérature et à la traduction d'ouvrages latins, est peut-être davantage à sa place dans les matières économiques. Mais ce qui dessert avant tout l'auteur, ce sont ses phrases interminables dont on perd en cours de lecture le sujet ou les compléments, la syntaxe très souvent défectueuse, les raisonnements qui s'entremêlent et les répétitions *ad nauseam* de certains arguments.

Si le style n'entre donc pas dans les canons esthétiques du temps, la ma-

2. Lettre à Pontchartrain, 14 juin 1692 (dans Boisguilbert 1691-1714 : 255).

3. Neveu de Colbert et frère de Desmaretz. Tout comme Saint-Simon, il avait connu Boisguilbert à Rouen. « Ce n'est pas M. Demaretz, mais M. de Vaubourg, son frère, qui, après quatorze mois de demeure à Rouen, pendant lesquels je le vis tous les jours, déclara hautement que, si M. Colbert m'avait connu, il m'aurait acheté à quelque prix que ce fût, par la grande pratique que j'avais du commerce et du labourage. Renonçant à la spéculation comme m'accuse M. Demaretz, M. de Vaubourg s'expliqua sur mon esprit d'une manière que je ne puis avoir l'honneur de vous dire » (Boisguilbert à Chamillart, 27 octobre 1703, dans Boisguilbert 1691-1714 : 295).

4. 26 août 1704, dans Boisguilbert 1691-1714 : 326.



Louis PHÉLYPEAUX de PONTCHARTRAIN.

nière très particulière et bien propre à Boisguilbert de présenter sa cause aux tenants du pouvoir et au public laisse également rêveur. Dans sa lutte héroïque pour la vérité et contre l'erreur, l'auteur s'installe en bonne compagnie et se compare volontiers à Christophe Colomb, Copernic ou même à l'archange Saint-Michel.

J'ai contre moi le sort de tous les porteurs de nouveautés surprenantes ; la qualité de fous et d'insensés a toujours été les préliminaires des audiences que l'on leur a données, et Copernic, le dernier en date, a eu de surcroît la menace du feu. (à Chamillart, 25 juin 1705, dans Boisguilbert 1691-1714 : 381)

Le combat mené est sans précédent : le procès que Boisguilbert intente à l'ignorance et à la mauvaise foi « est le plus grand procès qui ait jamais été traité avec la plume depuis la création du monde » (Boisguilbert 1705c : 742). Car les adversaires sont nombreux et redoutables. La monnaie, dénaturée par les manœuvres des traitants et autres partisans, par exemple : « C'est

ce monstre qu'il est question de terrasser aujourd'hui, en le battant d'une si grande force qu'il ne puisse jamais relever de sa chute » (Boisguilbert 1705b : 705). Ou bien encore les aides : « En un mot, la peste, la guerre et la famine ou tous ces fléaux de Dieu, dans la plus grande colère du ciel, et les conquérants les plus barbares n'ont jamais produit, dans leurs ravages, la vingtième partie des maux que ce tribut a opérés [...] dans le royaume » (Boisguilbert 1704a : 346-347).

La violence du ton, le caractère appuyé de certaines images, le style décisivement « plomb » de ses écrits, s'ils prennent chez Boisguilbert un relief tout particulier et confèrent à sa prose une tournure presque incantatoire, dénotent, s'il en était besoin, le courant de pensée dans lequel il s'insère : le jansénisme. Car Boisguilbert fut élève aux Petites Écoles de Port-Royal⁵ et, manifestement, le mode d'expression lui en est resté. L'écrivain dont il a pu s'inspirer, en particulier, est Pierre Nicole, dont le traité *De l'éducation d'un prince* et les *Essais de Morale* connurent un très grand rententissement dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Madame de Sévigné ne déclarait-elle pas, entre autres éloges, que ces écrits lui semblaient « de la même étoffe que Pascal ? »

Si les œuvres de P. Nicole, encore en vogue au début du XIXe siècle, sont aujourd'hui tombés dans un injuste oubli, il faut bien reconnaître, cependant, que l'éloge de Madame de Sévigné est par trop exagéré. « Et si on lui

5. « M. Sainte-Beuve a consacré le dernier chapitre de son tome III [il s'agit de l'ouvrage intitulé *Port-Royal*] aux principaux élèves de Port-Royal (Jérôme et Thierry Bignon, Racine, Le Nain de Tillemont, etc.). Je suis heureux de compléter une grave lacune en ajoutant à sa liste le nom de Boisguilbert. Dans l'avertissement au lecteur de l'une de ses traductions, le précurseur des économistes, que l'histoire a définitivement vengé des dédains de Voltaire, s'exprime ainsi : 'Encore qu'il semble que de nos jours on ait porté toutes les sciences au plus haut point qu'elles pouvaient jamais monter, on peut dire que celle de faire parler notre langue à des écrivains grecs ou latins a été plus loin ; ne se pouvant rien ajouter aux ouvrages de ces Messieurs de l'Académie, de Monsieur d'Andilly, qui semble s'être surpassé lui-même dans son Josèphe, et de ces fameux anonymes si célèbres par toute la France ; aussi confesserai-je ingénument que, si je suis assez heureux pour qu'on ne trouve pas ce petit ouvrage dans la dernière imperfection, je le dois à quelque éducation que j'ai eue parmi eux dans ma jeunesse' (*Histoire romaine écrite par Hérodien*, 1675). » (Cadet 1887 : 53, souligné par Cadet).

accordait ce point, ce serait à la condition d'ajouter tout de suite cette [...] répartie de M. V. Fournel : ‘Soit, mais le tailleur est différent’ » (F. Cadet 1887 : 45-46). Le jugement de Joseph de Maistre est encore moins flatteur. Comparant Nicole aux autres auteurs de Port-Royal, il le décrit comme « le plus froid, le plus gris, le plus plomb, le plus insupportable des ennuyeux de cette grande maison ennuyée ». Le style « Port-Royal » n'est pas non plus épargné par Henry de Montherlant : Pascal excepté, « les jansénistes sont de très mauvais écrivains. Or, je me refusais à faire parler sur la scène Arnauld en rhétorique et Saint-Cyran en charabia, comme ils durent parler, si on en juge par leurs écrits » (« Note sur *Port-Royal* »⁶ : 151). Beaucoup de contemporains ne s'y sont pas trompés. Le père Bouhours – jésuite, il est vrai – raille, dans le « Deuxième entretien d'Ariste et d'Eugène », les outrances de style coutumières à ces auteurs.

Il est vrai [...] que ces écrivains si fameux ne peuvent être accusés de laconisme : ils aiment naturellement les discours vastes ; les longues parenthèses leur plaisent beaucoup ; les grandes périodes, et surtout celles qui, par leur grandeur excessive, suffoquent ceux qui les prononcent, sont tout à fait de leur goût [...]. Il n'y a rien de plus commun, dans leurs premiers livres, que des expressions excessives, comme : la plus grande et la plus punissable de toutes les hardiesse, la plus sanglante de toutes les invectives, la plus étrange témérité et la plus grossière ignorance qui fut jamais. (Cité par Cadet 1887 : 305-306)

Le style de Boisguilbert se situe dans la droite lignée de ses maîtres, et les dépasse même souvent. Les exemples fourmillent par ailleurs. Des expressions comme « l'argent criminel », « la spéculation qui ne peut jamais produire que des monstres », « une corruption de cœur effroyable », « une semence pernicieuse », sont chez lui monnaie courante. « L'on ne manquera pas de répartir », écrit-il par exemple dans le *Mémoire sur l'assiette de la taille* (Boiguilbert 1705b : 673), « que cette consommation ne se fait point parce que l'argent manque, mais on répond sur-le-champ que c'est la plus grossière et risible imposture qui ait jamais été proférée » Si l'on néglige les problèmes

6. Il s'agit ici de la pièce de théâtre de Henry de Montherlant (1954) et non de l'ouvrage de Charles Augustin Sainte-Beuve (1840-59).



Michel CHAMILLART.

de syntaxe, on peut encore mener une comparaison saisissante entre Nicole et Boisguilbert, quant à leur manière de construire des métaphores plutôt laborieuses destinées à frapper l'imagination du lecteur.

Pour ce qui concerne Nicole, Cadet remarque justement (1887 : 38) que « rarement Nicole enflé sa voix pour se mettre au ton de l'éloquence si poignante de Pascal ; l'autorité, la vraie passion lui manquent pour nous remuer profondément : il nous laisse froids, et nous ferait plutôt sourire que trembler quand il nous représente, par exemple, le monde entier, sous l'empire du démon, comme ‘un lieu de supplice [...]’, plein de tous les instruments de cruauté des hommes, et rempli, d'une part, de bourreaux, et, de l'autre, d'un nombre infini de criminels abandonnés à leur rage [...]’. Nous passons nos jours au milieu de ce carnage spirituel, et nous pouvons dire que nous nageons dans le sang des pêcheurs, que nous en sommes tout couverts, et que ce monde qui nous porte est un fleuve de sang’ (‘De la crainte de Dieu’). Il ne réussit pas mieux dans cette peinture de la conscience du pêcheur au moment où il

paraîtra devant son juge : il la compare à ‘une chambre vaste, mais obscure, qu’un homme travaille sa vie à remplir de vipères, de serpents [...]. Lorsqu’il y pense le moins, les fenêtres de cette chambre venant à s’ouvrir tout d’un coup et à laisser un grand jour, tous les serpents se réveillent tout d’un coup et se jettent tous sur le misérable, le déchirent par leurs morsures...’ (‘Du jugement’). Pour représenter la corruption primitive de l’homme : ‘Qu’on s’imagine, dit-il, une plaie universelle ou plutôt un amas de plaies, de pestes, de charbons, dont le corps d’un homme soit tout couvert, etc. ; voilà l’image de l’état où nous sommes nés’ (‘De la connaissance de soi-même’). C’est toujours la même faiblesse et la même impuissance dans la même exagération ». Ce jugement pourrait fort bien s’appliquer à Boisguilbert, dans son domaine propre. Un exemple parmi tant d’autres que nous rencontrerons au cours de cette étude :

Il en arrive comme si quelque prince abusant de son autorité, ce qui n’est pas inconnu dans les persécutions de l’Église naissante ; [comme] si, dis-je, un souverain, pour tourmenter et faire périr divers sujets d’une façon grotesque, en faisait enchaîner dix ou douze à cent pas les uns des autres, et que l’un étant tout nu, quoiqu’il fût grand froid, il eût une quantité effroyable de viande et de pain auprès de lui, et plus dix fois qu’il n’en pourrait consommer avant que de périr, ce qui ne serait pas fort éloigné, parce qu’il manquerait de tout le reste, et surtout de liqueurs, dont il n’aurait pas une goutte à sa portée ; pendant qu’un autre, enchaîné dans l’éloignement marqué, aurait une vingtaine d’habits autour de lui, et plus trois fois qu’il n’en pourrait user en plusieurs années, sans aucun aliments pour soutenir sa vie, et défense de lui en fournir ; un autre, à pareille distance, se trouverait environné de plusieurs muids de liqueurs, mais sans nuls habits ni aliments. Il serait vrai de dire après leur dépitement, qui serait immanquable si la violence se continuait jusqu’au bout, qu’ils seraient tous morts de faim, de froid et de soif, manque de liqueurs, de pain, de viande et d’habits. Cependant, il serait très certain que tout pris en général, non seulement ils ne manquaient ni d’aliments ni d’habits, mais que même ils pouvaient, sans la force majeure, être bien habillés et faire bonne chère. (1707b : 1010-1011)

Le tout pour illustrer, en négatif, les bienfaits de la liberté du commerce.



Jean-Baptiste COLBERT, par Claude LEFEBVRE.

3. Pour être complet sur le thème des aspects présentés par les écrits de cet Alceste fin de règne, qui, indépendamment de leur contenu même, ont pu constituer un obstacle à leur réception bienveillante par les contemporains, il convient de noter deux autres traits : la critique permanente de la gestion de Colbert et de ses successeurs au contrôle général des finances, et le caractère paradoxal avec lequel certains principes fondamentaux du système sont formulés.

Avec une belle constance, la décadence de la France, nous dit Boisguilbert, a commencé en 1660. Dès le *Détail de la France* (1695), « on maintient que le produit en est aujourd’hui à cinq ou six cents millions [de moins] par an dans ses revenus [...] qu’il n’était il y a trente ans » (Boisguilbert 1695 : 582). La diminution du revenu, calculée « par une très longue et très exacte recherche » (*ibid.* : 585) – c'est-à-dire d'une manière qu'il ne faut sans doute pas trop chercher à approfondir – « a commencé en 1660 environ, continue tous les jours avec augmentation » (*ibid.* : 583). Le coupable est clairement désigné :

Il faut que le fait soit constant, savoir : l’erreur dans le passé. Pour base donc et pour principe, on peut maintenir, avec autant de certitude qu’il est constant que la Seine passe à Paris, que feu M. Colbert entre en 1661 au ministère, que le Roi avait alors 80 millions de revenu, et même plus [...] ; et à présent, 1703, le Roi n’a point, de revenu réglé, 120 millions, la capitation n’étant point un revenu : sur quoi les conquêtes du Roi en forment au moins 10 millions. Ainsi, en plus de quarante ans, ce n’est qu’un tiers de hausse. Or, à remonter ou rétrograder en 1660 quarante ans au-dessus, savoir 1620, on ne trouve que 35 millions de rente. Donc, dans ces quarante ans, les revenus du Roi avaient plus que doublé. Remontant encore en 1620, on ne rencontre encore que 16 millions en 1570 : de façon qu’il faut qu’il demeure pour certain que jamais les revenus du prince n’ont reçu si peu d’augmentation que sous le ministère de M. Colbert et les suivants. Mais c’est bien pis du côté des peuples, ou de leur opulence [...]. Cependant, Monseigneur, comment accorder cette manoeuvre avec l’héroïsme supposé dans ce ministère, si l’on en croit les personnes intéressées à se fermer les yeux pour ne pas voir clair en plein jour ? Et moi, tout au contraire, avec les marchands et les laboureurs, je vous maintiens que la destruction

de ce que ce ministère a fait est de l'or en lingot. (à Chamillart, 27 octobre 1703, dans Boisguilbert 1691-1714 : 293-294)



Portrait gravé de COLBERT.

Plus tard, Boisguilbert dira en substance la même chose à Desmaretz, même s'il occulte alors – et pour cause – le nom de Colbert. Tout simplement en valorisant celui de Sully⁷. Ce thème de l'opposition des gestions de Sully

7. À Desmaretz, 21 août 1709, dans Boisguilbert 1691-1714 : 439. Desmaretz était un neveu de Colbert.

et de Colbert, s'il n'est pas vraiment nouveau, est amplifié et fera les beaux jours des polémiques de la seconde moitié du siècle suivant. Cet accent va de pair avec la constante référence aux modèles étrangers constitués par la Hollande et l'Angleterre, qui devait tout aussi mal sonner aux oreilles des gouvernants français : « J'appelle à ma garantie la Hollande, l'Angleterre et M. de Sully »⁸.

Enfin, pour ce qui est du tour plutôt paradoxal que Boisguilbert conférait à quelques propositions importantes, sans doute pour mieux frapper le lecteur et leur donner une allure de maximes, les titres de quelques mémoires peuvent aisément l'illustrer, comme cet abrégé du *Traité [...] des grains* : « Mémoire qui fait voir en abrégé que plus les blés sont à vil prix, plus les pauvres sont misérables [...] et que plus il sort de grains du royaume, et plus on se garantit d'une cherté extraordinaire ». On conçoit que de telles prémisses aient pu déconcerter les lecteurs.

Nous possédons à ce sujet un témoignage significatif : celui du contrôleur général lui-même, sous la forme d'une note qu'il rédigea en marge d'une lettre que Boisguilbert lui adressa le 21 septembre 1704. Heurté par les propos de son correspondant, Chamillart lui conseille de supprimer « deux choses à votre système, toutes deux également fausses ; après cela, je vous entendrai tant que vous voudrez. Mais comme mon esprit n'est pas si subtil que le vôtre, je suis obligé de vous dire que nous ne conviendrons jamais tant que vos raisonnements n'approcheront pas davantage des vérités constantes et que tous les hommes sont capables d'entendre. Les deux choses que je tiens pour fausses sont : l'une, que plus l'argent est rare en France, et plus il y en a [...]. La seconde, c'est l'article des financiers » (dans Boisguilbert 1691-1714 : 329).

La formule employée par Chamillart pour le premier point est significative, à la fois de son incompréhension et de la manière de s'exprimer propre à son correspondant. Quant aux « gens de finance », le commentaire du contrôleur général ne peut que conforter Boisguilbert sur ses positions : « Ils ne sont

8. À Chamillart, 2 décembre 1704, dans Boisguilbert 1691-1714 : 344.

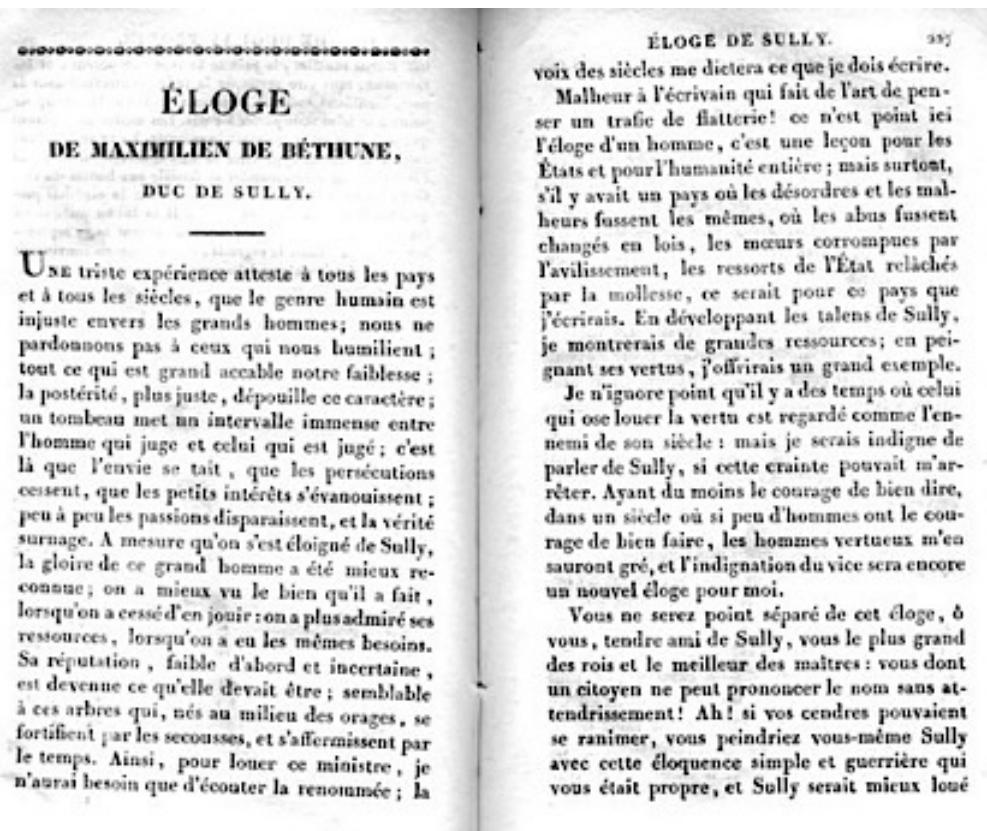
protégés qu'autant qu'ils sont nécessaires ; on s'en passera aisément quand on connaîtra quelque chose de mieux et c'est ce qui fait encore plus contre vous et vos raisonnements, de m'attaquer par un endroit aussi faible, et qui n'a jamais fait aucune impression sur moi » (ibid.). Chamillart fera un contresens analogue sur la signification d'une autre proposition essentielle : le rétablissement des finances du Roi par celui de ses sujets. En marge d'une lettre de Boisguilbert en date du 25 juin 1705, Chamillart note en effet :

Il n'a pas tenu à moi, dans les différentes audiences que je lui donnai l'année dernière, qu'il n'ait trouvé le moyen de me persuader ; j'y étais fort disposé, et je le désirais encore plus que lui. Je crois que ses idées sont encore les mêmes, et, s'il veut renouer commerce avec moi, il faut qu'il me prouve que les 80 millions dont il veut augmenter les revenus du Roi se prendront en partie dans les pays étrangers, parce que, comme je connais la France presqu'aussi bien que lui, il aura peine à me persuader que l'on pût tirer 80 millions des peuples au-delà de ce que le Roi en tire. (ibid. : 381)

4. Pour terminer cette présentation, il convient enfin de noter quelques difficultés d'approche – nous en rencontrerons d'autres – pour le lecteur contemporain. Elles sont au nombre de deux : la datation des textes, et l'utilisation parfois particulière, par l'auteur, du vocabulaire courant.

Bien qu'une partie des textes ait été publiée par Boisguilbert lui-même, leur datation est difficile à établir. Le *Détail de la France* a paru en 1695, mais certaines parties ont été rédigées bien auparavant. Les autres écrits furent imprimés en 1707 : il semble cependant qu'ils aient été composés aux alentours de 1704. Enfin, tous les manuscrits et les mémoires de quelque importance restés inédits sont aussi datés de la même période, voire de la même année, à l'exception d'une partie du premier *Factum* (1705c), bien antérieure mais remaniée à cette date. La datation des textes est donc en partie arbitraire, et si nous avons choisi, par exemple, de noter respectivement par 1707a et 1707b le second *Factum de la France* et la *Dissertation de la nature des richesses*, c'est en raison de leur plus grand degré d'achèvement.

Le problème soulevé n'est d'ailleurs pas purement formel : il possède des



L'opposition entre les figures de SULLY et celle de COLBERT fut largement exploitée au XVIII^e siècle. Ici, le début de l'*Éloge de Sully*, par Antoine Léonard THOMAS – ami des physiocrates – qui remporta de prix de l'Académie française en 1763 (édition de 1829).

incidences sur l'étude de l'œuvre. Car, face à ce tir groupé, les commentateurs mettent tous l'accent sur l'unité de l'œuvre (voir par exemple Talbot 1903 : 22), et sur l'absence d'évolution dans les principes qui y sont exposés. Nous traiterons, nous aussi, ces écrits comme un tout. Cependant, les problèmes liés à une éventuelle évolution de la pensée de l'auteur ne nous seront pas étrangers – notamment pour ce qui concerne l'état de nature, la monnaie ou encore les anticipations des agents. Ils dénoteront souvent un simple processus de précision théorique, mais aussi quelquefois un flottement significatif, indice d'un problème plus important.

Tout lecteur de Boisguilbert, enfin, doit porter une attention extrême au vocabulaire utilisé. Outre le fait que certaines définitions sont, bien entendu, celles de l'époque, quelques emplois semblent propres à l'auteur. Nous verrons que les mots opulence, équilibre, harmonie, richesse, par exemple, souvent pris comme synonymes, sont susceptibles de recevoir une double définition : d'état ou de processus. Une ambiguïté plane de même sur les mots bien, revenu et besoin. Pour le lecteur moderne, tout se passe comme s'il existait une constante confusion entre les causes et les effets. Le vocable besoin, par exemple, s'il est bien utilisé dans son acception moderne, est aussi employé dans le sens de satisfaction d'un besoin, d'objet répondant à un besoin. C'est ainsi que nous pouvons lire dans le second *Factum* (1707a : 888) que « les deux enfants d'Adam » furent longtemps « les propres constructeurs de leurs besoins ». Les hommes, d'autre part, n'étant pas en état d'autosuffisance, ne peuvent « être eux-mêmes les fabricateurs de tous leurs besoins » (1707b : 973). Ou encore : « La richesse, au commencement du monde, et par la destination de la nature et l'ordre du créateur, n'était autre chose qu'une ample jouissance des besoins de la vie » (1707a : 888). Ici se fait jour, également, un sens restrictif du mot besoin, qui désigne alors les choses essentielles à la conservation de la vie. Ce sens est quelquefois confirmé par ailleurs : ne lit-on pas que le prix des grains doit « fournir au propriétaire de quoi avoir le surplus de ses besoins » (1704b : 858)⁹ ?

Le mot besoin n'est pas seulement employé à la place du mot bien ; mais le mot bien désigne aussi, de son côté, ce que nous appelons revenu. Dans l'une de ses classifications (1705b), Boisguilbert définit une première catégorie de biens comme « les revenus en fonds, comme terres, rentes, charges, et même billets courants » (1705b : 727). Il appelle ces mêmes biens des « biens en revenu ». Une attention à ce fait permet de comprendre des expressions curieuses comme : « ... n'y ayant rien de si pernicieux de prendre le capital

9. Il est vrai que Boisguilbert ajoute : « de quelque nature qu'ils soient ». Si le pluriel se rapporte aux besoins, et non au surplus (à quoi ils pourraient fort bien se rapporter étant donné les accords plutôt fantaisistes que l'on rencontre très souvent chez l'auteur), cette remarque fait problème. Mais les autres citations du texte confirment notre opinion.

du bien d'un particulier pour les besoins du prince » (Boisguilbert 1695 : 660), et évite de faire de sérieuses méprises lorsque l'on aborde la question de l'impôt. Car, d'un côté, il nous est dit que la taille doit être fixée « au dixième du revenu des fonds » (Boisguilbert 1705b : 724) ; et de l'autre Boisguilbert affirme que la capitulation doit être levée sur la totalité des biens : « Pour l'intérêt donc des riches, il faut payer la capitulation au dixième de tous les biens, tant en fonds qu'en industrie » (1707a : 944). Il ne s'agit évidemment pas là d'un impôt sur le capital.

Pour couronner le tout, revenu est lui-même égalé à consommation, télescopant ainsi le revenu et son utilisation ; et le terme consommation est entendu dans son acception large de dépense. Il s'agit la plupart du temps du revenu de personnes individuelles, appréhendé, sur une période donnée, par sommation des flux monétaires. Mais, au niveau individuel comme au niveau global, une ambiguïté demeure, notamment pour l'imposition.

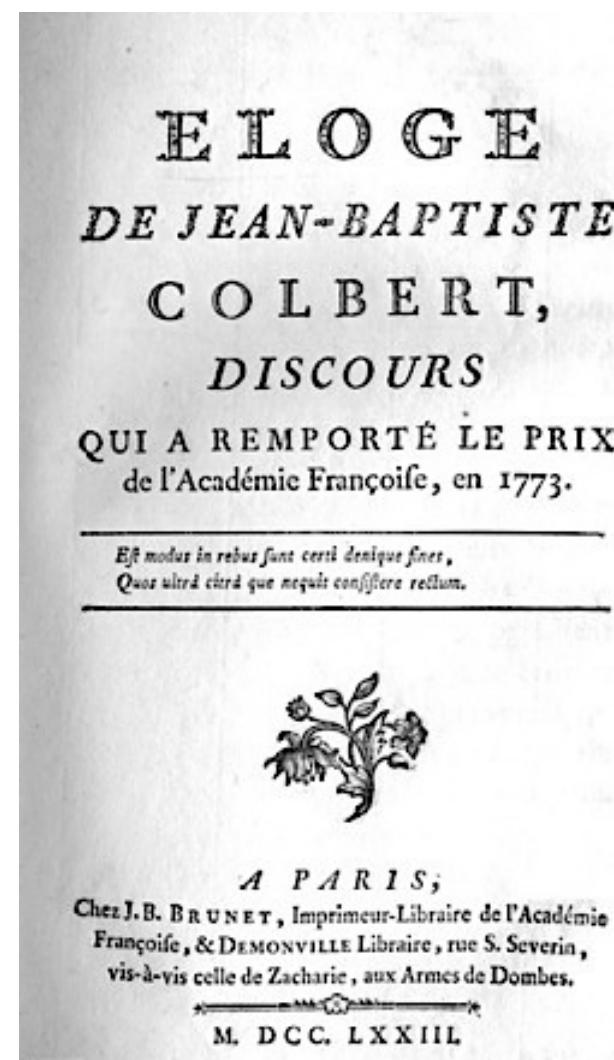
... tous les revenus ou plutôt toutes les richesses du monde, tant d'un prince que de ses sujets, ne consistent que dans la consommation, tous les fruits de la terre les plus exquis et les denrées les plus précieuses n'étant que du fumier d'abord qu'elles ne sont pas consommées. (1707a : 893)

... on établit pour principe que consommation et revenu sont une seule et même chose, et que la ruine de la consommation est la ruine du revenu. (1695 : 602)

Le lecteur doit donc tenter de lever les ambiguïtés par le contexte, ce qu'il peut faire dans la plupart des cas¹⁰. La construction théorique de Boisguilbert apparaît ainsi sans trop d'arbitraire. L'essentiel reste que les principales notions sont clairement établies, sinon nominativement, du moins de fait.

5. La présente étude se situe aux confins de deux mouvements d'idées dont la vogue, les résonances politiques et les écrits parfois superficiels qu'elles

10. L'emploi du mot besoin dans le sens dégagé dans le texte semble particulier à Boisguilbert. Celui des mots fruits, revenu et bien paraît, en revanche, correspondre à l'utilisation qu'on en faisait alors. Le *Dictionnaire de l'Académie française* de l'époque, par exemple, définit le bien par la richesse, mais aussi par « les fruits que la terre produit », lui conférant ainsi le sens de revenu ; cf. en outre l'utilisation qu'en fait Domat, ci-dessous.



Dix ans après THOMAS, NECKER remporta le prix de l'Académie française, en 1773, avec son *Éloge de Colbert* — les physiocrates n'étaient plus à la mode.

engendrent ne doivent pas masquer l'importance.

Ce livre a été écrit, en premier lieu, à une époque où se faisait jour un fort regain d'intérêt pour tout ce qui touche au libéralisme, tant économique que politique, pour la mise au jour des conditions pratiques de sa réalisation et pour l'évaluation théorique des propositions d'efficacité qu'il avance. Au coeur des idées reçues en la matière se trouvent quelques conclusions ti-

rées du modèle walrasien d'équilibre général, le plus souvent interprétées de travers, dont la proposition selon laquelle un équilibre économique optimal s'instaure automatiquement dès lors que chaque agent, en concurrence avec tous les autres, est laissé libre de poursuivre son intérêt exclusif. Maniée sans précaution à l'appui d'un libéralisme économique intolérant et brutal, cette assertion constitue un de ces nombreux exemples de publicité mensongère dont l'action politique – quelle qu'elle soit – aime à faire usage. Pourtant, les avertissements des théoriciens sérieux ne manquent pas qui soulignent le fait que la théorie walrasienne ne saurait en aucun cas se présenter comme explicative et ne sert bien plutôt qu'à dresser la liste, rigoureuse, des conditions – extrêmement strictes et fort éloignées de la réalité – sous lesquelles la principale proposition de l'économie politique libérale se trouve être vérifiée

Dans cette proposition, on aura reconnu, bien sûr, le thème de la main invisible popularisé par Adam Smith. C'est ici que nous rencontrons le second mouvement d'idées dont il a été question précédemment. La référence – et la révérence – à Adam Smith est devenue rituelle. Mais l'économie politique ne commence pas en 1776. À l'envi, maints auteurs ont souligné, depuis longtemps, que beaucoup de thèmes de cet ouvrage prétendûment fondateur n'étaient pas originaux. L'intérêt s'est de nouveau porté sur leurs origines et, peu à peu, toute la richesse d'une pensée plus ancienne est apparue au grand jour. Les pages qui suivent participent de ce réexamen systématique et notre seul souhait est que, par la multiplication d'études partielles toujours perfectibles, l'on parvienne peu à peu – comme c'est déjà le cas – à un renouvellement de notre compréhension de cette période et, au delà, de l'histoire de la pensée économique. L'une des thèses de cet essai est que, au plan économique, la première apparition rigoureuse de la principale proposition libérale se trouve chez Boisguilbert. Nous en montrerons l'origine, l'énoncé et les développements : car cette idée est en fait insérée dans une théorie novatrice, puissamment charpentée, qu'il convient de mettre au jour.

Dans les chapitres qui suivent, nous nous pencherons tout d'abord sur l'environnement intellectuel de Boisguilbert. L'héritage assumé est complexe.

Une triple influence se dégage, que Boisguilbert accepte, adapte ou transforme en profondeur selon les besoins de sa construction. Il s'agit des idées de Bodin – et, dans une certaine mesure, de Richelieu – en matière de théorie politique ; de la tradition cartésienne pour ce qui est de l'explication en physique ; et, surtout, en matière philosophique et sociale, des thèmes jansénistes développés par P. Nicole et J. Domat. C'est un Boisguilbert cartésien, absolutiste et augustinien qui se dégage de ces pages. On montrera que cette triple caractérisation possède des incidences profondes avec l'étude des thèmes qui lui sont liés – ceux de l'impôt, de la conception physique de l'équilibre, etc. –, évite des contresens et prépare le terrain à l'exposé de la théorie économique proprement dite.

Fondamentalement, le modèle de Boisguilbert consiste en l'articulation de deux approches différentes de la réalité économique, sur lesquelles se greffe l'opposition de deux types de fonctionnement du système : l'un en état d'opulence ; l'autre en état de déclin et de crise.

La première approche consiste en une analyse en termes de classes sociales et repose sur une structure désagrégée de marchés. Après la Chute – point de départ théologique –, une société sans classe subsiste bien : c'est l'état naturel, au premier sens du terme. Mais la violence des hommes les uns contre les autres induit l'apparition d'une classe oisive de rentiers, de la monnaie, et une multiplication des besoins et des professions : l'état poli et magnifique ou encore état naturel au second sens du terme s'il se trouve en situation d'équilibre optimal. La structure de la société est caractérisée par une interdépendance générale au plan économique – classe productive – sur laquelle se greffe le circuit des revenus de la classe oisive. L'analyse de l'équilibre économique se fait alors en deux temps.

Les conditions d'existence de l'équilibre d'opulence, tout d'abord, sont au nombre de trois : la réalisation d'un système de prix de proportion, celle de la condition tacite des échanges, et enfin celle de la liberté du commerce. Si ces trois exigences sont remplies, Boisguilbert affirme que le comportement égoïste et maximisateur des agents conduit automatiquement à l'équilibre et

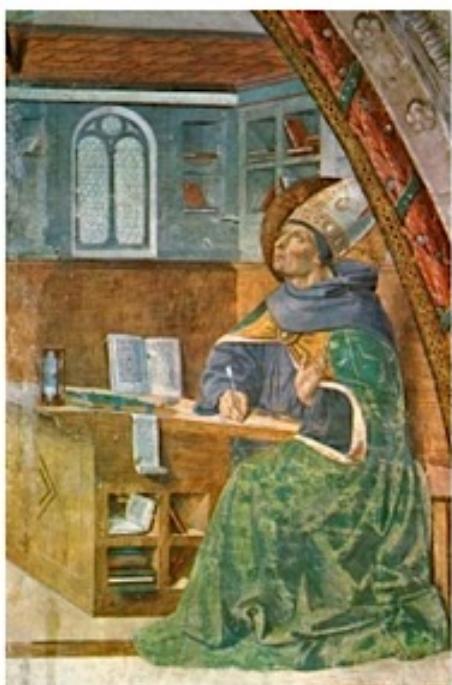
au bien-être de tous par le seul jeu des forces du marché. L'idée fondamentale de l'efficacité de la liberté du commerce est issue de l'une des versions les plus austères de la religion catholique...

Mais les conditions d'équilibre, et c'est là le second point, ne concernent pas que la classe productive. Pour que cet équilibre se réalise effectivement, il faut que la classe oisive en respecte la mise en œuvre. Par l'analyse des phénomènes d'opacité de l'information liés à l'existence de la monnaie et à la structure sociale, Boisguilbert montre que ces conditions sont, de fait, sans cesse remises en cause par les rentiers : ceux-ci se trouvent ainsi à l'origine des chocs déstabilisateurs. Si donc, pour reprendre une formule célèbre, en régime de liberté du commerce les vices privés font les bénéfices publics, cela n'est vrai que pour la classe productive. Aucun mécanisme coercitif comme la concurrence ne règle le comportement de la classe oisive, et son attitude égoïste (comme d'ailleurs ses éventuels sentiments altruistes) doit être éclairée, au sens janséniste du terme.

La seconde approche complète la première. Il s'agit d'une analyse agrégée en cinq marchés : ceux des produits agricoles, des produits manufacturés, du travail, des « biens d'investissement » et des fonds prétables. Un certain nombre de traits la caractérise. Afin qu'elle puisse être articulée à l'analyse en termes de classes sociales, il faut d'abord dégager deux comportements-types des agents : des comportements de spéculation et de précaution en termes de biens et de services d'une part, et en termes de monnaie de l'autre. Il est ensuite nécessaire de distinguer les marchés à prix flexibles de ceux sur lesquels les prix sont rigides à la baisse. Enfin, les liens stocks-flux exigent que l'on prenne en compte le rôle des anticipations des agents sur les différents marchés. Boisguilbert décrit alors les processus de déséquilibre économique et leurs conséquences. Les stratégies des agents en termes de stocks et de flux de biens et de services expliquent l'amplification des fluctuations sur un marché donné ; les stratégies en termes de monnaie sont liées à l'analyse de la propagation des déséquilibres de marché en marché ; quant à la rigidité de certains prix, elle explique l'approfondissement de la crise et l'installation de

l'économie dans la dépression. Il faut enfin souligner que si le rôle joué par les anticipations (et donc par l'information) est essentiel dans tous ces processus, ces anticipations ne sont pas à proprement parler la cause de la crise. Celles-ci peuvent être stabilisatrices comme déstabilisatrices. Tout dépend du contexte dans lequel elles opèrent : du comportement de la classe oisive, bien sûr, mais aussi et surtout de la politique économique de l'État, qui peut jouer sur leur formation.

La cohérence et l'originalité de Boisguilbert sont donc fortes. Sa construction allie les notions d'équilibre général et de circuit, de classe sociale et de marché, d'approche micro et macroéconomiques, d'information et d'anticipation, de prix fixes et de prix flexibles, dans l'analyse de la prospérité et de la dépression. En d'autres termes, elle allie des notions qui, pour la plupart d'entre elles, apparaissent souvent comme antithétiques mais dont la combinaison produit pourtant de remarquables résultats.



Le XVIIe siècle français fut appelé « le siècle de saint Augustin ». Ici, quelques-unes des innombrables représentations de l'évêque d'Hippone.

LE CONTEXTE

UN

Un augustinisme social et politique

LES TEXTES DE BOISGUILBERT présentent de prime abord plusieurs difficultés que le lecteur doit surmonter pour saisir la portée et la cohérence de l'œuvre. Quelques-unes tiennent au style « plomb » de l'auteur, ou encore à ses propos quelquefois contradictoires – en apparence. Mais d'autres sont plus importantes. Le vocabulaire utilisé, par exemple, peut induire en erreur, non pas tant à cause de la langue du XVIIe siècle qu'en raison de l'emploi particulier de certains mots comme « bien », « revenu », etc., dont on verra la signification. Cet obstacle une fois surmonté, le caractère purement technique, économique, des divers écrits pris en compte peut s'avérer trompeur, simple façade d'une fausse simplicité. Les textes de Boisguilbert présentent, c'est indéniable, un caractère scientifique, à un degré jusque-là rarement atteint. Mais l'on s'exposerait à une mécompréhension partielle de la construction théorique, voire à des contresens, si l'on s'en tenait à cet aspect des choses et si l'on ne poursuivait pas l'enquête plus loin. Climat intellectuel de l'époque, opinions politiques et religieuses, racines théoriques, tout ceci est de la plus haute importance, ne serait-ce que pour dégager l'apport particulier de l'auteur, le sens de son entreprise. Et sur ce point, on doit bien avouer que Boisguilbert ne nous facilite guère la tâche.

Au moins pourrait-on s'aider des auteurs cités ; malheureusement, l'usage des références explicites est bien trop récent, et seuls quelques noms apparaissent dans les textes – Gerson, Amelot de la Houssaye, Jacques de Sainte-Beuve... –, de peu de secours. C'est donc un véritable travail de décryptage qui doit être mené, préliminaire indispensable à la restitution du cadre théorique de l'auteur. Ce travail, sans prétendre à l'exhaustivité, a pour ambition de faire ressortir quelques aspects saillants du contexte intellectuel dans lequel s'insère Boisguilbert, dont on verra la transposition au plan économique dans la suite de cette étude. On a souvent tenté de comparer les principes théoriques qui se dégagent du *Détail de la France* ou du second *Factum de la France* à ceux des auteurs anglo-saxons de la même période afin de découvrir d'éventuelles influences : l'une des conclusions auxquelles nous parvenons relativise beaucoup ce type de démarche. Peut-être Boisguilbert a-t-il lu Petty, Child, Temple ou Locke¹¹, mais les correspondances avec les traditions de pensée et les préoccupations purement françaises sont trop importantes pour ne pas mériter, ici, une attention exclusive.

2. Penchons-nous tout d'abord sur le langage de Boisguilbert. Car un point de départ utile pour cette enquête consiste dans l'analyse des métaphores utilisées et de la signification de leur récurrence.

Dans cette perspective, l'utilisation fréquente d'un vocabulaire et d'images à caractère religieux frappe tout d'abord. L'or et l'argent, par exemple, sont dépeints sous les traits d'idoles sur l'autel desquelles on sacrifie les véritables richesses, les denrées : ils sont « le tyran ou plutôt l'idole de ces mêmes denrées, contraignant les sujets que l'avarice dévore à les lui offrir à tous moments en sacrifice, et ne recevant presque point d'autre encens que la fumée qui sort

11. Le contenu de la bibliothèque de Boisguilbert n'est pas connu. Ainsi, toute hypothèse concernant ses lectures ne peut résulter que de correspondances internes. J. Hecht (1966a) et J. Wolff (1973) insistent par exemple pour leur part sur ces auteurs anglo-saxons (Hecht : 160-161 ; Wolff : 188), en ajoutant toutefois l'abbé Dubos (Hecht, ibid.) auquel Boisguilbert fait allusion dans une lettre (22 juin 1704), et surtout Jean Bodin (Hecht : 162 ; Wolff : 188) dont on verra l'importance. Pour ce qui concerne Dubos, la parution tardive des *Intérêts de l'Angleterre* (1703) minimise son influence.



Cornelius JANSEN (JANSENIUS), évêque Ypres,
auteur de *l'Augustinus* (Paris, 1641).

de l'incendie des fruits les plus précieux et les plus beaux présents de la nature » (Boisguilbert 1704a : 347-348). Autre exemple récurrent : dans la vie publique, affirme Boisguilbert, il ne faut « canoniser » personne qui n'ait fait de véritables « miracles », et l'attitude contraire, trop fréquente, n'est que le produit de la « corruption du cœur » (Boisguilbert 1704b : 806).

Cette utilisation d'un vocabulaire religieux n'est évidemment pas gratuite. Elle est en fait la manifestation – d'autres aspects en seront étudiés ultérieurement – de l'appartenance de Boisguilbert à un courant de pensée

très caractéristique qui traverse le XVIIe siècle français : le jansénisme¹². On peut le constater par le choix des thèmes, et le vérifier en relevant plusieurs allusions claires à des débats forts célèbres de l'époque : la querelle du droit et du fait¹³ autour de cinq propositions tirées – ou prétendument tirées – de l'*Augustinus* de Jansénius et condamnées par le pape¹⁴; ou encore la question, quelquefois liée, de l'inaffabilité pontificale. Il faut, affirme Boisguilbert en transposant le thème, « purger une idée d'inaffabilité prétendue ou supposée par toutes les personnes qui sont en une place éminente, qui empêche de concevoir qu'elles aient pu donner lieu à une méprise si effroyable » (*ibid.* : 790). Un « applaudissement aveugle [...] accompagne tous ceux qui occupent les premières places, se servant de toutes sortes de moyens pour leur persuader qu'ils sont infaillibles » (*ibid.* : 792). Cette perspective janséniste – appuyée par un style qui semble tout droit hérité de P. Nicole – informe de l'intérieur une grande partie de la construction théorique et dicte des thèmes qui feront une part de son originalité.

Avec la religion, un autre thème récurrent est celui du théâtre. Les agents sont souvent dépeints sous les traits de « personnages qui jouent tous leurs rôles dans la république » (Boisguilbert 1704d : 967), de « divers personnages ou représentations qui entrent [...] dans la perfection de toutes sortes d'ouvrages et de commerce » (Boisguilbert 1704b : 874). C'est ainsi que les transactions doivent se faire « avec une utilité perpétuelle de tous ceux qui jouent un personnage sur ce théâtre, c'est-à-dire tous les hommes du monde » (Boisguilbert 1707a : 896). Le second *Factum* fourmille en expressions telles que « voici le premier acte de la pièce » (*ibid.* : 887). Tout ce monde d'« ac-

12. Sur l'histoire du mouvement janséniste au XVIIe siècle, on peut se reporter aux écrits de R. Taveneaux (1965, 1973 et 1977), à l'ouvrage de L. Cognet (1961), ainsi qu'à celui de J. Delumeau (1971) et à leurs références bibliographiques. Il convient de se reporter aussi aux auteurs eux-mêmes, dont les plus importants, pour notre sujet, restent Pascal et Nicole. Sur Pascal, voir en particulier Mesnard 1976 ; sur Nicole, James 1972.

13. Tout lecteur un peu familiarisé avec la pensée janséniste ne peut manquer de relever l'allusion de Boisguilbert. Sur la querelle du droit et du fait, voir L. Cognet (1961, chap. 5) et R. Taveneaux (1965 : 14-15) pour un exposé succinct.

14. 1705c : 767 : « il n'y a que Dieu qui soit infaillible, surtout en matière de fait ».

teurs » (*ibid.* : 907) joue une tragédie où l'amour-propre et la concupiscence se mêlent à la flatterie et aux intérêts particuliers pour tromper les dirigeants de l'État, endormir leur bonne volonté ou leur clairvoyance sous d'éternels « applaudissements » : il n'y a que de la « surprise », « et nulle mauvaise volonté dans les maîtres du théâtre où une pareille scène se peut passer aujourd'hui » (Boisguilbert 1707b : 1011). Le terme « applaudissement » revient sans cesse sous la plume de Boisguilbert pour connoter la tromperie flatteuse des courtisans ou bien de ceux qui ont un intérêt direct à perpétuer un état de chose désastreux. Ce sont souvent eux, les « héros de la pièce ». « Les habiles financiers [...] remontèrent sur le théâtre, [...] voulant faire valoir leur talent » (Boisguilbert 1707c : 823). Et puisque, d'autre part, toute bonne tragédie comporte quelque mort, les crimes existent qui sont attestés par les cadavres que l'on présente au public. « Le cadavre [...] est certain, par la désolation de la culture des terres et du commerce » (Boisguilbert 1707a : 934).

Ici encore, il ne pourrait s'agir que d'une figure de rhétorique baroque fort en vogue au XVIIe siècle (Descartes lui-même l'utilise)¹⁵ et cadrant parfaitement avec l'esprit et la lettre de la société de cour¹⁶ où réalité et fiction se mêlent indissolublement, où les notions de spectateur et d'acteur se confondent dans le déroulement quotidien de la représentation du pouvoir¹⁷. Cependant, certaines allusions ne trompent pas, non plus que la continue association de l'acte théâtral à la corruption, au mensonge et à la décadence. L'image constamment utilisée dénote deux autres faits culturels plus impor-

15. Cf. par exemple ce passage du *Discours de la Méthode* : « Et en toutes les neuf années suivantes, je ne fis autre chose que rouler ça et là dans le monde, tâchant d'y être spectateur plutôt qu'acteur en toutes les comédies qui s'y jouent ». C'est aussi Descartes qui déclare par ailleurs : « Comme les acteurs, appelés en scène, pour cacher la rougeur de leur front, revêtent un masque, ainsi moi, prêt à monter sur le théâtre du monde, où je me suis tenu jusqu'ici en spectateur, je m'avance masqué ».

16. Cf. l'étude très suggestive de Ph. Beaussant, 1981.

17. Chez Boisguilbert, la métaphore théâtrale s'étend à celle du ballet et de l'opéra. Ainsi, certains agents corrompus « chantent le même langage » (Boisguilbert 1705c : 753-754) et « travaillent également à former nuit et jour ce concours de voix entièrement faux » (*ibid.*).

tants : de nouveau la conception janséniste de la société, et la vision mécaniste du monde.

3. La conception janséniste de la société, tout d'abord. Nous y revenons en détail dans ce chapitre. Il suffit de noter ici que ce courant de pensée a repris, conformément à son éthique, tous les anathèmes jetés depuis longtemps par l'Église sur la comédie et sur le métier de comédien ; en les étendant même, dans une certaine mesure, à toutes les disciplines artistiques qui masquent la réalité, rendent « aimables » les péchés, les travers et les passions les plus condamnables¹⁸. « La comédie a été en honneur parmi les païens », écrit Antoine Singlin, supérieur des maisons de Port-Royal, à la duchesse de Longueville, « quoique les plus réglés d'entre eux l'aient négligée »,

mais elle était en vogue en ce temps-là, et les faux dieux ordonnaient souvent de donner des spectacles, ce qui fait voir que c'est un reste d'idolâtrie. On peut même dire que c'est comme l'accomplissement et la fin de l'idolâtrie, puisque le démon y reçoit le plus grand sacrifice qu'on lui offre, sacrifice non des bêtes, mais des hommes, non des corps des hommes, mais des âmes qui ne lui sont immolées que par les vices et par les crimes. [...] On a donc tort de s'imaginer que la comédie soit devenue aujourd'hui une chose innocente, comme si elle avait changé de nature. Les comédiens sont toujours infâmes et la comédie est toujours un mal.

Ce sont aussi ces idées que développe Pierre Nicole dans son « Traité de la Comédie »¹⁹, écho d'une polémique célèbre avec un autre janséniste de marque qui ne pouvait, et pour cause, admettre ce point : Racine²⁰. C'est

18. « L'art est d'abord ‘divertissement’ et mensonge : il surajoute un masque à la réalité créée par Dieu. Par là s'explique l'hostilité de principe à l'égard de la littérature et de ses subtilités formelles [...]. L'écriture, comme la peinture ou la musique, doit traduire, non les raffinements du goût, mais le vrai » (Taveneaux 1973 : 169).

19. 1667, repris dans Nicole, *Essais de morale*, vol. III, 1675 : 201-246.

20. Cf. Racine 1666 : 309 : « Et qu'est-ce que les romans et les comédies peuvent avoir de commun avec le jansénisme ? Pourquoi voulez-vous que ces ouvrages d'esprit soient une occupation peu honorable devant les hommes, et horrible devant Dieu ? ». Avec cette précision (*ibid.*) : « Saint Augustin cite Virgile aussi souvent que vous citez saint Augustin », et cette remarque ironique, nouvelle allusion à « la » querelle du temps : « À l'égard des faussetés qu'il m'impute, je demanderais volontiers à ce vénérable théologien

cette opinion que l'on retrouve chez Boisguilbert, exprimée sous deux formes différentes mais, elles aussi, récurrentes. Les passages sont innombrables, dans les lettres surtout, dans lesquels Boisguilbert se défend d'être un « visionnaire » (terme que Nicole avait utilisé pour désigner l'auteur dramatique Desmarests de Saint-Sorlin) ²¹. « Je me donne l'honneur de vous envoyer mon premier ouvrage corrigé et noté dans tous les endroits que je crois servir de réponse aux objections que vous avez pris la peine de me faire [...]. Je consens de passer dans votre esprit pour un visionnaire si, à chaque lecture, vous ne faites point une nouvelle découverte » ²². D'autre part, comme nous le verrons, il place la profession de comédien en dernière position dans l'échelle d'utilité et des besoins, et la présente comme le symbole même du luxe et de la corruption des moeurs : des deux cents professions existant dans un état de société « poli et magnifique », la dernière est celle du comédien, « qui est le dernier ouvrage du luxe et la plus haute marque d'un excès du superflu, puisqu'il ne consiste qu'à flatter les oreilles et réjouir l'esprit par un simple récit de fictions que l'on sait bien n'avoir jamais eu de réalité ; en sorte qu'on est si fort hors de crainte de manquer du nécessaire que l'on achète avec plaisir la représentation du mensonge » (Boisguilbert 1707b : 988). On note enfin que l'image du théâtre est en accord avec celle d'un Dieu spectateur, le « Dieu caché » cher à Port-Royal.

4. Mais cette image connote également une autre idée, complémentaire : celle de l'explication mécaniste dans les sciences, objet de discussions passionnées tout au long du siècle. Mécanisme omniprésent, que Descartes pensait appliquer à la physiologie même et que beaucoup d'auteurs voulaient étendre, consciemment ou non, à la description du fonctionnement des sociétés. Hobbes, on le sait, fut l'un de ceux-là ; mais Nicole également, et Boisguilbert le suivit sur ce terrain. Dans cette optique, la métaphore théâ-

en quoi j'ai erré, si c'est dans le droit ou dans le fait ? ». Racine se réconcilie cependant avec les jansénistes : voir son *Abrégé de l'histoire de Port Royal* (1697).

21. Ce terme est également utilisé par Boisguilbert dans ses développements sur la « spéculation » et la « pratique », ce qui n'est évidemment pas contradictoire.

22. Boisguilbert à N., 4 septembre 1698, dans Boisguilbert 1691-1714 : 263.



Bernard LE BOVIER de FONTENELLE – un parent éloigné de BOISGUILBERT –
par Hyacinthe RIGAUD.

trale illustre bien le projet qui consiste à rechercher, derrière une scène sur laquelle se meuvent des objets ou des acteurs, les coulisses et les machineries qui fourniront l'explication physique et rationnelle de ces mouvements. C'est ce qu'explique Fontenelle, dans un passage célèbre, à la marquise des *Entretiens sur la pluralité des mondes habités* (1686).

Les vrais philosophes passent leur vie à ne point croire ce qu'ils voient, et à tâcher de deviner ce qu'ils ne voient pas [...] Sur cela je me figure toujours que la nature est un grand spectacle qui ressemble à celui de l'opéra. Du lieu où vous êtes à l'opéra, vous ne voyez pas le théâtre tout à fait comme il est ; on a disposé les décorations et les machines pour faire de loin un effet agréable, et on cache à votre vue ces roues et ces contre-poids qui font tous les mouvements [...]. Mais ce qui, à l'égard des philosophes, augmente la difficulté, c'est que dans les machines que la nature présente à nos yeux, les cordes sont parfaitement bien cachées, et elles le sont si bien, qu'on a été longtemps à deviner ce qui causait les mouvements de l'univers. Car représentez-vous tous les sages à l'opéra, ces Pythagore, ces Platon, ces Aristote [...]; supposons qu'ils voyaient le vol de Phaéton que les vents enlèvent, qu'ils ne pouvaient découvrir les cordes, et qu'ils ne savaient point comment le derrière du théâtre était disposé. L'un d'eux disait : 'C'est une certaine vertu secrète qui enlève Phaéton'. L'autre : 'Phaéton est composé de certains nombres qui le font monter'. L'autre : 'Phaéton n'est pas fait pour voler, mais il aime mieux voler que de laisser le haut du théâtre vide' ; et cent autres rêveries [...]. À la fin, Descartes et quelques autres modernes sont venus, et ils ont dit : 'Phaéton monte, parce qu'il est tiré par des cordes, et qu'un poids plus pesant que lui descend' [...]. À ce compte, dit la Marquise, la philosophie est devenue bien mécanique ? Si mécanique, répondis-je, que je crains qu'on en ait bientôt honte. On veut que l'univers ne soit en grand que ce qu'une montre est en petit, et que tout s'y conduise par des mouvements réglés, qui dépendent de l'arrangement des parties.
(Fontenelle 1686 : 49-51)

Que cette opinion soit également celle de Boisguilbert, c'est ce que prouve sa tentative de recherche d'une physique sociale, d'une mécanique économique fondée sur « ces ressorts dont on vient de parler [les intérêts des agents], qui font agir cette machine » (Boisguilbert 1705b : 754). Dans une lettre au contrôleur général, le destinataire n'est-il pas qualifié de « souverain conduc-

teur de l'horloge » (20 juillet 1704, dans Boisguilbert 1691-1714 : 321), et les sujets ne sont-ils pas comparés à « autant de pièces d'horloge qui concourent au commun mouvement de la machine, le dérangement d'une seule suffisant pour l'arrêter entièrement » (*ibid.* : 320) ? « Il y a [...] une attention à faire », lit-on également dans la *Dissertation de la nature des richesses*, « à laquelle presque qui que ce soit n'a jamais réfléchi, qui est que l'opulence consistant dans le maintien de toutes les professions d'un royaume poli et magnifique, qui se soutiennent et se font marcher réciprocement, comme les pièces d'une horloge, toutes, à beaucoup près, ne sont pas dans la même assurance, et à l'épreuve de semblables atteintes » (Boisguilbert 1707b : 997). Le problème est également illustré par l'image d'une balance²³ dont le mouvement des plateaux traduit les désajustements liés aux phénomènes de spéculation et de processus cumulatif, amplifié. « Voilà donc la balance, pour y revenir, qui a perdu son équilibre » (Boisguilbert 1704b : 862 ; cf. aussi 860).

On devine ce que le concept d'équilibre économique doit à une pareille approche. Mais, et c'est là un point essentiel, Boisguilbert retire davantage du mécanisme que ces quelques idées générales. Pour s'en convaincre, il convient de se pencher sur les autres métaphores utilisées, et en premier lieu sur celles qui ont trait à l'hydraulique et aux machines qui s'y rapportent. Au-delà des analogies – « les tributs coulent aux mains du prince comme les rivières coulent dans la mer » (Boisguilbert 1707a : 941) –, le lecteur doit se persuader que seules les « machines » naturelles sont parfaites. On peut à la rigueur en fabriquer d'entièrement artificielles, mais beaucoup moins élaborées – il y a tout un monde entre un automate et un être vivant. Tout mélange des deux, toute intrusion de l'artificiel dans le naturel, ne peut donner que des objets monstrueux. C'est vrai par exemple de la politique des blés. « Il faut des réservoirs, mais c'est à la nature de les faire, et non pas à l'autorité et à la violence. Et pour reprendre l'exemple des sources, les étangs et les lacs qu'elles forment naturellement, et sans aucun ministère étranger, causent une

23. Dans la langue du XVIIe siècle, le mot « balance » signifie également « équilibre ». Boisguilbert l'emploie dans les deux sens.



Un autre parent éloigné de BOISGUILBERT : Pierre CORNEILLE.

très grande utilité » (Boisguilbert 1704b : 870). Il n'y a « nulle différence entre la situation des peuples d'aujourd'hui et l'eau qu'on tire de la Seine au-dessus de Saint-Germain par des machines et des aqueducs qui lui font monter une colline : on sait le temps et les peines qu'il a fallu employer pour faire cette violence à la nature, et qu'il les faut continuer avec la même exactitude. Cependant, pour remettre l'eau dans son cours, il ne faut qu'une demi-heure de travail d'homme qui ôte la jointure des canaux, et la nature alors agissant en toute liberté, on reverra les choses en leur premier état » (Boisguilbert

1705c : 770).

D'autres métaphores délaissent apparemment quelque peu le terrain du mécanisme et évoquent, par exemple, la médecine. L'écoulement des blés hors du royaume ou d'une province excédentaire est comparé à une saignée nécessaire à la bonne santé du corps de l'État (Boisguilbert 1705b : 708). Ce qui mène inévitablement à des images organicistes où les différents « états » ou classes sont assimilés à des parties du corps humain, pour lesquelles tout dérèglement est une maladie : « . . . comme la France a actuellement la gangrène, ou, si on veut, la pierre dans les reins, il faut pour sa guérison user d'incisions dans le vif, et d'opérations très violentes dans les parties les plus nobles, les remèdes ordinaires n'étant plus de saison, et se trouvant beaucoup au-dessous de la force du mal » (Boisguilbert 1704a : 882).

... le corps de l'État est comme le corps humain, dont toutes les parties et tous les membres doivent également concourir au commun maintien, attendu que la désolation de l'un devient aussitôt solidaire et fait périr tout le sujet. C'est ce qui fait que toutes ces parties n'étant pas d'une égale force et vigueur, les plus robustes s'exposent et se présentent même pour recevoir les coups que l'on portera aux plus faibles et plus délicates [...]. Les pauvres, dans le corps de l'État, sont les yeux et le crâne, et par conséquent, les parties délicates et faibles ; et les riches sont les bras et le reste du corps : les coups que l'on y porte pour les besoins de l'État sont presque imperceptibles tombant sur ces parties fortes et robustes, mais mortels atteignant les endroits faibles, qui sont les misérables, ce qui par contre-coup désole ceux qui leur avaient refusé leur concours. (*ibid.* : 943)

5. Ces images ne s'opposent pas entre elles ; l'organicisme ne contredit pas le mécanisme, surtout pour un cartésien. Mais sous la diversité apparente des formules, il est important de déceler ce que toutes recouvrent : l'idée de mouvement – et il n'est pas jusqu'aux métaphores militaires qui ne l'évoquent. Un mouvement nécessaire, constant, état naturel d'un corps lorsqu'il n'est contrarié par aucun autre, par un choc. C'est là, pour y revenir, l'un des postulats de base du mécanisme pour lequel (du moins chez les cartésiens) tout est mouvement de la matière, tout s'ordonne par les chocs incessants de

ses éléments. C'est cela qui fonde l'équilibre.

On conçoit donc que toute cause – par définition « violente » – empêchant le mouvement naturel des éléments, ou modifiant – ralentissant – ce mouvement, ne peut que perturber l'équilibre initial naturel et provoquer une dégénérescence de cet équilibre en un état sous-optimal.

On conçoit également qu'une telle conception des choses est atemporelle. L'élément étranger au mécanisme une fois repéré, il suffit de le retirer pour retourner à l'état initial. Les différents états sont parfaitement et immédiatement réversibles²⁴. Pour reprendre l'image hydraulique, la perturbation d'un cours d'eau, induite par un élément non « naturel », peut être immédiatement supprimée : « ... un torrent arrêté dans une pente par une forte digue coulera en bas, sitôt que ce qui le retenait sera levé ; ce qui n'exige qu'un moment » (Boisguilbert 1707b : 1012) ;

... la seule reconnaissance de la cause du mal fera tout le remède par sa cessation, ces deux choses étant inséparables dans un art comme est le gouvernement des peuples, c'est-à-dire que le remède d'un mal n'est jamais que la cessation de sa cause, quoiqu'on ait allégué pitoyablement que l'auteur du premier ouvrage [le *Détail de la France*] sur ce sujet avait trouvé le principe du désordre, mais n'avait pas trouvé le remède, ce qui est une impertinence achevée, puisque l'un ne va jamais sans l'autre, non plus qu'il ne peut y avoir de montagne sans vallée.

(Boisguilbert 1707a : 907)

La mécanique cartésienne implique l'effacement de toute différence de nature entre les phénomènes physiques et humains. L'application de ses principes au monde économique et social est donc constamment opérée par Boisguilbert, ce qui ne va pas, comme nous le verrons, sans difficultés : elles concernent la définition de l'état naturel – il y en a deux : l'un fondé sur le principe de la réversibilité, l'autre non –, de l'équilibre économique général, et la prise en compte des anticipations – pour lesquelles un phénomène d'apprentissage peut venir troubler la réversibilité des mécanismes qui les sous-tendent.

24. Il s'agit bien ici d'un problème atemporel de réversibilité mécanique, et non d'une application de la notion théologique de « grâce efficace comme le soutient Perrot 1989 ».



René DESCARTES, d'après Frans HALS.

Mais cette conception est fondamentale. Elle fonde, d'une part, en partie, le libéralisme économique de Boisguilbert : « ... il ne faut qu'un moment pour changer tout à coup cette malheureuse situation [...] en un état très heureux. Il n'est pas question d'agir, il est nécessaire seulement de cesser d'agir avec une très grande violence que l'on fait à la nature, qui tend toujours à la liberté et à la perfection » (Boisguilbert 1707b : 1005). Les modèles de mécanique hydraulique, d'autre part, nous indiquent la direction principale du mouvement, du « trop plein » vers le « pas assez », de l'abondance à la

disette. C'est ainsi que le commerce, l'échange, sera compris dans son sens le plus général, applicable à tout être et/ou toute chose : un « commerce perpétuel » (Boisguilbert 1695 : 640) entre les hommes – artisanat, commerce proprement dit –, entre les hommes et la nature – agriculture – ou au sein de la nature elle-même – échange, i.e. compensation entre les années stériles et les années abondantes. La justice dans le commerce, i.e. les proportions (ci-dessous, chapitre 4) doit se faire

non seulement d'homme à homme, mais aussi de pays à pays, de province en province, de royaume en royaume, et même d'année en année, en s'aidant et se fournissant réciproquement de ce qu'elles ont de trop, et recevant en contre-échange les choses dont elles sont en disette.
(Boisguilbert 1707a : 891)

Qu'est donc la richesse ? un mouvement perpétuel. Elle « consiste dans un échange continual de ce que l'un a de trop avec un autre, pour prendre en contre-échange celles [sic] dont celui avec qui il traite abonde » (ibid : 919). Elle est un « mélange continual » (Boisguilbert 1707b : 991). Ici, la « richesse » est assimilée à l'« opulence », l'« harmonie », l'« équilibre »²⁵. On comprend mieux, dès lors, le raisonnement qui sera mené en termes de chocs déstabilisateurs – produits par des obstacles artificiels – et de vitesse de circulation de la monnaie. On comprend mieux, également, les qualificatifs appliqués à la monnaie : « l'argent mort » et « l'argent en vie »²⁶. L'obstacle, le repos, le ralentissement sont la mort et la crise. Le mouvement incessant, la vie, l'opulence et l'équilibre. « Le premier [l'argent mort] est celui qui, étant immobile et caché, n'est pas plus utile à l'État que si c'était des pierres [...] et l'autre, qui est en vie, est celui qui marche toujours et n'est jamais un moment en repos » (ibid.)²⁷.

25. L'équilibre est l'« unique conservateur de l'opulence générale » (Boisguilbert 1707b : 993) ; « l'harmonie d'un État » est définie par « une opulence générale » (ibid. : 985). Dans le sens précis de richesse matérielle, d'une classification des biens, le mot est aussi assimilé à « opulence » : cf. ibid. : 974 où Boisguilbert déclare que « ce ne furent point l'or et l'argent qui reçurent ce titre d'opulence » là où, ailleurs, il parle de « richesse ».

26. Lettre au contrôleur général, 1er juillet 1704, dans Boisguilbert 1691-1714 : 302.

27. Souligné par Boisguilbert. Cf. aussi 1707b : 999 : dans les temps d'opulence, l'argent

6. Pour conclure sur ce thème, remarquons que l'inspiration janséniste et l'inspiration mécaniste ne s'excluent pas, bien au contraire. Comme le notent les commentateurs²⁸, le milieu de Port-Royal, malgré une certaine ambiguïté sur la validité des sciences et le caractère vain de leur pratique²⁹, fut favorable au développement scientifique du siècle. Beaucoup d'auteurs, à l'époque, soulignèrent les concordances entre les écrits de Descartes et ceux de saint Augustin. Pierre Nicole, en particulier, dont les *Essais de morale* furent fort prisés des lettrés du temps et, selon toute vraisemblance, de Boisguilbert lui-même, n'hésita pas à utiliser une physique cartésienne de l'homme et à transposer la théorie des tourbillons à l'étude de la société mue par les passions et par les intérêts divergeants de ses membres. « Toutes les choses du monde se réduisent d'elles-mêmes à une espèce d'équilibre », affirme-t-il (Nicole 1670 : 146) ; dans la société, « les biens et les maux des diverses conditions se balancent, tellement qu'on les trouve presque dans toutes en une égale proportion ». Reprenant la conception cartésienne de l'âme et du corps³⁰, il utilise les tourbillons pour souligner, successivement, le caractère aléatoire de la vie « exposée à mille accidents » (cf. 1670 : 18-19) et le principe de la cohésion sociale, de l'ordre engendré par le mouvement incessant d'éléments a priori non concordants : les pôles de la hiérarchie sociale sont autant de centres autour desquels tournent quantités d'intérêts particuliers formant ainsi des tourbillons de matière, eux-mêmes entraînés par d'autres

« n'était pas sitôt admis en un lieu que l'on songeait à l'en déloger, et il était accoutumé, sans s'étonner, à faire quelquefois plus de cent logis en une même journée » ; en temps de crise, « il marche à pas de tortue [...], devenant paralytique partout où il met le pied, et il faut des machines épouvantables pour l'en déloger ».

28. R. Mandrou, par exemple, 1973 : chapitre 5.

29. Ambiguïté que l'on aussi peut déceler chez Domat, chez Nicole et même chez Boisguilbert, qui parle de « l'incertitude des sciences, et par conséquent de la théorie » (au contrôleur général, 1er novembre 1704, dans Boisguilbert 1691-1714 : 331). N'oublions pas le fameux « Descartes, inutile et incertain » de Pascal. Pour un exemple de débat autour de ce thème, cf. Rodis-Lewis 1951.

30. Nicole, 1670 : 8-9 : « ... ce corps est une machine composée d'une infinité de tuyaux et de ressorts propres à produire une diversité infinie d'actions et de mouvements, soit pour la conservation même de cette machine, soit pour d'autres usages auxquels on l'emploie, et [...] l'âme est une nature intelligente, capable de bien et de mal, de bonheur et de misère ».

tourbillons plus importants.

Rien n'est plus propre pour représenter ce monde spirituel formé par la concupiscence, que le monde matériel formé par la nature, c'est-à-dire cet assemblage de corps qui composent l'univers. Car on y voit même que chaque partie de la matière tend naturellement à se mouvoir, à s'étendre, et à sortir de sa place, mais qu'êtant pressée par les autres corps, elle est réduite à une espèce de prison, dont elle s'échappe sitôt qu'elle se trouve avoir plus de force que la matière qui l'environne. C'est l'image de la contrainte où l'amour-propre de chaque particulier est réduit par celui des autres, qui ne lui permet pas de se mettre au large autant qu'il voudrait. Et l'on va voir tous les autres mouvements représentés dans la suite de cette comparaison. Car comme ces petits corps emprisonnés venant à unir leurs forces et leurs mouvements, forment de grands amas de matière que l'on appelle des tourbillons, qui sont comme les États et les Royaumes : et que ces tourbillons étant eux-mêmes pressés et emprisonnés par d'autres tourbillons, comme par des Royaumes voisins, il se forme de petits tourbillons dans chaque grand tourbillon, qui suivant le mouvement général du grand corps qui les entraîne, ne laissent pas d'avoir un mouvement particulier, et de forcer encore d'autres petits corps de tourner autour d'eux : de même les Grands d'un État suivant tellement le mouvement, qu'ils ont leurs intérêts particuliers, et sont comme le centre de quantités de gens qui s'attachent à leur fortune. Enfin, comme tous ces petits corps entraînés par les tourbillons tournent encore autant qu'ils peuvent autour de leur centre, de même les petits qui suivent la fortune des Grands et celle des États, ne laissent pas dans tous les devoirs et les services qu'ils rendent aux autres de se regarder eux-mêmes, et d'avoir toujours en vue leur propre intérêt. (Nicole 1675 : 120-122)

La Logique d'Arnauld et Nicole³¹ emprunte à Descartes. Jean Domat, de son côté, dans sa tentative de classement et de présentation des lois civiles (Domat 1689-1694), écrit qu'il faut remonter aux premiers principes avec l'aide de la raison, car « c'est par ces sortes de vérités si simples et si évidentes, qu'on vient à la connaissance de celles qui le sont moins et que pour le détail d'une science, il faut les recueillir toutes et former le corps entier qui doit être composé de leur assemblage ». Boisguilbert lui-même nous fournit sa version

31. *La logique ou l'art de penser*, par Antoine Arnauld et Pierre Nicole (première édition en 1662), dite aussi « Logique de Port-Royal ».

de la première page du *Discours de la Méthode* : « ... il faut [...] prendre parti, il n'y a pas moyen d'user de subterfuge, ni prétexter de son ignorance sur de pareilles matières. Tout le monde, pourvu qu'il ait le sens commun, est juge compétent, et ne peut s'abstenir de prononcer sans mauvaise foi, sous prétexte de son manque de lumière » (Boisguilbert 1707a : 883).

Cependant, l'apport des auteurs jansénistes à la théorie de la société et, incidemment, de l'économie politique, ne se résume pas à des emprunts que d'aucuns pourraient qualifier de superficiels. Ces emprunts sont eux-mêmes rendus possibles par une problématique qu'il nous faut à présent développer. La mise au jour de celle-ci est d'autant plus importante que Boisguilbert s'en inspira fortement.

7. Les nombreuses allusions que nous avons faites au jansénisme laissent entendre que les écrits et les prises de position des auteurs qui s'y rattachent ne constituèrent pas seulement un élément essentiel autour duquel tournèrent bien des discussions théologiques sur la grâce dans le climat post-tridentin de la Contre-Réforme catholique. Ces discussions ne furent pas confinées, en France tout au moins, à des thèmes purement théologiques mais embrassèrent tous les aspects de la vie sociale. Les nombreuses familles de pensée qui accompagnèrent ce grand renouveau de la spiritualité en France ne pouvaient pas éviter d'exprimer, plus ou moins clairement, leur attitude face à la vie « mondaine », au pouvoir, à la société. Et dans tous ces débats, un nom domine le siècle plus encore que les précédents : celui de saint Augustin, le « docteur de la Grâce », dont l'œuvre importante et protéiforme se prêtait à bien des interprétations. Jansen, Saint-Cyran, Pascal, Arnauld, Nicole s'en réclament, tout comme Bérulle, Bossuet et Fénelon. Mais c'est surtout les écrits dans lesquels saint Augustin brosse un tableau sévère, pessimiste, de l'homme sans Dieu et de la Cité terrestre qui retinrent l'attention ; c'est cette optique que souligne le siècle et qui imprègne bien des auteurs laïcs (La Bruyère, La Rochefoucauld, Boileau par exemple)³².

32. L'influence de saint Augustin « s'est étendue au siècle entier. Tous le citent, l'utili-



Blaise PASCAL, peinture anonyme.

L'interprétation la plus dure et la plus pessimiste des œuvres d'Augustin fut acceptée et accentuée par le courant janséniste qui, dans sa controverse avec le molinisme, s'appuie sur les écrits contre les pélagiens. Un chef-d'œuvre à succès reste bien entendu les *Provinciales*, œuvre à bien des égards collective de Pascal, Nicole et Domat. Mais le succès même des prises de position jansénistes ; la résistance que Saint-Cyran opposa à Richelieu ; les sympathies de quelques auteurs jansénistes pour la Fronde ; la protection que le courant reçut, par la suite, de la part d'anciens frondeurs ; ou encore – et peut-être même surtout – l'allure générale de la doctrine qui faisait penser au calvinisme³³ : tout ceci suscita la méfiance perpétuelle, voire l'hostilité, de la monarchie envers ce courant de pensée. Pourtant – et ici nous nous séparons de nombre de commentateurs – il n'y avait peut-être pas meilleurs théoriciens de l'absolutisme et du conservatisme social. Boisguilbert, même en modifiant, sur des points importants, les idées du courant dans lequel il s'insère, n'échappe pas à la règle, et ne fut certainement pas le révolutionnaire que la postérité, au XIXe siècle, se plut à dépeindre. Il ne faut pas confondre le libéralisme économique et le libéralisme politique : ils furent longtemps séparés et peuvent encore être disjoints.

Le jansénisme ne forma pas, même au XVIIe siècle, une entité monolithique. Plusieurs courants le traversèrent, à présent bien étudiés. Martin de Barcos (1600-1678), Blaise Pascal (1626-1662) après ce qu'il est convenu d'appeler sa « conversion », représentèrent une position extrémiste prêchant le retrait total du monde. Antoine Arnauld (1612-1694), Pierre Nicole (1625-1695), Jean Domat (1625-1696) exprimèrent une ligne de pensée plus mo-

lisent, le commentent, même s'ils ne l'ont guère lu [...]. On le voit intervenir partout, autorité souveraine [...]. Cela finit par devenir une obsession : on n'ose plus formuler de réserves, de critiques ; saint Augustin en toutes choses a toujours raison : Rome devra en 1690 condamner, parmi les erreurs des jansénistes, l'opinion qu'il suffit qu'un point de doctrine ait été professé par saint Augustin pour qu'on soit autorisé à le soutenir envers et contre tous, le pape y compris » (Marrou 1955 : 170-171).

33. Cf. par exemple la position funambulesque de Pascal qui, dans ses *Écrits sur la grâce*, tente de démarquer clairement la position des « disciples de saint Augustin » de celle des molinistes et des calvinistes. On sait que Mazarin qualifia le jansénisme de « calvinisme rebouilli ».

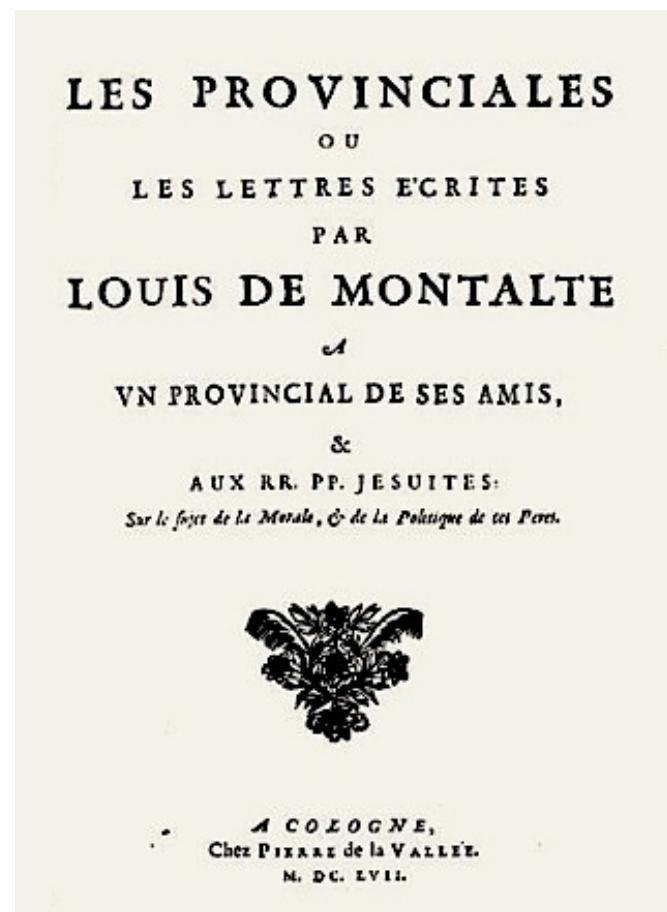
dérée, d'un augustinisme mêlé de thomisme, ne repoussant pas systématiquement la vie « mondaine ». Nicole, sur la fin de sa vie, collabora même parfois avec Bossuet, et ne s'attira pas que des sympathies dans le milieu port-royaliste avec sa théorie de la « grâce générale »³⁴.

C'est la position modérée, également illustrée par l'abbé Jacques-Joseph Duguet (1649-1733) et par Pasquier Quesnel (1634-1719), qui développa les thèmes concernant la société, le pouvoir politique, l'organisation de la vie économique. Non pas que les vues de ces auteurs soient homogènes, ou même concordantes. Mais elles reflètent un même ensemble de préoccupations, et furent très largement diffusées comme en témoignent les nombreuses éditions des *Essais de morale* de Nicole – dont : *De l'Éducation d'un Prince*, 1670 – et de *l'Institution d'un Prince* de Duguet (1739, rédigé en 1699). Pour notre sujet, cependant, les *Essais de morale* seront au centre de notre attention, avec le *Traité des lois* (1689), *Les Lois civiles dans leur ordre naturel* (1689-1694) et le *Droit public* (1697) de Domat. Les autres auteurs ne seront convoqués que pour des témoignages complémentaires, ou à titre de comparaison³⁵.

8. Afin de caractériser la manière particulière à Nicole et à Domat de poser le problème de l'étude de la vie en société, il peut être utile de revenir sur l'image mécaniste de l'homme et sur la fragilité de cet assemblage constitué d'une infinité de « tuyaux » et de « ressorts ». « Mais qu'est-ce que cette vie sur laquelle il [l'homme] se fonde, et quelle force a-t-il pour la conserver ? » se demande Nicole. « Elle dépend d'une machine si délicate et composée de tant de ressorts, qu'au lieu d'admirer comme elle se détruit, il y a bien lieu de s'étonner comment elle peut seulement subsister un peu de temps »

34. James 1972, première partie, chapitre 1 en particulier.

35. Il y a du vrai dans l'affirmation péremptoire de J. Viner (1978 : 131) selon laquelle « Pierre Nicole et Jean Domat furent les seuls auteurs à appliquer systématiquement la doctrine rigoriste au domaine économique ». Elle est vraie au sens où l'on verra Nicole et Domat poser clairement le problème de la coordination des activités, mais alors c'est oublier leur exécuteur testamentaire : Boisguilbert. Elle est fausse dans la mesure où elle omet, outre Boisguilbert, des auteurs comme l'abbé Duguet même si le système de ce dernier est finalement plus proche de celui de Fénélon que de celui de Nicole ou de Boisguilbert.



Un chef d'œuvre polémique, et un livre à succès : *Les Provinciales* de PASCAL – ouvrage auquel collaborèrent Pierre NICOLE et Jean DOMAT.

(Nicole 1671 : 14). Le problème de la cohésion sociale est posé en des termes analogues : étant donné la nature corrompue des hommes, et leurs intérêts divergents, comment une société peut-elle se maintenir et perdurer, au lieu d'éclater immédiatement en mille morceaux, dans l'anarchie la plus totale ? La réponse à cette question exige que l'on prenne en compte les fondements théologiques de la « morale ».

À la base de tout l'édifice : la vision dualiste augustinienne de l'homme et de la religion – la Cité terrestre et la Cité céleste, ou encore Adam et Jésus-Christ. « Toute la religion chrétienne tient principalement dans l'état

et la personne de deux hommes [...] , Adam qui est le principe du péché, et [...] Jésus-Christ qui est le principe du salut » (A. Singlin). On sait quelle amplification ce thème reçut dans les *Pensées* de Pascal.

Avant la Chute, l'homme pouvait jouir d'un bonheur parfait. Dieu était l'objet de son amour ; il faisait le bonheur entier de chacun et il pouvait être possédé par tous. Le péché originel modifie cette situation. Au lieu d'aimer Dieu, l'homme se porte à lui-même un intérêt exclusif (amour-propre, concupiscence) et son désir se tourne vers tous les biens terrestres qui peuvent servir à sa volupté. Par cet amour immodéré de soi-même et de son intérêt particulier, il fait des biens apparents sa divinité et rencontre, dans sa quête, les désirs opposés des autres hommes : « ...l'homme ayant violé la première loi, et s'étant égaré de la véritable félicité qu'il ne pouvait trouver qu'en Dieu seul, il l'a recherchée dans les biens sensibles où il a trouvé deux défauts opposés [...] [aux] deux caractères du souverain bien : l'un, que ces biens ne peuvent être possédés de tous ; et l'autre, qu'ils ne peuvent faire le bonheur d'aucun » (Domat 1689 : 24). Ce « dérèglement de l'amour », affirme Domat, est la cause du « dérèglement de la société ». « C'est ainsi que l'homme, ayant mis d'autres biens à la place de Dieu qui devait être son unique bien, et qui devait faire sa félicité, a fait de ces biens apparents, son bien souverain où il a placé son amour et où il établit sa béatitude ; ce qui est en faire sa divinité, et c'est ainsi que par l'éloignement de ce seul vrai bien qui devait unir les hommes, leur égarement à la recherche d'autres biens les a divisés » (ibid. : 25). L'amour-propre règne alors en maître :

...on voit régner cet autre amour tout opposé [à l'amour mutuel] dont le caractère lui a justement donné le nom d'amour-propre, parce que celui en qui cet amour domine ne recherche que les biens qu'il se rend propres, et qu'il n'aime dans les autres que ce qu'il en peut rapporter à soi. (ibid.)

Pour décrire cette situation, les mots ne sont pas assez durs, même si le vocabulaire de Domat, au regard de celui de Nicole et de Boisguilbert, paraît plus modéré. « C'est le venin de cet amour qui engourdit le cœur de l'homme

[...]; et qui [...] est comme une peste universelle » (*ibid.*)³⁶. La résultante de la Chute consiste donc en un état de guerre de tous contre tous³⁷ « parce que l'amour-propre des autres hommes s'oppose à tous les désirs du nôtre. »

Nous voudrions que tous les autres nous aimassent, nous admirassent, pliaissent sous nous, qu'ils ne fussent occupés que du soin de nous satisfaire. Et non seulement ils n'en ont aucune envie, mais ils nous trouvent ridicules de le prétendre, et ils sont prêts de tout faire, non seulement pour nous empêcher de réussir dans nos désirs, mais pour nous assujettir aux leurs. Voilà donc par là tous les hommes aux mains les uns avec les autres. (Nicole 1675 : 116)

Les autres caractéristiques de l'état corrompu sont nombreuses et importantes. Tout d'abord, la nature agit en sorte que l'homme ne saurait vivre isolément, en autosuffisance. Nicole, par exemple, souligne la nécessité dans laquelle se trouvent les hommes de vivre, bon gré mal gré, ensemble : ils « sont liés entre eux par une infinité de besoins, qui les obligent par nécessité de vivre en société, chacun en particulier ne pouvant se passer des autres ; et cette société est conforme à l'ordre de Dieu, puisqu'il permet ces besoins pour cette fin. Tout ce qui est donc nécessaire pour la maintenir est dans cet ordre, et Dieu le commande en quelque sorte par cette loi naturelle qui oblige chaque partie à la conservation du tout » (Nicole 1671 : 321). Le problème de l'existence et du maintien de la cohésion sociale est donc bien fondamental.

Pour satisfaire aux besoins, le travail est considéré comme une pénitence générale que Dieu a imposée à tous les hommes (Nicole 1670 : 412) et à laquelle personne ne devrait pouvoir échapper. Domat, s'il reconnaît par ailleurs que le travail était déjà commandé à l'homme avant la Chute, dans l'état d'innocence, souligne qu'il constituait alors « une occupation agréable,

36. Voir aussi Nicole 1675 : 115-116 par exemple.

37. Nicole (1675 : 117) fait ici référence à Hobbes : « ... si celui qui a dit qu'ils [les hommes] naissent dans un état de guerre et que chaque homme est naturellement ennemi de tous les autres hommes, eût voulu seulement représenter par ces paroles la disposition du coeur des hommes les uns envers les autres, sans prétendre la faire passer pour légitime et pour juste, il aurait dit une chose aussi conforme à la vérité et à l'expérience que celle qu'il soutient, est contraire à la raison et à la justice ». Nicole, cependant, pourrait bien être plus proche de Selden que de Hobbes (sur ces deux auteurs, voir Tuck 1979). Remarquons d'autre part qu'il n'y a pas, chez les jansénistes du XVIIe siècle, de théorie du contrat.

sans peine, sans dégoût, sans lassitude », et précise que « les travaux qui exercent maintenant l'homme, lui sont une peine dont Dieu le punit »³⁸. En conséquence, est sévèrement dénoncée « l'énormité du vice de la fainéantise et de la paresse » puisque Dieu a voulu « qu'aucun n'eût son pain qu'à la sueur de son visage, et par un exercice à quelque occupation qui rendit juste qu'il fût nourri, et il déclare indignes de manger, ceux qui ne gagnent, ou ne méritent pas leur subsistance par quelque travail » (Domat 1697 : 236). Ceux-là sont véritablement « dignes de la mort même [...], si la justice qui leur est due n'était réservée à un autre temps par d'autres supplices » (*ibid.*). Personne ne saurait échapper à la règle, déclare Domat, sans rébellion contre « la loi naturelle et la loi divine » (*ibid.* : 237). « Il n'y a point de condition sans en excepter les plus élevées, qui n'ait pour son caractère essentiel, et pour devoir capital et indispensable l'engagement au travail *pour lequel elle est établie* » (*ibid.* : 236, nous soulignons). Boisguilbert porte le même jugement, mais omet la précision soulignée dans la citation précédente : ne permet-elle pas en fait de « sanctifier » toute activité, y compris la simple gestion d'un patrimoine, et de considérer les violations comme exceptionnelles ?

Dernière caractéristique de l'état corrompu, enfin : non seulement les besoins pressent l'homme, non seulement celui-ci doit exercer une activité pénible afin d'y pourvoir, mais encore le péché originel multiplie ces besoins comme pour mieux enferrer l'homme déchu : il a « aussi augmenté la nécessité des travaux » (Domat 1689 : 25) et donc accru l'interdépendance entre les hommes. En cherchant à remédier à leur indigence, ceux-ci

ne font qu'augmenter leurs besoins et leurs nécessités, et leur faiblesse par conséquent [...]. Celui qui a besoin de beaucoup de choses [...] est esclave de beaucoup de choses, il est lui-même serviteur de ses serviteurs, et il en dépend plus qu'ils ne dépendent de lui. De sorte que l'augmentation des besoins et des honneurs de ce monde ne faisant qu'augmenter les servitudes et les dépendances, nous réduit ainsi à une misère plus effective. (Nicole 1671 : 56-57)

Les termes de la question de l'existence même de la société, de la cohésion

38. Domat 1689 : 7; cf. aussi Domat 1697 : 236 et 241.

sociale, sont ainsi clairement énoncés : d'un côté, la guerre de tous contre tous ; de l'autre, l'interdépendance généralisée. La société, d'un côté, ne peut être fondée sur une violence et une anarchie perpétuelles. Mais, d'un autre côté, alors qu'il « est absolument nécessaire afin que la société des hommes subsiste, qu'ils [les hommes] s'aiment et se respectent les uns les autres » (ibid : 231), cela ne semble pas être le cas dans la mesure où la concupiscence dicte précisément l'attitude contraire. Ainsi posé, le problème semble ne pas devoir recevoir de solution :

On ne comprend pas d'abord comment il s'est pu former des sociétés, des Républiques et des Royaumes de cette multitude de gens pleins de passions si contraires à l'union, et qui ne tendent qu'à se détruire les uns les autres. (Nicole 1675 : 117)

9. La solution existe pourtant, qui provient, précise Nicole, de la source même des maux : « l'amour-propre qui est la cause de cette guerre, saura bien le moyen de les [les hommes] faire vivre en paix » (ibid.). Dieu n'a laissé produire le mal, affirme Domat, que parce qu'il sait en tirer le bien ; « d'une aussi méchante cause que notre amour-propre, et d'un poison si contraire à l'amour mutuel qui devait être le fondement de la société, Dieu a fait un des remèdes qui la font subsister ; car c'est de ce principe de division qu'il a fait un lien qui unit les hommes en mille manières, et qui entretient la plus grande partie des engagements » (Domat 1698 : 25). De quelle manière ? Par la ruse. Voyant qu'il ne peut faire plier les autres par la force sans en retirer lui-même quelque dommage, l'homme s'astreint à certaines règles de convenance et de civilité pour parvenir à ses fins : « l'amour-propre s'accorde à tout pour s'accorder de tout ; et il sait si bien assortir ses différentes démarches à toutes ses vues, qu'il se plie à tous les devoirs, jusqu'à contrefaire toutes les vertus » (ibid. : 26).

On reconnaît là une application de la notion d'amour-propre éclairé chère à Nicole. Après la Chute, il reste néanmoins à l'homme une étincelle divine, la raison, « toute aveugle et corrompue qu'elle est » (Nicole 1671 : 42). Elle fait sa force et peut lui servir de guide dans la vie. « Mais combien y en



Pierre NICOLE, peinture anonyme.

a-t-il peu qui l'emploient à cet usage ? » Car la faiblesse de l'homme consiste précisément dans cette « impuissance où sa volonté se trouve, de se conduire par la raison » (*ibid.*), et la faiblesse l'emporte sur la force. Mais voyant qu'il ne peut satisfaire aux exigences de son amour-propre par la force, l'homme va utiliser, par une sorte de ruse de la passion, la lumière divine qui demeure pour atteindre son but.

Nous flottons dans la mer de ce monde au gré de nos passions [...], comme un vaisseau sans voile et sans pilote : et ce n'est pas la raison qui se sert des passions, mais les passions qui se servent de la raison pour arriver à leur fin. (*ibid.* : 43)

L'amour-propre se transforme donc en « amour-propre éclairé, qui sait connaître ses vrais intérêts » (Nicole 1675 : 115). Les hommes substituent « l'artifice à la force, et ils n'en trouvent point d'autre que de tâcher de contenter l'amour-propre de ceux dont ils ont besoin, au lieu de le tyranniser. Les uns tâchent de se rendre utiles à ses intérêts, les autres emploient la flatterie pour le gagner. On donne pour recevoir. C'est la source et le fondement de tout commerce qui se pratique entre les hommes, et qui se diversifie en mille manières » (*ibid.* : 118-119). L'amour-propre éclairé n'est rien d'autre que ce que l'on appelle l' « honnêteté humaine », « un amour-propre intelligent et plus adroit que celui du commun du monde, qui sait éviter ce qui nuit à ses desseins, et qui tend à son but qui est l'estime et l'amour des hommes par une voie plus adroite et plus raisonnable » (*ibid.* : 126-127).

Il suit de ceci que les effets de la charité et ceux de l'amour-propre éclairé deviennent indiscernables (*ibid.* : 114, 119). Dans un passage célèbre, qui sera repris par la suite par Boisguilbert comme par Adam Smith, Nicole dépeint en ces termes l'harmonie qui en résulte pour un État :

On trouve par exemple presque partout en allant à la campagne, des gens qui sont prêts à servir ceux qui passent, et qui ont des logis tout préparés à les recevoir. On en dispose comme on veut. On leur commande ; et ils obéissent. [...] Ils ne s'excusent jamais de rendre les assistances qu'on leur demande. Qu'y aurait-il de plus admirable que ces personnes s'ils [sic] étaient animés de la charité ? C'est la cupidité qui les fait agir [...].

Quelle charité serait-ce que de bâtir une maison toute entière pour un autre, de la meubler, de la tapisser, de la lui rendre la clef à la main ? La cupidité le fera gaiement. Quelle charité d'aller quérir des remèdes aux Indes, de s'abaisser aux plus vils ministères, et de rendre aux autres les services les plus bas et les plus pénibles ? La cupidité fait tout cela sans s'en plaindre³⁹. (Nicole 1670 : 204-205)

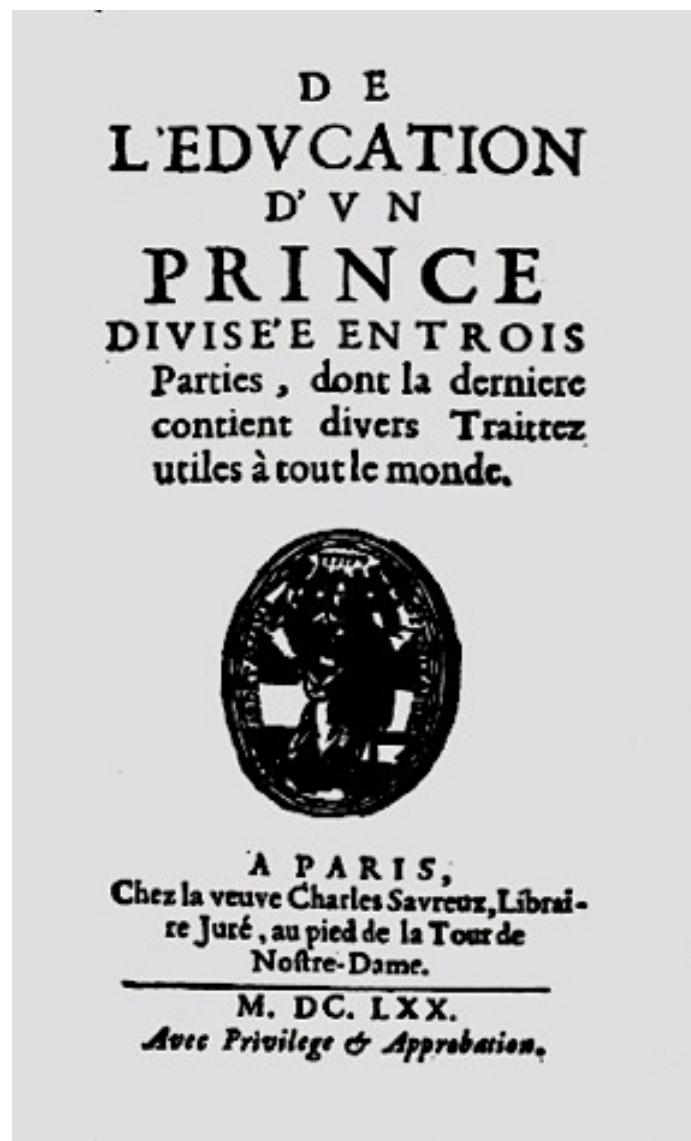
L'impression qui se dégage ici est donc, en définitive, celle d'une société parfaitement auto-régulée par la raison de ses membres (Nicole 1675 : 153-155), intérieurement corrompue, certes, mais extérieurement généreuse, pacifique et honnête. Mue par l'amour-propre, celui-ci y demeure dissimulé aux regards de tous ; vide de charité, tout semble cependant en provenir. Voilà l'œuvre de la Providence que Nicole ne se lasse pas d'admirer et dont il nous dépeint abondamment les effets.

10. Deux questions se posent cependant, qui auront leur importance lors de la reprise de ce thème par Boisguilbert : tout d'abord celle de l'originalité de cette conception à l'époque ; ensuite celle du caractère suffisant ou insuffisant de cet amour-propre éclairé pour maintenir, seul ou non, la cohésion sociale.

On peut répondre assez rapidement à la première interrogation. Le problème de l'opposition plus ou moins conflictuelle entre la raison⁴⁰ et les passions n'est certainement pas neuf. Mais pendant longtemps les passions avaient été considérées comme intrinsèquement mauvaises et devant, le plus

39. Cf. Boisguilbert 1705c : 748-749 : « ... tout le commerce de la terre, tant en gros qu'en détail, et même l'agriculture, ne se gouverne que par l'intérêt des entrepreneurs, qui n'ont jamais songé à rendre service ni à obliger ceux avec qui ils contractent par leur commerce ; et tout cabaretier qui vend du vin aux passants n'a jamais eu l'intention de leur être utile, ni les passants qui s'arrêtent chez lui à faire voyage de crainte que ses provisions ne fussent perdues. C'est cette utilité réciproque qui fait l'harmonie du monde et le maintien les États ; chacun songe à se procurer son intérêt personnel au plus haut degré et avec [le] plus de facilité qu'il lui est possible, et lorsqu'on va acheter quelque marchandise à quatre lieues de sa maison, c'est parce qu'on n'y en vend pas à trois lieues, ou qu'elle y est à meilleur compte, ce qui récompense le plus long chemin ». Les passages de la *Richesse des Nations* d'A. Smith, qui reprennent le thème de Nicole, sont bien connus.

40. Le terme « raison » peut recevoir plusieurs significations, toutes utilisées jusqu'ici. Il peut s'agir de la faculté qui permet de discerner le souverain bien et les moyens d'y parvenir. Il peut encore s'agir de la faculté de distinguer le vrai du faux dans les sciences. Enfin, le mot peut désigner la simple capacité d'établir au mieux la voie pour atteindre une fin, quelle qu'elle soit.



Une autre œuvre à succès : *De l'éducation d'un prince* de NICOLE, ouvrage publié par la suite comme volume II des *Essais de morale*.

souvent, être réprimées par un ordre extérieur à l'individu. Dans le meilleur de ces cas, c'est la raison qui devait dominer les passions, mais cette situation était reconnue comme exceptionnelle et hors d'atteinte de l'homme ordinaire. La nouveauté commença, pour faire bref, avec Machiavel, dans le domaine de l'action publique. Un acte n'est alors jugé que par rapport à ses effets. On

passe des passions aux intérêts⁴¹. C'est cependant vers le milieu du XVIIe siècle que cette notion se généralisa à la sphère des intérêts privés. L'idée selon laquelle des actions très différentes – relevant des passions comme de la raison – puissent être socialement utiles et manipulables s'imposa progressivement dans une sorte de préfiguration de l'utilitarisme⁴². Dans la progression de cette idée, des théologiens, ou encore des auteurs comme Louis de la Forge, Cureau de la Chambre, Descartes, jouèrent un rôle : les passions deviennent utilisables (Riese 1965).

C'est cependant le livre de Senault, *De l'usage des passions* (1641), qui marque, semble-t-il, une étape décisive. Cependant, comme le note N. O. Keohane (1980 : 197), ce ne fut qu'une étape dans la mesure où demeure chez cet auteur une certaine nécessité de domestication des passions par la raison et l'amour du bien public. Il ne s'agit donc là que du développement ultime du thème de l'utilisation des passions par la raison.

L'originalité de Nicole et des auteurs Jansénistes nous semble donc, non pas d'avoir porté ce thème à son plus haut degré de développement, comme le voudrait N. O. Keohane, mais bien, comme Nicole⁴³ le souligne lui-même, d'en avoir inversé les termes : l'utilisation de la raison par les passions. La forme extrême que l'auteur confère au principe de l'« amour-propre éclairé » est d'ailleurs loin d'être généralement acceptée à l'époque, même lorsque l'expression est utilisée. C'est par exemple le cas de Malebranche, qui définit l'amour-propre éclairé comme l'amour-propre animé par la charité, ce qui est revenir à Senault et à Descartes.

11. Pour ce qui concerne la seconde interrogation formulée précédemment, il nous faut revenir aux écrits de Nicole et Domat. L'enjeu est de taille. Car

41. Une littérature abondante s'est récemment développée sur ce thème, ne se limitant cependant pas à la période qui nous retient ici. Voir en particulier les ouvrages de L. Rothkrug (1965), A. O. Hirschman (1977), L. Dumont (1977), N. O. Keohane (1980) ; ou encore les articles de M. Raymond (1957), A. O. Hirschman (1982), Ph. Mongin (1978), S. C. Kolm (1981), G. Berger (1981).

42. Voir par exemple Rothkrug 1965, Keohane 1980.

43. Un écho célèbre : « L'intérêt, que l'on accuse de tous nos crimes, mérite souvent d'être loué de nos bonnes intentions » (La Rochefoucauld 1678, maxime 305).

l'exemple-type d'« amour-propre éclairé » donné par Nicole ne consiste-t-il pas dans l'activité marchande ? Et si l'« amour-propre éclairé » surgit spontanément du chaos et suffit seul à maintenir la société, ne serions-nous pas là en présence de la première apparition d'une idée fondamentale en économie politique, sous-tendant la conception libérale et la théorie de l'équilibre économique général ? Dans le cas contraire, c'est-à-dire si cette idée ne peut finalement être dégagée des écrits de Nicole et Domat, les modifications apportées par la suite par Boisguilbert pourraient bien s'avérer décisives.

La lecture des textes tranche en faveur de la seconde hypothèse. Il est vrai que, pour un lecteur moderne, économiste de surcroît, les passages plutôt appuyés que nous avons cités plus haut tendent à capter, seuls, l'attention. Mais il ne faut pas oublier qu'ils sont insérés dans un contexte qui ne prête à équivoque ni chez Nicole, ni chez Domat.

Comment les sociétés se sont-elles formées ? Par la force et non par le contrat, en dépit de certaines expressions ambiguës. La force entraîne la domination, les lois, la répression. Voici le processus tel que le décrit Nicole dans le troisième volume des *Essais de morale* :

... il [l'homme] aime la domination, il aime à s'assujettir tout le monde, mais il aime encore plus la vie et les commodités et les aises de la vie, que la domination ; et il voit clairement que les autres ne sont nullement disposés à se laisser dominer et sont plutôt prêts de lui ôter les biens qu'il aime le mieux. Chacun se voit donc dans l'impuissance de réussir par la force dans les desseins que son ambition lui suggère, et appréhende même justement de perdre par la violence les autres biens essentiels qu'il possède. C'est ce qui oblige d'abord à se réduire au soin de sa propre conservation, et l'on ne trouve point d'autre moyen pour cela que de s'unir avec d'autres hommes pour repousser par la force qui entreprendraient de nous ravir la vie ou les biens. Et pour affirmer cette union, on a fait des lois, et on ordonne des châtiments contre ceux qui les violent. Ainsi par le moyen des roues et des gibets qu'on établit en commun, on réprime les pensées et les desseins tyranniques de l'amour-propre de chaque particulier. La crainte de la mort est donc le premier lien de la société civile, et le premier frein de l'amour-propre.
(Nicole 1675 : 117-118)

Remarquons ici que, pour notre sujet, une référence à Selden ou à Hobbes



Antoine ARNAULD, par Gérard EDELINCK.

n'est pas incontournable. Jean Bodin lui-même avait ouvert la voie en déclarant, dans *Les Six Livres de la République* : « La raison et lumière naturelle nous conduit à cela, de croire que la force et violence a donné source et origines aux Républiques. Et quand la raison n'y serait point, il sera montré ci-après par le témoignage indubitable des plus véritables historiens [...] que les premiers hommes n'avaient point d'honneur, et de vertu plus grande, que de tuer, massacrer, voler ou asservir les hommes » (Bodin 1576 : 69). Comme il ressort d'ailleurs de l'examen de la littérature politique, les œuvres de Bodin dominent encore, jusqu'à Montesquieu, la pensée du temps. Le courant janséniste n'échappe pas à la règle : Nicole définit la souveraineté du prince

par le pouvoir de donner les lois, et Domat fonde son système des lois sur la famille, la propriété, l'État et l'idée de justice⁴⁴.

C'est donc en premier lieu l'ordre politique qui contient tout un chacun dans les limites d'un comportement compatible avec celui des autres. C'est encore l'ordre politique qui oblige à avoir recours aux ruses de la passion et qui constraint l'amour-propre à s'éclairer. Il est le principal responsable de l'état de choses présent : les hommes lui doivent repos, sûreté, protection et donc, tous les avantages du commerce et de l'industrie. Il est une « invention admirable », s'exclame Nicole dans un passage extrêmement caractéristique. Car s'il n'y a rien « dont on tire de plus grands services que la cupidité même des hommes », encore faut-il que cette dernière soit fortement disposée à les rendre. Or :

... si on la laisse à elle-même, elle n'a ni bornes ni mesures. Au lieu de servir à la société humaine, elle la détruit. Il n'y a point d'excès dont elle ne soit capable lorsqu'elle n'a point de liens ; son inclination

44. Il apparaît, de maints indices, que Boisguilbert doit beaucoup à la lecture de Bodin, et se situe dans son sillage. Outre ce qui est dit dans le prochain chapitre, concernant la méthode, l'histoire, la nature de l'impôt, remarquons les emprunts probables suivants. L'image de la charette et des bœufs, utilisée par Boisguilbert, peut provenir de la *République*, tout comme les allusions constantes à l'administration des Turcs (écho que l'on retrouve aussi chez Montchrétien, de la Croix, etc.). La conception de la guerre est semblable : celle-ci « met toutes choses en mouvement, elle purge les humeurs peccantes, et elle charme en quelque manière la vivacité d'une nation qui n'aime pas naturellement le repos, et à qui, même, il est souvent dommageable » (Boisguilbert 1704b : 843 ; cf. Bodin 1568 : 91 ; mais cf. aussi Richelieu 1632-38 : 381. Contra : É. de la Croix 1623 : 110 : « La guerre n'est pas un remède aux maladies d'État »). Enfin, Bodin insiste sur le rôle et les capacités des travailleurs français émigrés en Espagne. Cf. par exemple Bodin 1568 : 92 : « ... le plus grand bien d'Espagne, qui d'ailleurs est déserte, vient des colonies françaises, qui vont à la file en Espagne, et principalement d'Auvergne et du Limousin ; si bien qu'en Navarre et Aragon presque tous les vigneron, laboureurs, charpentiers, maçons, menuisiers, tailleurs de pierre, tourneurs, boureliers, sont français, car l'Espagnol est paresseux à merveilles, hors le fait des armes et de la trafique, et pour cette cause il aime le Français actif et serviable ». Voir Boisguilbert 1705c : 757-758, où ce problème est évoqué. On sait par ailleurs que Bodin fut largement copié : Montchrétien le plagie comme Colbert plagiera plus tard Richelieu. L'attitude de Boisguilbert est d'un autre ordre : il s'en inspire. Cf. par exemple le passage de la deuxième édition de la *Réponse à Malestroit* (Bodin 1578 : 158-159) : Bodin y fustige la complexité engendrée par les différents types de monnaies, et les opérations de change, provoquant confusion et tromperie ; Boisguilbert le transposera comme élément de sa conception des obstacles dus à une information défectueuse (ci-dessous : chapitre 5).

et sa pente allant droit au vol, aux meurtres, aux injustices, et aux plus grands dérèglements.

Il a donc fallu trouver un art pour régler la cupidité, et cet art consiste dans l'ordre politique qui la retient par la crainte de la peine, et qui l'applique aux choses qui sont utiles à la société. C'est cet ordre qui nous donne des marchands, des médecins, des artisans, et généralement tout ce qui contribue aux plaisirs, et satisfait aux nécessités de la vie. Ainsi nous en avons obligation à ceux qui sont les conservateurs de cet ordre. C'est-à-dire à ceux en qui réside l'autorité qui règle et entretient les États.

On admirera un homme qui aurait trouvé l'art d'apprioyer les lions, les ours, les tigres, et les autres bêtes farouches, et de les faire servir aux usages de la Vie. L'ordre politique fait cette merveille; car les hommes pleins de cupidité sont pires que des tigres, des ours et des lions. Chacun d'eux voudrait dévorer les autres; et cependant par le moyen des lois et des polices, on apprivoise tellement ces bêtes féroces, que l'on en tire tous les services humains que l'on pourrait tirer de la plus grande charité.

L'ordre politique est une invention admirable que les hommes ont trouvée, pour procurer à tous les particuliers les commodités dont les plus grands Rois ne sauraient jouir, quelque nombre d'Officiers qu'ils aient, et quelques richesses qu'ils possèdent si cet ordre était détruit. (Nicole 1670 : 205-207)

L'ordre politique n'est donc pas tout, mais il est le fondement de tout. Il restera à préciser davantage sa véritable nature, répressive et inégalitaire, fort éloignée de celle d'un simple État-gendarme : ce qui sera fait dans le chapitre suivant. Pour l'heure, soulignons l'existence d'autres liens indispensables à la cohésion sociale : car les liens spirituels de la religion jouent aussi leur rôle, tout comme ceux des convenances, de la civilité, qui évitent les heurts des personnes par les bornes qu'elles placent à leurs écarts dans la société. Ces multiples liens invisibles, mais efficaces, viennent soutenir l'ordre répressif, et l'adoucir. Au-delà des contraintes ou même des liens d'amitié, la société tient à cette infinité de « petites cordes toutes humaines » qui font l'union des personnes à leur insu (cf. ibid. : 308-310 ; cf. aussi 1671 : 231-232) ⁴⁵.

45. M. Raymond (1957 : 239) écrit : « Mon propos est de montrer que les sources de la sociologie optimiste des ‘philosophes’ doivent être recherchées, pour une part, dans la sociologie pessimiste du XVII^e siècle, et qu’une morale chrétienne sombre, préoccupée de

Jean Domat ne dit pas autre chose. D'avantage encore que Nicole, il donne l'impression, dans les premières pages du *Traité des Lois*, de tout faire repasser sur l'amour-propre éclairé. Il ajoute cependant quelques propos très clairs qui montrent bien que ce fondement est insuffisant⁴⁶. Quatre autres moyens forment d'après lui les « fondements naturels de l'ordre » : la religion « qui fait tout ce qu'on peut voir dans le monde, qui soit réglé par l'esprit des premières lois », « la conduite secrète de Dieu sur la société dans tout l'univers », « l'autorité que Dieu donne aux puissances », et enfin « cette lumière restée à l'homme après sa chute, qui lui fait connaître les règles naturelles de l'équité » (Domat 1689 : 26). Le premier et le troisième moyens concernent l'Église et l'État, respectivement destinés à régenter l'intérieur et l'extérieur de l'homme (ibid. : 29 ; cf. 1697 : 336-345). Le quatrième, l'équité, met l'accent sur une véritable honnêteté et droiture de conduite qui ne doit rien à l'intérêt (Domat 1689 : 27)⁴⁷.

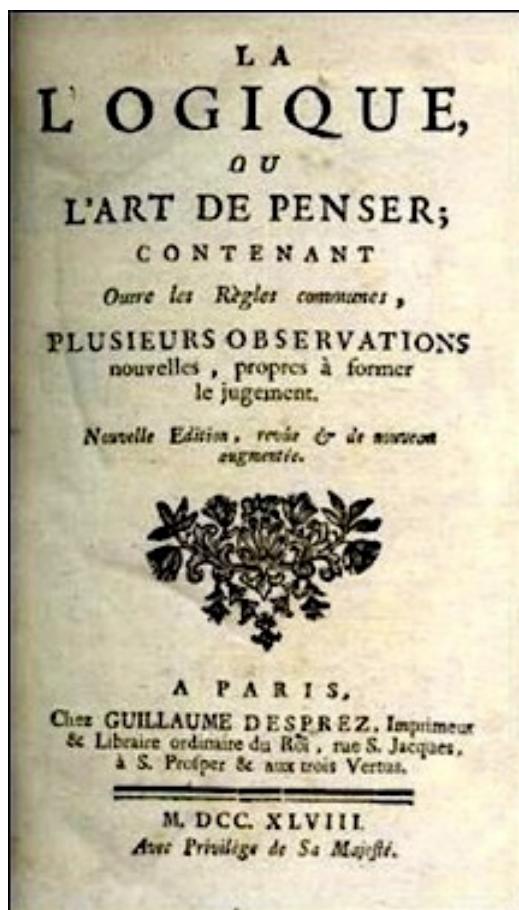
12. Le deuxième moyen, en revanche, semble plus mystérieux : il est pourtant déclaré « un fondement plus essentiel et plus solide » (Domat 1689 : 27). Il convient de préciser ici ce point. Sur le fond, l'analyse n'en sera pas modifiée. Mais c'est pour nous l'occasion de préciser la signification d'un terme : « Providence », dont Boisguilbert fera usage dans certains passages décisifs de son œuvre – passages qui risquent fort d'être mal interprétés si l'on ignore la signification que revêt à l'époque le vocabulaire utilisé.

En quoi consiste donc cette « conduite secrète de Dieu sur la société »

pourchasser l'amour propre dans ses derniers retranchements, a contribué à engendrer, par réaction, une morale fondée sur l'intérêt ». Il ne s'agit pas à proprement parler d'une « réaction », mais d'un développement dont Boisguilbert constitue un moment essentiel. Au demeurant, la vogue de Nicole est grande au XVIII^e siècle. Voltaire lui-même déclare que « ses *Essais de morale* qui sont utiles au genre humain ne périront pas. Le chapitre surtout des moyens de conserver la paix dans la société est un chef-d'œuvre auquel on ne trouve rien d'égal en ce genre dans l'Antiquité » (cf. Berger 1981).

46. Cf. notamment les amples développements de ce thème dans *Le Droit public* (1697).

47. Contrairement à ce qu'affirme James, cet accent n'est pas non plus propre à Domat et peut aussi être décelé, en maints endroits, chez Nicole : celui-ci est simplement d'avis que cette qualité a peu d'occasions de se manifester dans un contexte hostile (cf. par exemple Nicole 1671 : 43).



La logique, ou l'art de penser – la Logique dite « de Port-Royal » – par Antoine ARNAULD et Pierre NICOLE.

dont parle Domat ? « C'est par sa providence universelle sur le genre humain qu'il partage la terre aux hommes, et qu'il distingue les nations par cette diversité d'empires, de royaumes, de républiques et d'autres États, qu'il en règle et l'étendue et la durée par les événements qui leur donnent leur naissance, leur progrès, leur fin, et que, parmi tous ces changements, il forme et soutient la société civile dans chaque État, par des distinctions qu'il fait des personnes pour remplir tous les emplois et toutes les places, et par les autres manières dont il règle tout » (ibid.). Il s'agit donc de l'omniprésence organisatrice de Dieu, de l'action de la Providence divine, au travers du cours de

l'histoire et de l'organisation des sociétés – thème qui recoupe en partie les trois autres moyens, le troisième en particulier. Ce recours à la main de Dieu dans l'histoire et dans l'organisation sociale constitue-t-il une échappatoire ? Aurait-il pu paraître tentant à Domat de couvrir d'un voile de mystère ce qu'il n'aurait pas su expliquer ?

Il ne faut cependant pas se méprendre. Car si les mots « providence » et « providentiel » sont aujourd'hui presque des synonymes de miracle et miraculeux, il n'en est pas de même pour la langue du XVII^e siècle. Ces mots peuvent, bien sûr, revêtir cette signification et désigner l'action directe et imprévisible de Dieu : le passage cité peut le laisser entendre. Mais tout aussi – sinon plus – fréquemment, ils peuvent signifier tout le contraire. La Providence divine qui règle la nature, la société, l'histoire, désigne alors les causes secondes par lesquelles agit la divinité, causes instituées au commencement du monde, lois immuables que l'on peut découvrir par la raison, par l'activité philosophique et scientifique. C'est ce qui ressort clairement d'un texte de Nicole, « Des différentes manières dont on tente Dieu », inclus dans le volume III des *Essais de morale* (1675 : 165-200).

Soit qu'il [Dieu] nous fasse vivre de cette manière commune, soit qu'il le fasse d'une manière extraordinaire et miraculeuse, c'est toujours lui qui agit, et qui nous soutient. Et ainsi nous sommes obligés de reconnaître également sa main, et son opération toute puissante, soit qu'il la cache, soit qu'il la découvre. Mais il y a néanmoins cette différence entre ces deux manières dont il agit sur les corps et sur les âmes, que la première est la voie commune par laquelle il conduit ses créatures, et l'autre est une voie extraordinaire, dont il ne se sert que rarement, et qui n'a point de règles certaines. C'est dans la première que consiste l'ordre de la providence qu'il permet aux hommes de connaître, et la seconde ne renferme que certains effets que nous ne pouvons jamais prévoir de nous-mêmes. (Nicole 1675 : 168)

Lorsque référence est faite à la providence dans la société ou dans l'histoire, par conséquent, c'est aux lois de l'histoire⁴⁸ et à celles du fonctionne-

48. La prise en compte de l'évolution historique des sociétés et des rapports entre États pose cependant certains problèmes chez Domat, tout comme chez Boisguilbert. Il est malheureusement impossible de s'étendre sur ce thème dans le contexte de cette étude.

ment des sociétés qu'il faut penser.

C'est aussi pourquoi, il convient de le souligner, l'attitude janséniste des auteurs cités, tout comme, de toute évidence, celle de Boisguilbert, n'a rien d'un fatalisme. Malgré sa position ambiguë envers la science et la connaissance scientifique – Pascal est l'exemple presque caricatural d'un dualisme de pensée dans ce domaine –, cette attitude considère comme impie de s'attendre à – et de réclamer – des miracles perpétuels ; pour elle, la seule manière d'agir est de découvrir les causes secondes⁴⁹. « La sainte doctrine nous enseigne que quand nous pouvons employer des moyens humains, c'est tenter Dieu que de les négliger ». La passivité n'est pas de mise. Voyez donc l'ouvrage de saint Augustin, dit Nicole, contre ces moines qui refusaient de travailler parce qu'il est écrit que Dieu nourrit les oiseaux. De même, un gouverneur de place forte se doit de tout mettre en œuvre pour défendre sa ville et ne pas se reposer sur les paroles de l'Écriture : « ... si Dieu ne garde une Ville, c'est en vain qu'on veille pour la garder » (ibid. : 170-171). Ainsi s'explique un certain engagement dans le monde.

49. Dieu, en se cachant, nous « oblige à la vigilance et au travail » : cf. ibid. : 173-174.

DEUX

Le gouvernement d'un État policé

*Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste !*

RACINE, *Phèdre*, IV, 4

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES de l'ordre politique nécessaire au maintien de la société ? En quoi la conception proposée par les auteurs jansénistes étudiés diffère-t-elle des théories voisines ou antérieures ? Ces questions sont essentielles. En y répondant, nous posséderons de nouveaux points de repère qui nous mettront à même de mieux comprendre Boisguilbert.

La vision janséniste du corps politique et du pouvoir des « grands » est celle d'une société hiérarchisée et absolutiste : la « nation organisée ». Les membres d'un État ont chacun une fonction propre dont l'importance est dictée par sa place dans le corps politique. Ici, l'image organiciste doit être prise, semble-t-il, au pied de la lettre⁵⁰.

50. Cf. Domat, 1697 : 2 « Tout le monde sait que la société des hommes forme un corps dont chacun est membre ; et cette vérité que l'Écriture nous apprend et que la lumière de la raison nous rend évidente, est le fondement de tous les devoirs qui regardent la conduite de chacun envers les autres et envers le corps. Car ces sortes de devoirs ne sont autre chose que les fonctions propres aux engagements où chacun se trouve par le rang qu'il tient dans ce corps [...]. [Dieu] prescrit à chacun en particulier les devoirs propres de sa condition et de son état. »



Jacques-Bénigne BOSSUET, par Hyacinthe RIGAUD.

L'origine du pouvoir politique est divine. Si le peuple quelquefois paraît prendre part au choix du gouvernant ou de la forme de l'État, c'est néanmoins de Dieu que provient l'autorité. « Dieu a bien donné au peuple le pouvoir de se choisir un gouvernement. Mais comme le choix de ceux qui élisent l'Évêque n'est pas ce qui le fait Évêque, et qu'il faut que l'autorité pastorale de Jésus-Christ leur soit communiquée par son ordination ; aussi ce n'est point le seul consentement des peuples qui fait les Rois : c'est la communication

que Dieu leur a fait de sa royauté et de sa puissance qui les établit Rois légitimes, et qui leur donne un droit véritable sur leurs sujets » (Nicole 1670 : 185-186). La légitimité, par conséquent, ne vient pas du peuple, et nous ne sommes pas là en présence de la théorie du « double contrat » avancée par les « monarchomaques » un siècle auparavant. « La Grandeur est une participation de la puissance de Dieu sur les hommes, qu'il communique aux uns pour le bien des autres » (*ibid.* : 184). Domat n'écrit pas autre chose pour introduire à tout son système de rationalisation des lois et de la jurisprudence⁵¹.

On conçoit que, dans ce contexte, l'autorité politique des « grands » est juste et ne saurait être contestée. Le choix que peut faire un peuple si Dieu lui en donne l'occasion, en particulier, est irréversible. L'ordre choisi, une fois institué, « il n'est pas en la liberté du peuple de le changer. Car l'autorité de faire les lois ne réside plus dans le peuple qui s'en est dépouillé » (Nicole 1670 : 186)⁵². Toute rébellion est donc impie et contraire à la loi naturelle (*ibid.* : 187 ; voir aussi Domat 1697 : 18-19).

Il est faux de croire, en outre, que la forme de l'État est indifférente aux yeux de ces auteurs. On s'étonne même qu'ils aient pu paraître pour de dangereux républicains. Certes, Domat semble placer sur le même plan les royaumes, les républiques⁵³ et les « autres États ». Ne déclare-t-il pas aussi, dans son Droit public, que le gouvernement des républiques ne blesse

51. C'est Dieu qui « distingue quelques-uns pour leur donner une autre sorte de puissance, dont le ministère s'étend [...] à tout ce qui regarde la société ; et il donne différemment cette puissance dans les royaumes, dans les républiques et dans les autres États, aux rois, aux princes et aux autres personnes qu'il y élève par la naissance, par les élections, et par les autres manières dont il ordonne ou permet que ceux qu'il destine à ce rang y soient appelés » (Domat 1689 : 28). Retrouvant les accents de Bossuet apostrophant le roi et la cour (« Vous êtes des Dieux »), Domat conclut que « c'est Dieu lui-même qu'ils représentent dans le rang qui les élève au-dessus des autres », et qu'ils y tiennent là la place même de la divinité ; « et c'est pour cette raison qu'il [Dieu] appelle lui-même des Dieux ceux à qui il communique ce droit de gouverner les hommes et de les juger » (*ibid.*).

52. Sur le problème de l'attitude politique des premiers jansénistes, déjà évoqué, voir J. A. G. Tans (1956).

53. Le mot de « république » est ici pris dans son acceptation particulière de forme d'un État, et non dans son sens général courant à l'époque qui en fait un synonyme du mot « État ».



Jean DOMAT, portrait gravé par FRANÇOIS.

pas l'ordre naturel ? Dieu n'y est pas opposé « puisque non seulement il n'a jamais fait de loi générale qui ait ordonné [la] [...] seule espèce de gouvernement monarchique sur tous les États, mais [...] il a même approuvé celui des républiques, n'ayant apporté aucun changement en celles qu'il a éclairées de la lumière de l'Évangile » (Domat 1697 : 14). Mais Nicole n'envisage explicitement que la possibilité d'un État monarchique héréditaire⁵⁴ et Domat développe maintes bonnes raisons prouvant la supériorité incontestable de la

54. Nicole 1670 : 198-199 : si nous devions attribuer la puissance au mérite, « qui choisirons-nous ? Le plus vertueux, le plus sage, le plus vaillant. Mais nous voilà incontinent aux mains : chacun dira qu'il est ce plus vertueux, ce plus vaillant, ce plus sage. Attachons donc notre choix à quelque chose d'extérieur et d'incontestable. Il est le fils aîné du Roi : cela est net : il n'y a point à douter : la raison ne peut mieux faire ; car la guerre civile est le plus grand des maux. »

monarchie héréditaire sur toutes les autres formes de l'État (Domat 1697 : 5-14 en particulier). On aurait donc tort de voir chez ces auteurs les germes d'une contestation de la monarchie française, ni même de la forme de gouvernement. Là encore, en réalité, ces considérations ne font que se situer dans la droite ligne de la théorie absolutiste de Bodin⁵⁵.

On remarquera également que Nicole et Domat prennent ici certaines distances vis-à-vis du pessimisme et du relativisme radicaux pascaliens, exprimés en particulier dans ses « Trois discours de feu M. Pascal sur la condition des grands »⁵⁶. À partir de sa célèbre distinction entre les « grandeurs naturelles »⁵⁷ et les « grandeurs d'établissement »⁵⁸, Pascal affirme une indifférence marquée envers toute forme du pouvoir. « En un pays on honore les nobles, en l'autre les roturiers ; en celui-ci les aînés, en cet autre les cadets. La chose était indifférente avant l'établissement : après l'établissement elle devient juste, parce qu'il est injuste de la troubler » (Pascal 1660 : 367). Pascal poursuit en affirmant qu'aux grandeurs d'établissement ne sont dus que des respects d'établissements, « c'est-à-dire certaines cérémonies extérieures qui doivent néanmoins être accompagnées, selon la raison, d'une reconnaissance intérieure de la justice de cet ordre, mais qui ne nous font pas concevoir quelque qualité réelle en ceux que nous honorons de la sorte » (*ibid.*). Aux grandeurs naturelles vont les respects naturels : l'estime due aux qualités propres à chaque homme (ou le mépris causé par leur absence)⁵⁹.

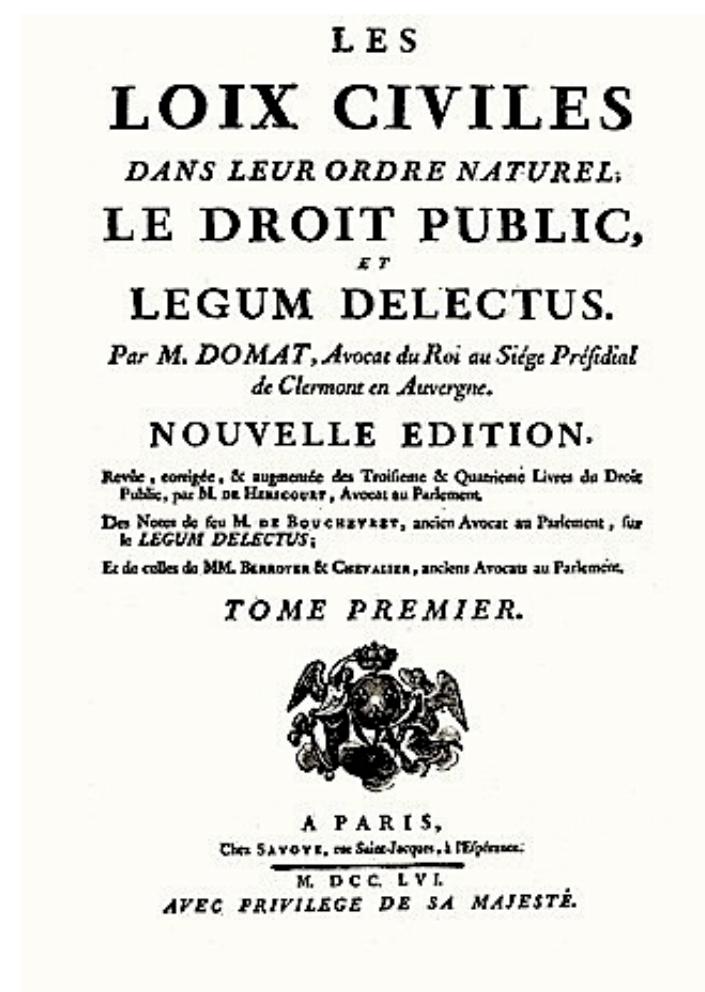
55. Voir l'analyse des *Six Livres de la République* fournie par Mesnard 1969, livre V, chapitre 3.

56. Ces Discours furent publiés pour la première fois dans *De l'Éducation d'un Prince* de Nicole (1670).

57. « Les grandeurs naturelles sont celles qui sont indépendantes de la fantaisie des hommes, parce qu'elles consistent dans des qualités réelles et affectives de l'âme et du corps, qui rendent l'une ou l'autre plus estimable, comme les sciences, la lumière de l'esprit, la vertu, la santé, la force » (Pascal 1660 : 367).

58. « Les grandeurs d'établissement dépendent de la volonté des hommes, qui ont cru avec raison devoir honorer certains états et y attacher certains respects. Les dignités et la noblesse sont de ce genre » (Pascal 1660 : 367).

59. Et derechef : « . . . l'injustice consiste à attacher les respects naturels aux grandeurs d'établissement, ou à exiger les respects d'établissement pour les grandeurs naturelles » (Pascal 1660 : 367).



Jean DOMAT. Une des nombreuses éditions de ses œuvres.

Nicole et Domat⁶⁰ ne se distinguent pas seulement de Pascal par leur

60. Domat, comme Nicole, reprend la distinction pascalienne sous une forme plus atténuée (Domat 1697 : 202). Tout comme Nicole, il pense que les grandeurs d'établissement doivent être accompagnées d'un faste extérieur (*ibid.* : 35). Cf. Nicole 1670 : 191-192 : « La pompe et l'éclat qui accompagne l'état des grands n'est pas ce qui les rend effectivement dignes d'honneur : mais c'est néanmoins ce qui les fait honorer par la plupart du monde : et parce qu'il est bon qu'ils soient honorés, il est juste aussi que la grandeur soit jointe à quelque magnificence extérieure. Car les hommes ne sont nullement assez spirituels pour reconnaître et pour honorer en eux l'autorité de Dieu, s'ils la voyaient en un état qui fût l'objet ordinaire de leur mépris et de leur aversion. Ainsi afin que la grandeur fasse l'impression qu'elle doit faire sur leur esprit, il faut qu'elle en fasse premièrement sur leur sens. Cest ce qui rend les richesses nécessaires aux Grands à proportion du degré auquel

préférence pour une forme particulière d'État : ils émettent aussi des réserves sur les propos précédents liés au respect dû aux grandeurs d'établissement. Nicole, par exemple, admet parfaitement l'égalité naturelle des hommes, et donc le fait qu'on n'honore chez les « grands » aucune qualité intrinsèque (Nicole 1670 : 362). Mais les respects d'établissement ne sauraient rester purement extérieurs : ils doivent aussi provenir d'un mouvement intérieur, plus profond qu'une simple reconnaissance par la raison d'un état de choses nécessaire. Dans la mesure où c'est l'ordre créé par Dieu que l'on honore, la soumission a « pour objet une chose vraiment digne de respect, elle ne doit pas seulement être extérieure, c'est-à-dire, qu'elle doit enfermer la reconnaissance d'une supériorité et d'une grandeur réelle dans ceux qu'elle honore en cette matière » (ibid. : 191).

Il est important de noter tout ceci : car l'attitude de Boisguilbert n'est pas dictée par d'autres considérations, du moins on peut le supposer. Que Pascal ou Nicole l'ait inspiré, Boisguilbert reste fort attaché aux grandeurs d'établissement : son propre comportement à Rouen et les querelles de préséance dans lesquelles il fut impliqué (Hecht 1966a) en sont un témoignage éloquent. Il faut le croire, et non douter de sa sincérité comme le font les commentateurs depuis Mirabeau, lorsqu'il parle favorablement des dirigeants et leur témoigne une déférence qui peut en effet paraître suspecte eu égard à la dénonciation de leur politique qu'il effectue par ailleurs. « Je ne perds jamais le respect dû aux personnes en place, ni par mes écrits, ni dans mes discours, de façon que je n'ai rien à craindre de ce côté-là »⁶¹. Il ne s'agit pas là de prudence politique. On ne compte pas les passages dans lesquels il excuse le roi et les ministres : ils ont été trompés, et ne pouvaient donc agir autrement qu'ils l'ont fait ; « Messieurs les ministres » sont toujours « très-intègres », ne possèdent que de « bonnes intentions », mais sont continuellement « surpris »⁶². Nous rejoignons ici, au demeurant, le thème de l'information des

ils sont élevés ». Sur le problème de la propriété, la pensée de Pascal prend aussi un tour plus radical (voir Pascal 1660 : 366).

61. Lettre à Chamillart, 23 décembre 1704, dans Boisguilbert 1691-1714 : 354.

62. Voir par exemple Boisguilbert 1704d : 969-970 ; 1705c : 751, 773 ; 1707a : 889, 926,

gouvernants (ci-dessous, chap. 5). Il convient cependant de souligner les raisons de formules qui, autrement, eussent pu passer pour de la compromission ou de la flatterie et se trouver de la sorte en contradiction avec le système. On comprend mieux alors le début du second *Factum de la France* :

...on va entrer en matière, déclarant que l'on a un très grand respect pour les personnes que l'on va montrer avoir toujours erré au fait – ce qui ne préjudicie point à leur intégrité, de laquelle on est très persuadé – et qu'on se serait même servi d'expressions plus douces si on avait pu le pouvoir faire sans trahir la cause du Roi et des peuples, qu'on a entrepris de défendre. La justice même oblige de dire que, bien loin que Messieurs les ministres soient répréhensibles de s'être si fort mépris au fait, ils ne pouvaient, sans miracles, faire autrement, succédant à des sujets qui leur avaient montré de très mauvais exemples, et tracé des routes très défectueuses ; et bien loin d'être en état de s'en détourner, on peut dire que tout le monde conspirait à les y maintenir, y ayant plus de fortune à faire à tromper un ministre en France, en ruinant le Roi et les peuples, qu'à conquérir un royaume entier pour le monarque, en quelque pays que ce soit. (Boisguilbert 1707a : 883-884)

2. Au XVII^e siècle, la position politique du courant janséniste fut donc profondément conservatrice pour l'essentiel, respectueuse de l'ordre établi. Les turbulences furent avant tout religieuses : les écrits économiques ou politiques qui parurent contestataires, quant à eux, ne relèvent que de l'ambiguïté inhérente au concept même de « monarchie absolue ». Chez nos auteurs, tout se résume à l'équation fondamentale suivante : avant la chute, l'état d'innocence est un état d'égalité ; après la Chute, la corruption exige l'inégalité. La « grandeur », écrit Nicole de manière fort claire

...est toujours au moins un effet du désordre de la nature, et une suite nécessaire du péché. Car comme l'état d'innocence ne pouvait admettre d'inégalité, l'état du péché ne peut souffrir d'égalité [...]. La raison ne reconnaît pas seulement que cet assujettissement des hommes à d'autres est inévitable, mais aussi qu'il est nécessaire et utile. (Nicole 1670 : 181-182)

948 ; 1707b : 1005-1006, etc.



Blaise PASCAL, dessin de Jean DOMAT, vers 1649.

L'idéal de Domat⁶³ est aussi celui de la « nation organisée ». *Les Lois civiles dans leur ordre naturel*, et *Le droit public* surtout, codifient un état de choses existant : hiérarchie affirmée des conditions et professions, justification finale de tous les priviléges, préséances et autres avantages de personnes ou de lieux, au milieu de quelques propos quelque peu radicaux vite neutralisés. Un empirisme spéculatif.

Des diverses « conditions et professions » qui forment un État dans lequel les besoins ont été multipliés par la Chute, nous avons tout d'abord une

63. Comme le constate Matteuci (1959), il est inexact de voir chez cet auteur l'ancêtre du code civil. Sans aller jusqu'à affirmer que Domat ne fut qu'un petit juriste janséniste auvergnat (*ibid.* : 83), il est certain que les auteurs français qui se sont penchés sur son œuvre (Voeltzel 1936, Baudelot 1938, Nourrisson 1939, ou Maspétol 1960, par exemple) y ont peut-être décelé une originalité qui ne s'y trouve pas. L'influence de Domat fut cependant loin d'être négligeable, comme en témoignent les rééditions de ses œuvres. Il affermit notamment la distinction entre le droit privé et le droit public, même si sa conception du droit public est plutôt extensive (Maspétol 1960 : 710-711). Son traité fut, d'autre part, le premier ouvrage juridique en langue française (Baudelot 1938 : 46).

image fonctionnelle. Chacune d'entre elles est censée être classée selon un ordre décroissant d'utilité sociale : « ... comme dans le corps chaque membre a sa situation proportionnée à l'usage de ses fonctions, chaque personne a sa situation et son ordre dans la société, selon l'usage des fonctions et des devoirs que sa condition demande envers le public. Ainsi, on appelle ordre de personnes, les différentes conditions et professions qui, plaçant chacun dans le sien, et donnant à tous leur rang, composent l'ordre général » (Domat 1697 : 169). Le rang est dicté par le besoin de conservation de la société comme un tout (*ibid.* : 181). C'est ainsi qu'en premier lieu viennent les ecclésiastiques, le spirituel primant le temporel. Au sein du temporel, le classement commence par ceux qui sont chargés de maintenir la paix (armes) pour finir par les agriculteurs, en passant successivement par les personnes participant aux actes du gouvernement du royaume, celles qui administrent la justice, celles qui veillent aux biens publics comme les routes, les canaux et les ports, celles qui manient les deniers publics, puis qui s'occupent des sciences libérales (droit, théologie, médecine...), qui font circuler les marchandises (commerce) et enfin qui appartiennent à l'artisanat (*ibid.* : 181-184 en particulier).

Mais l'utilité sociale des « conditions et professions » coïncide étrangement avec leur ordre de préséance traditionnel de dignité et d'honneur (*ibid.* : 184-197), même si chacune d'entre elles comporte plusieurs classes, ce qui complique cet ordre⁶⁴. Et « l'agriculture et les autres travaux sur la terre » peuvent bien être qualifiés de « fondements des secours les plus nécessaires pour tous nos besoins » (*ibid.* : 184), de « premier en nécessité pour la vie de l'homme » (*ibid.* : 194), de « professions les plus naturelles, qui, pour cette raison, ont fait dans les premiers temps l'occupation des personnes, même du premier rang, entre ceux que Dieu élevait à sa connaissance et à son culte » ;

64. Cf. Domat 1697 : 190 : « ... il faut distinguer la préséance d'un ordre à un autre, de celle des personnes d'un ordre à celles d'un autre. Car comme il y a dans chaque ordre divers degrés d'honneur, de dignité et d'autorité, l'effet de la dignité d'un ordre au-dessus d'un autre, est seulement, qu'on doit comparer les personnes de divers ordres selon le rang que chacun peut avoir dans le sien. » En utilisant lui aussi une image organiciste, on l'a vu, Boisguilbert avait placé les pauvres dans les parties les plus nobles et les plus fragiles du corps : les yeux, la tête, lieux où, traditionnellement, on mettait le monarque.

on peut bien préciser que « c'était l'agriculture qui devait être le travail de l'homme, même avant sa chute » et que personne n'accomplit plus à la lettre le commandement divin du travail pénible, après le « péché d'Adam », « que les pasteurs et les laboureurs » ; il n'en reste pas moins que cette profession vient en dernier lieu dans l'ordre des dignités comme dans celui de l'utilité sociale : « . . . comme ce travail est fort pénible, et qu'il occupe la plus grande partie des hommes, et les éloigne même plus qu'aucun autre de l'usage des rangs et des préséances, on place ceux qui l'exercent dans le dernier rang » (*ibid.*). La justification est bien mince. Le point de vue holiste prime donc encore et il est ironique de constater combien ces auteurs du premier janséniste, bien qu'en désaccord profond avec leurs adversaires dans le domaine théologique et quelquefois politique, se révèlent très proches d'eux par certains aspects non négligeables de leur doctrine. Ne croirait-on pas lire quelque passage du *Télémaque* que Fénelon venait de composer ?

3. Même conservatisme pour ce qui concerne d'autres questions économiques, souvent abordées dans *Le Droit public*. C'est le cas pour le commerce des grains, par exemple (Domat 1697 : 145-149) : la constitution des greniers publics est justifiée avec les arguments du temps. Les développements consacrés à deux questions importantes, cependant, sont très symptomatiques de la façon de procéder de Domat : ceux consacrés à la légitimité du taux d'intérêt (usure) et à la nature et aux modalités de l'imposition.

Sur la question de l'usure, tout d'abord, Domat affiche d'emblée le plus grand rigorisme. Pour lui, le taux d'intérêt est absolument illégitime. La tradition juridique, politique et religieuse avait bien fait des aménagements autour de ce dogme controversé. Bodin avait bien, de son côté, dans la *République*, condamné l'usure et les rentes constituées : mais il avait laissé de côté tous les motifs traditionnels – stérilité de l'argent, etc. – pour ne juger l'usure et les rentes constituées que d'après leurs conséquences économiques et sociales, que chacun pouvait constater : fortunes rapides, appât du gain qui fait négliger à tout un chacun la gestion prudente d'un patrimoine ou d'une activité « mécanique » et provoque sa ruine. Enfin, si, à l'époque de Domat, les

jansénistes français se rangent en général aux côtés des théologiens rigoristes, la position de beaucoup d'entre eux est originale. Ils reconnaissent qu'aucun argument de droit naturel, fondé sur la raison, ne vient justifier l'interdiction du prêt à l'intérêt. Seul le devoir religieux de charité dicte cette attitude, et c'est lui qu'il faut, en général, observer⁶⁵. Domat marque donc un retrait sensible par rapport à la position de ses amis de Port-Royal : il fonde son raisonnement, de manière traditionnelle, sur des arguments religieux et de droit naturel (Domat 1689-94 : 232-239 en particulier).

Le traitement de la nature de l'impôt, et de la justice fiscale, est aussi également révélateur. Quelques passages du *Droit public* insistent sur la nécessité d'une fiscalité juste, d'un impôt levé sur chaque chef de famille « à proportion de ses biens et de ceux des autres familles de ce même lieu »⁶⁶ (Domat 1697 : 84). Mais on chercherait en vain un écho des discussions qui se déroulaient depuis plus d'un siècle autour de la nature de l'impôt, de son assiette et de son mode de prélèvement⁶⁷. Domat se contente d'affirmer, en juriste absolutiste, que le droit de lever l'impôt fait partie des attributs de la souveraineté du monarque (Domat 1697 : 35, 44, 78, par exemple). Le devoir des sujets est de contribuer aux dépenses publiques, le souverain devant, de son côté, faire preuve d' « une sage modération ». Toutes les exemptions liées à la hiérarchie sociale et aux priviléges des différentes « conditions et professions » – ou encore des villes et des provinces – sont constatées et intégrées dans le système du droit, donc justifiées *de facto*. Justice fiscale, certes, mais seulement à l'intérieur du groupe des taillables et corvéables. C'est toujours le même *leitmotiv* : chacun doit tenir une place, un rang marqué par toutes sortes de signes extérieurs⁶⁸ : « ... il est de l'ordre public de la société, que

65. Quelques positions jansénistes sur la question du taux d'intérêt sont exposées dans Taveneaux (1977 : chapitre 2 en particulier), Viner (1978 : 143 et suivantes) et Berger (1981 : 279-281, sur un texte de Nicole). La position de Domat ne retient en général pas les commentateurs.

66. Il s'agit de la taille, impôt de répartition et non de quotité.

67. L'immense littérature sur la question est analysée, par exemple, par J.-B. M. Vignes (1909) auquel le lecteur peut se reporter.

68. Même raisonnement chez Arnauld à propos du luxe : « ... on ne peut condamner

rien n'y soit en désordre ». Domat est donc proche, ici, du radicalisme pascalien. Il justifiera de même l'idée de la dérogance à la noblesse, de robe comme d'épée, par le commerce.

L'attitude de Boisguilbert, sur le problème de l'usure comme sur celui de l'impôt, forme un contraste absolu. À notre connaissance, il ne porte aucun jugement sur la légitimité ou sur l'illégitimité du taux d'intérêt : il constate son existence et en analyse, en économiste, les effets. La question de l'impôt, d'autre part, constitue l'une de ses préoccupations majeures et nous verrons les principes théoriques qui sous-tendent son opinion sur le sujet ; mais l'examen du problème de la nature de l'impôt trouve sa place ici et il n'est pas indifférent de souligner comment Boisguilbert s'écarte d'une position absolument extrémiste comme celle de Nicole et de Domat pour opérer une sorte de retour à la conception plus modérée de Jean Bodin.

4. Pour le dire brièvement (Chanteur 1973, Derathé 1973), la question de l'impôt souffre, dans *Les Six Livres de la République*, d'une contradiction théorique, sinon pratique (Wolfe 1968). D'un côté, le droit de lever les impôts figure parmi les attributs de la souveraineté du monarque. De l'autre, la « monarchie royale » – absolue – se différenciant de la « monarchie seigneuriale » – tyrannie –, la souveraineté du monarque est limitée par quelques principes très généraux : le respect de la loi de Dieu, celui des lois fondamentales coutumières du royaume – inaliénabilité du Domaine, loi salique, etc. –, et par celui de la propriété privée des sujets. Or, lever un impôt constitue une atteinte à cette dernière, à moins que les sujets, ou leurs représentants réunis en états généraux du royaume, n'y consentent. D'où la contradiction entre le

de luxe tout ce qui passe la simple nécessité : et la raison en est qu'il y a un autre usage légitime de ces choses, qui paraissent d'abord superflues. C'est la distinction des conditions parmi les hommes, qui ne se sont introduites que depuis le péché ; mais qui, dans l'état où le péché les a réduites, sont devenues comme nécessaires ; de sorte que la religion chrétienne n'a eu garde de les abolir [...]. Car s'il est utile qu'il y ait différents états, même parmi les fidèles, il est utile aussi qu'il y ait des marques pour les reconnaître, et pour inspirer, dans l'esprit du peuple, les sentiments de respect et de révérence qu'ils doivent avoir envers ceux qui sont d'une condition plus élevée ; et c'est à quoi peut servir tout ce qui est superflu » (cité par Taveneaux 1965 : 91).



Jean BODIN.

droit de lever l'impôt, simple aspect de celui de « donner la loi » – attribut fondamental de la souveraineté, la souveraineté elle-même définissant l'État –, et le principe sur lequel l'État juste repose sous peine de tomber dans l'anarchie ou de se transformer en tyrannie : le respect de la propriété privée. D'où également le thème tant ressassé : le roi doit vivre de son Domaine. Les juristes absolutistes – Loyseau, Le Bret – ont cependant, par la suite, insisté exclusivement sur le droit de lever l'impôt, contournant la difficulté.

Boisguilbert insiste à maintes reprises sur le fait que les impôts sont, pour les sujets, une obligation imposée par Dieu lui-même⁶⁹, et, dans cette optique, il se borne à établir une règle de justice que le prince doit respecter.

69. « Les tributs sont une redevance aussi légitime, commandée par la bouche de Dieu même, que peut être le paiement de quelque dette que ce soit, et cela au sol la livre des biens que l'on possède dans un État » (Boisguilbert 1707a : 942).

« Un monarque en doit user envers ses peuples comme Dieu déclare qu'il fera envers les chrétiens : savoir qu'il demandera beaucoup à qui aura beaucoup, et peu à qui aura peu » (Boisguilbert 1707a : 941) ⁷⁰.

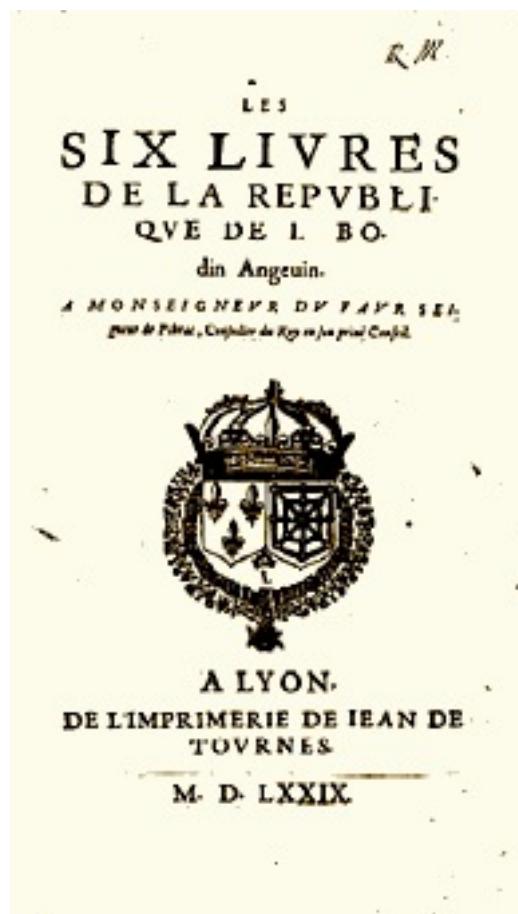
Mais, d'un autre côté, l'auteur insiste sur deux points importants. En premier lieu, comme on le verra plus loin, Boisguilbert donne de la monarchie française l'image d'un âge d'or, certes advenu dans le passé mais qu'il est possible de réaliser de nouveau, le roi vivant de son domaine et les impôts étant exceptionnels :

... mais pour revenir à la gestion et au gouvernement de la France durant onze cents ans, on peut assurer qu'elle a été régie, depuis son établissement jusqu'à la mort de François 1er, arrivée en 1547, comme l'Angleterre et la Hollande, ou plutôt comme tous les États du monde. Les rois vivaient et subsistaient magnifiquement de leurs seuls domaines, hors les occasions extraordinaires, comme les guerres, qui pouvaient survenir, que leurs sujets donnaient tous les secours nécessaires. (Boisguilbert 1707a : 901)

Ce n'est qu'en cas inhabituel de nécessité absolue que les sujets procurent – « donnent » – les secours dont le roi a besoin. Ce qui vient préciser le sens des passages où il est dit que les tributs sont une redevance légitime : ils le sont en effet, mais uniquement dans ces situations bien particulières. Le consentement va de soi, mais il faut tout de même un consentement. Ce fut l'attitude très souvent adoptée par les députés aux états généraux au XVI^e siècle.

C'est précisément le rôle bénéfique des états généraux dans l'histoire de la monarchie française qui est souligné en second lieu. Lorsque ceux-ci pouvaient

70. D'où un certain droit de résistance (passive) reconnu aux sujets en cette matière. Cf. Boisguilbert 1705b : 671-672 : « Or, qui commande une chose au-dessus de ses forces, ordonne de ne pas obéir ; personne n'a jamais cru que ce fût un péché, non pas même les casuistes les plus rigoureux, de frauder les droits d'aide, et qui que ce soit ne s'en est jamais accusé de ces fautes que l'on commet tous les jours, quoique le paiement des impôts soit de précepte divin [...]. Cependant, comme on pratique aujourd'hui sans scrupule le contraire, il faut bien supposer qu'il soit survenu quelque chose de nouveau, qui est assurément la dérogance à la justice. » On remarquera que la première phrase forme un nouvel écho des opinions de Bodin (« Autrement, si on commandait une chose impossible, ce ne serait pas commander [...]. Pensez-vous qu'il y ait eu Législateur si stupide ou inique qui voulut commander ce qu'on ne saurait faire ? »).



Les Six Livres de la République, par Jean BODIN.

se réunir, « jamais monarchie, depuis la création du monde, n'a été de si longue durée ni si florissante, ayant fourni au monarque, dans les besoins, trois fois plus que [...] les partisans n'ont jamais fait dans les nécessités les plus urgentes, comme peut être celle d'aujourd'hui » (Boisguilbert 1707a : 917).

Dans ces quelques remarques, nous retrouvons comme un écho des conceptions de Bodin, passées au travers du prisme de la rigidification ultérieure des principes. Aucune affirmation péremptoire, mais des indices ; car la référence aux états généraux ne cadre pas avec la tradition absolutiste dure issue de Loyseau et Le Bret. Il convient également de ne pas surestimer cette réfé-

rence dans la mesure où les propos cités sont issus d'un contexte qui a trait au thème de l'information des gouvernants. Est seule soulignée la fonction de communication des états généraux et, après leur « suppression », des parlements : à notre connaissance, il n'est jamais fait allusion à un quelconque pouvoir de décision. Boisguilbert semble donc se situer dans une voie tracée par les *Six Livres de la République*. Il est certain, par contre, qu'il ne participe en rien de l'idéologie politique parlementariste qui fleurira après lui au XVIII^e siècle et à laquelle s'alliera un jansénisme transformé.

Notre analyse est confortée par ce qui est dit ailleurs des biens de l'Église. Manifestement, Boisguilbert se situe dans le sillage de tous ceux qui, depuis le XVI^e siècle⁷¹, jugeaient les grandes possessions ecclésiastiques indécentes, contre nature, et considéraient que l'Église pouvait contribuer davantage aux dépenses de l'État qu'elle ne le faisait alors. Pour Boisguilbert, les biens de l'Église sont usurpés : ce n'est que par chantage et par tromperie que celle-ci extorque les terres et les biens des particuliers, et, pire, de la Couronne. Le processus est décrit dans le *Détail de la France* et dans le second *Factum de la France*. Pour les particuliers, en premier lieu, c'est leur vanité et leur orgueil davantage encore que leur piété qui se trouvent pris au piège. L'ostentation est à la base des motivations, et la donation est placée au même niveau que

71. Sur les débats autour des biens de l'Eglise et de l'imposition du clergé, cf. Vignes 1909, troisième partie, chapitre 1er, et en particulier ce qui est dit de deux auteurs importants dont Boisguilbert a pu apprécier l'œuvre : le juriste Guy Coquille et François Paumier. Méthivier (1981 : 136-137) rappelle la position des états généraux d'Orléans et de Pontoise (1560 et 1561) : aux premiers, le tiers état (en fait : ce qu'on appellera plus tard la « robe ») réclame « la suppression des dons et legs fonciers à l'Église » (*ibid.* : 136). « À Pontoise, les députés attaquèrent violemment la fortune du clergé [...] dont les revenus devraient contribuer à régler la dette de l'État. Le temporel de l'Église serait partiellement vendu (42 millions sur un total estimé à 120 millions) et on effectuerait des placements dont les revenus seraient répartis entre le roi et l'Église », revendication qui n'est pas propre au Tiers : la noblesse siégeait également à Pontoise, alors que le clergé se réunissait à part, à Poissy. Par la déclaration de Saint-Germain, d'autre part, le 19 avril 1639, Richelieu « proclame la précarité de la propriété ecclésiastique, don gracieux du roi, qu'il peut reprendre par nécessité » (*ibid.* : 250) ; et Louis XIV parle, de son côté, de « ces noms mystérieux de franchise et de liberté de l'Église, dont on prétendra peut-être vous éblouir... » (cité *ibid.* : 283).

les fêtes et les spectacles⁷². Conséquences : les particuliers s'appauvrissement, les droits du roi sont négligés, les revenus de l'État en souffrent.

En second lieu, les donations extorquées aux rois eux-mêmes ont réduit l'étendue de leur Domaine, donc, une nouvelle fois, leurs revenus : « La religion, par des surprises assez connues, s'est fait donner la plus grande partie de ces domaines, ce qui l'a entièrement perdue [...] parce qu'alors l'ignorance était si grande qu'on ne connaissait presque point d'autre piété que de donner ses terres [...] à l'Église, jusque-là que l'on voit [celle-ci accorder] l'absolution aux mourants de les avoir volés et enlevés de force aux légitimes possesseurs, lorsqu'on en donnait une partie aux ministres de la religion » (Boisguilbert 1707a : 901-902). Le résultat de ces manœuvres est clair : que ce soit par le biais de l'ostentation privée ou du rétrécissement du domaine public, le fisc voit ses recettes diminuer, cette diminution étant accentuée par les exemptions fiscales dont bénéficie le clergé. Pour ce qui nous concerne ici, l'essentiel reste la spoliation de la Couronne : les rois ne peuvent plus vivre de leur domaine. L'impôt, par conséquent, cesse d'être extraordinaire.

La taille [...] n'a commencé en France à être ordinaire que depuis que l'Église (sous prétexte de dévotion et de fondations pieuses) a si fort surpris les Rois et les Princes qu'elle s'est fait donner généralement tous leurs domaines. (Boisguilbert 1695 : 591)

La position de Boisguilbert, quoi qu'il en soit de son fondement historique, est donc nette. Elle nous livre du même coup sa conception de la nature de l'imposition et confirme l'analyse précédente. Le caractère ordinaire de la taille n'est que l'aboutissement d'une usurpation, d'une violence faite à l'ordre naturel. Les choses une fois remises en ordre, l'impôt pourra redevenir extraordinaire et le roi sera de nouveau à même de vivre de son domaine en temps de paix.

5. Nous pouvons montrer une nouvelle fois l'enracinement dans la tradition

72. Boisguilbert 1695 : 627 : « ... plus ces mêmes gens sont dans l'élévation, plus il se veulent distinguer dans les rétributions qu'ils font à l'Église, dans les spectacles, et enfin dans toutes les autres occasions, à l'exception des droits du Roi ».

des idées présentées dans les paragraphes précédents.

Le rôle des états généraux, tout d'abord, repris par Boisguilbert. Bodin, lui aussi, soulignait l'existence nécessaire des « états du peuple, corps et collèges », et le caractère indispensable de leur réunion. Mais la souveraineté du roi consistant à donner les lois sans le consentement des sujets, ces états n'ont de fait aucun pouvoir de décision. « En cela se connaît la grandeur et majesté d'un vrai Prince souverain, quand les états de tout le peuple sont assemblés, présentant requête et supplications à leur prince en toute humilité, sans avoir puissance de rien commander, ni décerner, ni voix délibérative : mais ce qu'il plaît au Roi consentir ou dissentir, commander ou défendre, est tenu pour loi, pour édit, pour ordonnance. En quoi ceux qui ont écrit du devoir des Magistrats, et autres livres semblables, se sont abusés de soutenir que les états du peuple sont plus grands que le Prince [...] : et n'y a raison ni fondement quelconque en cette opinion là : si le Roi n'est captif ou furieux, ou en enfance : car si le Prince souverain est sujet aux états, il n'est ni Prince, ni souverain » (Bodin 1576 : 137-138).

Mais les états et communautés sont le ciment d'une République, qu'ils organisent de fait. Aussi « la juste royauté n'a point de fondement plus assuré que les états du peuple, corps et collèges » :

... car s'il est besoin lever deniers, assembler des forces, maintenir l'État contre les ennemis, cela ne se peut faire, que par les états du peuple [...], lesquels étant unis ensemble, se fortifient pour la tuition et défense de leurs Princes : et même aux états généraux de tous les sujets, quand le Prince est présent, là on communique des affaires touchant le corps universel de la République, et des membres d'icelle : là sont ouïes et entendues les justes plaintes et doléances des pauvres sujets, qui jamais autrement ne viennent aux oreilles des Princes : là sont découverts les larcins, concussions et volerries qu'on fait sous les noms des Princes qui n'en savent rien. (ibid. : 500)

La théorie de la souveraineté, ensuite, reprise par Nicole, Domat, Boisguilbert. La souveraineté vient de Dieu, non du peuple, et il y a là une raison supplémentaire d'opposer, malgré un certain vocabulaire commun, la tradition janséniste aux théoriciens du contrat et du droit naturel. On a vu, à



Armand Jean du PLESSIS, cardinal de RICHELIEU,
par Philippe de CHAMPAIGNE, 1642.

ce sujet, les propos très clairs de Nicole, qui ne font en fait que reprendre la position traditionnelle de l'Église catholique. Comme nous l'avons souligné, cette position peut s'accomoder de différentes formes d'État ; elle doit donc être distinguée de la théorie, beaucoup plus récente, de la monarchie « de droit divin » (dans la tradition religieuse comme dans celle, juridique, de Bodin, le choix du régime monarchique et héréditaire se fonde sur une toute autre série de considérations). Là encore, par conséquent, la prudence s'impose dans l'examen des textes et le recours à l'histoire des idées s'avère indispensable.

La monarchie absolutiste n'est cependant pas la tyrannie : les auteurs de l'Ancien Régime firent longtemps la différence entre le gouvernement du Grand Turc – monarchie seigneuriale – et celui des rois de France – monarchie royale. Mais le statut de la monarchie royale, absolue, n'a jamais été clairement défini une fois pour toutes tout au long de ses trois siècles d'existence. Les analyses précédentes, portant sur la nature de l'impôt, l'attestent. Et sans que le régime lui-même fût contesté, son mode de fonctionnement et ses justifications ont pu varier. L'ambiguïté de cette position transparaît également dans les écrits pris en compte. À quelles limites le pouvoir du roi va-t-il se heurter, une fois mises à part les très générales « lois fondamentales du royaume » ? Comment le monarque prend-il ses décisions ? On sent bien ce que ces questions ont d'incongru pour un pouvoir « absolu ». Elles furent pourtant sans cesse posées, plus ou moins clairement.

Le courant janséniste pris en compte ici y répond de la manière la plus traditionnelle – et l'on peut là encore évoquer Bodin. Si Dieu confère le pouvoir, il peut bien le retirer si celui qui en bénéficie s'en montre indigne : nous sommes ramenés au rôle de la Providence dans l'histoire, et à l'idée d'évolution des empires. Mais il peut également attendre et châtier le coupable dans l'autre monde : sa vengeance n'en sera que plus terrible. Dieu, on l'a vu, règle « l'étendue et la durée » des États, « leur donnant leur naissance, leur progrès, leur fin » (Domat, 1689 : 27). « Et pour les inconvénients qui peuvent arriver dans les monarchies par les défauts du prince, c'est un effet

de la providence de Dieu qu'on doit souffrir, de même que les mauvais succès des plus justes guerres, et les autres fléaux qui nous viennent de la main de Dieu. [...] Dieu nous a avertis, qu'on ne doit pas être surpris de voir l'iniquité sur le trône de la justice. Car, si ceux qui sont au-dessus des autres ne veulent la faire régner, il s'est réservé de faire éclater sa puissance par la sévérité de la punition qu'il prépare aux injustices des princes qui n'auront pas pris sa loi pour leur règle, et qui n'auront pas régné selon son esprit » (Domat 1697 : 13-14).

Dans cette perspective, le rôle de conseiller du prince prend tout son relief, tout comme l'accent placé sur les nombreux obstacles qui empêchent la vérité de parvenir au pied du trône ; obstacles au premier rang desquels se trouvent les courtisans et, peut-être, implicitement, l'absolutisme lui-même. Le thème fut amplement débattu sous l'Ancien Régime. Si les jansénistes prêchent en général l'obéissance passive⁷³, beaucoup mettent l'accent sur la nécessité d'informer le prince, quoi qu'il en coûte, à condition de demeurer dans l'attitude respectueuse nécessaire à l'ordre public – Richelieu, lui aussi, reconnaissait l'absolue nécessité de la franchise des conseillers envers le prince, franchise cependant réservée aux entretiens privés, et formulée « avec des paroles de soie ».

Quelque raison qu'on eût de se plaindre, on se rendrait criminel si on le faisait sans respect pour la personne du Prince ; et on le serait aussi si quelque respectueuses que fussent nos plaintes, elles étaient visiblement mal fondées. Mais quand le respect et la vérité se trouvent ensemble, non seulement ce n'est pas manquer à ce que l'on doit à son Roi que de lui représenter humblement en quoi on l'aurait trompé ; mais c'est lui rendre un très grand service en lui apprenant à se défier de ceux qui le trompent, et en lui donnant moyen de réparer le mal que leurs surprises lui auraient fait faire. (Antoine Arnauld, cité par Taveneaux 1965 : 88-89)

Le droit de « remontrances », qui ne lie en rien le prince, est donc parfaitement légitime. Seuls ceux dont les intérêts sont lésés par la divulgation de

73. Pasquier Quesnel en particulier : cf. Taveneaux 1965 : chapitre 7.

la vérité professent l'opinion contraire et, comme le dit de nombreuses fois Boisguilbert, « ne s'obstinent de nier qu'ils voient clair en plein jour que parce que les ténèbres leur sont extrêmement avantageuses » (Boisguilbert 1705c : 743) : « . . . il n'y a que des flatteurs, qui sont les pestes de toutes les cours, qui puissent donner le nom de rébellion aux très humbles remontrances d'un sujet qui expose les raisons qu'il a de ne pouvoir se rendre aux ordres qu'on lui donne, parce qu'il les trouve contraires à la justice et à l'équité » (Arnauld, cité par Taveneaux 1965 : 88).

Le thème n'est pas nouveau. Tous ceux qui ont approché le pouvoir avec un minimum de rectitude ont dénoncé l'obstacle à toute bonne information que forment la cour et les intérêts particuliers. Bodin parle de « sangsues de cour » (1568 : 121) et fustige « l'appétit des flatteurs ». Richelieu, qui connaît la matière, les qualifie de « poison » pour le cœur des princes (Richelieu 1632-1638 : 274), de « pestes de cour » (*ibid.* : 428) ou de « pestes publiques » (*ibid.* : 367)⁷⁴. Boisguilbert reprendra à son compte tous ces qualificatifs, et en ajoutera d'autres. Il tonne à longueur de pages contre les « applaudissements » trompeurs des « sujets intéressés, flatteurs, ignorants » et reconnaît fièrement que son langage à lui « n'est guère un langage de courtisan » (Boisguilbert 1707a : 948). Aussi doit-il sans cesse se défendre de vouloir « renverser l'État » par des propos séditieux⁷⁵. C'est d'ailleurs dans ce contexte que se placent ses propos soulignant le rôle des états généraux ou, à défaut, des parlements : leur fonction est uniquement, par le moyen des remontrances, d'éclairer les décisions du souverain, et non d'y prendre part. Les remontrances ne blessent pas l'autorité du roi : elles sont, en réalité, la sauvegarde de sa richesse et de sa puissance. « Ce sera sous son autorité que les provinces feront des remontrances aux surprises de Messieurs les mi-

74. Cf. Richelieu 1632-1638 : 365-366 : « Il n'y a pas de peste si capable de ruiner un État que les flatteurs, les médisants et certains esprits, qui n'ont d'autre dessein que de former des cabales et des intrigues dans les Cours. Ils sont si industrieux à répandre leur venin par diverses façons incorruptibles, qu'il est difficile de s'en garantir, si l'on n'y prend garde de près », etc.

75. Boisguilbert : 1705b : 709, 717; 1705c : 747, 762, 775; 1707b : 1005, 1009 par exemple.



L'une des cibles préférées de BOISGUILBERT est le courtisan dont l'attitude avait été célébrée, à un siècle de distance et avec succès, par les deux 'Balthazar' : CASTIGLIONE et GRACIÁN. Ici, le portrait de Baldassare CASTIGLIONE (*Le Courtisan*, 1528) par RAPHAËL.

nistres, lorsqu'il paraîtra des édits ruineux pour le monarque et ses sujets » (Boisguilbert 1706 : 815).

Mais enfin, quelque forte vocation qu'eussent ces Messieurs [les trai-
tants, financiers, etc.] de faire leurs affaires aux dépens du Roi et des
peuples, il s'en fallait de beaucoup qu'ils taillassent en plein drap ; la
volonté y était toujours entière, mais le pouvoir souvent y manquait.
Les parlements et les compagnies s'étaient conservé l'autorité de faire
des remontrances lors des établissements qui, ayant pour principes ceux
qu'on vient de marquer, eussent fait un trop notable préjudice au Roi et
aux peuples. Voilà le palladium ou dieu tutélaire qui avait conservé la
France depuis la suppression des États Généraux. (Boisguilbert 1707a :
917)

La décadence provient de ce que les Parlements, qui avaient pris le relais des états généraux, se sont vu supprimer leur droit de remontrances. Il faut donc annuler « les deux articles des ordonnances de 1667 et 1673, qui portent que tout édit sera reçu et exécuté sans que les peuples soient écoutés à faire des remontrances, comme il avait été pratiqué durant douze cents ans, ce qui avait maintenu, fait fleurir et augmenter considérablement la monarchie »⁷⁶.

6. On voit aisément comment le thème précédent se rattache au corps de doctrine janséniste. Non seulement de par le devoir du sujet responsable de veiller à ce que la Providence puisse accomplir son œuvre au mieux dans la Cité terrestre, mais aussi à cause de ce « commerce d'amour-propre » qui forme la société.

Puisque tout est fondé ici-bas sur le masque et la dissimulation ; puisque la cupidité y revêt la marque de la charité ; puisque la charité, pour être efficace et se faire entendre, doit elle aussi se plier aux apparences et aux usages communs et sacrifier sur l'autel de la civilité : un problème général de communication n'en résulte-t-il pas immanquablement ? Dans la recherche de la vérité, tout devient obstacle, y compris et surtout le langage puisque tout transite par son intermédiaire. « Nos chutes viennent ordinairement de

76. Boisguilbert 1706 : 814 ; cf. aussi, par exemple, la lettre à Chamillart daté du 6 janvier 1704, dans Boisguilbert 1691-1714 : 300.



Baltasar GRACIÁN, jésuite, auteur de *L'homme de Cour* (1646),
par Valentin CARDERERA.

nos faux jugements : nos faux jugements de nos fausses impressions, et ces fausses impressions du commerce que nous avons les uns avec les autres par le langage » (Nicole 1670 : 331). Les pièges à éviter se multiplient en conséquence.

Il faut donc faire connaître à celui qu'on instruit, non seulement l'intérêt qu'il a de se garantir de la tromperie artificieuse, maligne ou intéressée de ceux qui tâcheront de le surprendre ; mais aussi de cette autre tromperie que l'on peut appeler de bonne foi qui se communique par les discours de presque tous ceux avec qui il sera obligé de vivre,

qui étant pleins eux-mêmes de faussetés qu'ils ne connaissent pas, les font passer sans le savoir dans l'esprit des autres par leurs entretiens. (Nicole 1670 : 24-25)

Les discours des hommes sont pleins d'illusion, et de tromperie. On y loue ce qu'il faut mépriser, on y méprise ce qu'il faut louer [...]. Et ce qui est étrange est que les discours des gens de bien ne sont pas exempts de cette séduction, parce qu'ils empruntent du monde son langage en plusieurs occasions, et qu'ils sont même souvent obligés de l'emprunter : car on ne les entendrait pas si leur langage était si différent de celui des autres. (ibid. : 342-343)

On verra l'utilisation que Boisguilbert fera de ce thème en économie. Pour lors, on conçoit la position difficile des princes de ce monde : « ...leur vie n'est pour l'ordinaire qu'un songe où ils ne voient que des objets faux et des fantômes trompeurs » (Nicole 1670 : 23). Boisguilbert, bien entendu, abonde dans ce sens⁷⁷ et, chose inhabituelle chez lui, va même jusqu'à relever un mot d'esprit selon lequel « les princes ne pouvaient guère apprendre parfaitement autre chose qu'à monter à cheval, parce qu'il n'y avait que des bêtes qui pussent contredire des hommes de ce genre lorsqu'ils se méprenaient » (Boisguilbert 1705c : 792).

Avec ce thème de la communication, de l'information et du langage, nous touchons donc à un véritable dilemme auquel doivent faire face les auteurs jansénistes modérés. Il leur faut rester dans le monde, l'attitude contraire étant une preuve d'orgueil et risquant même d'éteindre la charité qui ne trouverait plus alors matière à s'exercer. Il ne s'agit pas non plus d'y demeurer passif, mais d'œuvrer pour la religion et pour le bien de l'État et de la société.

Cependant, à qui parler ? Et que dire de convaincant ? « C'est se tromper que de prétendre que des discours contraires aux inclinations naturelles et aux impressions communes puissent avoir beaucoup d'effet », note amèrement Nicole (1670, préface non paginée). Pour ajouter quelques lignes plus loin : « C'est beaucoup si cette inclination se peut modérer dans un petit nombre

77. Les ministres prenaient de mauvaises mesures « avec la dernière douleur, mais il leur était également impossible d'en user autrement qu'il le serait à un sujet, né dans l'erreur, d'embrasser et de professer la religion catholique dans un pays où il n'y aurait que des hérétiques » (Boisguilbert 1707a : 927). Cf. aussi 1695 : 653.

de personnes par la lumière de la vérité. Le torrent de la cupidité emportera toujours tous les autres quelque effort que l'on fasse ».

On ne peut donc prêcher les foules. Ce serait peine perdue et, pour les affaires de l'État, un acte d'insoumission. Il ne reste donc, une fois encore, que les grands de ce monde, et le premier d'entre eux, le roi. Puisqu'ils sont un modèle que les autres ordres de la société s'efforcent d'imiter, et puisqu'en eux réside le véritable pouvoir de décision, ils sont les seuls dignes de l'enjeu. Le jansénisme, sur ce point, est profondément « élitiste ». Nicole fustige « ce nombre de gens qui ne pensent presque point, et qui ne sont occupés que des nécessités de la vie présente » ; il est si grand « que celui des gens dont l'esprit a un peu plus d'agitation et de mouvement, n'est presque rien en comparaison » (Nicole 1670 : 39)⁷⁸. Mais il est vrai, ajoute-t-il, que les personnes riches et éduquées ont également plus de « malice », de sorte « qu'il y a encore plus de bien réel dans une stupidité simple, que dans [une] [...] activité pleine de déguisement et d'artifice ». Nous n'en sommes pas plus avancés.

Boisguilbert tient des propos semblables, tout en ne perdant jamais espoir de parvenir à ses fins. Lorsqu'il parle – favorablement – des peuples, c'est pour désigner l'élite rassemblée en états généraux, ou ceux qui tiennent la tête de leurs professions respectives. Le peuple, au contraire, désigne une foule semblable à un troupeau, surtout pour ce qui touche à sa nourriture :

... le peuple, qui ne diffère en rien des bêtes dans ses raisonnements généraux, et qui n'étend point ses vues au-delà de son intérêt personnel et singulier du moment, aura peine à comprendre ces principes.
(Boisguilbert 1704b : 840)

... le peuple est assurément comme un troupeau de moutons que l'on voudrait faire entrer par une très petite porte, et très embarrassé ; il n'y a qu'à en prendre un ou deux par les oreilles et les tirer par force, aussitôt tous les autres s'y poussent avec la même violence dont il avait

78. Il comprend « presque tous les gens de travail, presque tous les pauvres, la plupart des femmes de basse condition, tous les enfants. Tous ces gens ne pensent presqu'à rien, durant leur vie, qu'à satisfaire aux nécessités de leurs corps, à trouver les moyens de vivre, à vendre et à acheter ; et encore ils ne forment sur tous ces objets que des pensées assez confuses » (*ibid.* : 40).

fallu user pour y conduire les deux premiers. Et y ayant une très grande porte tout contre exposée à leur vue, qui, les conduisant au même lieu, leur donnerait un passage bien plus aisé, il ne serait pas possible à force de coups de leur faire prendre ce parti ; mais [ils] continueraient de s'étouffer les uns les autres pour suivre les premiers. Voilà le portrait du peuple, et sa conduite dans ses démarches tumultueuses, surtout à l'égard des blés. (Boisguilbert 1707a : 934)

7. Dernier point. À supposer que l'on soit en mesure de convaincre, comment parvenir à la vérité afin de la transmettre ? En matière de religion, le problème est relativement simple : la religion est révélée et les Écritures sont, de plus, commentées par les Pères de l'Église. Il existe donc une tradition sur laquelle s'appuyer. Mais pour le droit, l'économie, l'organisation de la société ? Peut-on se satisfaire des multiples références au rôle de la raison qui parsèment les divers textes parcourus ? Il semble bien que non, et, sur ce point, comme sur celui du contrat, les auteurs se tiennent à l'écart des courants théoriques dits du « droit naturel » développés à cette époque par les philosophes et les jurisconsultes étrangers. Ici encore, le contexte français est déterminant même si, ironiquement, Hobbes, Grotius et Locke ont vécu à Paris et y ont même publié certaines œuvres.

L'œuvre de Domat, plus thomiste qu'augustinien sur ce sujet, illustre parfaitement ce point de vue. Et Boileau, dans une lettre à Brossette (15 juin 1704, dans Boileau 1966 : 689), a vu juste en qualifiant l'auteur de « restaurateur de la Raison dans la Jurisprudence » : ce à quoi Brossette répond tout aussi justement que Domat « a allié avec tant d'esprit et de méthode le droit naturel et le droit positif »⁷⁹. Dans le domaine juridique, que sont donc les lois naturelles, « immuables » ? Celles qui sont connues à l'aide des restes de la raison divine qui demeurent en chacun de nous : amour de Dieu, du prochain, règles qui découlent nécessairement de ces premiers principes. Que sont alors les lois positives, ou « arbitraires » ? Celles qui sont nécessaires pour régler certaines difficultés pratiques qui naissent de l'application des

79. Cité par Nourrisson 1939 : 23.



Le Noble est l'araignée et le Paysan la mouche. Gravure par Jacques LAGNIET.
 « Plus on a de moyens, plus on en veut avoir. / Ce pauvre apporte tout, blé, fruit, argent, salade, / Ce gros Milord assis, prêt à tout recevoir, / Ne lui veut pas donner la douceur d'une oeilade. »

lois naturelles⁸⁰, ou bien certains usages inventés par les hommes pour des raisons de convenance⁸¹. Mais il existe une solution de continuité entre les premières et les dernières, celles-ci ne faisant que préciser celles-là dans les applications quotidiennes et finalement inessentielles. Qu'importe le nombre de témoins pour un testament ou bien l'âge exact de la majorité civile des jeunes gens ? Ce ne sont que conventions qui n'entament en rien la validité des lois immuables : c'est pourquoi, également, elles ne peuvent être connues par la raison mais doivent nécessairement être portées à la connaissance des sujets par le souverain. C'est ce que B. Baudelot a bien vu pour l'essentiel (Baudelot 1938 : 111-112, 120-123 et 188-189). Sous le couvert d'un langage commun avec les grands jurisconsultes du temps se cache une réalité fort différente.

Mais si Domat, dans sa tentative, fait preuve de conservatisme et d'empirisme spéculatif – la recherche de la rationalité d'un système de lois positives qui ne sont ni bonnes ni mauvaises en elles-mêmes le conduit à les « sanctifier » et à justifier par là tout l'ordre existant –, cette issue n'est pas fatale comme le montrent les exemples de Bodin et de Boisguilbert. Une certaine innovation est toujours possible, et la portée de la méthode dépend de son utilisation. Il en résulte en tout cas pour notre sujet que le recours à l'histoire n'est pas étranger à l'exercice de la raison. Il lui est complémentaire et lui évite même de s'égarer : « ... il n'y a pas de meilleure règle pour expliquer les lois obscures ou ambiguës, que la manière dont la coutume et l'usage les ont interprétées », précise Domat ; « on doit présumer que ce qui a été longtemps observé est utile et juste ». La raison et l'histoire constituent les bêquilles qui nous permettent malgré tout d'avancer dans l'ordre de la connaissance. Il est donc faux d'affirmer qu'« il y a sans doute des lois naturelles : mais cette belle raison corrompue a tout corrompu » (Pascal, Lafuma 60 : 507).

80. Par exemple l'opposition apparente entre deux lois naturelles : celle qui stipule que l'on peut disposer librement de ses biens, et celle qui dit que les biens des parents passent aux enfants.

81. Les droits relatifs aux fiefs, au cens, etc., ont ainsi pu paraître utiles à un moment donné de l'histoire et de l'état de la société.

Pascal, sur ce point, a été censuré par ses amis : cette pensée ne figure pas dans l'édition de Port-Royal.

Nous avons déjà vu la méthode à l'œuvre. Domat s'en sert pour justifier l'existence des républiques – comme formes d'État –, malgré ses préférences. Bodin n'a pas suivi d'autre démarche. Ne se défend-il pas, en introduisant aux *Six Livres de la République*, de vouloir écrire une Utopie de plus, une « République en idées sans effet » comme celle de Platon ou de More ? « Les actions et événements sont nouveaux en leur individu, mais les espèces ont toujours été comme à présent », écrira É. de la Croix (1623 : 183). « Les mêmes causes qui ont jadis conservé les monarchies, les peuvent encore maintenir, et aussi elles se ruinent par les mêmes moyens que le temps passé. C'est une lâcheté de courage ou une malice extrême de voir le désordre, et n'y vouloir appliquer le remède, et quand on propose quelque expédient d'alléguer pour toute raison, que c'est une police du vieil temps ». *Le Nouveau Cynée* comporte par ailleurs d'autres passages qui auraient aussi bien pu paraître chez Boisguilbert :

... on propose ici une chose non seulement possible, mais aussi de laquelle les anciens ont eu l'expérience. Sous l'Empire d'Auguste toutes les nations étaient pacifiées. Et du règne de François 1er on a vu fleurir la paix quelques années par toute l'Europe. Qui nous empêche d'espérer un bien, dont les siècles passés ont joui ? Je crois qu'il n'y a rien de si facile, que cette affaire, si les Princes Chrétiens le veulent entreprendre. (ibid. : VIII-IX)

Chez Boisguilbert, un *leitmotiv* semblable accompagne les écrits et émaille la correspondance. On a entrevu l'utilisation qui est faite d'une histoire de France simplifiée et idéalisée⁸², lors de l'examen de la question des biens de l'Église et du rôle des parlements et des états généraux. Cette histoire de France est omniprésente : elle illustre, elle prouve, elle donne matière à réflexion, elle fait sortir la vérité. Bien sûr, les exemples de l'Angleterre et de la Hollande sont aussi récurrents. Mais ceux de Sully et de Richelieu, de François 1er et de Henri IV jouent encore plus souvent le même rôle, face au

82. Le recours à l'histoire est par ailleurs général chez les écrivains politiques en France à la fin du XVIIe siècle : cf. Richet 1969 et 1973. Chacun l'interprète à sa manière et, bien entendu, y trouve son bien.

repoussoir formé par les trois régences⁸³ et les ministères de Mazarin et de Colbert :

... pourquoi aller chercher chez les étrangers des exemples de cette conduite, puisque la France a dans son histoire de quoi faire voir qu'elle est en pouvoir d'en user de même avec de semblables avantages quand il lui plaira ? (Boisguilbert 1705b : 667)

D'où les références constantes aux anciennes ordonnances, qu'il ne s'agit que de faire respecter ou, au pire de perfectionner. Thème récurrent s'il en est : « Ne point abandonner son esprit à inventer des nouveautés pour des impôts inconnus, mais s'arrêter à perfectionner les anciens » (Boisguilbert 1703a : 296). « Ne tirer aucun raisonnement [...] que par la pratique et sur des faits constants chez toutes les nations » (*ibid.* : 295).

On voit à cette dernière citation que ce raisonnement est étroitement lié à un autre thème favori de Boisguilbert : celui de la « spéculation » – simple construction intellectuelle détachée de la réalité – et de la « pratique ». La spéculation « toute gratuite est fort éloignée des réalités » (1er novembre 1704), elle engendre des raisonnements qui ne sont que des « visions creuses » (Boisguilbert 1704d : 970) ; elle « ne peut jamais produire que des monstres dans les arts, que l'on n'apprend que par la pratique » (Boisguilbert 1707a : 887). Sully a d'ailleurs rétabli « l'État ruiné par [des] gens à bibliothèque » (Boisguilbert 1706 : 812). La « pratique » aveugle, d'un autre côté, ne suffit évidemment pas : encore faut-il juger du bon et du mauvais. En bref : « ... le manque d'union de la pratique et de la spéculative [...] n'enfante que des idées monstrueuses, des choses fort imparfaites » (Boisguilbert 1704b : 853). On conçoit à présent la rationalité de cette position maintes fois réaffirmée, que les commentateurs ont pu prendre pour tactique face aux contrôleurs généraux : elle est en réalité essentielle à la démarche adoptée. C'est là une différence profonde de plus qui distingue Boisguilbert des auteurs qui, au XVIII^e siècle, s'inspireront de lui.

La spéculation [...], Monseigneur, consiste à travailler sur des projets

83. Celles de Catherine de Médicis, de Marie de Medicis, et d'Anne d'Autriche.



La Théorie et la Pratique sous le regard de la Raison.
Abraham BOSSE. *Traité des manières de dessiner les ordres de l'architecture antique...*, 1664, frontispice (détail).

formés dans sa tête, sans qu'il ait encore paru, ni que l'on ait jamais rien vu de semblable; et la pratique, au contraire, ne fait qu'imiter et se conformer à ce qui est déjà établi et suivi avec succès et applaudissement par le plus grand nombre. La spéculation promet et maintient des miracles de ce qu'elle invente, mais sans aucune garantie de sa part, sachant l'incertitude des sciences, et par conséquent de la théorie; la pratique, au contraire, fait que ses sujets gageront leur vie sur la réussite, quand ils ont une fois atteint l'usage de leur art, et c'est un

marché sans peur. La spéculation ne peut mettre ses rêves par écrit, qu'il ne se lève aussitôt une infinité de contredisants qui combattent sur le papier la nouvelle doctrine [...]. Quand la pratique écrit, nuls opposants, et tous les livres qui ont été faits sur les arts sont encore sans répartie. (1er novembre 1704, dans Boisguilbert 1691-1714 : 331)

L'importance que l'histoire revêt dans le système permet également de lever, en partie, une accusation très souvent adressée à l'auteur du *Factum* : celle d'une forme de compromission avec le pouvoir. Boisguilbert ne concède-t-il pas trop lorsque, après avoir violemment dénoncé les financiers et les traitants comme la source de tous les maux du royaume, il admet que le redressement pourra se faire en les ménageant ? D'un côté, en effet, aucune épithète n'est assez dure pour qualifier leurs agissements. De l'autre, « on dira qu'on ne veut apporter aucun trouble à la disposition présente pour un si grand bien, qu'il n'est nécessaire de congédier ni fermier, ni receveur, qu'on aura un extrême respect pour le fait de Sa Majesté... » (Boisguilbert 1695 : 626). Il ne faut « qu'un instant » pour faire cesser les causes du mal, « sans congédier ni traitants ni fermiers ordinaires [...] quoique tout le monde convienne que c'est aux partisans à qui le royaume est redevable de la misérable situation où il se trouve » (Boisguilbert 1705b : 664) ⁸⁴.

D'un côté, le recours à l'histoire nous désigne les coupables. Mais de l'autre, c'est aussi une sorte de recours à l'histoire qui dicte leur impunité partielle, et cette histoire vient gripper les rouages de la mécanique théorique. La réversibilité, ici, est certes possible : mais il faut du temps et l'on ne peut bouleverser du jour au lendemain d'aussi importantes pratiques gouvernementales. Dans l'immédiat, donc, maintien des fermiers et autres partisans : « ... afin de ne pas gendarmer les acteurs, on répète [...] que l'on ne congédiera pas un seul des entrepreneurs ordinaires ; on traitera avec eux pour quelques seuls adoucissements, de leur consentent » (Boisguilbert 1707a : 907) ; « bien qu'il ne soit pas nécessaire de supprimer les fermes ni les fer-

84. On déclare, précise Boisguilbert, « qu'on veut bien, quant à présent, les laisser en repos [...] jusqu'à un temps plus commode » (*ibid.*). Et encore : 687 : « On fera grâce, ainsi qu'on a dit, quant à présent, aux partisans des aides, quoiqu'ils prennent plus de la moitié des causes de ce désordre ».

miers du Roi, quoique ce fût le plus grand service que l'on pourrait jamais rendre à l'État [...], il est nécessaire que leurs fonctions soient réduites à un cérémonial moins désolant, ce qui leur sera utile, loin d'être dommageable » (ibid. : 927). À plus longue échéance, cependant, une suppression progressive est envisageable et souhaitable.

Boisguilbert calque ici son attitude sur celle de Richelieu⁸⁵ dont il a, selon toute vraisemblance, lu et médité le *Testament politique* publié en 1688 en Hollande. Le Cardinal, lui aussi, possède une haine tenace des financiers et des partisans (Richelieu 1632-1638 : 250). Il serait aisément déclaré-t-il, « dans une profonde paix, de supprimer beaucoup d'officiers de cette nature et, par ce moyen, de délivrer l'État de ceux qui, sans lui rendre aucun service, tirent toute sa substance en peu de temps » (ibid. : 252). Les traités passés avec ces véritables « sangsues » sont « un remède pire que le mal, puisqu'à proprement parler, c'est leur donner un titre pour voler de nouveau » (ibid.). Cependant, Richelieu adopte sur ce point la position qu'il prendra sur la question de la suppression de la vénalité et de l'hérité des charges, de la diminution des tailles, etc. : un pragmatisme prudent. Les financiers sont préjudiciables à l'État, « mais pourtant nécessaires ». Ils sont un mal « dont on ne saurait se passer, [...] qu'il faut réduire à des termes supportables » (ibid. : 250). Pour quelle raison ?

Il y a des abus qu'il faut souffrir de peur de tomber en des suites de plus dangereuse conséquence. Le temps et les occasions ouvriront les yeux à ceux qui viendront en un autre siècle pour faire utilement ce qu'on n'oseraient entreprendre en celui-ci sans exposer imprudemment l'État à quelque ébranlement. (ibid. : 239)

85. L'œuvre de Richelieu fut publiée pour la première fois par des Français émigrés en Hollande après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, et constitua une arme aux mains des opposants du régime louis-quatorzien. Cf. André 1947 : 71. Peut-être lança-t-il la mode des « testaments politiques » : ainsi paraissent un *Testament politique de [...] Colbert* (1693) et un *Testament politique de [...] Louvois*, tous deux apocryphes et œuvres de Courtizel de Sandras. On sait que Boisguilbert publia lui-même une édition de ses œuvres, en 1707, sous le titre de *Testament politique de Monsieur de Vauban*. L'authenticité du *Testament* de Richelieu fut contestée : elle ne fait aujourd'hui plus de doute (cf. André 1947, et aussi Hauser 1944).

Tout est possible lors du premier établissement d'une République, et l'on peut alors édicter des lois conformes à la raison. « Mais la prudence ne permet pas d'agir de même pied en une ancienne monarchie, dont les imperfections ont passé en habitude et dont le désordre fait, non sans utilité, partie de l'ordre de l'État » (*ibid.* : 234). La prudence politique, les nécessités de l'ordre public, tout pousse à la modération (*ibid.* : 236-237) :

... les désordres, qui ont été établis par des nécessités publiques, et qui se sont fortifiés par des raisons d'État, ne se peuvent réformer qu'avec le temps. Il en faut ramener doucement les esprits et ne point passer d'une extrémité à l'autre. Un architecte qui, par l'excellence de son art, corrige les défauts d'un ancien bâtiment et qui, sans l'abattre, le réduit à quelque symétrie supportable, mérite bien plus de louanges que celui qui le ruine tout à fait et construit un nouvel édifice parfait et accompli.

Le raisonnement de Richelieu concerne la question plus générale de la vénalité des offices : il s'applique cependant au cas présent des traitants. Boisguilbert a pu s'en inspirer⁸⁶ : on a vu à quel point la tradition janséniste est sensible au maintien de l'ordre légal. Mais il avait aussi des raisons particulières d'agir comme il l'a fait : son cadre théorique lui faisait en effet apparaître certains phénomènes d'irréversibilité absolue liés à la nature corrompue de l'homme. Son attitude ne traduit donc pas une compromission mais, au pire, une tension entre sa conception mécaniste de la société et ses

86. Boisguilbert cite à de très nombreuses reprises le nom de Richelieu, avec éloge. Ce qui prouve bien qu'il devait avoir lu le *Testament politique* (bien qu'il ne le mentionne pas à notre connaissance) et ne connaître l'action de Richelieu qu'à travers ses écrits. Car c'est sous son ministère que les impôts subirent une très forte augmentation, et que toutes les pratiques condamnées par Boisguilbert se trouvèrent accentuées : dans le *Testament*, par contre le Cardinal s'emporte contre les courtisans, tonne contre les traitants, affirme qu'il y a des « proportions » à respecter entre la charge des impôts et les capacités des contribuables et propose même de réduire, voire de supprimer, la taille ! Sans aller chercher chez les auteurs anglais, c'est chez Richelieu (entre autres) que Boisguilbert a pu lire que « l'or et l'argent sont les tyrans du monde et, bien que leur bien et leur Empire soit de soi-même injuste, il est quelquefois si raisonnable qu'il faut en souffrir la domination, et quelquefois il est si déréglé qu'il est impossible de n'en détester pas le joug comme du tout insupportable » (Richelieu 1632-1638 : 428). On a déjà vu l'attitude de Richelieu envers les biens de l'Église. Le Cardinal s'emporte aussi contre les « gens à bibliothèque » et accorde tout son soin au choix des conseillers.

opinions augustinianes soulignant le fait irrémédiable du « péché d'Adam ».

8. La pensée philosophique et politique de Boisguilbert commence à être mieux cernée. Elle conservera cependant des contours assez flous jusqu'à l'examen de ses développements théoriques en économie politique. Des lignes de force se dégagent malgré tout. Pour compléter cette analyse, il reste à préciser certains aspects de la philosophie politique de Boisguilbert et des auteurs jansénistes. Nous laissons donc pour l'instant subsister une interrogation : celle de la concordance des opinions de ces auteurs sur tous les points soulevés, concordance dont on peut déjà entrevoir le caractère imparfait. Par bien des points, on l'a remarqué, les racines théoriques de Boisguilbert plongent beaucoup plus profondément dans le passé et s'échappent du terreau alimenté par Nicole, Pascal ou Domat. Quoi qu'il en soit pour l'instant, il n'est pas inutile de revenir une nouvelle fois sur sa conception de l'ordre social.

Les principes sont bien entendu réaffirmés. Mais pourquoi Boisguilbert nous dit-il que la monarchie a atteint son plus haut degré de splendeur sous François 1er et sous Louis XIV ? Le règne de François 1er lui sert de modèle, c'est entendu. Mais les caractères n'en sont-ils pas inversés sous Louis XIV ? C'est ici que Boisguilbert oublie quelque peu sa haine pour Colbert et nous confirme un aspect de sa pensée. La grandeur d'un État, c'est aussi l'absence d'anarchie, de guerre civile. Or cette anarchie et cette guerre civile régnaienr avant que le roi n'eût été « le maître absolu comme il est aujourd'hui » (Boisguilbert 1705c : 759). Le royaume doit être unifié, pacifié, et le monarque absolu est le garant de cette union.

Auparavant tout cela, toutes ces prééminences, au lieu de concourir au commun bien, étaient commises l'une contre l'autre et travaillaient à leur propre destruction, ou par une anarchie qui partageait le royaume en cinquante morceaux mal joints, ou par des guerres civiles ou de religion qui divisaient les peuples, ou enfin par des minorités qui énervaient la force de l'autorité royale. (ibid. : 758-759)

Sur deux autres points, également, Boisguilbert prend position : la monarchie absolue n'est pas une tyrannie – « l'autorité ni la faveur ne dispensent

pas qui que ce soit d'obéir aux lois de la justice et de la raison » (Boisguilbert 1707b : 1012). Et si l'ordre est nécessaire, c'est au sens purement pascalien (ceci dit contre Nicole) : « Il est certain et public que les qualités et dignités ne dénotent non plus les facultés d'un homme que sa taille ou la couleur de ses cheveux » (Boisguilbert 1707a : 942).

On a vu, d'autre part, ce qu'il pense de la nature de l'impôt, et du rôle des états généraux. Sur ces deux points une précision doit être apportée à présent : pour ce qui concerne le premier, il nous faut rendre compte de passages où il est affirmé que le roi doit se considérer comme l'unique propriétaire des terres du royaume ; et pour le second, expliquer une remarque formulée par deux fois alors qu'il est question d'une politique économique exemplaire : « Cette doctrine est si bien conçue par l'Angleterre et la Hollande, où le peuple décide absolument de son sort » (Boisguilbert 1705f : 395) ; « dans tous les pays du monde où le menu peuple a part au gouvernement » (Boisguilbert 1705c : 708).

Commençons par ce dernier point. Boisguilbert propose-t-il le régime anglais ou hollandais comme modèle de forme de l'État ? Cette démarche irait alors à l'encontre de toutes les autres déclarations de l'auteur. Il faut cependant remarquer que parmi « toutes les nations du monde » citées avec éloge figurent aussi Rome – ancienne comme moderne – et la Turquie (*ibid.* : 707). Au bénéfice du doute, donc, nous pensons que la référence au « peuple [qui] décide absolument de son sort » se borne à constater un fait sans nécessairement le proposer pour modèle ; et ne se rapporte probablement qu'à cette fonction d'information dont étaient investis les états généraux ou les parlements en France lorsqu'une semblable politique y était appliquée de par le passé.

Le problème de la propriété des terres est plus aisé à résoudre. Il faut cesser, dit Boisguilbert, d'opposer, comme on le fait, les intérêts du roi à ceux des sujets : « ...dans les moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires, qu'on emploie pour faire trouver de l'argent au roi, on considère la France à l'égard du prince comme un pays ennemi, ou qu'on ne reverra jamais, dans

lequel on ne trouve point extraordinaire qu'on abatte et ruine une maison de dix mille écus, pour vendre vingt ou trente pistoles de plomb ou de bois à brûler [...]. [Le prince] ne doit point considérer ses États autrement que si tout le terrain lui appartenait en propre, comme en Turquie, et que ses sujets n'en fussent que de simples fermiers » (Boisguilbert 1695 : 641-642).

... il est nécessaire que le Roi regarde la France et toutes ses richesses comme à lui uniquement appartenantes, et que tous les possesseurs ne sont que ses fermiers ; qu'ainsi tout ce qui les incommode dans leur labourage, dans leur commerce et dans leur trafic, est la même chose que si le dommage lui était fait personnellement. (Boisguilbert 1707a : 951)

Passe-t-on ici à l'excès inverse, à l'anéantissement de la propriété privée, et donc à la tyrannie comme, précisément, en Turquie ? Il ne semble pas que ce soit le cas. Il ne s'agit là manifestement que d'une métaphore destinée à frapper le lecteur, à souligner la concordance des intérêts et le caractère suicidaire de la politique combattue par Boisguilbert. Mais même si cela n'était pas le cas, le domaine « privé » ne serait pas menacé pour autant. Seul l'impôt est concerné et on a vu Boisguilbert le déclarer juste si les circonstances l'exigent pour le maintien du souverain et de l'État. Le terme de propriété, comme celui de privé, renvoie alors non pas au sens moderne qu'il n'avait pas encore à l'époque, mais à une propriété « incomplète » toujours grecée de certains droits féodeaux, sur laquelle les historiens insistent aujourd'hui⁸⁷. C'est dans ce sens que l'entend Louis XIV lui-même dans ses *Mémoires pour l'instruction du Dauphin* : « ... les rois sont seigneurs absous et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens, tant des séculiers que des ecclésiastiques, pour en user [...] selon les besoins de leur État [...]. Ces noms mystérieux de franchise et de liberté de l'Église, dont on prétendra peut-être vous éblouir, regardent également tous les fidèles, soit laïques, soit tonsurés, qui sont tous également fils de cette commune mère, mais qu'ils n'exemptent ni les uns ni les autres de la sujexion des souverains »⁸⁸. L'image

87. Voir par exemple les écrits de Pierre Goubert.

88. Cité par Méthivier 1981 : 283.

renvoie alors à la conception absolutiste de l'imposition, sous couvert de pratiques anciennes. Elle figurait déjà chez Scipion de Gramont par exemple, dont Boisguilbert s'inspira, et y traduisait aussi un curieux mélange d'archaïsme – les rois possédaient réellement toutes les terres, acquises par la conquête, et les ont confiées aux sujets pour les faire valoir – et de modernisme – l'impôt n'est que la juste contrepartie, le prix pourrait-on dire, des services publics rendus par l'État (Gramont 1620 : 294-296). Il n'y a donc rien qui doive ici nous étonner dans les propos du *Détail* et du *Factum de la France*.

9. Une question générale demeure cependant en suspens : qu'est donc cette grandeur dont les jansénistes nous disent qu'elle est si nécessaire et dont l'invention est si admirable ? Demeure-t-on ici dans l'ordre traditionnel des choses hérité du régime seigneurial ou peut-on déceler sous ce concept une évolution qui permettrait de mieux situer les auteurs jansénistes sur l'échiquier socio-politique ?

Le fait fondamental semble résider dans une conception purement fonctionnelle de cette grandeur. On a vu Nicole la définir comme « une participation au pouvoir de Dieu sur les hommes ». Domat, de son côté, propose une définition également fonctionnelle – bien qu'ambiguë – des différentes « conditions et professions ». Si Nicole parle de « l'éducation d'un prince », Duguet de « l'institution d'un prince », et si Pascal écrit pour le fils du duc de Luynes, il faut se souvenir qu' « être de naissance illustre et de qualité selon les hommes, c'est être né de personnes considérables dans l'ordre du monde » (Nicole 1670 : 361 ; nous soulignons) : et l'on sait ce qu'il faut penser des « grandeurs d'établissement » quoi qu'il en soit des nuances d'opinion des auteurs sur le sujet. Les grands sont donc tous ceux qui participent au pouvoir : l'ensemble de la haute aristocratie de naissance, mais aussi la noblesse d'épée en général, et celle de robe. De ce point de vue, le jansénisme ne serait peut-être qu'une nouvelle forme d'expression de cette gentry des

XVI^e et XVII^e siècles bien dépeinte, pour le XVI^e, par G. Huppert (1977)⁸⁹, marquant une ambition toujours bloquée par les mentalités du temps, mais non plus étrangère aux préoccupations de la monarchie.

B. Chedozeau (1978 : 105) note que Nicole ne parle jamais expressément de la noblesse, mais dans le traité « Des dangers des entretiens des hommes », il en ruine les deux fondements : la « qualité » et la « valeur », bases de l'ordre noble guerrier. La qualité est retirée de la manière que l'on sait ; la valeur militaire est traitée comme toute autre qualité « mondaine » et totalement dévalorisée : une pure passion au même titre que les autres, une vanité ridicule⁹⁰.

À la hiérarchie des ordres, des qualités et des « lieux naturels » se substitue une hiérarchie des rouages, une mécanique des fonctions. Domat le remarque au passage et s'attache à prévenir les objections. Le lecteur du *Droit public* s'étonnerait-il de ce que la hiérarchie des conditions et professions (les nouveaux « ordres ») et de leurs subdivisions en « classes » ne repose pas sur la « distinction ordinaire » en trois ordres « qu'on appelle communément les trois états du clergé, de la noblesse et du tiers état » ? C'est que « cette distinction n'a pas son usage pour le dessein de ce livre. Car, d'une part, on est obligé d'y donner des idées plus précises des différentes conditions, que n'en donne la distinction si générale de ces trois états ; et de l'autre, si on suivait cette distinction, on serait obligé de confondre dans le tiers état, les premiers magistrats du royaume, plusieurs officiers du conseil, et autres personnes qui doivent avoir un rang distingué » (Domat 1697 : 170). Voilà qui ne prête pas à équivoque. Mais voilà qui induit, par contre, une certaine ambiguïté : la participation au pouvoir requiert malgré tout, on l'a vu, certaines capacités,

89. Ce serait là un compromis entre la thèse étroite défendue par Goldmann (1955) et celle, plus large, suggérée par Mandrou (1957 : 308-309) selon laquelle le jansénisme serait une expression idéologique de toute la classe bourgeoise. L'hypothèse proposée par Huppert à la fin de son livre viendrait ainsi occuper une place intermédiaire et fort plausible. Elle ne se trouve pas en contradiction avec ce que Goubert, par exemple, écrit de la diffusion de la pensée janséniste (Goubert 1966 : 185).

90. Sur les problèmes de valeurs et de hiérarchies sociales, voir en particulier Jouanna (1977), Huppert (1977) et les réflexions de Richet (1969 et 1973).

alors que la notion d'ordre social exclut *a priori* le mérite (« il est le fils aîné du Roi : cela est net... »). La pensée de ces auteurs ne parvient pas jusqu'au radicalisme de La Bruyère (« Le mérite personnel, qui n'est rien ou à peu près rien dans la société, devrait y être tout »). On y retrouve cependant une tension entre la capacité et l'autorité, entre les grandeurs naturelles et les grandeurs d'établissement dont la disjonction, en fin de compte, ne va pas de soi.

Le glissement vers la fonction et cette tension au sein du pouvoir, cependant, ne sont pas particuliers à la pensée janséniste. Ils sont le lot commun de la réflexion du temps et ne font vraisemblablement que traduire l'ambiguïté du statut de la monarchie absolue. À cet égard, l'évolution qui paraît se faire jour de Richelieu à Louis XIV est symptomatique. Sans revenir sur le problème de l'information des gouvernants, penchons-nous sur celui des ordres. Richelieu participe de la réaction aristocratique. Il entend réserver les premières places et les honneurs à sa « pauvre noblesse ». Il s'insurge contre l'ascension rapide et les prétentions d'anciens bourgeois enrichis, de ces métis sociaux qui forment la Robe. Il existe des « lieux naturels » ; à chacun de les respecter :

...je dis hardiment ce fait, parce qu'il est aussi important que juste d'arrêter le cours des entreprises de certains officiers, qui, enflés d'orgueil, soit à cause des grands biens qu'ils possèdent ou de l'autorité que leur donne l'emploi de leurs charges, sont présomptueux jusques à tel point que de vouloir avoir le premier lieu où ils ne peuvent prendre que le troisième, ce qui est tellement contre la raison et contre le bien de votre service qu'il est absolument nécessaire d'arrêter le cours de telles entreprises, puisqu'autrement la France ne serait plus ce qu'elle a été et ce qu'elle doit être, mais seulement un Corps monstrueux qui, comme tel, ne pourrait avoir ni substance ni durée. (Richelieu 1632-1638 : 256-257)

D'un autre côté, cependant, le Cardinal voit bien que toute rigidification sociale surannée est préjudiciable à l'État. En témoignent ses efforts contre l'idée de dérogeance par le commerce, et ces quelques remarques à propos des marchands : « Si [...] V. M. trouve bon d'accorder au trafic quelques

prérogatives, qui donne rang aux marchands, au lieu que maintenant vos sujets le tirent seulement de divers offices, qui ne sont bons qu'à entretenir leur oisiveté et flatter leurs femmes. Elle rétablira le commerce jusques à tel point que le public et le particulier en retireront grand avantage » (*ibid.* : 425). Quelles sont ces prérogatives ? L'auteur évite de les préciser.

De Richelieu à Louis XIV, cependant, le décor évolue. « Ceux qui suivent le métier des armes ne sont ni plus obligés ni plus utiles au service [...] que le reste de leurs sujets », remarque Louis XIV. « Chaque profession contribue au soutien de la Monarchie. Le laboureur fournit [...] la nourriture à tout ce grand corps ; l'artisan donne par son industrie toutes les choses qui servent à la commodité du public ; et le marchand assemble [...] tout ce que le monde entier produit d'utile et d'agréable [...] ; les financiers, en recueillant les deniers publics, servent à la subsistance de l'État ; les juges, en faisant l'application des lois, entretiennent la sûreté parmi les hommes ; et les ecclésiastiques, en instruisant les peuples à la religion, attirent les bénédictions du ciel et conservent le repos sur la terre. C'est pourquoi, bien loin de mépriser aucune de ces conditions, ou d'en favoriser l'une aux dépens de l'autre, nous devons être le père commun de toutes ». Nous voilà donc de nouveau aux « conditions et professions » de Domat et au sens de son œuvre juridique (par ailleurs commandée par Louis XIV), ce qui confirme une fois de plus qu'il convient d'examiner avec la plus grande prudence toute affirmation trop rapidement formulée d'une éventuelle charge « subversive » ou « révolutionnaire » de la pensée politique augustinienne au XVII^e siècle.

L'ÉQUILIBRE

TROIS

De l'état d'innocence à l'état poli et magnifique

LA PENSÉE DE BOISGUILBERT se déploie ainsi dans un cadre spécifiquement français, non pas tant par les thèmes abordés qu'à travers une manière de les traiter. Car si l'héritage est imposant, les héritiers, par ailleurs, sont nombreux : Locke lui-même s'intéresse à Nicole au point de traduire quelques essais⁹¹. La pensée de Nicole et la tradition janséniste qu'elle représente influencent également les développements intellectuels anglo-saxons au travers des œuvres de Bernard de Mandeville⁹². Que Boisguilbert s'en soit aussi inspiré, cela n'a donc rien d'extraordinaire. Ce qui est beaucoup plus exceptionnel, par contre, c'est la transformation qu'il va faire subir à cette pensée. Sur la plupart des points que nous traiterons, Mandeville, sur qui l'on insiste généralement, demeure fort en retrait.

Par rapport à l'optique augustinienne rigoriste, les silences de Boisguilbert sont tout aussi éloquents que ses prises de position intempestives. On cherchera en vain chez lui une théorie de la « nation organisée », une apologie

91. Notamment : « De la faiblesse de l'homme » et « Des moyens de conserver la paix avec les hommes ».

92. Les auteurs anglo-saxons soulignent cette filière. Voir par exemple Jacob Viner (1953) ou encore Th. A. Horne (1978) chapitre 2 (« Mandeville and the French Moral Tradition »), pour ne citer que deux écrits tirés d'une abondante production.

du luxe, des honneurs, préséances et « signes extérieurs » ; les droits féodaux ne sont pas (ou peu) mentionnés. L'État ne se trouve plus confondu avec la nation, le roi et la hiérarchie marquée au sommet de laquelle il se trouve ne forment plus le ciment social. L'État, l'autorité, les « grands » acquièrent une autonomie relative par rapport à la société, autonomie dangereuse, d'ailleurs, pour la prospérité de cette société. L'« ordre politique » et les « petites cordes toutes humaines », chers à Nicole, bien que toujours nécessaires, s'estompent dans le lointain. L'ordre économique prime désormais. Boisguilbert a été, certes, un exécuteur testamentaire : mais original, donc infidèle.

Les matières économiques n'avaient pas beaucoup retenu l'attention des auteurs jansénistes. On trouve quelques remarques chez Nicole ; des développements chez Domat⁹³ mais insérées dans les considérations juridiques sur l'ordre social. Seul Duguet semble s'étendre un peu plus longuement, de manière assez traditionnelle cependant, sur l'organisation économique de la société : un certain colbertisme fortement teinté d'agrarianisme⁹⁴ chrétien – « la maxime que le commerce doit être libre, n'est vraie qu'en partie... ». Cet agrarianisme était lui-même en vogue à cette époque sous l'influence, notamment, de Claude Fleury et de Fénelon, comme l'a montré L. Rothkrug (1965). Mais, il faut bien en convenir, il s'agit là d'un agrarianisme idéalisé, presque bucolique : une rêverie dans laquelle se rejoignent finalement les frères ennemis. Il est vrai qu'un thème paraît important chez Fénelon : la liberté

93. Dans *Le droit public* (le *Traité des lois* reprenant les idées de Nicole).

94. La littérature technique agronomique était par ailleurs inexistante en France jusqu'au XVIIIe siècle. L'intérêt pour « les champs » traduit une attitude collective depuis longtemps adoptée par la gentry du XVIe siècle : « La vie champêtre est le symbole d'une innocence perdue, d'un passé imaginaire étranger à toute complication, la source à laquelle on était censé revenir pour contrebalancer les tensions de la politique et des affaires » (Huppert 1977 : 154 ; cf. aussi 149). « Du côté de la terre, la nullité de la littérature et la stagnation des techniques surprennent. Si l'on excepte l'art des jardins, de la chasse et des confitures, les Français n'ont pas écrit, de 1601 à 1750, un seul ouvrage ayant pour objet l'agriculture : ils se sont contentés de réimprimer ou de plagier *La Maison Rustique* d'Estienne et Liébault, en oubliant trop vite *Le Théâtre d'Agriculture*. Pendant ce temps, florissait la littérature agronomique anglaise, nourrie de l'expérience nationale des enclosures et du modèle flamand. Moins bavards, Flamands et Hollandais multipliaient expériences et réussites, qui n'éveillaient en France aucun écho » (Goubert 1966 : 55-56).

du commerce, sur laquelle il insiste à plusieurs reprises ; mais, comme eût pu le dire Boisguilbert, elle n'est là qu'en peinture. Cette « liberté » reste très fortement surveillée, et l'on aurait tort de considérer l'archevêque de Cambrai comme apôtre du libre échange (ci-dessous). Par comparaison, on mesurera donc le degré d'achèvement et de rupture accompli par Boisguilbert.



Sébastien LE PRESTRE de VAUBAN.

D'autres auteurs, à l'époque, auraient peut-être pu opérer cette rupture théorique. Belesbat⁹⁵, par exemple, sur lequel l'attention a été attirée par

95. Il s'agit de Charles Paul Hurault de l'Hôpital, seigneur de Belesbat, descendant d'une illustre famille de robe, sur lequel Saint-Simon écrit : « C'était une manière d'éléphant pour la figure, une espèce de bœuf pour l'esprit, qui s'était accoutumé à se croire courtisan, à

A. Schatz et R. Caillemer (1906) et confirmée par Rothkrug (1965 : 328-351). Beaucoup⁹⁶ de ses écrits sont antérieurs à la publication du *Détail de la France*, et certaines correspondances entre les œuvres sont troublantes⁹⁷ : même admiration pour la Hollande ; même image du roi-propriétaire ; accent prononcé sur les intérêts, l'utilité ; attention portée à la question des biens du clergé. On y trouve surtout, en outre, une critique de l'administration de Colbert, et même de toute politique interventionniste en général, la corruption du cœur et de l'esprit de l'homme vouant toute action à l'inefficacité et au désordre :

Par [les réflexions] que j'ai faites depuis trente ans sur l'esprit de la plupart des hommes que j'ai connus [...], je n'ai trouvé, après les avoir bien examinés, que faiblesse et médiocrité dans tous ; et ceux qui avaient de certaines parties au-dessus des autres avaient des défauts qui contrebalançaient leurs excellentes qualités ; et leurs passions et leurs défauts l'ont presque toujours emporté sur leurs vertus, parce que, dans les hommes, les qualités de leur esprit dépendent fort souvent de la disposition des organes du corps [...]. Les intérêts des ministres,

suivre le Roi dans tous ses voyages de guerre et de frontière, et à n'en être pas plus avancé pour cela. Ses pères étaient de robe ; il ne fut ni robe ni épée, se fit assez moquer de lui, et ne laissait pas quelquefois de lâcher des brutalités assez plaisantes » (*Mémoires*, tome V : 149). Contrairement à l'attitude qu'il adopte envers Vauban ou Boisguilbert, Saint-Simon ne parle pas des idées réformatrices de Belesbat, pourtant proches des siennes.

96. De 1692 à 1702, Belesbat présente au roi divers mémoires, sur des sujets fort différents touchant à la politique et à l'administration du royaume (cf. Schatz et Caillemer 1906 : 31-33). Six mémoires, présentés en 1692, semblent particulièrement importants : *Réflexions sur les liaisons de la France avec la Hollande à cause du commerce*, *Traité de l'origine de la vénalité des charges de judicature et de finance*, *De l'origine des biens d'Eglise et de leur usage*, *Traité des droits et prétentions de la Cour de Rome*, *Preuves de l'union inséparable des intérêts du Roi et de ceux de ses sujets*, et *Des intérêts de la France à l'égard des princes et États de l'Europe*.

97. Les mémoires de Belesbat sont, à notre connaissance, encore inédits. Mais cela ne signifie nullement qu'ils ne connurent aucune diffusion, au contraire. Les œuvres de ce genre circulaient très souvent sous forme de manuscrits copiés dans les milieux intéressés. Comme le note Rothkrug (1965 : 329) de nombreuses copies ou extraits de ces mémoires peuvent être retrouvés à Paris, Rouen, Grenoble, Nantes... Par ailleurs, Belesbat participa à l'éphémère « Académie du Luxembourg » qu'avait organisée chez lui son cousin, l'extravagant abbé François-Timoléon de Choisy, au début de l'année 1692 précisément (Rothkrug 1965 : 330, note 72 ; Niderst, 1972 : 359 et suivantes). Or, à cet ancêtre des salons politiques en France collabore Fontenelle, même de façon épisodique. Il est possible que Boisguilbert ait eu connaissance des mémoires de Belesbat par le biais de son cousin.

de leurs commis et des commissionnaires sont d'être maîtres absolus dans leurs départements, de les conduire à leur fantaisie, de n'employer que ceux qui sont dans leur entière dépendance [...], afin que, n'étant retenus par rien, ils puissent dans le désordre et la confusion faire plus sûrement leurs affaires. (Cité par Schatz et Caillemer 1906 : 393 et 394)

Même accent, enfin, sur la nécessité du laisser-faire :

Il faut poser pour principe que la liberté est l'âme du commerce, que, sans elle, les bons ports, les grandes rivières et la grande fertilité sont inutiles. Quand la liberté manque, tout y manque. (*ibid.* : 630)

Cependant, tout ceci apparaît inséré dans un cadre assez peu théorique, à dominante politique immédiate : arrêt des guerres, réaction aristocratique, etc., en bref tout ce qui apparaît chez Belesbat au groupe de Fénelon. En outre, d'importantes restrictions aux principes de la liberté émaillent les textes – pour ce qui concerne le commerce des blés par exemple –, et trop d'idées traditionnelles subsistent encore – sur les métaux précieux, sur la population... – pour former un cadre à la fois cohérent au plan théorique et véritablement novateur⁹⁸ : d'où l'appellation floue de mercantilisme libéral forgée par Schatz et Caillemer pour désigner ce « système ».

2. Au plan économique, on compare souvent les écrits de Boisguilbert à ceux de Vauban et de Fénelon. Les analogies, qu'il faut analyser brièvement, sont cependant superficielles. Le lot commun à ces différents auteurs est d'avoir critiqué à peu près à la même époque l'administration du royaume sous Louis XIV, et d'avoir dépeint la grande misère du peuple⁹⁹. Mais ces critiques émanent en fait de problématiques radicalement différentes.

98. Il faudrait, pour restituer le climat dans lequel se développe l'œuvre de Boisguilbert, faire référence à la tradition des revendications marchandes, et au « pouvoir » croissant de ceux-ci après la mort de Colbert. Sur tout ceci, cf. Rothkrug (1965) qui, malgré une confusion certaine au plan théorique, fournit une masse de faits intéressants.

99. C'est dans la célèbre lettre à Louis XIV de Fénelon, brouillon au style effroyable et répétitif, que se trouve l'expression : « La France n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision » (Fénelon 1920 : 150). Cf. aussi Vauban : « ... dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement [...] ; des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très peu de chose près, à cette malheureuse condition ;

Comme l'ont noté des lecteurs de Vauban (Vignes 1909 et Rothkrug 1965, notamment) cet auteur reste, pour la majeure partie de ses principes, ce qu'il est convenu d'appeler un « mercantiliste ». Pour le reste, il s'inspire fortement du *Traité de la Politique de la France* publié en 1669 par Hay du Châtelet, ouvrage qui connut plusieurs rééditions (la dernière en 1689, en annexe au *Testament politique* de Richelieu). Le mérite du maréchal n'en reste pas moins grand, et tout ceci n'enlève rien à la force de ses convictions et au poids personnel qu'il mit, fort respectueusement, au service de la contestation. Mais toute lecture un peu attentive ne saurait confondre les systèmes de Vauban et de Boisguilbert, sauf à se laisser prendre au piège des premières pages – mais des premières pages seulement – du *Projet d'une Dîme Royale* qui, citant le *Détail de la France*¹⁰⁰, revêtent parfois des accents boisguilbériens.

Il est vrai que Boisguilbert a lui-même semé la confusion en publiant en 1707 une édition de ses œuvres sous le titre de *Testament politique de M. de Vauban*. Mais en général les personnes informées n'étaient pas dupes de tels procédés. Et il était d'autant moins pardonnable de l'être que Boisguilbert critique à plusieurs reprises, et quelquefois assez violemment, le projet de Vauban¹⁰¹. Du groupe d'impôts qui forme la « Dîme Royale », Boisguilbert ne retient, comme la plupart des auteurs après lui, que l'impôt en nature

des quatre autres parties qui restent, les trois sont fort mal-aisées, et embarrassées de dettes et de procès ; et que dans la dixième, où je mets tous les Gens d'Épée, de Robe, Ecclésiastiques et Laïques, toute la Noblesse haute, la Noblesse distinguée, les Gens en Charge militaire et civile, les bons marchands, les Bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles et je ne croirais point mentir, quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille petites ou grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise. » (Vauban 1707 : 7)

100. Cf. Vauban 1707 : 6, qui, après 40 ans de « vie errante », entend rechercher la cause de la pauvreté du pays. « Ce qu'ayant fait avec beaucoup de soin, j'ai trouvé qu'elle répondait parfaitement à ce qu'en écrit l'Auteur du *Détail de la France*, qui a développé et mis au jour fort naturellement les abus et mal-façons qui se pratiquent dans l'imposition et la levée des tailles, des aides et des douanes provinciales. Il serait à souhaiter qu'il en eût autant fait des affaires extraordinaires, de la capitulation, et du prodigieux nombre d'exempts qu'il y a présentement dans le royaume, qui ne lui ont guère moins causé de mal que les trois autres fléaux, qu'il nous a si bien dépeints. »

101. Boisguilbert et Vauban se connaissaient. Sur leurs rencontres, cf. Hecht 1966a. L'attitude de Vauban vis-à-vis de son contradicteur tranche, en sa faveur, sur celle de Boisguilbert.

du dixième environ des récoltes, imité de la dîme ecclésiastique. Il ne cesse de souligner que cet impôt en nature constitue une absurdité économique, et y trouve maints défauts qu'il résume dans un petit *Mémoire sur la Dîme Royale* (1700) expédié au contrôleur général des finances, avec une lettre d'accompagnement, le 13 juin 1700. La question est aujourd'hui bien connue (cf. Vignes, par exemple : 1909 : 9-16 et 31-32) pour qu'il soit utile de la reprendre ici. Nous noterons simplement qu'à côté de solides arguments d'ordre économique, Boisguilbert reprend son thème favori – selon lequel la « spéculation » n'engendre que des « idées monstrueuses » – et tente même de disqualifier le projet en prétendant que Vauban n'est qu'un prête-nom et que l'ouvrage est en réalité l'œuvre d'un collaborateur du maréchal, l'abbé Ragot de Beaumont, « prêtre d'une vie fort équivoque » (au contrôleur général, 21 août 1709). Le court traité et les lettres de Boisguilbert ne furent pas publiés, mais l'on trouve, dans les autres ouvrages, quelques échos précis de ces discussions.

C'est un dixième en argent qu'il faut payer, et non point en essence ou dîme royale, comme une personne de la première considération, tant par son mérite personnel que par l'élévation de ses emplois, a voulu proposer au Roi, sur la foi d'un particulier qui en avait composé le projet sans avoir jamais pratiqué ni le commerce ni l'agriculture, ce qui ne peut qu'enfanter des montres. (Boisguilbert 1707a : 945)¹⁰²

3. Le contraste avec Fénelon est encore plus frappant malgré certains thèmes communs comme celui, en particulier, des « flatteurs » et des courtisans, donc de l'information des gouvernants. Les principes concernant la vie en société sont, à quelques exceptions près, contenus dans *Les Aventures de Télémaque* (1699) et résumés dans les divers écrits réunis par Charles Urbain en 1920 sous le titre d'*Écrits et Lettres politiques*, dans lesquels ils revêtent aussi parfois une allure plus « concrète », étant appliqués au cas précis de la

102. Emile Coornaert nous semble injuste à l'égard de Boisguilbert, lorsqu'il déclare, dans sa préface à la réédition du *Projet d'une Dîme Royale* (1933 : xi), que Vauban était « singulièrement plus audacieux que son ami ». Il semble que Coornaert n'ait eu qu'une idée assez superficielle des œuvres de Boisguilbert.



François de SALIGNAC de la MOTHE-FÉNELON par Joseph VIVIEN.
« La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision »
(Lettre au roi, 1694).

France. Ils sont cependant purement politiques et ne dégagent aucune théorie du fonctionnement économique d'une société décentralisée. Au contraire : Fénelon prend en quelque sorte le contrepied de Boisguilbert en affirmant la primauté de l'organisation sociale sur l'individu et ses intérêts. Mais si le holisme domine encore également chez Nicole et chez Domat, le système de Fénelon possède un fondement moral et théologique radicalement différent : sa doctrine du « pur amour » s'oppose en effet à celle de « l'amour-propre », même éclairé. Il est proche, sur ce point précis, de Pascal¹⁰³.

Cela ne signifie pas, bien entendu, que le système exposé dans le *Télémaque* ne présente aucun intérêt. Mais, pour notre sujet, il n'est qu'une utopie, dans la meilleure tradition du genre. Il faut donc être attentif et ne pas se laisser abuser par les mots, et notamment par l'expression « liberté du commerce » qui revient souvent sous la plume de Fénelon et dont l'auteur semble revendiquer la réalisation. À notre connaissance – mais la littérature sur Fénelon¹⁰⁴ est vaste –, seul Roland Mousnier (1951-1952) a récemment attiré l'attention sur l'inconsistance de certaines idées de l'auteur une fois replongées dans leur contexte. Et c'est précisément le cas de la « liberté du commerce ». Par-delà les – ou grâce aux – côtés désuets de la réaction aristocratique, l'archevêque de Cambrai a peut-être joué un rôle décisif au plan du libéralisme (Richet, 1973), mais à condition d'ajouter : politique. À moins que la seule présence de l'expression « liberté du commerce » chez cet homme de premier plan n'ait effectivement suffi à agiter les esprits sans que l'on s'embarrasse d'un examen plus approfondi de sa signification réelle. Mais de véritables libéraux, comme J.-B. Say¹⁰⁵ par exemple, ne s'y sont pas

103. Cf. ci-dessus, chapitre 1 ; cf. également Keohane 1980 : 341-342.

104. Dans la perspective qui nous retient ici, on peut noter l'ouvrage de Henri Gouhier (1977).

105. Say (s.d. : 346) : « Fénelon devait-il établir à Salente des magistrats auxquels tous les négociants devaient rendre compte de leurs affaires de commerce, de leurs entreprises, des magistrats qui leur auraient défendu de hasarder plus de la moitié de leurs biens ? N'est-ce pas préconiser une atteinte à la propriété, un outrage à la liberté d'industrie ? Et sans la propriété, sans l'industrie, que serait devenue la prospérité de Salente ? Louis XIV, et son despotisme, et ses guerres n'ont jamais fait le mal qui serait résulté des conseils de ce bon Fénelon, l'apôtre et le martyr de la vertu et du bien des hommes. Il pense être le

trompés.

Pour restituer cette signification, penchons-nous sur quelques pages décisives des *Aventures de Télémaque*. La richesse de Tyr est enviable, et le commerce y est florissant. Que faut-il mettre en œuvre pour en arriver là ? Ne jamais altérer la confiance des étrangers, ni « tant soit peu les règles d'un commerce libre » (Fénelon 1699 : 111). « Surtout, n'entreprenez jamais de gêner le commerce pour le tourner selon vos vues. Il faut que le prince ne s'en mêle point, de peur de le gêner, et qu'il en laisse tout le profit à ses sujets, qui en ont la peine » (ibid.). « Le commerce est comme certaines sources : si vous voulez détourner leur cours, vous les faites tarir. Il n'y a que le profit et la commodité qui attirent les étrangers chez vous » (ibid. : 111-112). Cependant, dans ce cadre, et même à Tyr, le système requiert des hommes vertueux, sans « division » ni « jalouse », sans « délices » ni « oisiveté », et on punit « la négligence ou le faste des marchands, qui ruine le commerce en ruinant les hommes qui le font » (ibid. : 111) : l'on voit poindre là une réglementation qui s'épanouira à Salente sur les plans de Mentor.

Dans la cité idéale façonnée par Minerve, l'économie est, de fait, dirigée. Des sept classes hiérarchisées de citoyens – plus celle des esclaves –, Mentor « régla les habits, la nourriture, les meubles, la grandeur et l'ornement des maisons, pour toutes les conditions différentes » (ibid. : 277-278). La couleur même des vêtements est prédéterminée, la frugalité et la simplicité doivent régner partout : le luxe est banni. On ne revient pas à l'état de nature représenté par la Bétique – tout comme chez Boisguilbert on ne revient pas à l'état d' « innocence » (ci-dessous) – mais on s'en rapproche. « Mentor, semblable à un habile jardinier, qui retranche dans ses arbres fruitiers le bois inutile, tâchait de retrancher le faste inutile qui corrompait les moeurs : il ramenait toutes choses à une noble et frugale simplicité. Il régla de même la nourriture des citoyens et des esclaves » (ibid. : 279).

défenseur de la liberté du commerce, et il prohibe les marchandises étrangères ; il règle les habits, la nourriture, les meubles, la grandeur et l'ornement des maisons, pour toutes les conditions différentes. »

LES
AVANTURES
DE
TELEMAQUE
FILS D'ULYSSE.

Par feu M^{me} FRANÇOIS DE SASSIGNAC
de LA MOTTE FÉNELON, Présopcur de
Médecins des Enfants de France, &c depuis
Archevêque-Duc de Cambrai, Prince du
saint Empire, &c.

PREMIERE EDITION
conformément au Manuscrit original.

TOME PREMIER.



A PARIS,
chez FLORENTIN DESLAUNES,
rue Saint-Jacques, à l'Empereur.
—
M. DCCXVII.
AVEC PRIVILEGE DU ROT.

FÉNELON, *Les Aventures de Télémaque*.

Dans ce but, et pour le bon ordonnancement de la société, il ne faut pas seulement réglementer l'urbanisme et, surtout, le partage des terres. Mentor va jusqu'à « . . . retrancher un nombre prodigieux de marchands qui vendaient des étoffes façonnées des pays éloignés, des broderies d'un prix excessif, des vases d'or et d'argent avec des figures de dieux, d'hommes et d'animaux, enfin des liqueurs et des parfums. Il voulut même que les meubles de chaque maison fussent simples et faits de manière à durer longtemps » (ibid. : 281-282).

Avec quel résultat pour les habitants de Salente ? « Les lois que nous venons d'établir [...] », déclare Mentor, « rendront leur vie laborieuse ; et, dans leur abondance, ils n'auront que le nécessaire parce que nous retranchons tous les arts qui fournissent le superflu [...]. Ils auront du pain, à la vérité, et assez largement ; mais il n'auront que du pain, et des fruits de leur propre terre, gagnés à la sueur de leur visage » (ibid. : 286).

Dans ce contexte, y a-t-il seulement place, non même pour un libre commerce, mais pour un commerce tout court ? Que reste-t-il à négocier ? Fénelon ne précise rien. Il affirme seulement que, dans ces conditions, le commerce prospérait. Remarque bien ironique au regard de la description de Salente qu'il donne par ailleurs !

Ainsi, les peuples y accoururent bientôt en foule de toutes parts. Le commerce de cette ville était semblable au flux et au reflux de la mer. Les trésors y entraient comme les flots viennent l'un sur l'autre. Tout y était apporté et tout en sortait librement. (*ibid.* : 277)

Si, discrètement, nous omettons de nous interroger sur la nature de ces « trésors » et de ce « tout » dont on fait un si florissant commerce, il reste le problème de la « liberté ». Sur ce point, les propos de Fénelon sont de la même veine : « D'ailleurs, la liberté du commerce était entière » (*ibid.*). Et en voici quelques preuves décisives. Mentor

alla visiter le port et entra dans chaque vaisseau. Il s'informa des pays où chaque vaisseau allait pour le commerce : quelles marchandises il y apportait, celles qu'il prenait au retour ; quelle était la dépense du vaisseau pendant la navigation ; les prêts que les marchands se faisaient les uns aux autres ; les sociétés qu'ils faisaient entre eux, pour savoir si elles étaient équitables et fidèlement observées ; enfin, les hasards des naufrages et les autres malheurs du commerce, pour prévenir la ruine des marchands, qui, par l'avidité du gain, entreprennent souvent des choses qui sont au-delà de leurs forces.

Il voulut qu'on punît sévèrement toutes les banqueroutes, parce que celles qui sont exemptes de mauvaise foi ne le sont presque jamais de témérité. En même temps il fit des règles pour faire en sorte qu'il fut aisé de ne faire jamais banqueroute : il établit des magistrats à qui les marchands rendaient compte de leurs effets, de leurs profits, de leurs dépenses et de leurs entreprises. Il ne leur était jamais permis de risquer le bien d'autrui, et ils ne pouvaient même risquer que la moitié du leur. De plus, il faisaient en société les entreprises qu'ils ne pouvaient faire seuls, et la police de ces sociétés était inviolable par la rigueur des peines imposées à ceux qui ne les suivaient pas. (*ibid.* : 276-277)

Tout un chacun peut donc constater que, ce régime d'inquisition mis à part, « la liberté du commerce était entière » ... et bien susceptible d'attirer



L'état d'innocence. Nicolas POUSSIN.
Le printemps, ou Adam et Ève, vers 1660-64.

à Salente tout ce que le vaste monde compte de marchands, qui y vient négocier, précisément, « tout » !

4. Il existe chez Boisguilbert, deux approches de l'équilibre économique : l'une met l'accent sur les classes sociales, l'autre sur une structure agrégée en cinq marchés. On serait tenté de dire que la première repose sur des fondements microéconomiques et représente une sorte d'équilibre économique général, alors que la seconde, tout en reposant sur les mêmes principes, traduit une optique macroéconomique. Sans être fausse, la comparaison est toutefois inexacte : le premier type d'équilibre est une sorte de composé d'équilibre général et de macroéconomie dans la mesure où il reflète l'harmonie précaire de deux groupes d'agents radicalement différents, ne possédant pas le même

comportement. Pour le voir, nous abordons tour à tour ces deux optiques, en consacrant cette section à l'approche en termes de groupes sociaux. Cette approche est elle-même scindée en deux : à l'étude des propriétés de l'*« état d'innocence »* succède celle de l'*« état poli et magnifique »*.

Comme toute la tradition augustinienne, Boisguilbert place à la base de son système la Chute de l'homme et ses conséquences négatives pour la vie en société. Mais, contrairement à Nicole et à Domat, l'*« état d'innocence »* qu'il dépeint ne désigne pas le paradis terrestre, c'est-à-dire l'état *« social »* d'avant la Chute, mais bien celui qui lui a immédiatement succédé. Cet *« état d'innocence »*, ou *« enfance du monde »*, est donc un état *« corrompu »*. Mais il revêt cette appellation d'*« innocence »* dans la mesure où il est un état de paix, de coopération, possédant tout un ensemble de caractéristiques qui le font apparaître comme simple et heureux au regard de l'état qui lui succède.

Aucune distinction de classes ne vient troubler cet état de paix : l'égalité règne parmi les hommes. Tous s'adonnent à une activité productive : le travail est la règle générale, un accomplissement de la condamnation divine.

La condamnation que Dieu prononça contre tous les hommes en la personne du premier, de ne pouvoir à l'avenir, après son péché, vivre ni subsister que par le travail et à la sueur de leur corps, ne fut ponctuellement exécutée que tant que l'innocence du monde dura, c'est-à-dire tant qu'il n'y eut aucune différence de conditions et d'états ; chaque sujet était son valet et son maître et jouissait des richesses et des trésors de la terre à proportion que l'on avait personnellement le talent de les faire valoir ; toute l'ambition et tout le luxe se réduisait à se procurer la nourriture et le vêtement. Les deux premiers ouvriers du monde [...] se partagèrent ces deux métiers ; l'un laboura la terre pour avoir des grains, et l'autre nourrit les troupeaux pour se couvrir, et l'échange mutuel qu'ils pouvaient faire les faisaient jouir réciproquement du travail l'un de l'autre. (Boisguilbert 1707b : 979)

Le faible nombre de besoins n'induit qu'une quantité réduite de biens : ceux qui sont essentiels à la conservation de la vie, comme la nourriture et le vêtement. Ce sont ces biens qui forment la richesse dans cet état d'innocence *« selon les lois de la nature »* – état que l'on peut bien appeler, pour cela, *« état naturel »* au premier sens du terme :

... il s'en faut beaucoup qu'il suffise, pour être riche, de posséder un grand domaine et une très grande quantité de métaux précieux, qui ne peuvent que laisser périr misérablement leur possesseur quand l'un n'est point cultivé et l'autre ne se peut échanger contre les besoins immédiats de la vie, comme la nourriture et les vêtements, desquels personne ne saurait se passer. Ce sont donc eux seuls qu'il faut appeler richesses, et c'est le nom que leur donna le Créateur lorsqu'il en mit le premier homme en possession après l'avoir formé ; ce ne furent point l'or ni l'argent qui reçurent ce titre d'opulence, puisqu'ils ne furent en usage que longtemps après, c'est-à-dire tant que l'innocence au moins suivant les lois de la nature, subsista parmi les habitants de la terre, et les degrés de dérogance à cette disposition ont été ceux de l'augmentation de la misère générale. (*ibid.* : 974)



Claudine STELLA. Les pastorales, d'après Jacques STELLA.
La fenaison, deuxième moitié du XVIIe siècle.

Cet état de nature, précise Boisguilbert, dura longtemps. À l'exemple des « deux enfants d'Adam », « tous ceux qui les suivirent furent longtemps maîtres et valets, et les propres constructeurs de leurs besoins » (Boisguilbert 1707a : 888). Du faible nombre de besoins résultent peu de métiers, et le troc

prévaut partout : « Dans l'enfance du monde [. . .], tous les besoins de la vie » se réduisaient « à trois ou quatre professions, et toutes les conditions étant presqu'égales, le commerce s'en faisait de main à main, sans ce ministère de gages ni d'appréciations, ainsi qu'à présent » (Boisguilbert 1704d : 965).

L'insistance sur les métiers et sur le troc est importante. Car l'état naturel n'est pas un état d'autosuffisance. L'échange et la coopération sont nécessaires : ils s'inscrivent dans les lois divines de la nature. L'isolement est irréalisable, aussi bien pour un simple mortel que pour un pays tout entier.

L'homme, tout d'abord : ses capacités sont limitées, insuffisantes pour lui procurer les biens dont il a besoin, même les plus essentiels, et même s'il se trouve dans un environnement favorable. Un homme seul sur un immense domaine serait très misérable et préférerait sans doute « la condition d'un mendiant dans un monde habité ». Ceux qui pensent que la simple possession de la terre les rend riches s'abusent, poursuit Boisguilbert : « Car premièrement, outre qu'il leur faudrait être eux-mêmes les fabricateurs de tous leurs besoins, bien loin de servir par là leur sensualité, ce serait un chef-d'œuvre si, par un travail continu, ils pouvaient atteindre jusqu'à se procurer le nécessaire ; et puis, dans la moindre indisposition, il faudrait périr manque de secours, ou plutôt de désespoir » (Boisguilbert 1707b : 973).

Il en est de même pour un pays donné, malgré quelques affirmations contraires héritées de la tradition¹⁰⁶. Car, tout aussi traditionnellement, la nature veille et répartit inégalement ses bienfaits dans l'espace afin d'empêcher l'autosuffisance des nations et les forcer au commerce.

106. Cf. Boisguilbert 1705c : 795) : « Enfin on peut dire que la France, pour être parfaitement heureuse, non seulement à l'égard du nécessaire, comme le pain, mais même du superflu, n'a qu'à laisser faire la nature qui l'a mieux partagée qu'aucune contrée de la terre ». Cf. aussi 1695 : 582-583 : la puissance de la France vient « de ce que, produisant toutes sortes de choses nécessaires à la vie en assez grande abondance, non seulement pour nourrir une grande quantité d'habitants qu'elle renferme, mais encore pour en faire part à ceux qui en manquent, elle se trouve en même temps environnée de voisins qui, n'ayant pas le même avantage, épuisent leurs contrées pour trouver quelque chose de propre aux délices et au superflu, afin de changer avec elle contre le nécessaire ; et cela ne suffisant pas encore à leurs besoins, ils se voient contraints de se faire ses voituriers, et de lui aller chercher, dans les contrées les plus éloignées, de ce même superflu, pour en tirer le même nécessaire. »

Elle aime également tous les hommes et les veut pareillement sans distinction faire subsister. Or, comme, dans cette manne de grains, elle n'est pas toujours aussi libérale dans une contrée qu'elle l'est dans une autre, et qu'elle les donne avec profusion dans un pays, et même dans un royaume, pendant qu'elle en prive un autre presque tout à fait, elle entend que par un secours mutuel il s'en fasse une compensation pour l'utilité réciproque. (Boisguilbert 1707b : 994)

Dans le même sens, lorsqu'il parle des métaux précieux et des pays dans lesquels il existe des mines, Boisguilbert précise que ces derniers ne possèdent en fait rien d'autre et doivent absolument recourir à l'échange : c'est le seul cas où l'or et l'argent sont principes de richesses. Au Pérou, les espèces « prenant naissance, elles sont le seul et unique principe de subsistance » (*ibid.* : 990). L'argent « n'est principe de richesse qu'au Pérou, parce qu'il y est uniquement le fruit du pays¹⁰⁷, qui, bien loin par là d'être digne d'envie, ne nourrit ses habitants que très misérablement » (*ibid.* : 1010).

5. À l'état d'innocence succède l'état « poli et magnifique »¹⁰⁸, issu de la rupture de l'état primitif de paix. La violence induit l'apparition de groupes sociaux différents. La loi du travail n'est plus respectée et l'inégalité des conditions remplace l'égalité initiale. L'état « poli et magnifique » se confond alors avec l'État poli et magnifique...

Mais le crime et la violence s'étant mis avec le temps de la partie, celui qui fut le plus fort ne voulut rien faire et jouir des fruits du travail du plus faible en se rebellant entièrement contre les ordres du Créateur ;

107. C'est-à-dire le seul fruit du pays ; cf. 1704d : 965 : « ... il n'y croît aucunes autres denrées ».

108. Les mots poli, politesse, renvoient à la vie urbaine, sociale, civilisée. Polir « se dit figurement de tout ce qui sert à cultiver, orner, adoucir l'esprit et les moeurs, et à rendre plus propre au commerce ordinaire du monde ». Poli « est aussi adjetif, et alors il signifie doux, civil, honnête, complaisant, qui pratique de bonne grâce tout ce qui regarde l'extérieur de la vie civile ». Honnête, comme adjetif, « signifie aussi convenable à la raison, bienséant à la condition, à la profession, et à l'âge des personnes ». « Quelquefois on appelle aussi, Honnête homme, un homme en qui on ne considère alors que les qualités agréables, et les manières du monde : et en ce sens, Honnête homme, ne veut dire autre chose que galant homme, homme de bonne conversation, de bonne compagnie » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1694). Voir ce que Boisguilbert dit de la « politesse », ci-dessous, chapitre 5.

et cette corruption est venue à un si grand excès qu'aujourd'hui les hommes sont entièrement partagés en deux classes, savoir, l'une qui ne fait rien et jouit de tous les plaisirs, et l'autre, qui travaille depuis le matin jusqu'au soir, a à peine le nécessaire, et en est même souvent privée entièrement. (Boisguilbert 1707b : 979)

Dans la mesure où la classe laborieuse est productive, la classe oisive, elle, est rentière. Bien entendu, ces deux classes sont loin d'être homogènes. La classe oisive est formée de « ceux qui n'ont d'autre fonction que de recevoir » (Boisguilbert 1707a : 881), et est définie par exclusion : « tout ce qui n'est pas laboureur ou marchand, c'est-à-dire le beau monde » (ibid. : 882) des différentes catégories de rentiers. La classe laborieuse, dont Boisguilbert affirme être l' « avocat », et même l' « ambassadeur », est « tout ce qu'il y a de laboureurs et de commerçants dans le royaume, c'est-à-dire [...] tous ceux qui sont la source et principe de toutes les richesses de l'État, tant à l'égard du Roi que des peuples » (ibid. : 881), catégorie composite elle aussi, comme il sera précisé par la suite¹⁰⁹.

La classe oisive s'est donc constituée en « se rebellant » contre le Créateur. Sa légitimité est peut-être politique, mais non « naturelle », ni économique, fondée sur le travail et l'accumulation. Boisguilbert déclare bien que la première intention de la nature « est que tous les hommes vivent commodément de leur travail ou de celui de leurs ancêtres » (Boisguilbert 1707b : 992), mais l'accent placé ici sur le travail des « ancêtres » ne constitue pas une légitimation naturelle des rentes. Il s'agit plutôt d'une accumulation due au fermier ou au commerçant (artisan), permettant à son possesseur d'être entrepreneur et de recourir aux services du travail salarié. Le contexte de la citation le prouve : il y est établi le principe « que chaque métier nourrisse son maître ». Ces « ancêtres » sont donc ceux, en premier lieu, des membres de la classe productive. Les richesses des éléments de la classe oisive n'en sont pas pour autant illégitimes ; mais le chapitre précédent nous indique qu'elles

109. On trouve une apparente restriction lorsque Boisguilbert (1704b : 871) affirme être « l'organe ou l'orateur des laboureurs et habitants des champs, ou plutôt de la terre même et de la nature ». Mais cette restriction n'est liée qu'au contexte d'où la citation est tirée : le *Traité des grains*.



Isaac BRIOT. Le marchand de campagne.

ne le sont que dans la « première intention » de la société, et non de la nature.

Au plan strictement économique, l'existence d'une classe oisive induit aussi d'importantes conséquences. En premier lieu, les besoins, et donc les biens et les professions, voient leur nombre considérablement accru pour satisfaire à la « sensualité, sur laquelle la corruption du cœur invente et raffine tous les jours ». « Mais, depuis, la corruption, la violence et la volupté s'étant mises de la partie, après les besoins [i.e. les besoins immédiats, nécessaires à la vie], on voulut le délicieux et le superflu ». Ce qui a multiplié les métiers, « de deux qu'ils étaient d'abord, degré par degré, en plus de deux cents qu'ils sont aujourd'hui en France » (Boisguilbert 1707a : 888).

D'où, simultanément :

(i) une extension de la définition de la richesse par rapport à celle de l'état

d'innocence :

... la véritable richesse [consiste] [...] en une jouissance entière, non seulement des besoins de la vie, mais même de tout le superflu et de tout ce qui peut faire plaisir à la sensualité, sur laquelle la corruption du cœur invente et raffine tous les jours. (Boisguilbert 1707b : 985)

- (ii) l'apparition d'une hiérarchie dans les besoins, allant des plus nécessaires aux parfaitement superflus, et donc dans les métiers : les « deux cents professions » commencent « par la plus nécessaire », et finissent « par le comédien, qui est le dernier ouvrage du luxe et la plus haute marque d'un excès de superflu » (*ibid.* : 988)¹¹⁰ ;
- (iii) et évidemment l'accroissement de l'interdépendance générale et du degré de nécessité du commerce (*ibid.* : 991). Les propriétaires terriens, par exemple, paraissent riches et puissants : ils possèdent les moyens de subsistance. Ils ne sont cependant « au contraire que les commissionnaires et les facteurs de toutes les autres professions, [...] et comptent avec elles tous les jours de clerc à maître » (*ibid.* : 989), car si le cordonnier ne peut vivre sans pain, le propriétaire foncier « ne saurait marcher sans souliers ». Le principe de la solidarité des professions est donc tout naturellement étendu aux conditions.

La Providence a voulu qu'en France les riches et les pauvres se fussent réciproquement nécessaires pour subsister, puisque le premier [état] périrait avec toutes ses facultés et possessions, qui ne sont originairement que les terres, tout le surplus, comme rentes, charges et redevances, n'étant proprement biens que par fiction, et par rapport à cette première cause qui leur donne l'être. Il périrait, dis-je, si l'autre état, qui est le pauvre, ne lui prêtait ses bras et son secours pour mettre ces biens en valeur ; comme, par réciproque [...] tous ceux qui n'auraient aucun fonds seraient absolument hors d'état de subsister ; et ainsi l'intérêt de ces deux états est d'être dans un perpétuel commerce. (Boisguilbert 1704b : 834)

110. Tous les arts et métiers « n'ont pas une fonction d'égale nécessité et dont le monde ne se puisse pas passer absolument : les uns fournissent le nécessaire, comme la première et la plus grossière subsistance, c'est-à-dire le pain et les liqueurs ; les autres, quelque chose de plus, comme les moindres mets ; les autres, les viandes, entre lesquelles il se rencontre quantité de différents degrés, comme le délicat, le sensuel, le superflu, et enfin le fantasque et absolument inutile » (Boisguilbert 1704b : 837), et ceci quel que soit le secteur considéré.



Abraham BOSSE. *Le savetier*, vers 1632-1633.

L'énumération des conséquences de l'institution d'une classe oisive par la violence n'est cependant pas close. Les trois principales restent à établir, qui concernent l'apparition d'un effet de cliquet dans la hiérarchie des biens et des professions, celle de la monnaie, et enfin l'idée d'un circuit économique venant se greffer sur la structure d'interdépendance généralisée des métiers.

6. L'effet de cliquet, tout d'abord. La hiérarchie des besoins et des professions est naturelle : elle va du nécessaire physiologique au superflu, et jouera un grand rôle dans la propagation des dépressions économiques. Ce n'est donc pas sur la hiérarchie naturelle que joue l'effet de cliquet : celle-ci subsistera toujours. Il concerne l'interdépendance des professions, et désigne un processus économique et social. Une profession, une fois apparue, contribue de manière essentielle à la dépense générale et au maintien de la demande, donc des autres professions.

Les deux cents professions qui entrent aujourd’hui dans la composition d’un État poli et opulent, ce qui commence aux boulanger et finit aux comédiens, ne sont, pour la plupart, d’abord appelées les unes après les autres que par la volupté ; mais elles ne sont pas sitôt introduites et comme pris racine que faisant, après cela, partie de la substance d’un État, elles n’en peuvent être disjointes ou séparées sans altérer aussitôt tout le corps. Elles sont toutes, et jusqu’à [...] la moins nécessaire, comme l’Empereur Auguste, de qui on disait fort justement qu’il ne devait jamais naître, ou ne devait jamais mourir. (1707b : 986 ; cf. aussi ibid. : 988)

On devine sans peine l’importance de ces remarques pour l’analyse de l’apparition et des reports des déséquilibres économiques (ci-dessous, chapitre 6).

Autre conséquence tout aussi essentielle de l’apparition d’une classe oisive : l’institution de la monnaie. La scission de la société en deux groupes n’a pas tout de suite provoqué l’abandon du troc. L’or et l’argent, précise Boisguilbert dans le *Mémoire sur les Aides*,

n’ont été appelés, après plusieurs siècles que l’on s’en était passé, seulement comme troupes auxiliaires et pour mettre une espèce d’économie de gages et de balance dans le labyrinthe d’achats, de ventes et de reventes d’une infinité de denrées que la corruption du cœur a inventées et multiplié tous les jours, les érigéant en espèce de nécessité. (Boisguilbert 1704a : 347)

On retrouve là l’idée traditionnelle d’un troc de plus en plus difficile à mesure de la multiplication des besoins. L’institution de la monnaie résulte d’une convention pour pallier ces difficultés et il ne s’agit à l’origine que d’instaurer un simple moyen de circulation, un « garant, tout au plus, des échanges et de la tradition réciproque » (Boisguilbert 1707b : 976). « Le vendeur d’une denrée ne trafiquant presque jamais avec un sujet qui fût possesseur de celle qu’il avait dessein de se procurer en se défaissant de la sienne », il ne la peut « recouvrer qu’après un long trajet et une infinité de ventes et de reventes de l’un à l’autre par le moyen de ces deux cents mains ou professions » :

...il a fallu une garantie et un porteur de procuration de ce premier



L'état poli et magnifique. Abraham Bosse, *La Galerie du Palais*, vers 1638.

« Tout ce que l'Art humain a jamais inventé / Pour mieux charmer les sens par la galanterie, / Et tout ce qu'ont d'appâts la Grâce et la Beauté, / Se découvre à nos yeux dans cette Galerie. »

acheteur, que l'intention du vendeur serait effectuée par le recouvrement de la denrée qu'il voulait avoir en se dessaisissant de la sienne. C'est par là que le ministère de l'argent est devenu nécessaire, par une convention et un consentement général de tous les hommes qu'en quelque pays que ce soit [...] celui qui est porteur d'argent est assuré de se procurer pour autant de la denrée dont il a besoin qu'il s'est défit de la sienne, et qu'il sera livré avec autant de diligence et d'exactitude que si l'échange et le troc s'en étaient faits immédiatement et de main en main, comme au commencement du monde. (Boisguilbert 1707a : 888-889)

L'originalité de Boisguilbert consiste cependant à lier la monétarisation

de l'économie à l'apparition des classes et aux phénomènes d'opacité de l'information qui en découlent (ci-dessous, chapitre 5).

L'idée d'un circuit économique, enfin, a souvent retenu l'attention des commentateurs¹¹¹. Pourtant, la seule notion d'une interdépendance généralisée a été soulignée jusqu'ici. Les deux concepts existent-ils réellement chez Boisguilbert, et, dans l'affirmative, comment s'articulent-ils ? Les précisions sur ce sujet ne pourront être apportées qu'une fois l'analyse de l'équilibre et du déséquilibre économiques menée à terme. Mais il est possible, dès à présent, de jeter les fondements de la comparaison. Il apparaît alors que Boisguilbert mentionne deux types de « circuits ». L'un, naturel, fait référence au processus d'apparition des professions, pour ensuite laisser la place à l'équilibre général mais reprendre ses droits en temps de crise. L'autre, social, se rapporte à la circulation des revenus entre la classe oisive et le reste de l'économie. Dans l'un, donc, il n'est pas fait référence à la structure sociale : seules les relations intersectorielles de l'appareil productif sont concernées. Dans l'autre, c'est la division de la société en classes qui se trouve à la base de l'analyse. Les deux conceptions ne sont pas, cependant, indépendantes ; comme nous le verrons par la suite, l'origine des désajustements économiques qui rompent l'équilibre global et engendrent la crise et les reports des déséquilibres de secteur à secteur – premier type de circuit –, réside dans cette structure sociale binaire – circuit du second type.

La première forme de circuit, naturelle et historique, exige que l'on revienne sur la hiérarchie des besoins et des professions, car ce sont les besoins nécessaires à la vie qui règlent en quelque sorte les autres. Or, ces besoins trouvent tous satisfaction dans l'agriculture – nourriture, vêtement. Par conséquent, un certain degré de productivité de l'agriculture est indispensable pour pouvoir donner naissance aux autres activités, pour les maintenir et, d'ailleurs, pour que l'acte de violence initial fondant la séparation

111. Cf. par exemple Jean Molinier (1958, 1966), qui donne deux représentations un peu différentes d'un circuit global des revenus chez Boisguilbert. Pour l'auteur, c'est chez Boisguilbert que « se trouve la première étude du circuit et une ébauche du tableau économique de Quesnay » (Molinier 1958 : 3).



L'état poli et magnifique. Abraham BO SSE, *Les cinq sens : le goût* (détail).
« Que le Goût sans l'Excès a d'honnêtes appâts ! / Que Nature se plaît aux choses
raisonnables ! / Et qu'elle montre bien que le luxe des tables / Nous fait mourir
de faim au milieu du repas ! »

en classes puisse avoir lieu.

... tous ces divers degrés [du nécessaire au superflu], qui se rencontrent non seulement dans le manger, mais aussi dans les habits, dans les meubles, dans les équipages, dans les spectacles, et enfin dans tout le reste de ce qui s'appelle magnificence [...] prennent [...] journellement leur naissance des fruits de la terre, laquelle, si elle devenait aussi stérile que les sables d'Afrique, congédierait ou ferait périr plus de cent soixante et dix de ces deux cents professions. (Boisguilbert 1704b : 837 ; cf. aussi 1707b : 988)

Ce phénomène est bien sûr irréversible au plan économique : une fois la productivité accrue, il n'existe aucune raison pour qu'elle disparaisse, sauf

bouleversement climatique, épuisement subit des sols ou rupture de l'organisation sociale. Ce qui signifie que ce circuit n'en est un qu'à l'origine, historiquement, mais qu'une fois le mouvement donné, l'agriculture dépend pour son maintien autant des autres professions que ces autres professions dépendent d'elle. Tout ce que l'on pourra dire, c'est qu'un choc non naturel aura des effets plus rapides et plus visibles sur l'équilibre économique s'il porte, par exemple, sur l'agriculteur plutôt que sur le comédien. Mais l'agriculture ne déroge pas à la règle générale de l'interdépendance et ne rend pas caduc l'effet de cliquet. C'est dans ce sens qu'il faut entendre le passage suivant :

Comme cette denrée [les blés] mène toutes les autres, qui la suivent pour ainsi dire toutes pied à pied, le mécompte qui s'y rencontre ne fait aucun crédit, et, embrassant aussitôt toutes [les] professions, il les coule à fond sur-le-champ. (Boisguilbert 1707a : 896)

Autrement dit, l'agriculture ne reprend le dessus qu'en temps de crise, lors du jeu des mécanismes de contraction dans lequel l'ordre des besoins possède un rôle important. Les biens non agricoles

tirent d'abord leur naissance et leur maintien des fruits de la terre, puisqu'où il n'en croît point, comme sur les sables ou sur les rochers, ils y sont tout à fait inconnus ; mais ce n'est que la première fois qu'ils lui ont gratuitement cette obligation, car, incontinent après, il faut que ces [...] autres sortes de biens redonnent l'être à ces mêmes fruits dont ils tirent leur origine et que cette circulation ne soit jamais interrompue d'un seul moment, parce que la moindre cessation devient aussitôt mortelle à toutes les deux parties, de quelque part que cela arrive. (Boisguilbert 1704b : 830)

Pour ce qui concerne la richesse de la nation, par conséquent, l'agriculture est mise sur le même plan que les autres activités productives : « ces deux mamelles de toute la république, l'agriculture et le commerce » (Boisguilbert 1695 : 624) ; « à proprement parler [...] la richesse d'un royaume consiste en son terroir et en son commerce » (ibid. : 587). D'où le fait, également, qu'« un royaume comme la France est un marché général de toutes sortes de denrées » (Boisguilbert 1705b : 683), ce qui confirme bien la structure d'équilibre général de l'économie.



L'état poli et magnifique. Abraham BOSSE, *Les cinq sens : l'ouïe* (détail).
« À bien considérer la douceur infinie / Des tons de la Musique et leurs accords divers, / Ce n'est pas sans raison qu'on dit que l'Harmonie, / Du mouvement des Cieux entretient l'Univers. »

Toute autre citation à l'appui de l'idée de circuit fait référence, en réalité, au circuit du second type – celui des revenus – induit par le phénomène social de l'existence et de la prépondérance de la classe oisive. Cette classe accapare en effet les rentes, sans fournir à cela la moindre contrepartie.

Ce sont les fruits de la terre, et en premier lieu les grains et liqueurs, qui commencent le mouvement, qui passant par le canal des maîtres et propriétaires aux mains des ouvriers, ils [les ouvriers] donnent en contre-échange le fruit de leur travail. (Boisguilbert 1707a : 920 ; cf. aussi 1704d : 967)

La monopolisation du surplus agricole par la classe oisive constitue alors

un fait fondamental. Pour parler brièvement, la structure économique passe d'un modèle de type « équilibre général » à celui d'un « circuit », une classe étant alimentée sans rien donner en échange, ou en ne cédant qu'un droit, moyennant contrepartie, sur un bien usurpé par la violence. Plus précisément, sur la structure d'équilibre général des activités de la classe productive se greffe, de manière « artificielle », le circuit de la classe rentière dont l'État fait partie. Il apparaîtra que l'essentiel des maux sociaux vient de l'existence de ce circuit et du phénomène qu'il traduit : « ... le procès va rouler entre les laboureurs et marchands, de qui seuls partent toutes sortes de paiements, tant envers le prince que les propriétaires, et ceux qui n'ont d'autre fonction que de recevoir » (Boisguilbert 1707a : 881).

7. Bien que nous ne puissions pas l'étayer pour le moment, dans la mesure où elle exige l'analyse préalable de l'équilibre et du déséquilibre économiques, une distinction doit être opérée. L'état « poli et magnifique » est susceptible de se trouver dans deux situations différentes : l'état « d'opulence » et l'état de crise.

L'état d'opulence peut être considéré comme un état d'équilibre optimal, de plein emploi des ressources et des hommes. Il est celui qui correspond à une situation de prix déterminée : les « prix de proportion » (chapitre 4, ci-dessous) réalisant l'équilibre général. L'état dégénéré, au contraire, est celui où cette situation n'est pas respectée. Il est un état de crise, de dépression durable : un équilibre de sous-emploi, engendrant lui-même des phénomènes cycliques dans l'activité économique – l'analyse des mouvements de longue durée et celle des fluctuations ne se trouvant pas ainsi disjointes.

Il est important de noter que Boisguilbert appelle aussi « état naturel » (dans un second sens du terme, par conséquent) cet état d'opulence. L'expression « état naturel » désigne donc à la fois implicitement, l'état d'innocence, et, explicitement, l'état poli et magnifique en situation d'opulence (équilibre optimal). Le premier, l'innocence du monde « suivant les lois de la nature » (Boisguilbert 1707b : 974), forme une sorte de référence pour le second : tous deux sont corrompus, mais l'un moins que l'autre. Et le second forme égale-



L'ouïe, d'après Abraham BOSSE.

ment une référence, mais cette fois-ci par rapport à l'état de dégénérescence dans lequel il peut être précipité. Il convient donc de bien noter ce double référent. La négligence de cette distinction a pu faire croire que Boisguilbert préconisait un retour à l'état d'innocence lorsqu'il affirmait qu'il est facile de « rétablir [la France] dans son état naturel » (1707a : 956), ou de remettre « les choses dans un état nature, qui est celui où elles étaient autrefois » (1695 : 582) : d'où les accusations d'incohérence, ou, au mieux, d'utopie. Boisguilbert, en bon augustinien, met trop souvent l'accent sur la nature dépravée et corrompue de l'homme pour prétendre une chose semblable. Il ne propose que d'aménager au mieux l'état actuel, pour que les hommes s'en portent moins mal. Les choses telles qu'« elles étaient autrefois » désignent les âges d'or de la monarchie – règnes de François 1er, de Henri IV et même

de Louis XIII – dans lesquels l'état d'opulence est censé avoir prévalu.

Dès lors, quelle est la fonction de la distinction de cet état d'innocence d'avec l'état poli et magnifique ? Nous verrons que le premier état naturel forme bien une référence pour le second. Mais sa fonction est purement théorique, analytique, et n'est pas celle d'un modèle à atteindre ou d'une époque à retrouver. Ceci est étayé, d'ailleurs, par notre remarque précédente, selon laquelle l'état d'innocence n'est pas celui des jansénistes, mais un état intermédiaire entre l'innocence décrite par Pascal, Nicole ou Domat et l'état social que ces auteurs dépeignent. Enfin, il n'est pas indifférent de noter que cet état intermédiaire d'une société pacifique sans classes après la Chute ne figure pas dans la première œuvre de Boisguilbert, *Le Détail de la France*. Il n'apparaît explicitement que par la suite, tout comme l'analyse – qui lui est liée – de l'émergence de la monnaie comme conséquence de celle de la classe oisive. Le *Détail* ne fait allusion, en effet, qu'au « commencement du monde » (Boisguilbert 1695 : 618), dans lequel régnait le troc. La pensée de Boisguilbert semble donc avoir évolué sur ce point¹¹².

112. Toute influence d'un auteur quelconque sur Boisguilbert reste purement hypothétique. Cependant, l'état de paix qui a existé après la Chute, et la liaison monnaie-classes, font penser à Locke, dont le deuxième *Traité du Gouvernement civil* (Locke 1690) a paru en traduction française dès 1691. L'analogie, cependant, ne doit pas être poussée trop loin. Chez Locke, en effet, le rapport monnaie-classes est l'inverse de celui décrit par Boisguilbert.

QUATRE

L'équilibre et la liberté du commerce

Il n'est pas question d'agir, il est nécessaire seulement de cesser d'agir avec une très grande violence que l'on fait à la nature, qui tend toujours à la liberté et à la perfection.

BOISGUILBERT

PAR RAPPORT À L'APPROCHE DÉVELOPPÉE dans le chapitre précédent, le problème de l'équilibre économique est aussi appréhendé par Boisguilbert d'une autre manière, complémentaire. La lecture des textes permet de dégager une structure économique agrégée en cinq marchés, plus ou moins explicitement formulée. C'est cette structure dont il faut à présent rendre compte. La question de l'articulation des deux modèles se posera par la suite.

Dissipons tout d'abord l'impression fallacieuse selon laquelle il n'y aurait chez Boisguilbert que deux types de biens, donc de marchés : les biens agricoles, et puis tous les autres. Cette image erronée est avancée par les auteurs qui mettent l'accent sur le circuit – au second sens du terme – et confondent la structure de classes de la société avec la structure en termes de marchés.

Il existe une autre confusion qu'il convient d'éviter : l'assimilation entre les différents marchés – qui forment le modèle macro-économique – et les sources des revenus des agents dont Boisguilbert tente, à plusieurs reprises, une classification, en particulier dans le *Détail de la France* (1695), le *Traité*



Simon VOUET. Allégorie de la richesse.

de la nature, culture, commerce et intérêt des grains (1704b) et le *Mémoire sur l'assiette de la taille et de la capitation* (1705b). Boisguilbert y parle, certes, de « biens » ; mais on sait l'assimilation fréquente qu'il opère entre bien et revenu et il convient donc, sur ce point, d'être très attentif.

Voyons tout d'abord ce qu'il en est des revenus. Le principe de la classification est fort variable : il permet de dégager tantôt deux, tantôt trois ou quatre catégories. Le *Détail de la France* commence par distinguer deux types de revenus : ceux des fonds et ceux d'industrie ; « tous les biens de la France », y lit-on, sont « divisés en deux espèces, en biens en fonds et en biens de revenus d'industrie » (Boisguilbert 1695 : 583). La catégorie des « fonds » qui paraît fort composite de prime abord dans la mesure où l'on y trouve, pêle-mêle, la rente foncière, le revenu des charges, certains péages, etc.¹¹³, trouve cependant sa logique dans le fait que les biens qui se trouvent à l'origine de ces revenus forment ce que nous appelons plus loin des « biens d'investissement ». Plus avant dans l'ouvrage, Boisguilbert écrit cependant :

Il y a quatre sortes de personnes intéressées à la situation que l'on propose, savoir, les laboureurs, les artisans ou ceux qui vivent de leur industrie, les bourgeois des villes franches, et enfin les nobles et privilégiés de la campagne dans les pays d'aide. (*ibid.* : 635)

Sauf erreur de notre part, et bien qu'il soit précisé qu'ils forment « le corps le plus étendu », les laboureurs sont les exploitants propriétaires, les fermiers et les métayers. Les « artisans ou ceux qui vivent de leur industrie » désignent, selon la correspondance établie (*ibid.* : 636), les « manœuvriers », i.e. les ouvriers agricoles et, on croit le comprendre d'après le contexte, les ouvriers des villes. Les patrons de l'industrie, de l'artisanat et du commerce semblent donc classés parmi les « bourgeois des villes franches » dont l'exemple est le « marchand ». Boisguilbert ne nous fournit pas plus de précision. La classification est d'ailleurs faite incidemment, et non pour elle-même – l'accent est placé sur les villes franches, les pays d'aide.

113. Voir *ibid.* : 585 : « ces mêmes biens seulement en fonds, tant réels, comme les terres, que par accident, comme les charges, les greffes, les péages et les moulins ».

Le *Traité des grains* reprend quatre catégories mais en modifie le contenu par rapport au *Détail de la France*. Une distinction est opérée ici entre le revenu du fermier et celui du rentier ; les autres types de rentes et de revenus indirectement tirés des rentes foncières (charges) viennent en troisième position, la quatrième étant réservée à tous les marchands, artisans et autres ouvriers (agricoles ou non).

Tous les biens [...] consistent, généralement parlant, en deux genres, savoir, les fruits de la terre, qui étaient les seuls dans la naissance, ou plutôt l'innocence du monde, et les biens d'industrie, ce qui se réduit encore aux quatre sortes d'espèces, savoir : ces mannes de la terre ; la propriété des fonds qui les font naître, et qui en partage le profit entre le maître et les fermiers, qui est la seconde espèce ; la troisième est formée par le louage des maisons des villes, les rentes hypothèques, les charges de robe, d'épée et de finance, l'argent et les billets de change ; et la quatrième, enfin, consiste dans le travail manuel et le commerce, tant en gros qu'en détail. (Boisguilbert 1704b : 829-830)

Le *Mémoire sur l'assiette de la taille et de la capitulation*, enfin, prend une position intermédiaire (Boisguilbert 1705b : 697-699, 727-728). Les rentiers sont regroupés en premier lieu ; puis les patrons du commerce et de l'artisanat ; puis enfin les ouvriers (bien qu'ici Boisguilbert ne mentionne que les « simples journaliers travaillant sous des maîtres en boutique », et non dans l'agriculture) ¹¹⁴.

On le constate donc : la classification des revenus opérée par Boisguilbert est fluctuante. La plus claire est sans doute la dernière : elle traite en fait des rentes, des profits et des salaires. Mais la structure économique de l'Ancien Régime justifie également la première distinction opérée dans le *Détail* entre les revenus des fonds et les revenus d'industrie. Il faut cependant reconnaître que, dans tous ces passages, les propos de Boisguilbert sont finalisés par des

114. « ... il n'y a que trois sortes de biens en France, comme partout ailleurs, savoir : les revenus en fonds, soit terres, rentes, charges, et même billets courants, qui forment la première espèce ; la seconde est le commerce tant en gros qu'en détail, soit que les denrées soient fabriquées par le vendeur ou purement achetées ; et la troisième enfin est le travail manuel des simples journaliers que l'on paie de leurs vacations à la pièce ou à la journée, sans aucun intérêt de leur part à la marchandise » (ibid. : 697).

préoccupations fiscales et par la recherche d'indicateurs de revenus¹¹⁵. Ce n'est donc pas de ces textes que nous dégagerons une optique « macroéconomique », même s'il peut se produire certaines correspondances entre des marchés et des types particuliers de revenus.



Anonyme. Allégorie du commerce, milieu du XVIIe siècle.

2. Il existe pourtant bien chez Boisguilbert une analyse assez fine d'une structure macroéconomique agrégée en un nombre restreint de marchés. Le regroupement de certains écrits permet de dégager les cinq marchés suivants : celui des produits agricoles, celui des produits manufacturés, celui des « biens d'investissement » et, enfin, les marchés du travail et des fonds prêtables.

115. On a sans doute voulu trop faire dire aux classifications de Boisguilbert, en négligeant les contextes particuliers dans lesquels elles sont effectuées. Cf. par exemple Molinier (1958, 1966) et Nagels (1970) pour des essais d'interprétation de ce type. Cf. aussi Wolff 1973 : 196 note 3.

Nous les aborderons dans cet ordre afin d'en souligner les principales caractéristiques : nous en approfondirons le fonctionnement dans les chapitres suivants lors de l'analyse des crises. À vrai dire, le macroéconomiste d'aujourd'hui rajoutera volontiers un sixième marché : celui de la monnaie, et cet ajout ne serait pas totalement injustifié dans la mesure où, comme nous le verrons, Boisguilbert raisonne en termes de demandes d'encaisses pour différents motifs. Cependant, un tel marché était pour lui proprement inconcevable : toutes les opérations monétaires ne sont-elles pas que l'envers de transactions – ou de non-transactions – sur biens et services ? Et n'existe-t-il pas déjà un marché de l'argent, bien visible, celui des fonds prétables ? Nous nous en tiendrons donc à la structure explicite esquissée par l'auteur, tout en notant, le moment venu, son ambiguïté.

Nous raisonnons en outre, pour le moment, en économie fermée. Le commerce extérieur ne sera pris en compte qu'ultérieurement. Son rôle, d'ailleurs, est tout à fait spécifique dans la mesure où Boisguilbert affirme qu'il ne possède pas une grande incidence quantitative, son caractère déterminant se situant au niveau du jeu des anticipations des agents (ci-dessous, chapitre 6). Enfin, il ne faut évidemment pas s'attendre ici à un modèle complet et parfaitement intégré. Les remarques de Boisguilbert sont incidentes, et il ne prend en compte ces marchés que pour déterminer la manière par laquelle ils réagissent en régime de déséquilibre. Certains d'entre eux (dont celui des blés) sont donc mieux analysés que d'autres ; le marché des « biens d'investissement », par exemple, n'est considéré que de manière fort diffuse.

Penchons-nous tout d'abord sur le marché des produits agricoles. Il se caractérise par une grande flexibilité des prix, à la hausse comme à la baisse, due à l'importance des forces qui poussent à l'achat comme à la vente et à ce que le moindre dérèglement fait que l'une a le dessus sur l'autre. Ici plus qu'ailleurs, l'accent est placé sur la nécessité des « avances » et sur celle d'un « bon prix » qui permet de mettre en culture les terres d'inégale fertilité. Le marché est, par ailleurs, étudié principalement en régime de réglementation « pernicieuse » dû à la politique des blés de la monarchie. Le schéma que

Boisguilbert en trace sera repris, au XVIII^e siècle, par les principaux auteurs.

Le rôle fondamental du prix du blé est tout d'abord souligné : « . . . c'est [son] prix seul qui ensemente les terres, depuis les plus mauvaises [. . .], jusques aux mieux partagées de la nature » (Boisguilbert 1704b : 854). Car le blé n'est pas « un présent gratuit de la nature », et c'est à tort qu'on s'est fait « cette cruelle et fausse idée que les grains étaient de la nature des truffes et des champignons » (1707a : 933). En effet, « le labourage dépend d'une infinité de circonstances pour lesquelles il faut presque toujours avoir l'argent au poing » (1705c : 781). Et cette avance, il faudra bien la retrouver en fin de compte :

. . . n'y ayant aucun fruits de la terre qui ne demandent de la dépense dans leur culture, qui produit plus ou moins que l'on fait des avances, pour mettre les choses dans leur perfection, lesquelles sont toujours les mêmes indépendamment du débit que l'on en aura, lequel venant à ne pas répondre à ce qu'on a mis, fait que l'on néglige ces mêmes avances dans la suite, et réduit le produit non seulement à la moitié de ce qu'il était, mais même à rien, y ayant des terres entièrement abandonnées.
(Boisguilbert 1695 : 584-585)

Et Boisguilbert de s'étendre sur le détail des avances nécessaires, sur la préparation des terres, etc. (voir Boisguilbert 1704b : 835, et 1705c : 780-784 par exemple).

La qualité différente des terres, l'importance des avances et des divers types de préparation du sol, le rôle des prix, joints à la réglementation en vigueur – interdiction d'exportation hors du pays ou de la province, obligation de vendre les quantités apportées au marché, etc. – font que les prix et les quantités ne peuvent que fluctuer violemment en sens inverse, les hausses engendrant inéluctablement les baisses, et réciproquement :

. . . l'extrême cherté fait labourer avec profit les plus mauvaises terres, ce qui produit une si grande abondance, d'où s'ensuit un avilissement de prix lorsqu'il n'y a pas d'évacuation ; en sorte que l'on ne peut pas même aménager les meilleures qu'avec perte, ce qui en faisant négliger la plupart, au moins à l'égard des engrains, parce qu'ils coûtent des frais, à la moindre stérilité il arrive un désordre effroyable. (Boisguilbert

1705b : 707) ¹¹⁶.

Ce phénomène est permis et accentué par le fait qu'en temps d'abondance, le blé n'est pas conservé pour les années stériles. À cause des frais de conservation, de la baisse de revenu des exploitants, il est utilisé à des « usages étrangers » comme la nourriture des bestiaux, ce qui annule tout effet de report de quantités des années pleines vers les années creuses. En régime de réglementation, les années abondantes sont donc tout aussi catastrophiques que les années de disette, la seule différence résidant dans des effets immédiatement plus ou moins voyants et dramatiques : « ... si l'une [la cherté] poignarde, l'autre [l'avilissement] empoisonne » (Boisguilbert 1704b : 847).

... ce mal [l'avilissement] [...] fait moins de bruit et de fracas que celui qui est causé par une extrême stérilité ; mais s'il est moins violent dans les apparences, il est plus pernicieux dans les effets ; et il en va comme du poignard et du poison dont on se sert pour faire périr les hommes. (ibid. : 846)

Outre la ruine alternée des vendeurs et des acheteurs, provoquée par des prix trop bas ou excessifs, outre les effets de report dont nous aurons à parler dans l'analyse des crises, une importante conséquence de cet état de fait réside, selon l'auteur, en une forte mortalité (Boisguilbert 1705c : 788). Face à la perte de revenu induite par l'avilissement des prix, Boisguilbert met donc aussi en balance l'effet démographique dû à la cherté.

3. Examinons à présent le second marché, celui des produits manufacturés. Sur ce marché, où l'offre est maîtrisable par l'homme dans une plus grande mesure, les prix sont principalement rigides à la baisse. Boisguilbert ne mentionne pas les hausses dues à la demande, n'y ayant sans doute ici ni la même urgence d'acheter, ni les problèmes de rendements décroissants

116. Cf. Boisguilbert 1705b : 851-852 : « ... ces deux grands ennemis, savoir, ou l'avilissement des grains ou leur trop excessive cherté, perpétuellement opposés, se trouvent dans une guerre continue, et [...] ils n'ont ni repos ni patience qu'ils ne se soient terrassés réciproquement, pour renaître après cela comme phénix de leurs propres cendres, et reparaître plus violents que jamais ».



L'état d'abondance. Nicolas POUSSIN. L'été, ou Ruth et Booz (vers 1660-64).

comme dans l'agriculture. En cas de baisse de la demande, en revanche, les prix demeurent rigides pendant un certain temps (un parallèle est tracé avec le fonctionnement du marché du travail)... jusqu'à la faillite finale, comme nous le verrons.

Cet entêtement de maintenir le prix contracté [...], tous les arts et métiers le regardent comme la sauvegarde et le seul maintien de leur profession, et ils aiment mieux ne vendre qu'une seule pièce au prix marqué que d'en débiter dix à quelque chose de rabais, quoique le profit sur le nombre excédât de beaucoup la diminution ou la perte sur le singulier ; le contraire est une chose sur laquelle ils sont incapables d'entendre raison. (Boisguilbert 1704b : 876)

Vient, en troisième lieu, ce que l'on peut appeler le marché des « biens d'investissement », en désignant sous cette expression les biens que Boisguil-

bert considérait être à la base des « revenus des fonds » dans la première classification du *Détail de la France*. Les deux principales catégories de cet ensemble sont bien entendu les terres et les charges. Ces biens constituent le patrimoine de la classe oisive, et leurs prix dépendent de leurs différents rendements, donc de l'activité économique au sens large, incluant la politique économique du gouvernement. La politique agricole, par exemple, ruine l'agriculture et dévalorise les terres ; les « affaires extraordinaires », d'autre part, dont une composante est la création continue de nouvelles charges ou le dédoublement des anciennes, dévalorise ces dernières ; la politique financière, enfin, en offrant des placements plus lucratifs – ou assortis d'avantages divers – aux possesseurs de fonds en monnaie, raréfie la demande de ce type de biens, phénomène encore accentué par le comportement de thésaurisation des agents. Les passages sont nombreux dans lesquels Boisguilbert analyse ces phénomènes. À l'époque, les « investissements » consistent donc essentiellement en constitutions de rentes, à tous les sens du terme. Activités et revenus liés à la classe oisive, elles connotent aussi le passage d'individus de la classe productive à la classe rentière : leur ascension sociale.

Il serait cependant erroné de croire que Boisguilbert néglige le capital nécessaire aux activités du fermier, du commerçant ou de l'artisan. Le problème des avances indispensables à la production est partout présent, notamment dans la conception des prix de proportion. Mais, en France, la structure sociale et mentale de l'époque est telle que les biens les plus convoités sont ceux de la classe dominante, et qu'en eux réside le véritable investissement : l'état de marchand n'est qu'un état transitoire. C'est pourquoi, également, les prix de ces biens, soutenus en période d'expansion, et à la baisse en dépression, sont un bon indicateur de l'activité économique aux yeux de Boisguilbert.

Nous trouvons une confirmation de notre analyse dans les définitions des biens meubles et immeubles que donne Domat dans *Le droit public*¹¹⁷. Outre

117. Hazel van Dyke Roberts (1935 : 43 note 25) affirme que les immeubles désignent le capital et les meubles les revenus. L'idée est reprise par Molinier (1958 : 21 note 3) qui soutient aussi par ailleurs (Molinier 1966 : 93 note 3) que « la classification en « revenus des fonds » et « revenus d'industrie » correspond à une distinction entre revenus du capital

le fait que le « bien » y est aussi mis sur le même plan que le revenu, il est symptomatique de constater que ce que nous appellerions aujourd’hui une valeur mobilière est classée comme immeuble, alors que le profit, connotant l’activité productive, est placé dans l’ensemble des « biens » meubles¹¹⁸.

4. En quatrième lieu vient le marché du travail. Son fonctionnement n'est pas différent, au plan de la concurrence, de celui des autres marchés. Deux traits particuliers le caractérisent cependant.

Tout d'abord, la composition du salaire réel. Elle est, en France, bien particulière : « ...les seuls grains forment presque tout l'aliment du menu peuple, sans même aucun secours ni de boissons et de légumes, comme partout ailleurs, et encore bien moins de viande et de poisson » (Boisguilbert 1704b : 868). Le contraste est grand, précise l'auteur, avec l'Angleterre :

...en Angleterre, on peut dire que c'est le pain qui tient la moindre place dans la pitance ordinaire des habitants. La viande et le poisson, qui y sont en très grande abondance, et par conséquent à vil prix, relèvent les grains de plus des trois quarts, et souvent même de tout, des fonctions qu'ils ont en France d'y nourrir presque seuls les peuples.
(ibid. : 868)

Or, la situation particulière dans laquelle se trouve la France possède des effets économiques appréciables. Dans la mesure où il est normal que le pouvoir d'achat du salaire monétaire soit suffisant pour permettre à l'ouvrier de vivre – « il est juste de hausser le prix des ouvriers, lorsque leurs ouvrages, ainsi que leurs besoins, reçoivent un pareil sort », i.e. une augmentation de prix (ibid. : 875) –, les fluctuations du prix des blés auront donc une incidence sur celles des salaires.

[...] et revenus du travail » entendus au sens large. Notre opinion diffère donc de celles de ces deux auteurs.

118. « Tous les biens peuvent se distinguer en deux espèces : l'une des immeubles, comprenant sous cette espèce les rentes foncières, les rentes constituées à prix d'argent, et les autres sortes de biens qui sont de la nature des immeubles, comme les offices, et plusieurs droits : et l'autre des meubles et des effets mobiliers, comprenant sous cette sorte de biens, l'or, l'argent, les piergeries, les marchandises de toute nature, les dettes actives [les créances], les profits de l'industrie, et de tout autre bien qui ne soit pas immeuble » (Domat 1697 : 72).

Mais, et c'est là la seconde caractéristique de ce marché du travail, qui le rapproche de celui des produits manufacturés, l'ouvrier, s'il accepte bien les accroissements de son salaire monétaire, en refuse cependant toute diminution. Les salaires monétaires sont rigides à la baisse. L'« artisan » – mot par lequel Boisguilbert désigne souvent les ouvriers des villes – qui prétend suivre les destinées du blé « en cas de hausse, comme il fait effectivement, ne veut point faire cette justice dans le rabais, ce qui est cause de tous les malheurs » (*ibid.*).

Il existe donc, sur le marché du travail, un comportement asymétrique. En période de prix agricoles soutenus, le salaire monétaire est flexible (à la hausse) et son alignement sur le prix des blés se fait grâce à une concurrence entre les demandeurs de travail. Les ouvriers

ne s'en rapportent pas à la libéralité de leurs maîtres, qui ne seraient pas plus raisonnables qu'eux si tout dépendait de leur bonne volonté ; mais dans ces rencontres, ils se font faire justice d'une manière qu'eux ni leurs maîtres, non plus que l'État, ne souffrent aucune perte : comme l'abondance du commerce que mène toujours après soi le haut prix des denrées, et surtout des blés, ainsi que les crues d'argent qui arrivent toutes les années en Europe, mettent la presse à recouvrer des ouvriers, ils capitulent pour la hausse, non en menaçant de ne rien faire, mais d'aller d'un autre côté, où on leur accordera leurs prétentions. (*ibid.*)

En période de bas prix du blé, par contre, les salariés refusent de voir leur salaire monétaire diminuer. Dans l'exemple suivant, lié à l'agriculture, le salarié adopte cette attitude en partie pour éviter ce qu'il considère comme une sanction psychologique, et en partie à cause d'un effet de richesse. Un bas prix du blé, écrit Boisguilbert,

ne peut même pas suffire pour les frais des façons, qui sont toujours les mêmes, comme les journées d'ouvriers, gages de valets, qui ne baissent jamais lorsqu'ils ont une fois gagné un prix certain, y ayant une espèce de pacte tacite parmi ces sortes de gens d'aimer mieux mendier ou jeûner que de rien rabattre de leur prix ordinaire ; l'abondance étant très propre à les maintenir dans cette fierté, parce que l'avilissement des denrées leur faisant gagner en une journée ou deux leur nourriture de toute la semaine, ils tirent de là avantage pour contraindre leurs

maîtres de ne leur rien diminuer. (1695 : 610)

Cette attitude, on le verra, dont Boisguilbert dit parfois qu'elle est « la cause de tous les malheurs », constitue un élément important de propagation des déséquilibres et de la crise.

La rigidité partielle du prix n'est cependant pas la seule différence que présente ce marché au regard de tous les autres. En toute rigueur, contrairement à ce qui se passe sur ces derniers où, en principe, les fluctuations de prix ruinent alternativement acheteurs et vendeurs si elles sont trop importantes, seule ici la rigidité à la baisse est dommageable. Contrairement aux intérêts opposés des producteurs et des consommateurs, ceux des acheteurs et des vendeurs de travail concordent théoriquement. Ce n'est que l'aveuglement dû à la cupidité qui fait croire le contraire aux contractants. Sur ce marché comme sur les autres, se plaint Boisguilbert, les parties en présence semblent ne travailler

depuis le matin jusqu'au soir qu'à se détruire et à se revêtir des dépouilles l'une de l'autre. L'ouvrier voudrait avoir tout le prix des fruits d'une récolte pour sa peine, sans s'embarrasser de quoi celui qui le met en besogne paie son maître et les impôts, non plus que de l'impuissance où il sera de recharger sa terre pour lui redonner une autre fois sa vie à gagner ; et le fermier, à son tour, désirerait avoir la peine de tous ceux dont il se sert pour emménager ses fonds pour beaucoup moins qu'il ne faut à ces artisans, afin de s'entretenir eux et leurs familles.
(Boisguilbert 1704b : 874)

5. Avec le dernier marché, celui des fonds prêtables, nous sommes contraints d'aborder une matière controversée : celle de la monnaie. Il convient donc en premier lieu, pour déblayer le terrain, de nous pencher sur la nature de cette monnaie : ce n'est qu'une fois celle-ci définie que l'on pourra en analyser les effets et aborder les caractéristiques du dernier marché agrégé.

Disons tout de suite que la question de la nature de la monnaie nous semble obscurcie par le fait que les commentateurs ne prennent jamais en compte le fait politique qu'elle représente aussi et tentent de formuler un jugement purement économique sur le sujet. Or, tout lecteur des écrits mo-



Nicolas Poussin. L'automne, ou la grappe de Canaan (vers 1660-64).

nétaires des XVI^e et XVII^e siècles¹¹⁹ peut constater de fortes ambiguïtés, voire des contradictions, dans le propos des auteurs. Le vieux débat autour de la question de savoir si la monnaie n'est qu'un signe, c'est-à-dire si sa valeur n'est qu'arbitraire et donnée par quelque autorité (politique ou sociale), ou bien si cette monnaie est une marchandise – sa valeur étant déterminée par celle de la marchandise-monnaie – sous-tend bien des considérations, et on aurait tort de n'y voir qu'une différence d'opinions, relevant du seul do-

119. Les théories monétaires de cette époque sont étudiées par Germain Martin (1909), Roger Picard (1912), Paul Harsin (1928), Henri Hauser (1906, 1932), ou bien encore par Th. Guggenheim (1978) pour ne citer que la littérature de langue française. Sur la dissociation entre la monnaie de compte et les espèces réelles, cf. l'intéressante contribution (théorique) de Luigi Einaudi (1936).

maine de l'économie théorique¹²⁰. Il nous semble que, dans les problèmes monétaires comme dans ceux liés à l'imposition, nous pouvons retrouver une ambiguïté fondamentale se rapportant au concept de souveraineté : l'exemple de l'œuvre d'Oresme est, avant la lettre, significatif à cet égard¹²¹.

C'est ainsi que Bodin, dans la *République*, met le droit de « hausser ou baisser le titre, valeur et pied des monnaies » au nombre des attributs de la souveraineté, « sous cette même puissance de donner ou casser la loi » : mais, d'un autre côté, dans la *Réponse à Malestroit* notamment, il développe une théorie de la valeur de la monnaie et des prix relatifs en termes d'offre et de demande et réclame des monnaies inaltérées d'or et d'argent, condamnant toute mutation et donc toute intrusion du pouvoir royal en dehors de la frappe d'espèces stables en titre et en poids. La distinction de l'unité de compte et du moyen de circulation ne fait rien à l'affaire. Or, la conception de la souveraineté du prince implique certainement celle de la monnaie-signe ; et l'opinion restrictive souvent celle de la monnaie-marchandise. Il n'est donc pas étonnant de voir les partisans d'un absolutisme dur insister exclusivement sur la première. C'est le cas de Cardin Le Bret – *De la Souveraineté du Roi*, 1632 – qui avait déjà réalisé une opération analogue pour ce qui concerne la nature de l'impôt.

Puisque la monnaie ne reçoit son prix que de la loi [...], et qu'elle devient, par ce moyen, non seulement l'âme du commerce, mais aussi la règle et la mesure du revenu des rois, des gages de leurs officiers, de la solde de leurs gens, n'est-il pas juste que sa fabrique, sa valeur et son cours ne dépendent que de la volonté du Prince, qui est la loi de son État, et qui donne l'âme et l'autorité à toutes les lois [...] ? Mais on demandera si le Prince peut à sa volonté changer la monnaie, augmenter son prix ou l'empirer par faiblage de poids ou par échasté d'aloï, comme parlent les monnayeurs ? À quoi l'on peut répondre : il sera toujours en la puissance du Prince d'en user ainsi qu'il trouvera

120. C'est ainsi que les propos de Paul Harsin, par exemple, sont peu clairs sur le sujet. Cf. notamment 1928 : 17-18 et 30.

121. Le problème du « signe » monétaire et de l'origine de sa valeur est par ailleurs repris, par analogie, par les philosophes du temps lorsqu'ils abordent le langage. Cf. par exemple Marcelo Dascal 1976, qui traite de cette analogie chez Bacon, Hobbes et Leibniz.

plus utile pour le bien de son État. Car, s'il peut la décrier, la rendre inutile, pourquoi ne peut-il pas la hausser ou la baisser de prix quand les affaires le désirent ? Quelle différence mettrait-on entre la monnaie et le métal dont elle se compose, si le Prince n'avait cette liberté ? Ne doit-on pas plutôt considérer en la monnaie la valeur que le Roi lui donne par la loi, que sa substance et sa matière ? (Le Bret 1632 : 137 et 139)

On conçoit que les auteurs de l'époque s'occupant d'économie aient accepté avec réticence cette conception purement juridique et politique, d'autant plus qu'ils héritaient d'une tradition qui appliquait à la monnaie comme aux autres marchandises une théorie de la valeur fondée sur les rapports entre l'offre et la demande. Ils ne pouvaient pas non plus ignorer soudain ce qu'ils connaissaient et analysaient fort bien par ailleurs¹²², c'est-à-dire les phénomènes d'entrée et de sortie des métaux précieux du royaume en fonction des différents cours légaux, ainsi que le problème du désajustement entre le cours légal des métaux (sous forme de pièces) et leur cours commercial, qui avait fort occupé les esprits au XVIe siècle¹²³. Les auteurs se trouvaient donc partagés entre l'analyse économique et le fait du prince auquel ils devaient bien se rendre : la marque légale conférant aux métaux un cours, une confiance et une acceptation universelles et définissant par là même la monnaie.

C'est ainsi que Scipion de Gramont – *Le Denier Royal*, 1620 –, qui s'attache à défendre la politique royale contre ses détracteurs, laisse coexister les deux définitions. La monnaie-signe tout d'abord : « la monnaie n'emprunte point sa valeur de la matière dont elle est composée, mais bien de la forme, qui est l'image, ou la marque du Prince, laquelle étant empreinte en quelque autre sujet [que l'or et l'argent] pour si vil et abject qu'il soit, ne laissera de lui donner sa valeur » (Gramont 1620 : 14-15). Il n'est nullement « une chose essentielle à la nature de la monnaie de la graver en or, en argent, ou

122. Voir par exemple Henri Poullain, 1621 : *Traité des Monnaies*, recueil de mémoires rédigés une dizaine d'années auparavant, et déjà publiés séparément pour partie d'entre eux.

123. Cf. par exemple Monnier, 1974.

en cuivre » (*ibid.* : 15-16) ¹²⁴. Mais Gramont reconnaît par ailleurs que « l'or en morceaux ou en grains », non marqué, peut aussi faire office de monnaie, et que les matières « viles » ne sauraient constituer une bonne monnaie, non seulement parce qu'il peut ne pas y avoir de marques du Prince (coquillages) mais aussi à cause de leur abondance. Et après avoir affirmé que la monnaie ne pouvait avoir de prix puisque c'est elle qui donne un prix aux autres choses, après avoir développé une théorie de la valeur fondée sur les besoins et la rareté, et être revenu sur la controverse entre Bodin et Malestroit, il analyse simplement la valeur de la monnaie comme celle de toute autre marchandise (*ibid.* : 117-118) pour conclure : « ... de là un chacun peut voir que le prix de l'argent, quoi qu'il mesure le prix des autres choses n'est pas pourtant fixe et stable, comme sont les poids et mesures, mais qu'il change, accroît et diminue, suivant l'abondance et la rareté, tirant icelui sa valeur du jugement des hommes qui s'altère souvent ou par raison, ou par opinion » (*ibid.* : 119).

Boisguilbert n'échappe pas à la règle. Le problème, tel qu'il est posé, l'intéresse par ailleurs assez peu, et il se borne, selon nous, à reprendre les analyses de Bodin et de Gramont d'une manière plutôt elliptique. D'un côté, il ne faut pas se laisser abuser par des expressions comme celles-ci, qui pourraient laisser croire à une monnaie-signe : « Il est très certain qu'il [l'argent] n'est point un bien de lui-même, et que la quantité ne fait rien pour l'opulence d'un pays en général... » (Boisguilbert 1695 : 617) ; « ... l'argent [...] n'est absolument daucun usage par lui-même, n'étant propre ni à se nourrir ni à se vêtir » (Boisguilbert 1707b : 975) ; car elles ne concernent, dans la meilleure tradition, que le fétichisme dont font preuve les hommes vis-à-vis

124. Gramont s'étend sur le sujet et donne l'exemple de la France pendant la détention du « Roi Jean », où circulèrent des morceaux de cuir ; la monnaie de cuir fut aussi adoptée ailleurs (par Frédéric II pendant les guerres d'Italie par exemple). On en fit aussi de plomb, ou d'étain. Elle est de « toile tissée des filaments d'une herbe » en Angola, des « noyaux d'un fruit que ceux du pays appellent cacao » au Mexique, des feuilles de coca au Pérou, des « petits coings de fer » au Paraguay. Suivent encore les exemples des boules de fer à Sparte, du « poivre et sel de mine » en Éthiopie, et, au « Bengala et Golfe Gangétique », « certaines coquilles que l'on va pêcher en certaines îles » (*ibid.* : 16-21).

des métaux précieux, occultant ainsi leur véritable fonction. L'or et l'argent, comme métaux, sont des marchandises et possèdent une utilité : s'ils ne faisaient pas office de monnaie, ils « ne seraient pas plus recherchés que tous les autres métaux les plus communs, et [...] ils leur céderaient même, étant moins propres aux autres usages de la vie » (Boisguilbert 1695 : 618).

Les déclarations précédentes ne valent donc que pour le métal frappé : «...l'argent [...] ne peut fournir aucun des besoins de la vie étant réduit en monnaie » (Boisguilbert 1707a : 889). La monnaie serait donc une monnaie-marchandise. Boisguilbert parle de son « prix certain » (Boisguilbert 1695 : 618) et du « pied courant » (*ibid.* : 617) sur lequel il est reçu par les échangeurs ; et lorsqu'il mentionne le tabac utilisé comme moyen de circulation dans les « îles d'Amérique », il précise de même :

Le tabac seul faisait tout le trafic, ainsi que la fonction de l'argent, tant en gros qu'en détail : si l'on voulait avoir pour un sol de pain, et même moins, on donnait pour autant de ce fruit de la terre, qui avait un prix fixe et certain, sur lequel il n'y avait non plus de contestation que sur la monnaie courante, en quelque pays que ce soit. (Boisguilbert 1707b : 977)

Mais ces expressions sont insuffisantes pour certifier la présence d'une conception de la monnaie-marchandise. Le prix certain peut certes désigner le prix courant de la marchandise monnaie, en partie fondé sur les qualités physiques de celle-ci¹²⁵. Mais ce prix certain, ou encore fixe, peut tout aussi bien désigner la valeur de la pièce de monnaie, déterminée par le Prince. Dans les divers exemples que fournit Boisguilbert (c'est une tradition en la matière : les coquilles des îles Maldives, le cuivre, le bronze, les morceaux de cuir), l'auteur semble pencher pour une valeur fictive, déterminée par l'estampille. « N'en a-t-on pas fait [de monnaie] souvent de cuir dans les

125. «... si toutes les denrées nécessaires à la vie avaient, comme l'argent, un prix certain, et que le temps ne les altérât pas, ou que les divers degrés plus ou moins de perfection qu'elles ont chacune en particulier n'en dérobassent pas la véritable estimation, en sorte qu'elles eussent un prix courant toutes les fois qu'on en a besoin [...] l'échange se ferait immédiatement, comme il se faisait au commencement du monde », i.e. toute marchandise serait monnaie (Boisguilbert 1695 : 618).

occasions, qui, avec la marque du prince, qui ne coûte rien, a la même vertu, et même davantage [que les métaux précieux], puisqu'elle a procuré les besoins de la vie plus que n'ont jamais fait les piles d'argent au Pérou et au Nouveau Monde ? » (Boisguilbert 1707b : 976).

Dans ce cas, la convention primerait, non seulement quant à l'objet particulier qui doit servir de monnaie, mais aussi quant à son prix. « L'argent est donc un gage incorruptible que tous les hommes sont convenus de se bailler et de se prendre les uns des autres » (Boisguilbert 1695 : 617). « C'est par là [les difficultés du troc] que le ministère de l'argent est devenu nécessaire, par une convention et un consentement général de tous les hommes » (Boisguilbert 1707a : 889). « Sans parler des Iles Maldives, où, par une convention unanime, de certaines coquilles font fonction de l'argent monnayé » (*ibid.* : 890), coquilles qualifiées au passage de matière « abjecte ».

6. Dernier élément à verser au dossier, et non le moindre : le sens même de l'argumentation dans laquelle ces remarques s'insèrent. Le fait fondamental de la monnaie réside, selon l'auteur, dans la fonction de moyen de circulation. L'argent n'est nécessaire « que comme garant [...] des échanges et de la tradition réciproque » (Boisguilbert 1707b : 976) ; « aucun de tous ceux qui le recherchent avec tant d'avidité [...], n'est porté dans cette poursuite qu'afin de s'en dessaisir aussitôt, pour se procurer les besoins de son état ou de sa subsistance. Il n'est donc tout au plus et n'a jamais été qu'un moyen de recouvrer les denrées, parce que lui-même n'est acquis que par une vente précédente de denrées, cette intention étant généralement tant dans ceux qui le reçoivent que ceux qui s'en dessaisissent » (*ibid.* : 975 ; voir aussi 1695 : 617-618). C'est dans cette fonction que les métaux précieux peuvent être remplacés par tous les autres objets énumérés. Or, souligne Boisguilbert, des exemples existent aussi sous nos yeux sans qu'il faille aller les chercher au loin.

Nous avons dans l'Europe, et on le pratique de même tous les jours, un moyen bien plus facile et à bien meilleur marché pour mettre ces métaux à la raison, et, détruisant leur usurpation, les renfermer dans



Claude GELLÉE, dit LE LORRAIN. Scène portuaire, 1636.

leurs véritables bornes, qui sont d'être valets et esclaves du commerce uniquement, et non les tyrans, et cela en leur donnant pour concurrent non du cuivre, non des coquilles, non du tabac [...], qui coûtent de la peine et du travail à recouvrer, mais un simple morceau de papier, qui ne coûte rien et remplace néanmoins toutes les fonctions de l'argent, pour des quantités de millions, une infinité de fois, c'est-à-dire par autant de mains qu'il passe, tant que ces métaux ne sortent point de leur état naturel et des principes qui les ont fait appeler dans le monde.
(*ibid.* : 977)

Ces morceaux de papier ne désignent pas des billets de banque mais les effets de commerce : d'où l'exemple récurrent des foires de Lyon (Boisguilbert 1707a : 890 ; 1707b : 978 ; 1704d : 966). La fonction de moyen de circulation « est si peu singulière à l'argent [...] qu'il n'en fait pas la dixième partie,

et même la cinquantième dans les temps d'opulence » (Boisguilbert 1707a : 889). C'est alors un autre type de convention qui fonctionne, fondée sur le « crédit », la confiance : « ... le papier, le parchemin et même la parole, en font [...] cinquante fois plus que lui » (*ibid.*).

On demande, dis-je, si les billets d'un célèbre négociant, dont le crédit est puissamment établi par une opulence certaine, connue, et telle qu'il s'en rencontre plusieurs dans l'Europe, ne valent et ne prévalent pas à de l'argent comptant, et, si, en ayant toute la vertu et toute l'efficace, ils n'ont pas des avantages particuliers sur les métaux par la facilité de la garde et du transport. (Boisguilbert 1707b : 977)

Il reste cependant – et c'est là l'essentiel pour notre propos – que les effets fondés sur la confiance, sur le « crédit », sur une « opulence certaine » et « connue » ne peuvent pas entièrement remplacer la monnaie métallique. Ce n'est vrai que « dans les temps d'opulence ». En temps de crise, en revanche, la confiance est détruite, la solvabilité des débiteurs peu sûre.

L'âme qui vivifie ces billets ou cet argent en papier est la solvabilité connue du tireur ; comme celle-ci ne roule absolument que sur la valeur courante de ce qu'il possède, soit meubles ou immeubles, or l'un et l'autre [sic] étant écrasés à tous moments par des coups inopinés, non seulement cette monnaie, qui faisait vingt et trente fois plus de commerce que l'argent, est mise au billon, mais même toutes les fabriques en sont anéanties, et il faut de ce métal en personne partout.
(Boisguilbert 1707b : 998)

Le retour aux espèces métalliques s'opère donc parce qu'elles constituent aussi un moyen sûr de réserves de valeur, et parce que « le papier et le crédit » ne sont que leurs « représentations » (Boisguilbert 1705b : 685). D'où deux solutions possibles pour ce qui concerne la nature de la monnaie métallique : la fonction de « réserve » peut être fondée sur une valeur intrinsèque des métaux dont la rareté et le titre feraient le prix, prix garanti par leur inaltérabilité ; ou bien cette fonction peut être fondée sur les seules loi et obligation d'acceptation universelle des monnaies frappées. Nous nous trouvons toujours, semble-t-il, devant notre dilemme de départ. Mais les considérations précédentes, le fait que les différents types de monnaie soient tous

placés, analytiquement, au même plan que les effets de commerce, et surtout le passage du *Détail de la France* (Boisguilbert 1695 : 618) cité plus haut, où il est question, précisément, d'inaltérabilité et de « véritable estimation », nous font opter en définitive pour la solution de la monnaie marchandise.

7. Malgré les ambiguïtés qui subsistent chez Boisguilbert comme chez les auteurs qui l'ont précédé, le schéma peut donc être le suivant : par convention, le choix d'un moyen de circulation s'est porté sur les métaux précieux, marchandises aux particularités adéquates à leur nouvelle fonction. La monnaie métallique peut être remplacée dans cette tâche habituelle, mais non dans celle, venue par la suite, de réserve de valeur. Elle possède un prix déterminé, comme celui de toutes les autres marchandises (ci-dessous), par l'offre et la demande : à la demande des métaux précieux pour des usages « industriels » vient simplement s'ajouter celle qui résulte de leur nouveau rôle. Les problèmes théoriques liés à cette approche ne sont bien entendu pas soulevés, mais le prix, ou la valeur de la monnaie, dans ce premier sens du terme, ne saurait être relié à un quelconque « marché de la monnaie ». Il n'est que l'inverse du niveau des prix. Il convient de ne pas le confondre, dans le vocabulaire de l'époque, avec le « prix de l'argent » au second sens du terme : le taux d'intérêt, déterminé sur le marché des fonds prétables.

Dans l'analyse des crises, il faudra donc conserver cette distinction à l'esprit face à des affirmations telles que celle-ci : « L'argent [...] a transgressé ses bornes naturelles d'une façon effroyable, il a pris un prix de préférence sur toutes les autres denrées, avec lesquelles il doit être seulement en concurrence » (Boisguilbert 1707b : 985). Il pourra en effet, comme ici, s'agir du prix relatif – de proportion – de la marchandise-monnaie : celle-ci, très recherchée, voit par là son prix relatif augmenter alors que certaines ou toutes les marchandises voient le leur évoluer en raison inverse (ci-dessous) rompant ainsi l'équilibre « qui doit être entre l'or et l'argent et toutes sortes de choses » (*ibid.* : 979). Mais il sera aussi question du taux d'intérêt, surtout lorsque le prix de l'argent est comparé, non pas à ceux de « toutes les autres denrées », mais à celui des « immeubles » : « ... afin que toutes choses soient dans la



Joseph VERNET. Ports de France. Marseille, 1754 (détail).

perfection, il faut qu'il y ait de la proportion entre la valeur des immeubles et celle de l'argent » (1705b : 704).

Il existe pourtant, chez Boisguilbert, des éléments d'une prise en compte théorique d'un « marché de la monnaie », sur lesquels nous devons nous pencher. Ils se traduisent par une analyse des différents types de demande et d'« offre » de monnaie et il en résulte une sorte de modèle saisissant à deux régimes dans lequel la demande comme l'offre de monnaie sont différencierées selon l'état de l'économie : l'état d'abondance ou l'état de crise.

La demande consiste essentiellement, on l'a vu, en demande de moyens de circulation, « dans les temps d'opulence » comme en ceux de crise. La seule différence entre les deux situations possibles de l'économie réside dans le fait que la majeure partie de la demande se porte sur la monnaie métallique lorsque la tendance est à la dépression, alors que c'est l'inverse dans l'ordre « normal » ou « naturel » des choses.

Il est [...] indifférent que, pour ce qui lui reste d'emploi dans cet usage [où il est concurrencé par le ‘papier’], dont on n'a jamais besoin que lorsqu'il n'apparaît et ne réside pas assez de solvabilité dans l'un des contractants, pour s'en fier à sa parole, au papier et au parchemin ; il est indifférent [...] qu'il y en ait peu ou beaucoup dans une contrée pour lui procurer l'opulence. (Boisguilbert 1707a : 890)

... la quantité plus ou moins d'or et d'argent, surtout dans un pays rempli de denrées nécessaires et commodes à la vie, est absolument indifférente pour en faire jouir abondamment les habitants ; mais ce n'est que lorsque ces métaux demeurent dans leurs limites naturelles. (Boisguilbert 1707b : 978)

Mais la demande de monnaie est aussi une demande de précaution – entendue au sens large. Très faible voire inexistante, lorsque les choses vont bien – on n'accumule alors des espèces qu'en prévision d'une grande dépense ou, peut-être, de quelque événement imprévu – elle se gonfle considérablement en temps de crise :

... si la plus mauvaise situation d'un marchand, lorsque le commerce va, est d'avoir son argent inutile dans son coffre, parce qu'il ne lui produit rien, c'est son avantage, lorsqu'il ne va pas, qu'il ne soit pas dehors, attendu que s'il ne gagne rien, il ne perd rien, et qu'il courrait le risque de faire banqueroute par la cessation du commerce. Et ce qui est dit du marchand l'est également de toutes les personnes qui vivent de leurs rentes. (Boisguilbert 1695 : 619)

La demande de monnaie, dans sa masse globale comme dans sa composition, dépend donc étroitement de la situation économique. D'autre part, un élément tout à fait essentiel chez Boisguilbert, la vitesse de circulation de la monnaie métallique – vitesse-transaction – dépend de l'importance relative des différentes composantes de cette demande. Elle en est même la fidèle traduction. Ainsi, une vitesse importante reflète la prépondérance de la demande de transaction, alors qu'une vitesse de plus en plus faible traduit la place croissante que prend la thésaurisation – encaisses de précaution. À un instant donné, la monnaie est toujours possédée par un agent quelconque : Boisguilbert voit bien qu'il est impossible d'appréhender les phénomènes de thésaurisation autrement que par les variations de la vitesse de

circulation, une période de référence étant définie au préalable (la « journée » ou le « mois »).

... l'argent [...] est uniquement l'esclave de la consommation, suivant pas à pas sa destinée, et marchant ou s'arrêtant avec elle, un écu faisant cent mains en une journée lorsqu'il y a beaucoup de vente et de revente, et demeurant des mois entiers en un seul endroit lorsque la consommation est ruinée. (Boisguilbert 1707a : 954) ¹²⁶

La vitesse de circulation de la monnaie, par ailleurs, varie suivant les classes sociales puisqu'elle dépend de la propension à dépenser. Elle est plus rapide pour la classe productive que pour la classe oisive¹²⁷.

L'accent placé sur les modifications de la vitesse de circulation possède, bien entendu, des incidences sur l'analyse de l'« offre » de monnaie. Celle-ci, on l'a vu, est constituée de deux parties : la monnaie métallique et les effets de commerce. Cette masse monétaire est très fluctuante. La quantité de monnaie métallique dépend du commerce extérieur et des autres usages que l'on peut faire des métaux précieux¹²⁸. Elle peut être considérée comme largement exogène. La masse fondée sur le « crédit », au contraire, est extrêmement fluctuante, et peut, elle, être considérée comme endogène.

En temps d'opulence, la circulation monétaire est très active et crée elle-même les moyens dont elle a besoin. En termes modernes, l'offre de monnaie suit automatiquement la demande, celle-ci se réduisant par ailleurs à la demande de transaction.

126. Voir aussi les passages, déjà cités, où il est question d'argent « mort » et d'argent « vivant ».

127. « Mais cette somme, comme de mille écus, départie à mille menues gens, aurait fait cent mille mains dans un moindre temps qu'elle n'a résidé dans les coffres de ce riche, ce qui n'aurait pu arriver qu'en faisant par conséquent pour cent mille écus de consommation » (Boisguilbert 1707b : 1006).

128. Autres usages des métaux précieux : « ... la magnificence, où l'orfèvre tient le premier lieu », « des manufactures, et des embellissements des temples et des maisons », et, placé sur le même plan, l'argent que l'on envoie dans les pays lointains d'où il ne revient pas (commerce extérieur) (Boisguilbert 1704d : 967). Cf. 1707b : 987 : à cause des effets de commerce, l'argent devient inutile pour le trafic et « il est obligé, pour ne pas demeurer à rien faire, d'offrir son service au ménage et à la magnificence, et d'avoir recours à l'orfèvre et aux autres ouvrages ».

En temps de crise, au contraire, une partie de la masse monétaire est détruite – celle qui est fondée sur la confiance – alors que la demande croît – ou ne baisse pas aussi vite – et vient buter sur le stock métallique en grande partie exogène. La demande de précaution, en effet, se gonfle considérablement et, on peut le supposer, peut compenser la baisse de la demande de transaction due au plus faible nombre d'échanges et à la baisse des prix. L'exogénéité de l'offre, quant à elle, ne constitue pas un obstacle absolu. Le premier moteur reste la propension à la dépense des agents, variable suivant l'état de l'économie et la catégorie de revenu.

Il est aisé de voir [...] que pour faire beaucoup de revenu dans un pays riche en denrées, il n'est pas nécessaire qu'il y ait beaucoup d'argent, mais seulement beaucoup de consommation, un million faisant plus d'effet, de cette sorte, que dix millions lorsqu'il n'y a point de consommation, parce que ce million se renouvelle mille fois, et fera pour autant de revenu à chaque pas qu'il fera. (Boisguilbert 1695 : 619-620)

À court comme à long terme, et toutes choses égales par ailleurs, ce sont les fluctuations de l'activité économique qui induisent celles de la masse monétaire, et non l'inverse. Boisguilbert eût sans doute souscrit à l'affirmation de Smith, reprise par Marx, selon laquelle les « canaux de la circulation » ne peuvent jamais déborder ; mais il eût alors ajouté que cela n'empêchait pas la monnaie d'avoir une action sur les variables réelles de l'économie, comme son analyse le prouve par ailleurs¹²⁹.

Une conséquence importante de cette analyse est l'existence de ce que l'on pourrait appeler une « trappe à liquidité », mais d'un type particulier : une trappe qui ne jouerait pas par rapport au taux d'intérêt mais au regard des anticipations des agents quant à l'état général de l'économie et des affaires. Si la circulation ne se fait pas, si les échanges stagnent, ce n'est jamais faute de numéraire – le système de Boisguilbert minimise, sur ce point, les

129. Il est donc curieux de voir qu'une exégète aussi attentive que Roberts puisse affirmer que Boisguilbert « accepte le fait que le niveau général des prix augmente ou baisse avec la variation de la quantité de monnaie dans un pays » (Roberts 1935 : 208).

problèmes dus aux entrées et sorties de métaux précieux du fait des parités différentes suivant les places. Les causes de la crise sont ailleurs. Il est absurde, par conséquent, de penser qu'une quantité supplémentaire de numéraire débloquera la situation : elle ira simplement rejoindre les espèces thésaurisées.

Il ne faut point accuser le manque d'argent, mais seulement de ce qu'il ne fait pas son cours ordinaire. Et la vaisselle d'argent réduite en monnaie ces jours passés [édit de 1689] n'a pas apporté plus de remède à ce mal que fait une flotte du Pérou à la misère d'Espagne, laquelle, depuis qu'elle en reçoit, n'en devient pas plus riche, parce que l'argent n'y fait que passer, et elle ne le voit que dans sa naissance. Ainsi, celui de la vaisselle, après son premier cours, a gagné les forts [les riches] dont on vient de parler, et dont il est impossible de le tirer.
(Boisguilbert 1695 : 620-621)

On peut alors expliquer pourquoi Boisguilbert ne prend pas en compte un « marché » de la monnaie en tant que tel, même s'il reconnaît implicitement une certaine action du taux d'intérêt sur la demande de monnaie ou l'importance que peuvent prendre les fluctuations de cette demande sur le marché des fonds prêtables. On peut aussi expliquer, d'autre part, pourquoi la quantité de monnaie semble indifférente en dernière analyse. Car elle est soit endogène – état d'opulence –, soit en grande partie exogène – état de crise – mais, dans ce dernier cas, sans constituer un véritable butoir : dans l'état de crise, la trappe dépend de facteurs qui se situent en amont. D'où l'accent sur le « prix de l'argent » au second sens du terme.

8. Le rôle du taux d'intérêt est bien circonscrit par l'auteur, même si c'est de manière implicite. Il n'apparaît pas, tout d'abord, que ce taux importe directement, en temps d'opulence, pour les activités de la classe productive. Le *Détail de la France* et un mémoire de 1705 (Boisguilbert 1705a) contiennent à ce sujet l'exemple frappant des « revenderesses » qui peuvent se permettre d'emprunter de l'argent au taux usuraire de 400%. (Boisguilbert 1695 : 622). En d'autres termes, les occasions de profits sont telles en opulence qu'elles peuvent s'accommoder d'un taux d'intérêt élevé. Il en ira autrement en temps

de crise. Mais le rôle du taux d'intérêt ne sera alors que la conséquence de la dépression, même s'il contribue à l'approfondir.

Le taux d'intérêt ne concerne pas non plus la constitution d'encaisses oisives dont le montant n'est, là encore, que la conséquence d'un comportement de précaution qui raréfie le numéraire. Ce taux est déterminé par l'offre et la demande de fonds et joue d'abord sur les décisions d'acheter ou non des « biens d'investissement » – terres, charges – dont on a parlé plus haut, ou bien de prêter ces sommes aux financiers ou à l'État essentiellement. C'est la raison pour laquelle, dans les textes, le « prix de l'argent » au second sens du terme est toujours mis en relation avec celui des « biens immeubles » et du rapport qu'ils peuvent procurer. C'est par le biais d'arbitrages entre ces deux marchés que le taux d'intérêt joue tout d'abord sur l'économie : c'est aussi là un des canaux de transmission des déséquilibres. Le schéma peut être le suivant¹³⁰ : le roi, ayant besoin de fonds, emprunte aux traitants, partisans et autres financiers, moyennant un fort taux d'intérêt – 25% – « justifié » par l'urgence de l'opération et par la faible confiance qu'a le public dans les finances de l'État. Les traitants ne possédant pas cette somme eux-mêmes, dans son intégralité ou pour partie, l'empruntent du public en offrant eux-mêmes un taux d'intérêt élevé – 10%. La hausse des taux se trouve ainsi repercutée de proche en proche et les emplois alternatifs moins lucratifs sont négligés, au détriment de l'économie. Les terres tombent en « non-valeur », ainsi que les charges : le patrimoine d'une partie de la classe rentière se trouve dévalorisé.

On fait voir que les marchés que les traitants ont fait avec le Roi depuis quarante ans [...] sont effroyables et absolument ruineux pour le Roi et pour ses peuples, dont les intérêts sont inséparables.

L'intérêt au denier quatre [i.e. 25%] de l'avance de quelques mois seulement [...] que le Roi donne à ces traitants [...] a entièrement dénaturé l'argent qui ne doit composer que la millième partie des biens du royaume, l'a rendu d'un prix excessif, a anéanti les fonds, et a ruiné le royaume d'une triple manière.

130. Boisguilbert prend ailleurs d'autres exemples : celui des rentes sur l'Hôtel de Ville notamment.



Simon VOUET. Allégorie de la justice.

Les prêteurs, voyant le nombre et l'avidité de ces emprunteurs, se sont fait donner le denier dix [i.e. 10%], et tout le monde, trouvant ses grands avantages dans cette usure, n'a plus songé qu'à faire ce commerce sans se soucier des terres ni des charges.

Or, dès que le Roi cessera de donner le denier quatre aux traitants, ceux-ci n'emprunteront pas utilement, comme ils le font, au denier dix, et tout le monde replacera son argent au denier ordinaire, comme par le passé, en achat de terre ou d'autres immeubles; ce qui remettra ces effets en valeur et rendra l'argent moins rare, en rétablissant la proportion qui doit être entre ces deux choses, dont le déconcertement produisait la ruine publique. (Boisguilbert 1705b : 733; voir aussi ibid. : 704)

Les fluctuations et les effets du taux d'intérêt sont bien entendu accentuées une fois la crise déclenchée, quand la confiance est détruite, lorsque se constituent les encaisses de précaution et lorsque, parallèlement, une partie de la masse monétaire disparaît – les « billets » – presque entièrement, rejetant le fardeau de la circulation sur l'autre – les espèces – : la demande de fonds prêtables s'accroît, l'offre se raréfie. Nous reverrons tout ceci. Il reste à souligner ici que le niveau naturel du taux de l'intérêt – le « denier ordinaire » – semble se situer à parité avec le taux de rente, comme l'indique le dernier paragraphe de la citation précédente.

9. Les deux types d'approche successivement présentés au chapitre 3 et dans les sections précédentes reposent sur des conditions communes de réalisation de l'équilibre économique. Qu'il y ait autant de marchés que de branches, ou bien que celles-ci soient regroupées en certaines catégories, le « marché général » (Boisguilbert 1705b : 683) qu'est le royaume ne se trouvera dans son état « naturel », d'« harmonie » ou encore d'« opulence » qu'à l'équilibre mécanique de plein emploi. Cet équilibre est garanti par la « nature » et par la « Providence ».

Il n'y a donc que l'équilibre qui puisse tout sauver ; et la nature seule [...] l'y peut mettre ; mais il ne faut pas l'empêcher d'agir. (Boisguilbert 1704b : 874)

Afin de préciser les idées de Boisguilbert sur le sujet, il convient tout d'abord de se souvenir de la signification particulière des termes utilisés et notamment du sens de ce mot « équilibre » : un mouvement perpétuel d'éléments, une mécanique parfaite puisque naturelle, souffrant de toute intervention étrangère qui en ralentit ou en bloque les rouages. On se souvient de l'image cartésienne des tourbillons. Le libéralisme de Boisguilbert trouve dans la mécanique un ancrage non négligeable. Rien n'est plus faux, donc, que de considérer cet équilibre comme intégralement statique : cette statique existe, elle est globale, mais elle résulte d'une dynamique incessante de ses particules. Ainsi, par exemple, la position des agents au sein de l'équilibre global peut varier : certains se ruinent, d'autres s'enrichissent. Mais si cette

ruine et cet enrichissement se produisent naturellement, de par le tempérament des individus, et ne sont pas provoquées de l'extérieur, la résultante globale ne se modifie pas, n'y ayant sans doute aucune raison pour qu'un tempérament l'emporte statistiquement sur l'autre. Dans les temps d'opulence « les particuliers se pouvaient ruiner, ou par trop de dépense, ou par d'autres causes ordinaires ; mais le corps de l'État n'en souffrait point, et les terres, qui sont le principe de tous les biens, tant réels que d'industrie, changeant de maître, c'était sans aucune diminution de leur juste et première valeur, parce qu'il n'y en avait aucune, ni dans la quantité des denrées qu'elles produisent, ni dans le prix, ni dans la facilité du débit » (Boisguilbert 1695 : 588). En dépit de, ou plutôt grâce à ces mouvements incessants, et par un jeu de compensations naturelles et réciproques, se réalise ainsi l'« harmonie de la République, qu'une puissance supérieure régit invisiblement ».

Or, quand tout l'argent serait entre les mains du menu peuple, où il est toujours meuble, il faut qu'il retourne aussitôt entre les mains des puissants qui le refont immeuble en la plus grande partie, parce que l'harmonie de la République, qu'une puissance supérieure régit invisiblement, subsistant du mélange de bons et de mauvais ménagers, toutes choses, tant meubles qu'immeubles, sont dans une révolution continue, et le riche devient pauvre afin que le pauvre puisse devenir riche. (ibid. : 621)

Seul, cependant, le cours naturel des choses produit cet effet. Il faut laisser agir la nature et, pour cela, se borner à découvrir les causes secondes des rouages de cette grande machine afin de favoriser au mieux son fonctionnement. Dans une optique mécanique, on pourrait aussi, bien sûr, tenter de construire une machine entièrement nouvelle, réglementée et montée de toutes pièces par l'homme. Boisguilbert prend cette alternative au sérieux. Mais une machine entièrement humaine exigerait une réglementation universelle, pour tous les marchés : ainsi, tous les prix fluctuerait, mais, selon l'auteur, la synchronisation des fluctuations annulerait leur aspect dévastateur, le système des prix relatifs demeurant inchangé.

Pourquoi n'a-t-on pas fait défense aux cordonniers, ainsi qu'aux autres ouvriers, de remporter leurs denrées du marché, lorsqu'ils les y auraient

une fois portées, avec injonction de donner les souliers pour deux sols la paire quand on ne leur en offrirait pas davantage ?

Pourquoi n'a-t-on pas enjoint à tous les ouvriers de rester absolument sur le lieu de leur naissance sans en pouvoir sortir, avec une prohibition, sous peine de la vie, de quitter le royaume, en les contraignant de se contenter de tel salaire, pour quelque médiocre qu'il fût, qu'ils pourraient trouver sur le lieu, quoiqu'on leur offrit le double dans d'autres contrées, ce qu'il leur serait absolument défendu d'accepter ?

Voilà, encore une fois, comme il en fallait user si on voulait égaler les armes.

Et de cette sorte, il ne fut jamais arrivé de déconcertement : tout aurait haussé et baissé au niveau des blés, et on les aurait pu donner à vingt sols le setier sans dérangement, parce que les ouvriers auraient repris le prix de douze ou quinze deniers pour leur journée, comme ils auraient dans ces temps du blé à vingt sols le setier et les perdreaux à six. (Boisguilbert 1706 : 799-800)

Le raisonnement de Boisguilbert se fait ici paradoxalement. Mais on voit bien pourquoi l'assignation à résidence des ouvriers et la réglementation du marché des souliers eussent dû aboutir à des fluctuations de prix en phase avec celles du blé. La signification du passage est claire : pas de moyen terme. Ou bien on laisse faire la nature, ou bien l'on crée une nouvelle mécanique. Mais toute position intermédiaire – comme celle que l'auteur avait sous les yeux – est suicidaire. Et puisqu'une machine entièrement nouvelle et réglementée est inconcevable, alors bannissons toute réglementation. « Mais comme cette supposition est impossible et que cette contrainte générale n'est pas praticable, il faut prendre l'autre parti, savoir d'une entière liberté, qui est la seule commissionnaire de la nature » (*ibid.* : 800).

Ainsi, selon Boisguilbert, la mécanique des intérêts individuels suffit pour assurer l'opulence. *Laissez-nous faire*, dit le marchand rouennais Thomas Le Gendre à Colbert.

Or c'est sur ce même principe qu'une personne en place ayant mandé un grand négociant afin de conférer avec lui des moyens de rétablir le commerce, qu'il fallait être aveugle pour ne pas convenir qu'il était ruiné, l'autre lui répondit qu'il y en avait un très certain et très facile à pratiquer, qui était que lui et ses semblables [les ministres, les agents de l'État] ne s'en mêlassent point, et que tout irait parfaitement bien,

parce que l'ardeur de gagner était si naturelle qu'il ne fallait point d'autres motifs que l'intérêt personnel pour les faire agir, qu'il n'y avait qu'une violence continue causée par les intérêts indirects qui tirât de cette situation pour mettre dans celle d'aujourd'hui. (Boisguilbert 1705c : 795) ¹³¹

Et laissez passer :

Regarder la liberté des chemins comme le principe de toutes sortes de commerces, et par conséquent de richesses : une mer remplie de pirates est impraticable ; or, la terre en France est plus couverte d'obstacles dans ses routes, que toutes les mers du monde les plus décriées. (Boisguilbert 1703a : 296)

10. Cette revendication de Boisguilbert d'une entière « liberté du commerce » repose-t-elle sur un acte de foi, ne résulte-t-elle que d'une simple « intime conviction », ou bien peut-elle être rationnellement déduite d'une analyse plus profonde ?

Pour aborder ce problème, il faut revenir aux deux états de la société que nous avons rencontrés : l'*« état d'innocence »* et l'*« état poli et magnifique »* – on négligera pour l'instant, pour ce dernier, la séparation entre la situation d'opulence et l'état dégénéré. Rappelons-nous aussi, au sein de l'état poli et magnifique, les deux types d'approche : par les classes sociales ou par les marchés. Le raisonnement de Boisguilbert porte dans un premier temps sur une comparaison entre l'état d'innocence et le modèle d'équilibre de l'état poli et magnifique illustré par les activités de la seule classe productive.

Tout comme le concept d'équilibre est l'application au niveau économique et social d'une notion qui le dépasse, celui d'échange revêt également, comme on l'a noté, une acceptation fort large : échange entre les hommes, échange des hommes avec la nature ou de la nature avec elle-même. Le principe de l'échange repose sur l'utilité réciproque – le « profit » au sens du XVII^e siècle – que retirent les participants à un tel commerce, le sens des échanges étant donné par l'analogie avec les modèles hydrauliques.

131. L'allusion aux « intérêts indirects » sera rendue explicite par la suite.

... les terres sont entièrement abandonnées, faute de gens qui les cultivent, et les hommes périssent de faim, manque des biens qui excroîtraient sur ces terres s'il leur était permis de les cultiver, bien que ces hommes et ces terres aient réciprocement de quoi se payer de l'utilité qu'ils tireraient les uns des autres. En effet, ces hommes paieraient de leur travail manuel les blés qu'ils recevraient de ces terres pour se nourrir, et ces terres donneraient ces blés pour la peine que ces hommes emploieraient à leur culture ; et ainsi de toutes les professions de la République qui, par un enchaînement mutuel, sont nécessaires les unes aux autres. On peut dire la même chose des années stériles et des abondantes, qui doivent être dans un commerce perpétuel, se fournissant les unes aux autres de ce qu'elles ont de trop pour avoir ce qu'elles ont de moins et qui leur est nécessaire. (Boisguilbert 1695 : 640)

L'utilité réciproque – le profit partagé – constitue donc une condition générale de réalisation de l'équilibre (Boisguilbert 1705c : 748 et 753 ; 1707a : 896). Elle doit être la première des « lois du commerce » (1705c : 753). Là réside l'harmonie puisque les différentes pièces de la machine peuvent communiquer entre elles et, « toujours naturellement très défectueuses » prises séparément, former « un tout très parfait » (à Desmaretz, juillet 1704, dans Boisguilbert 1691-1714 : 311).

Cette idée générale est précisée au niveau économique : la communication et la régulation des activités se font par le moyen des prix. Ceux-ci doivent donc se situer à un niveau tel que chaque contractant y trouve son intérêt. Boisguilbert nomme ces prix les « prix de proportion ». Ce sont ceux qui confèrent l'harmonie, l'opulence. « Ce sont [...] les proportions qui font toute la richesse, parce que c'est par leur moyen que les échanges, et par conséquent le commerce, se peuvent faire » (Boisguilbert 1707a : 891). Le principe est simple : « ... il faut que chaque métier nourrisse son maître » (1707b : 992), i.e. lui permette de subsister et de produire de nouveau pendant la période suivante, d'échanger chaque fois le superflu contre le nécessaire. Il faut donc que le commerce se fasse « à un prix qui est de rigueur [...] c'est-à-dire à un taux qui rende le marchand hors de perte, en sorte qu'il puisse continuer son métier avec profit » (ibid. : 986).



Michel DORIGNY. Allégorie de la justice, 1671 (gravure d'après Simon VOUET).

Cette règle, qui est évidente dans l'état d'innocence¹³² où le faible nombre d'hommes, de besoins et de métiers rend le tout transparent, ne l'est pas moins dans l'état poli et magnifique dans lequel les 200 professions forment « toutes une chaîne d'opulence composée de plusieurs anneaux, où la disjonction d'un seul rend le tout inutile » (Boisguilbert 1704b : 830).

Comme cette justice qui doit être entre deux commerçants, qui ne traffiquent uniquement que l'un avec l'autre, se doit étendre en plus de deux cents professions que renferme aujourd'hui la France, et qu'ils ont tous un intérêt solidaire de l'entretenir, parce que ce n'est que d'elle seule qu'ils peuvent obtenir leur subsistance et leur maintien, il ne faut

132. Cf. Boisguilbert 1707a : 896 : « Si le premier laboureur, trafiguant uniquement avec le pasteur, ne lui avait pas voulu donner assez de blé pour se nourrir, pendant qu'il eût exigé de lui tout son vêtement nécessaire, tiré des dépouilles des bêtes, non seulement il l'aurait fait mourir de faim, mais il aurait lui-même péri dans la suite de froid, en détruisant le seul ouvrier de ce besoin si pressant, savoir, le vêtement ».

pas qu'elle soit déconcertée en la moindre de ses parties, c'est-à-dire que le plus chétif ouvrier vende à perte ; autrement sa destruction, comme un levain contagieux, corrompt aussitôt toute la masse. (Boisguilbert 1707a : 891) ¹³³

Les différents passages cités sont cependant insuffisamment explicites au plan théorique. De quels prix s'agit-il ? Ils doivent au moins, certes, permettre le remboursement des frais de production, entendus au sens large. Mais sont-ils déterminés sur la seule base de ces frais, antérieurement aux transactions, ou bien dépendent-ils de ces transactions, c'est-à-dire de la demande ?

Certains peuvent y voir des « prix naturels » (valeur-travail ou prix de production) avant la lettre, d'autres des prix de type wallassien. La lecture des textes donne raison, en un certain sens, à ces derniers. Certaines expressions sont ambiguës, nous n'en disconvenons pas. Boisguilbert, on vient de le voir, parle d'un échange de « travail » contre les denrées, mais il s'agit d'un échange hommes/nature. Ne lit-on, pas d'autre part, dans la *Dissertation* que, pour que ces prix s'établissent, « . . . il est nécessaire que chacun, tant en vendant qu'en achetant, trouve également son compte, c'est-à-dire que le profit soit justement partagé entre l'une de ces deux situations » ? (Boisguilbert 1707b : 992) Il ne faut pas s'abuser sur les termes. Le mot « profit », on le sait, a une signification fort large incluant l'utilité ; et même s'il devait être pris dans l'acception étroite de la théorie économique classique, ne serait-il pas curieux de parler d'un profit partagé entre l'acheteur et le vendeur ?

D'autres expressions sont également ambiguës, et pourraient fort bien convenir aux prix classiques, telle celle-ci par exemple :

... il faut que toutes choses et toutes les denrées soient continuellement dans un équilibre, et conservent un prix de proportion par rapport entre elles et aux frais qu'il a fallu faire pour les établir. (Boisguilbert 1707b : 993)

133. Cf. encore ibid. : 896 : « Et cette harmonie, d'une nécessité si indispensable alors entre ces deux hommes, est de la même obligation entre plus de deux cents professions, qui composent aujourd'hui le maintien de la France. Le bien ou mal qui arrive à toutes en particulier est solidaire de toutes les autres, comme la moindre indisposition survenue à l'un des membres du corps humain fait périr bientôt tout le reste, et par conséquent le sujet, si on n'y met incontinent ordre ».

Mais en général le contexte ne prête pas à confusion. Le passage précédent, par exemple, est précisé par cet autre :

... pour maintenir cet équilibre, unique conservateur de l'opulence générale, il faut qu'il y ait toujours une parité égale de ventes et d'achats, et une semblable obligation ou nécessité de faire l'un ou l'autre, sans quoi, tout est perdu. (*ibid.*)

Les prix de proportion se rapportent donc à un système d'égalité entre l'offre et la demande de marchandises sur tous les marchés. L'accent sur la demande est partout présent. L'idée est précisée, *a contrario*, par une remarque à propos de la politique économique des Anglais et des Hollandais pour qui tous les moyens sont bons pour réguler le rapport offre/demande et éviter ainsi la rupture des proportions. « C'est la crainte d'un pareil désordre qui fait jeter aux Hollandais le poivre dans la mer, et qui fait donner aux Anglais de l'argent, aux dépens du public, à ceux qui viennent du dehors enlever les blés dans l'abondance » (Boisguilbert 1707a : 920),

Elle est encore précisée, plus directement, par l'accent placé sur les égalités globales en situation d'équilibre :

... on peut dire avec certitude que l'opulence générale [...] est un composé général et perpétuel où chaque particulier doit travailler à tous moments, par un apport et un remport à la masse toujours pareil, tant dans l'un que dans l'autre, le péril étant égal de quelque côté qu'arrive la diminution ; ce qui étant observé exactement, il en résulte une composition parfaite où l'on trouve tout, parce qu'on y apporte tout ; mais du moment que quelqu'un veut déroger à cette règle de la justice, pour prendre plus ou apporter moins que sa part, la défiance alors arrivant, ainsi que le déconcertement des proportions de prix, la masse se corrompt. (Boisguilbert 1707b : 1010)

Notre interprétation, enfin, est confirmée par les développements insistants que Boisguilbert consacre à ce qu'il appelle la « condition tacite » des échanges, qui n'est autre, après la réalisation des « prix de proportion », que la seconde condition de réalisation de l'équilibre économique global. En régime de troc, nous dit l'auteur,

aucun n'achète la denrée de son voisin ou le fruit de son travail qu'à

une condition de rigueur, quoique tacite et non exprimée, savoir, que le vendeur en fera autant de celle de l'acheteur, ou immédiatement, comme il arrive quelquefois, ou par la circulation de plusieurs mains ou professions interposées, ce qui revient toujours au même. (*ibid.* : 986)

Cette « condition tacite » ne joue cependant pas qu'en régime de troc et entre les producteurs. Elle est étendue à l'économie monétaire.

Un laboureur qui vend du blé à un marchand de brocart, ne peut pas prendre de cette denrée en échange, n'étant point de son usage ; mais il reçoit de l'argent qu'il donne à un ouvrier de souliers ou de gros drap, lesquels, tenant leur maison à loyer d'un grand seigneur, ils lui remettent cet argent du laboureur reçu du marchand de brocart, qui lui est restitué ou compensé par ce propriétaire de maison, qui reçoit en contre-échange ce brocart, suivant l'intention des premiers contractants ; et cette circulation est toujours la même, quand le tout n'aurait été effectué qu'après le passage de deux cents mains ou professions [...] comme il est même nécessaire que cela soit pour leur commun maintien. (Boisguilbert 1704d : 966)

et enfin à la prise en compte de la classe oisive :

... les fermiers ne paient leur maître qu'à une condition tacite, quoique non portée dans le bail, savoir que le bailleur achètera ou par lui-même ou par des voies intermédiaires, c'est-à-dire une circulation et une transpiration d'ouvrier à ouvrier, tout ce qui croîtra sur le fonds, autrement, qu'il ne sera pas payé; en sorte qu'il faut que la dérogeance que quelques-uns apportent à ce principe par leur épargne soit remplacée par la profusion des autres, autrement, tout est déconcerté. (Boisguilbert 1705b : 675-676)

Boisguilbert ne pouvait s'exprimer plus clairement. Nous sommes ici en présence de ce que l'on appellera plus tard la « loi des débouchés », mais sous une forme beaucoup moins rigide et dogmatique : ni identité, ni loi toujours réalisée *post factum*, mais simple condition d'équilibre, dont le caractère hypothétique et contraignant n'échappe pas à l'auteur. Il suffit, nous dit-il, qu'un échangiste ne vendre pas sa marchandise à un prix de proportion, ou bien qu'il ne vende pas toutes ses marchandises au prix d'équilibre pour que, ne rentrant pas dans ses frais, il ne soit plus « hors de perte ».

... c'est comme s'il ne vendait point du tout, et périssant, il en arrivera [des échangistes] comme dans ces vaisseaux accrochés dont l'un met le feu aux poudres, ce qui les fait sauter tous deux. (Boisguilbert 1707b : 986)



Le diable d'argent. Gravure satirique, 1680.

« L'on voit les gens de tous métiers / Qui chassent après ce gibier / Pour l'enfermer dans sa bourse. / Chacun juge à son malheur / Que pour rendre le temps meilleur / Il faudrait arrêter sa course. »

Il en irait de même si un agent rompait cette condition tacite et ne redépensait pas les sommes qu'il reçoit. L'échangiste qui rompt la chaîne des échanges

se détruit la terre sous les pieds, puisque non seulement il [...] fera périr [son voisin] par cette cessation, mais même il causera sa perte personnelle, le mettant par là hors d'état de retourner chez lui à l'emplette, ce qui lui fera faire banqueroute et fermer sa boutique. (ibid.)

L'équilibre économique possède-t-il donc, en définitive, quelque chance de se réaliser ? Et, dans l'affirmative, de quelle manière ? Comme l'affirment de nombreux commentateurs, et comme le laisse entendre un passage de la *Dissertation* cité précédemment selon lequel l'équilibre est un « composé général et perpétuel où chaque particulier doit travailler à tous moments » (*ibid.* : 1010), les agents doivent-ils être conscients des difficultés de cette réalisation et celle-ci requiert-elle un « amour propre » fortement éclairé ? Avant de répondre à cette question, il nous faut prendre en compte la dernière condition énoncée par Boisguilbert après les « prix de proportion » et la « condition tacite » des échanges : la concurrence entre les différents agents.

11. Nous retrouvons ici encore l'héritage janséniste. À la base du comportement des agents, dicté par la concupiscence, se trouve naturellement une attitude maximisatrice qui, formulée par Boisguilbert, prend une résonnance très moderne :

... chacun songe à se procurer son intérêt personnel au plus haut degré et avec [le] plus de facilité qu'il lui est possible. (Boisguilbert 1705c : 749)

On conçoit dès lors que, dans ces conditions, l'on puisse s'interroger sur l'existence d'un équilibre. À tout le moins, l'équilibre exige qu'aucun agent ne soit dominant sur le marché, faute de quoi les « proportions » seraient inévitablement rompues en sa faveur.

Il est donc tout d'abord nécessaire que chacun soit dans « une semblable obligation de faire l'un et l'autre », i.e. d'acheter et de vendre, « sans quoi tout est perdu » (Boisguilbert 1707b : 993) :

... il faut que chacune des parties, tant les acheteurs que les vendeurs, soient dans un égal intérêt ou nécessité de vendre ou d'acheter ; autrement, si cet équilibre cesse, celui qui a l'avantage se sert de l'occasion pour faire capituler l'autre, en lui faisant subir cette loi qu'il lui veut imposer. (Boisguilbert 1704b : 876)

Il faut ensuite que le vendeur puisse s'adresser à plusieurs acheteurs, et réciprocement : en somme, une liberté de commerce exempte de toute entrave,

et en particulier libérée des interdictions de transporter des marchandises d'une province à l'autre, ou des obligations de vendre sur des marchés donnés ; libre de tout monopole, oligopole, monopsone... Et la liberté sera d'autant plus effective que les intervenants sur les marchés, de part et d'autres, seront nombreux. L'idée est précisée à propos de l'inévitable exemple du marché agricole :

... le procès, donc, est entre les vendeurs de blé et ceux qui l'achètent. Or, tout ainsi que dans le trafic de toutes les autres denrées, l'un voudrait avoir la marchandise pour rien, et l'autre la vendre quatre fois plus que l'ordinaire, et il n'y a que la certitude où le marchand est, que son voisin, qui a sa maison fournie de pareilles denrées, sera plus raisonnable, qui lui fasse entendre raison lui-même, joint à ce que l'acheteur n'est pas toujours dans la nécessité indispensable de ne se pouvoir passer absolument de ce qu'il avait voulu avoir (ibid. : 848).

...l'intérêt de tout acheteur est qu'il y ait quantité de marchands, ainsi que beaucoup de marchandises, afin que la concurrence leur fasse réciprocurement donner la denrée au rabais, pour avoir la préférence du débit ; [...] au contraire le marchand ne vend jamais mieux que lorsqu'il est assuré, par la rareté de la denrée, qu'il n'a pas beaucoup de concurrents, et que l'acheteur est presque dans l'obligation de la payer à son mot. (ibid. : 849)

Une concurrence que l'on peut qualifier d'équilibrée¹³⁴ doit donc prévaloir sur les différents marchés. Cette condition est-elle nécessaire et suffisante ? C'est selon, semble répondre notre Normand. Oui, pour tous les marchés, à l'exception toutefois de celui des blés. Mais en apparence seulement. La différence qui existe entre les marchés agricole et non agricole réside en ce que, sur le premier, il existe une forte nécessité d'acheter et de vendre qui fait que le moindre avantage au bénéfice de l'une des deux partie est cumulatif et anéantit l'autre.

Le laboureur ne peut non plus se passer de vendre ses blés que celui qui s'en veut fournir se dispenser de manger ; et ce sont ces deux obligations

134. C'est curieusement au nom de la concurrence que Domat (1697 : 148-149) justifie la dérogance pour cause de commerce : l'« interdiction » de commercer faite aux nobles et aux officiers serait due à l'inégalité de poids et d'importance que ces personnes introduiraient dans les marchandages.

qui font le désordre dans ce trafic, et à l'aide desquelles les deux parties dont on vient de parler se font continuellement la guerre. Il y a même plus, c'est qu'un degré d'avantage que l'un a sur l'autre est un levain qui multiplie aussitôt à vue d'œil, et met les choses dans un tel excès qu'un parti terrasse tout à fait l'autre : ce qui est la ruine de l'État, de quelque côté que l'avantage se trouve. (ibid. : 848-849)

Mais le but de Boisguilbert est précisément de montrer que ce type de déséquilibre sur le marché ne peut avoir lieu qu'en régime de réglementation. La liberté du commerce, la concurrence égalisent nécessairement les armes et estompent les différences entre marchés...



Deux œuvres au grand retentissement, et d'esprit janséniste, dévoilent les ruses de l'« amour-propre », de l'intérêt et de l'égoïsme : les *Maximes* le François VI de LA ROCHEFOUCAULD, et *La fausseté des vertus humaines*, de Jacques ESPRIT (ici dans l'une de ses nombreuses rééditions).

12. Ces considérations répondent-elles à la question posée début de la section

précédente ? Les trois conditions de l'équilibre : les « prix de proportion », la « condition tacite » des échanges et la concurrence suffisent-elles à assurer sa réalisation ? Le comportement égoïste et maximisateur des agents ne vient-il pas, à chaque instant, tout compromettre ? Boisguilbert souligne la fragilité de la situation : « c'est la situation la plus périlleuse et qui a le plus besoin de ménagement » et pose finalement le problème de l'atteinte et du maintien de l'équilibre dans des termes très proches de ceux qu'avait employés Nicole pour poser celui de la cohésion sociale (ci-dessus, chapitre 2).

Cependant, par une corruption du cœur effroyable, il n'y a point de particulier, bien qu'il ne doive attendre sa félicité que du maintien de cette harmonie, qui ne travaille depuis le matin jusqu'au soir et ne fasse tous ses efforts pour la ruiner. (Boisguilbert 1707a : 891) ¹³⁵

Faut-il, comme chez Nicole, faire appel ici à l'action de cet « amour-propre éclairé » qui, en liaison avec d'autres institutions morales et politiques, permettait, selon lui, le maintien d'une cohésion sociale ? Dans un texte, Boisguilbert semble effectivement adopter, lui aussi, cette solution. Mais c'est cependant pour rejeter immédiatement l'idée selon laquelle les hommes pourraient se comporter autrement que d'une manière aveugle et égoïste.

Par tous ces raisonnements, il est aisé de voir que, pendant que chaque homme privé travaille à son utilité particulière, il ne doit pas perdre l'attention de l'équité et du bien général, puisque c'est de cela qu'il doit avoir sa subsistance, et qu'en les détruisant un moment à l'égard d'un commerçant avec qui il trafique, quoique, par l'erreur commune et par la corruption du cœur, il croit avoir tout gagné, il doit au contraire s'attendre, si cette conduite devenait générale [...], à en payer la folle enchère par sa destruction entière qu'il se bâtit par là dans la suite [...]. Cependant, tout le travail des hommes, depuis le matin jusqu'au soir, est de pratiquer justement le contraire, et il n'y en a aucun qui ne fût content, en achetant de la marchandise d'un autre, de l'avoir non seulement à perte de la part du vendeur, mais encore tout ce qu'il a vaillant par-dessus le marché, tant l'intérêt aveugle les hommes. (Boisguilbert 1704b : 830-831)

135. « Il n'y a point d'ouvrier qui ne tâche de toutes ses forces de vendre sa marchandise trois fois plus qu'elle ne vaut, et d'avoir celle de son voisin pour trois fois moins qu'elle ne coûte à établir. » (Boisguilbert 1707a : 891)

Pourtant, l'équilibre existe et se réalise malgré tout. L'auteur évoque alors l'action de la Providence : il la qualifie d'« autorité supérieure et générale » et souligne le fait qu'elle ne maintient l'équilibre sur les marchés « qu'à la pointe de l'épée », « n'y ayant pas un moment ni un seul marché où il ne faille qu'elle agisse, puisqu'il n'y a pas une seule rencontre où on ne lui fasse la guerre » (Boisguilbert 1707b : 986) :

...si une autorité supérieure et générale n'intervenait pour arrêter cette avidité à l'égard des denrées absolument nécessaires [...], il y a des hommes assez inhumains pour ne vouloir sauver la vie à leurs semblables, dans des occasions pressantes, qu'au prix de tout leur bien ; et comme cette police ne peut pas être égale dans le détail, il faut y suppléer d'une façon indirecte, en empêchant, par une autorité puissante, qu'une marchandise ne [de]vienne la proie et la victime de l'avidité d'un commerçant, lequel serait content, si cela était à sa disposition, de sacrifier tout à son intérêt particulier, indépendamment de la religion et de l'humanité, qui sont entièrement bannies de ces démarches de ventes et d'achats, parce qu'on croit avoir satisfait à Dieu et aux hommes en n'usant point de fraude et de supercherie, et ne faisant que profiter de la nécessité des occasions urgentes. (Boisguilbert 1704b : 831)

Il serait faux cependant de croire que la réalisation de l'équilibre économique tient du miracle – ou, pire, qu'elle nécessiterait l'intervention incessante et puissante du politique ; la signification du terme « providence » a été établie précédemment (chapitre 1) et l'acception du terme est la même pour Boisguilbert que pour Nicole ou pour Domat. La « Providence » est la providence-loi, et désigne les causes secondes instaurées par Dieu au commencement du monde pour le fonctionnement de l'univers.

Dès lors, dans le domaine de l'économie, que peut donc désigner Boisguilbert par ce mot ? La concurrence. C'est la concurrence qui est cette force supérieure, cette force « coercitive » comme la nommera Marx. L'action de la « Providence » ne fait que traduire les lois de fonctionnement du marché en régime de liberté du commerce.

Ce n'est qu'à la pointe de l'épée que la justice se maintient dans ces rencontres ; c'est néanmoins de quoi la nature et la Providence se sont

chargées. Et comme elles ont établi des retraites et des moyens aux animaux faibles pour ne devenir pas tous la proie de ceux qui, étant forts, et naissant en quelque manière armés, vivent de carnage, ainsi, dans le commerce de la vie, elle [la nature] a mis un tel ordre que, pouvu qu'on la laisse faire, il n'est point au pouvoir du plus puissant, en achetant la denrée d'un misérable, d'empêcher que cette vente ne lui procure sa subsistance [...]. On a dit, que pourvu qu'on laisse faire la nature, c'est-à-dire qu'on lui donne sa liberté, et que qui que ce soit ne s'en mêle que pour y procurer de la protection et empêcher la violence. (Boisguilbert 1707a : 891-892)

C'est la concurrence qui régule l'économie et prend le pas sur les deux autres conditions de réalisation de l'équilibre, les incluant comme ses corrolaires. Et ceci en l'absence d'amour-propre éclairé. Elle force les intérêts à l'obéissance, elle constraint à l'accord, et donc au bien général. Pour s'en convaincre, il n'est qu'à relire la description que Boisguilbert effectue de l'action de « la nature et la Providence ».

On mesure donc, cette fois, l'audace de l'auteur. En somme, les « vices privés » font les « bénéfices publics »¹³⁶. Nicole, Domat et toute la tradition janséniste se trouvent dépassés d'un coup. La mécanique sociale est auto-régulée. La concurrence prend à la fois la place de l'« amour-propre éclairé » et de tous les liens politiques, sociaux, moraux ou religieux qui sont les fondements de la « nation organisée ». L'ordre politique, cette « invention admirable », passe au second plan, voire s'estompe fortement. Le rôle de l'État ne disparaît pas mais se borne à « ménager »¹³⁷ l'équilibre, à « procurer de

136. La formule percutante de la *Fable des Abeilles* n'a pas de quoi surprendre. Elle n'est paradoxalement qu'en apparence. L'œuvre de Boisguilbert en est une parfaite illustration, avant la lettre. Il suffit de définir les termes de « privé » et de « public ». Pour Boisguilbert, ainsi qu'il ressort de nombreuses citations, le terme privé désigne surtout la vie professionnelle des agents de la classe productive. Le *Dictionnaire de l'Académie* (1694) définit également privé comme l'absence de charge publique. « Qui est simple particulier, qui n'a aucune charge publique. C'est un homme privé, vivre en homme privé, une personne publique est obligée à plus d'égards qu'une personne privée. »

137. Il faut prendre le mot « ménager », ou celui de « ménagement », dans sa signification d'alors. Il traduit l'administration, la gestion, le « management ». Boisguilbert l'utilise souvent : il parle du « bon ménager sur sa terre », du « blé bien ménagé », ou de l'« excellent usage du ménagement d'une partie de ce corps de réserve » (les greniers publics de blé).



Orazio GENTILESCHI. La félicité publique triomphant, vers 1624.

la protection et empêcher la violence ». Il veille au respect des conditions d'une concurrence libre. L'État ne fournit plus les règles du jeu : il arbitre une partie qui lui est imposée.

Pourachever cette analyse, deux remarques s'imposent encore. La première a trait au « ménagement » de l'économie. S'il doit réaliser la liberté du commerce, ce « ménagement » ne signifie pas pour autant un non-interventionnismeabsolu. Il est des situations dans lesquelles l'État doit intervenir. Elles concernent bien entendu les marchés agricoles puisque leur nature particulière fait que l'équilibre peut y être fragile. Dans certains cas une action directe sur ces marchés est indispensable : nous en verrons la logique (chapitre 6).

Mais, et ce sera là notre seconde remarque, qu'est-ce qui nous assure que le gouvernement agira de la sorte ? Les gouvernants font eux-mêmes partie d'un ensemble plus vaste : la classe oisive, celle des rentiers, dont le comportement peut, à tout moment, compromettre l'équilibre. Aucun mécanisme, en effet, ne régule cette classe de l'intérieur. Ses éléments ne sont pas soumis à la force coercitive de la concurrence. On se souvient, de plus, qu'ils viennent greffer leur circuit des revenus sur la structure d'équilibre général de la classe productive, modifiant du même coup celle-ci. Tout est donc à redouter de leur part, et c'est d'eux, et d'eux seuls, que proviendront effectivement les chocsdestabilisateurs qui provoquent la chute de l'état poli et magnifique de la situation d'opulence dans celle de crise.

Il est [...] à propos [de] faire un détail plus particulier, et de montrer que si c'est une richesse que cette ample possession de tout ce que l'esprit peut découvrir au-delà du nécessaire, c'est la situation la plus périlleuse et qui a le plus besoin de ménagement ; autrement il arrive que ce qui a été institué pour faire jouir du superflu ne sert, quand les mesures sont mal prises, qu'à priver du nécessaire, jetant en un instant un État du faîte de l'opulence au dernier degré de disette (Boisguilbert 1707b : 985-986).

On peut dire que tout ce qu'on doit présumer de ces mémoires est que, quelque essentielles que soient à la bonne ou mauvaise disposition du pays les qualités du climat et du terroir, cependant, l'exemple de l'Espagne et de la Hollande montre évidemment que l'habileté ou la méprise de ceux qui gouvernent y contribue pour le moins autant que



Versailles, plafond du salon de la Paix. Allégorie de l'abondance.

la nature. (Boisguilbert 1695 : 638)

On comprend alors le sens de la démarche de Boisguilbert : l'introduction d'un état d'innocence entre la Chute et l'état développé de la société. On remarquera que les conditions de réalisation de l'équilibre économique sont établies comme si l'on était encore dans cet état d'innocence : un équilibre général, sans classe oisive. Le modèle d'opulence n'est donc pas une description fidèle de la société que Boisguilbert avait sous les yeux. Il ne constitue, précisément, qu'un modèle, mais à atteindre. En cas de succès, on se rapprochait ainsi le plus possible de l'état primitif, au plan des effets tout au moins, sans pour autant pouvoir y revenir véritablement : la nature de l'homme est corrompue, et le phénomène d'évolution est irréversible. La classe des rentiers, d'autre part, en ne troubant pas l'équilibre, ferait par là même oublier sa présence, évitant ainsi qu'un farfelu ne surgisse pour réclamer son euthanasie... Une neutralisation de l'acte initial de violence ?

Le problème devient donc plus complexe. Si, dans les conditions indiquées,

les membres de la classe productive peuvent se livrer sans dommages à leur « amour-propre » non éclairé, on pressent qu'il n'en sera pas de même pour les rentiers. La conscience des conséquences de leurs actes, un « amour-propre éclairé », sera nécessaire à leur opulence, voire à leur maintien, et les maux proviendront des dérogeances à cette règle. Mais la question se complique encore pour la fraction gouvernante de cette classe. Non seulement elle devra se méfier de ses « intérêts particulier » (mal entendus), comme tout le groupe auquel elle appartient, mais elle devra également surveiller ses propres élans charitables. Nous retrouvons là une idée de Nicole, modifiée. Selon Nicole, la charité pratiquée dans le monde doit éviter de prendre un visage farouche et s'efforcer de se rendre aimable : parler, par conséquent, elle aussi, un langage faux. Ce thème est transposé par Boisguilbert au plan de la politique économique, et limité au personnel dirigeant de l'État. Lorsqu'on songe aux dégâts provoqués par la politique des blés, souligne-t-il, on en est d'autant plus navré qu'ils ne profitent à personne et sont au départ un effet de bons sentiments, d'une volonté de venir en aide aux peuples. Mais les peuples en souffrent. « La piété et la charité chrétienne viennent encore de surcroît, et l'on se persuade avoir mérité le paradis en disant qu'il faut que les blés soient à bas prix, afin que le pauvre monde puisse subsister » (1704b : 864).

L'amour-propre, surtout lorsqu'il est placé dans un lieu éminent, ne prend pas plaisir que l'on lui fasse concevoir qu'il a été très longtemps dans une erreur très grossière [...]. Ce qu'il y a de plus fâcheux est que le parti contraire prétend avoir de son côté l'amour ou la pitié du pauvre et les plus justes mesures pour éviter les sinistres effets d'une stérilité violente [...]. Étrange fatalité de la monarchie, de n'avoir, pour être riche et heureuse, qu'à se défendre du zèle et des bonnes intentions de ceux qui la régissent ! (à Desmaretz, novembre 1704, dans Boisguilbert 1691-1714 : 335-336)

Au gouvernement, la charité, elle aussi, doit être éclairée...

LES CHOCS DÉSTABILISATEURS

CINQ

Langage de cour et vérité marchande

LE PRINCIPE FONDAMENTAL DE L'UTILITÉ RÉCIPROQUE dans l'échange se traduit, pour ce qui concerne l'équilibre de la classe productive, par le respect de trois conditions : les prix de proportion, la condition tacite des échanges et une concurrence sans entraves. Nous avons suggéré que, selon Boisguilbert, la dernière contrainte englobe les deux autres : c'est ce qu'il faut préciser à présent. Un problème laissé en suspens doit aussi être abordé : celui de l'articulation entre l'approche par les groupes sociaux et l'approche par les marchés agrégés ; car, au travers des considérations qui suivent, nous retrouvons la question – partiellement laissée de côté jusqu'à présent – de la position particulière de la classe oisive au sein de la société et au regard de la réalisation de l'équilibre économique.

Qu'une libre concurrence permette la réalisation des prix de proportion est une chose qui va de soi pour notre auteur. Aucun agent ne dominant les autres, personne, sur un marché particulier, n'étant dans une obligation de vendre ou d'acheter plus pressante que son co-échangiste, et le choix du co-contractant n'étant pas imposé, on peut supposer que les proportions se réalisent en information parfaite, i.e. mettent tout le monde « hors de perte ». Le comportement maximisateur des agents est ainsi contrôlé. Il s'agit là d'une

approche de type équilibre général reposant sur une régulation automatique par les prix. Ce sont les fluctuations des rapports d'échange qui permettent d'apurer les marchés. Mais ces fluctuations, « dans les temps d'opulence », sont faibles : malgré les mouvements particuliers des agents, l'équilibre est censé se maintenir si aucun choc « violent » ne vient le perturber. Il résulte également de tout ceci que la condition tacite est respectée : l'hypothèse d'une thésaurisation est absurde en opulence. En effet, les éléments les plus « riches » de la classe productive se pénalisaient eux-mêmes en conservant leur argent dans les coffres¹³⁸ ; quant à l'immense majorité des « pauvres », elle n'est pas en mesure d'épargner. L'argent peut être placé, bien sûr, prêté à un autre agent qui le dépensera lui-même : pour que tout demeure en ordre, il suffit alors que le taux d'intérêt reste à son niveau naturel.

Le comportement de la classe productive dans son ensemble apparaît donc comme relevant d'un pur automatisme. Ses éléments sont les rouages d'une machine dont les commandes sont aux mains de la classe oisive, et répondent de manière mécanique aux impulsions qui lui sont transmises. Aucun processus d'apprentissage sur les marchés, comme nous le verrons : un comportement fondamentalement non adaptatif, presque instinctif. En somme, Boisguilbert nous dépeint, avant la *Fable*, une belle ruche bourdonnante :

... il faut supposer une vérité, que tout ce que les peuples font et traitent depuis le matin jusqu'au soir, et même souvent durant la nuit, c'est uniquement pour boire, manger et se vêtir, qui sont toutes choses très naturelles et très nécessaires, que l'on apprend en naissant, que l'on pratique avec plaisir, et dont l'on ne souffre la moindre interruption qu'avec la même violence qu'on se verrait ôter la vie. (Boisguilbert 1705c : 746)

Mais comment concilier cette approche générale de l'équilibre avec l'analyse agrégée des marchés ? D'une part, en effet, Boisguilbert complète cette approche par la ré-introduction de la classe oisive, ce qui lui confère son aspect hybride d'équilibre général mêlé de rapports sociaux. D'autre part, il

138. « ... la plus mauvaise situation d'un marchand, lorsque le commerce va, est d'avoir son argent inutile dans son coffre, parce qu'il ne lui produit rien ».



LOUIS XIV par Louis Ferdinand II ELLE, vers 1665.

souligne que les prix, sur les marchés agrégés, ou du moins sur deux d'entre eux – produits manufacturés et travail –, ne sont pas entièrement flexibles, mais rigides à la baisse : par conséquent, il semble qu'au sein de cette analyse certains mécanismes de régulation – les prix – ne soient pas en mesure de fonctionner.

Il est possible, cependant, de lever ces objections. Pour ce qui concerne la première, c'est-à-dire la place des rentiers dans le modèle à cinq branches, une solution naturelle s'impose. Les rentiers sont aussi des consommateurs, et, dans certains cas, des vendeurs ; ils se répartissent donc sur les différents marchés suivant leur qualité. Solution banale, si l'on ne remarquait – comme ce sera fait ci-dessous – que le comportement des oisifs se distingue, même sur les marchés, de celui des éléments de l'autre classe, et que certains marchés leur sont de fait réservés – en simplifiant, la demande de biens manufacturés émane essentiellement d'eux, par exemple. Il conviendra seulement d'apporter deux correctifs à ce tableau : d'une part la fraction supérieure de la classe productive, que l'on appellera pour faire bref celle des « entrepreneurs » – fermiers, régisseurs, grands marchands, maîtres-artisans –, peut aussi adopter ce comportement, se situant de la sorte à la frontière de deux mondes ; et, d'autre part, les rentiers peuvent parfois intervenir sur un marché dans une fonction qui n'est pas la leur normalement – comme vendeurs sur le marché des produits agricoles essentiellement – : mais ils désorganisent alors ce marché par leur action, et la confusion qu'ils créent ne fera que traduire une intrusion non naturelle et donc non souhaitable dans un univers qui n'est pas le leur.

La seconde objection touche de plus près encore à la problématique de Boisguilbert. Car, après tout, pourquoi avoir adopté deux démarches ? La première ne suffisait-elle pas à dégager les conditions de l'équilibre économique et, par là même, une typologie des chocs déstabilisateurs ? Ici réside une originalité de l'auteur : son intention fut aussi de décrire le fonctionnement de la crise, sa propagation dans l'économie, et il le fit en ayant recours à cette structure simplifiée en cinq marchés qui permet justement d'analyser



Atelier de LE BRUN. Allégorie à la gloire de LOUIS XIV.

la répercussion des chocs et les effets de report dus aux agents. Les conditions d'équilibre sont les mêmes qu'auparavant. Mais c'est précisément parce qu'elles sont identiques que Boisguilbert ne les aborde pas pour cette optique qui lui paraît par ailleurs le prolongement naturel de ses autres analyses. En revanche, s'il introduit des hypothèses de rigidité des prix, c'est parce qu'il n'analyse ces cinq marchés qu'en régime de déséquilibre.

Ce point apparaîtra mieux par la suite, mais une simple remarque peut venir préciser les choses dès à présent. Comment et pourquoi Boisguilbert est-il amené à parler des rigidités de prix ? Uniquement lors de la prise en compte des effets des importantes fluctuations des prix agricoles, de manière directe – influence sur les salaires monétaires – ou indirecte – par le biais des revenus –, la composition du salaire réel étant à très forte dominante agricole et les revenus étroitement liés à l'évolution des rentes. Or, ces grandes fluctuations ne se produisent qu'en période de crise : elles ne font que traduire les déséquilibres qui prévalent dans l'économie. L'équilibre, lui, est caractérisé par une stabilité des prix relatifs, ou par de très petites variations : les rigidités n'ont alors aucune importance et l'équilibre est relativement stable. On perçoit du même coup pourquoi Boisguilbert souligne le fait que cet équilibre économique « est la situation la plus périlleuse et qui a le plus besoin de ménagement ». Des perturbations importantes provoquent, par le moyen de ces rigidités notamment, des processus cumulatifs qui précipitent durablement dans une situation de sous-emploi sans qu'il existe dans ce cas de mécanisme automatique de retour à l'état optimal, du moins tant que la cause « violente » n'est pas levée.

2. Tout comme il existe un équilibre possible au sein de la classe productive, il doit aussi en exister un entre cette classe productive et la classe oisive puisque celle-ci ne doit pas perturber les prix optimaux de proportion ; c'est même son intérêt bien compris dans la mesure où ses revenus – rentes ou impôts – dépendent de toute évidence de l'état de l'économie. Mais la situation particulière dans laquelle se trouve le groupe des rentiers provoque la rupture continue de cet équilibre. Afin d'en déterminer les causes, il convient

d'examiner de plus près les conditions de l'harmonie entre les classes.

Le principe général de l' « utilité réciproque » et du « profit également partagé » dans le commerce entre les « producteurs » s'applique également à celui – entendu, bien évidemment, dans la signification extensive de l'époque – entre les deux groupes sociaux. L'harmonie doit, là aussi, être la règle. Est-ce à dire que nous devons retrouver dans ce cas les trois conditions dégagées dans le chapitre précédent ?

Boisguilbert répond par l'affirmative : des proportions doivent s'établir entre les groupes, la condition tacite des échanges doit toujours être respectée et il convient que les agents appartenant aux différentes classes voient leurs rapports réglés par une « force supérieure » afin qu'aucun ne prenne le dessus au détriment de l'autre. De ces trois exigences, nous avons déjà noté la seconde : dans les exemples fournis par Boisguilbert, le propriétaire doit dépenser tous les revenus que lui fournit le fermier. Nous retrouverons ce principe. Pour l'heure, restent à établir la première et la troisième conditions.

La règle des proportions¹³⁹ entre classes est clairement formulée. Après avoir insisté sur la solidarité qui existe entre les différents groupes sociaux, qui est elle-même une extension de la solidarité des professions¹⁴⁰, Boisguilbert ajoute que, chacun devant y trouver son compte, des relations équilibrées doivent s'établir entre ces groupes : « . . . l'intérêt de ces deux états est d'être dans un perpétuel commerce ; et comme la première loi du travail est que l'une et l'autre partie y trouve son compte, sans quoi il cesse entièrement, parce qu'il détruit son sujet, il faut absolument tenir la balance égale, afin

139. Dans la littérature économique, le vocabulaire des « proportions » est d'abord utilisé pour ce qui concerne les monnaies, dans le cadre du bimétallisme : il était question de conserver certaines proportions de convertibilité entre les monnaies d'or et d'argent. L'expression est aussi utilisée en rapport avec l'imposition. Des proportions entre les différents types de monnaie, Bouteroue passe aux proportions entre la monnaie et les marchandises. Enfin, Boisguilbert semble généraliser l'expression aux proportions de toutes les marchandises entre elles, i.e. au système des prix relatifs. Cependant, le terme « proportion » conserve aussi chez lui une acception fort large, désignant l' « harmonie » qui doit régner partout. Ceci est très net dans le Détail de la France — où Boisguilbert parle notamment de « manque de proportion dans un édit ».

140. « La Providence a voulu [...] [que] les riches et les pauvres fussent réciproquement nécessaires pour subsister ».

de partager l'utilité et qu'un des bassins ne venant pas à pencher trop d'un côté par la survenue de quelques poids extraordinaires, il n'emporte pas tout le profit de l'autre, ce qui le mettrait hors d'état de continuer à l'avenir » (Boisguilbert 1704b : 834).

Les proportions dont il s'agit ici ne concernent évidemment pas les seuls prix relatifs comme au sein de la classe productive. Il peut bien être question, implicitement, de certains rapports marchands entre classes, qui se rapportent aux revenus perçus par les rentiers. Les fermages et les droits afférant à certaines charges, notamment, peuvent être considérés comme des prix de location de biens immeubles ou des rémunérations de services. Mais c'est surtout l'impôt qui est visé : la charge doit en être répartie sur tous, à proportion des capacités de chacun. Toute exemption constitue une atteinte à la juste proportion, à l'harmonie qui doit régner entre les groupes sociaux.

Et quand Dieu a commandé de payer les tributs aux princes, il a prévu de parler à tout le monde, non pas aux misérables et aux indéfendus seulement, qui ne s'en pourraient exempter ; ou bien ce précepte aurait été inutile, puisqu'il n'aurait eu lieu qu'à l'égard de ceux qui n'auraient pu faire autrement. (Boisguilbert 1695 : 628)

Ce vocabulaire des « proportions » appliqué à l'impôt n'a pas de quoi surprendre : il était certainement courant. Richelieu l'utilise, également dans un souci d'équilibre entre les divers états de la société, mais sans qu'il soit question chez lui d'abolir les priviléges : il ne s'agit alors que d'imposer raisonnablement les personnes ou les lieux non exempts¹⁴¹.

Par ailleurs, l'impôt direct n'est pas seul en cause, et nous verrons ce qu'il en est des charges indirectes, pour reprendre une terminologie moderne. Le propos concerne aussi tous les autres types, non négligeables, de contributions publiques, comme le logement des troupes par exemple, qui font toujours pencher la balance du même côté. La création continue d'offices, pour reprendre le thème favori de l'auteur, n'est pas seulement dommageable au

141. Cf. Richelieu 1632-1638 : 254-255 : « Mais il y a un certain point, qui ne peut point être outrepassé sans injustice, le sens commun apprenant à chacun qu'il doit y avoir proportion entre le fardeau et les forces de ceux qui le supportent ».



LOUIS XIV par Hyacinthe RIGAUD, 1701.

patrimoine des officiers ; elle comporte inévitablement des surcroûts de charges qui retombent sur les non-privilégiés :

on compte pour rien un article général qu'on a toujours mis à chaque création : exemption de tutelle, curatelle, collecte, logement des gens de guerre et autres charges publiques, et souvent même exemption de taille, en renvoyant toutes ces choses sur le reste du peuple, comme si c'était sur un pays ennemi. Et comme ce sont tous les plus riches qui achètent ces charges, il s'ensuit que tout le fardeau tombe sur les misérables. Ainsi, cette ruine de proportion, entre des personnes qui doivent contribuer également aux charges publiques, fait le même effet dans un État qu'une voiture de deux mille pesant, qu'on donnerait à porter à quarante chevaux de Paris à Lyon, et qu'on chargerait toute entière sur trois seulement ; lesquels succombant à la première journée, on en usât de même à l'égard des trois autres, et continuant jusqu'au bout, il est certain que tous périraient à moitié chemin, sans qu'on en pût accuser l'excès du fardeau, mais la disproportion à le partager aux bêtes de somme suivant leur force. (Boisguilbert 1695 : 641)

Tous ces exemples ne sont évidemment qu'une application de propositions plus générales dont on peut préciser le sens et dégager les principes théoriques. Les nombreux passages de Boisguilbert concernant l'impôt et les réformes fiscales, par exemple, ont pu voir leur contenu varier au fil des écrits, ce qui a pu surprendre des lecteurs. Dans toutes les remarques de Boisguilbert sur le sujet, il faut cependant bien distinguer les principes, des différents plans d'urgence, donc transitoires, qu'il a pu proposer dans tel ou tel mémoire. Dans le *Mémoire sur l'assiette de la taille et de la capitation*, par exemple, il souligne que « le peu de temps qui reste et la conjoncture ne sont pas propres à faire un règlement général par tout le royaume qui ait lieu dès cette année » (Boisguilbert 1705b : 688) et précise, à propos des aides, notamment, que les propositions formulées ne le sont qu' « en attendant un règlement général et entier » (ibid. : 736). Les réformes proposées, en outre, ne sont pas vraiment originales après au moins un siècle de débats autour de ce thème, au cours duquel les positions les plus différentes ont pu s'exprimer (Vignes 1909). Mais il est essentiel de remarquer que les principes sur lesquels Boisguilbert fonde ses projets, n'ont pas varié ; que ces principes se

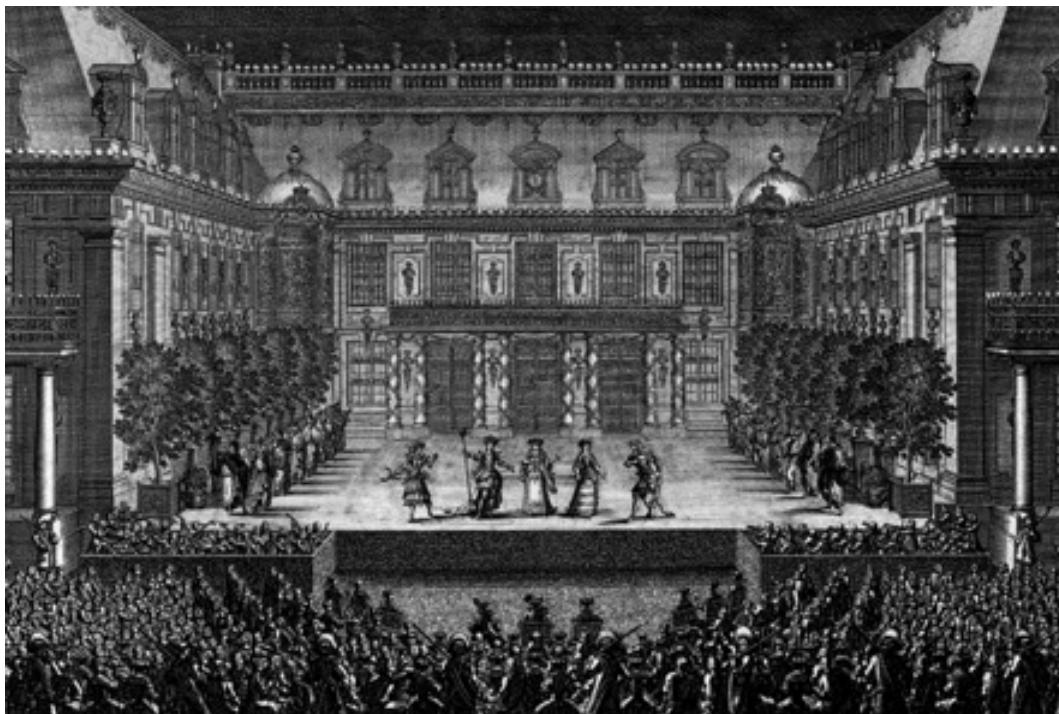
rapportent à la conception théorique de base ; et que cette dernière permet d'établir une typologie claire des chocs déstabilisateurs.

3. Le raisonnement de Boisguilbert est simple. Puisque l'harmonie repose sur les proportions de prix et de classes, tout ce qui vient affecter ces proportions est cause de déséquilibre. Il est alors possible de classer les chocs déstabilisateurs en deux catégories : les atteintes à la situation dans laquelle se trouve la personne même de l'échangiste, d'une part, et celles qui portent directement sur sa marchandise, de l'autre. En somme, « quand le marchand ou sa denrée sont atteints subitement de quelque coup violent et imprévu » (Boisguilbert 1707b : 993). Deux points d'impact possibles, par conséquent, dont il est aisément de distinguer les effets. Avec une restriction toutefois : Boisguilbert ne se place que dans les cas de chocs violents et/ou répétés. Dans ce cas, comme pour les fluctuations du prix du blé, une certaine amplitude du mouvement est nécessaire pour que la situation d'équilibre soit abandonnée.

Le premier point d'impact est la « personne » même de l'échangiste. C'est son revenu qui est touché, donc aussi le degré de nécessité dans lequel il se trouve de vendre ou d'acheter. Il se produit alors un effet quantitatif initial : une modification de l'offre et/ou de la demande, toutes choses égales par ailleurs. Un effet-prix induit, en sens inverse, suivra en conséquence, première atteinte aux proportions. Lorsque de nombreux acheteurs ou vendeurs, précise Boisguilbert,

sont mis dans la nécessité d'acheter moins ou de vendre plus vite, pour satisfaire à quelque demande inopinée [impôts directs en hausse par exemple], ou s'abstenir de dépenser par la même raison, voilà aussitôt la denrée à rebut, ou manque d'acheteurs, ou parce qu'il faut la jeter à la tête ; ce qui n'arrive jamais sans ruiner le marchand. (Boisguilbert 1707b : 993)

L'analyse du second point d'impact dégage un processus symétrique. Une atteinte à la marchandise signifie d'abord un choc sur son prix. À cet effet-prix initial succédera un effet-quantité induit et de sens contraire. « Si c'est la denrée personnellement qui est attaquée par une atteinte particulière, et qui, étant donnée précédemment à un prix courant avec profit du marchand,



La société de cour. Représentation de l'*Alceste* de Jean-Baptiste Lully, sur un livret de Philippe Quinault, dans la cour de marbre du château de Versailles en 1674. Gravure de Jean LE PAUTRE, 1676 (détail).

a besoin d'une hausse par celle qu'elle a reçue inopinément, comme un nouveau tribut, pour rendre le vendeur hors de perte, et l'acheteur n'en voulant point entendre parler, la nécessité de vendre où est le marchand, pour subsister journellement, l'oblige à sacrifier sa ruine future au temps courant » (Boisguilbert ibid. : 994).

Munis de cette distinction opérée dans la *Dissertation*, nous constatons que tous les effets pernicieux que Boisguilbert dénonce peuvent être classés dans l'une ou dans l'autre de ces deux catégories. La réglementation du marché du blé, par exemple, ou bien encore les « affaires extraordinaires » concernant les charges, entrent dans la première. Les droits de passage, impôts indirects et autres contrôles des poids et mesures dans la seconde. On

voit également que, pour inadaptée que soit la désignation¹⁴² moderne d’impôt direct ou indirect – où classer la gabelle ? –, son application à la réalité de l’Ancien Régime n’est pas totalement dépourvue de justifications. Les impôts directs ou indirects mal conçus correspondent respectivement à des atteintes du premier et du second type. La gabelle fait alors partie du premier ensemble : elle frappe directement le revenu des sujets, les mettant éventuellement en situation d’avoir à vendre davantage ou à acheter une moindre quantité de marchandises sur les autres marchés¹⁴³. Enfin, il est bien entendu que si un impôt indirect nouveau touche de plein fouet une marchandise particulière sans que le vendeur ne souhaite le répercuter sur le prix de celle-ci, c’est son revenu qui en souffre et nous nous trouvons dans le premier cas d’impact noté ci-dessus.

Par rapport à la situation optimale représentée par l’état d’opulence, il ne faut donc toucher ni aux systèmes de prix relatifs, ni à la structure de la dépense. D'où le principal précepte fourni par Boisguilbert : l’impôt doit être neutre par rapport à ces prix et à cette dépense, il doit être « pulvérisé », c'est-à-dire également réparti et proportionné aux capacités de chaque agent – son revenu – ou de chaque objet – son prix.

... tout impôt singulier sur une seule denrée est mortel à tout l’État,
parce que tout y étant solidaire, les autres, au lieu de partager le far-

142. Domat (1697 : 82) se réfère aux deux sortes d’impôts comme relevant d’une distinction concernant leur rendement (certain/incertain) : les contributions directes étaient en effet des impôts de répartition et non de quotité. « Il résulte [...] qu’au lieu que pour les contributions personnelles et celles des fonds le prince peut fixer son droit à une certaine somme telle qu’il veut l’imposer ; il ne peut régler de même ce qu’il pourra tirer des contributions sur les denrées et les marchandises ; puisque chaque année il peut arriver des changements qui rendent impossible de fixer ces droits à une somme certaine et précise. ». Domat justifie par là le fait que les contributions soient affermées : « ... c'est par cette raison que ces sortes de contributions se donnent à ferme par des baux aux enchères, ou par des traitants pour un certain prix » (*ibid.*). Il est vrai qu'il ajoute : « ... il pourrait aussi donner les contributions des tailles personnelles et réelles à des traitants par des forfaits, selon que les circonstances des temps et les conditions des traités pourraient les rendre plus avantageux que ne le serait le recouvrement par les mains des officiers de qui c'est la charge » (*ibid.*). Boisguilbert, avec d’autres réformateurs fiscaux, réclame au contraire la suppression des circuits indirects de collecte de l’impôt.

143. Cependant Boisguilbert n’analyse jamais les effets de l’impôt sur le sel, contribution pourtant très discutée : ce silence peut surprendre et a été remarqué.

deau, le lui laissent tout entier, ce qui les ruine toutes par contrecoup, manque d'intelligence ; au lieu que les impôts personnels par rapport aux facultés générales de chaque sujet se répandent et se partagent sur toute la masse, et font l'impartition de la charge au sol la livre sur chaque denrée, [ce] qui est absolument nécessaire pour le commun maintien (Boisguilbert 1707b : 1009).

... un impôt personnel pour le prince justement partagé, comme la répartition se fait sur toute la masse de l'État, au sol la livre de la force de chaque espèce, la charge en est imperceptible, comme tous les corps pulvérisés qui ne produisent aucun effet violent, tombant sur des corps robustes. (Boisguilbert 1706 : 802)

En fonction de toutes ces considérations sur le maintien nécessaire des proportions entre les classes, l'importance prise par les développements sur l'impôt dans les écrits de l'auteur – et sur lesquels nous n'avons pas à nous étendre ici – se conçoit donc. Il a suffi d'en dégager la logique : les exemples sont nombreux de ces « bourreaux de la consommation », de droits absurdes qui empêchent le commerce¹⁴⁴, pour ne pas parler de l'incroyable réglementation des tailles qui paraît bien justifier, en fin de compte, ce jugement apocalyptique :

... l'on peut assurer que si les démons avaient tenu conseil pour aviser au moyen de damner et détruire tous les peuples du royaume, ils n'auraient pu rien établir de plus propre à arriver à une pareille fin. (Boisguilbert 1707a : 886)

144. Cf. Boisguilbert 1705c : 750 en particulier. Boisguilbert cite de nombreux exemples par ailleurs : une marchandise supporte quelquefois jusqu'à onze droits différents, et la charge d'un vaisseau « vingt-six droits ou déclarations » (Boisguilbert 1707a : 924-925). Tout comme la pierre de la fable provoque la chute et brise le pot au lait, une mauvaise imposition ruine les campagnes. « C'est la même chose dans les campagnes : un œuf de 3 deniers donne un poulet ; ce poulet, une poule grasse, qui se vend 30 et 40 sols ; ces 30 à 40 sols, deux cochons à lait ; ces deux cochons à lait engrangés, ce qui se fait aisément par les menus frais, forment 60 livres ; ces 60 livres, un cheval, avec lequel on monte un demi-labourage, ou l'on fait un commerce de menue mercerie, ce qui peut produire de très grandes richesses. Et quoique ce détail, pris à la lettre, ait quelque chose de ridicule, il est toutefois absolument vrai, et l'on voit tous les jours de riches laboureurs et marchands qui ont commencé par porter longtemps sur leurs épaules toutes leurs facultés et magasin » (Boisguilbert 1705a : 367-368).



La Cour. Promenade de LOUIS XIV dans les jardins de Versailles,
par Étienne ALLEGRAIN (détail).

4. Il reste à traiter de la troisième condition : l'équivalent d'une libre concurrence devrait pouvoir s'établir entre les classes. Nous savons déjà que cette condition ne peut pas être remplie et l'analyse ultérieure nous le confirmera. Les rentiers constituent un groupe dominant dont une fraction possède le pouvoir et ne sont soumis à aucune « force coercitive » équilibrante. Leur comportement, bien entendu, s'insère dans un système de règles, mais fort différentes de celles de la concurrence : il s'agit des règles de la « civilité », de la « politesse ». Et leur conduite, en s'y conformant, les mène inévitablement à adopter une attitude multipliant les chocs déstabilisateurs. D'où les tentatives répétées de Boisguilbert de convaincre cette classe d'abandonner cette attitude à courte vue qui la ruine elle-même à terme.

... les particuliers qui croient faire leur fortune, et la font même apparemment dans une déroute si universelle, en pêchant, comme l'on dit, en eau trouble, ne montent si haut qu'afin que leur chute les blesse davantage. La nature qui les voit courrir devant elle, sans faire semblant de les apercevoir, ne les oubliera pas à la fin dans sa vengeance ; le crédit qu'elle leur fait leur sera cher vendu, puisqu'ils ne seront jamais que des misérables lorsqu'ils croiront pouvoir seuls être riches (Boisguilbert 1707b : 1000).

Si donc les riches entendaient leurs intérêts, ils déchargereraient entièrement les misérables de leurs impôts, ce qui en formerait sur-le-champ autant de gens opulents ; et ce qui ne se pouvant sans un grand surcroît de consommation, laquelle se répandant sur toute la masse d'un État, cette démarche dédommagerait au triple les riches de leurs premières avances, étant la même chose qu'un maître qui prête du grain à son fermier pour ensemercer la terre, sans quoi il en perdrait la récolte. Et la pratique du contraire par le passé coûte, de compte fait, à ces puissances, six fois ce qu'ils ont prétendu gagner, en envoyant tous les impôts sur les misérables. (ibid. : 1006-1007)

On ne peut s'empêcher, cependant, de penser que Boisguilbert s'époumone en vain et qu'il n'est pas loin de croire, comme Nicole, que « c'est se tromper que de prétendre que des discours contraires aux inclinations naturelles et aux impressions communes puissent avoir beaucoup d'effet ». Un espoir, cependant : le roi. De par sa position le plus fragile élément du système, mais aussi le plus fort. Lui seul peut tenir lieu de mécanisme régulateur

qui fait défaut à sa classe, par le « ménagement » de l’État, bien sûr, mais aussi par l’exemple qu’il peut donner aux sujets. Boisguilbert partage sans doute la vieille opinion selon laquelle « ne fut jamais République en laquelle la santé ou la maladie ne découlât du chef à tous les membres » (Bodin 1568 : 117).

5. Une typologie simple des chocs déstabilisateurs a été établie. Il faut à présent approfondir l’analyse et voir pour quelles raisons ces chocs sont inévitables.

À peu près tous les chocs résultent de ce que l’on pourrait appeler une information imparfaite. Il s’agit en premier lieu, bien sûr, d’une information imparfaite concernant les « véritables intérêts » de la classe oisive : mais affirmer ceci n’aurait rien de très novateur. Ce manque d’information sur les rouages authentiques de l’économie et les conditions de l’équilibre proviennent, fondamentalement, de la structure même de la société. La séparation en deux classes et les phénomènes qu’elle engendre, c’est-à-dire la « politesse » et la monnaie forment un voile opaque qui masque immanquablement la réalité des choses. Dans ce contexte, les « intérêts particuliers » à court terme des rentiers provoquent la misère générale, et non les bénéfices publics comme le faisaient ceux de la classe productive : ils ouvrent même la voie à ce que Boisguilbert nomme les « intérêts indirects » dont l’effet, encore plus dévastateur, est assimilé à ceux des « fléaux de Dieu ».

Ce thème revient sans cesse sous sa plume. Pour ne relever que quelques expressions modérées figurant dans la première œuvre publiée, le *Détail de la France*, on notera que la « consommation » a été détruite à cause « des intérêts personnels, qui ont fait que l’on a surpris Messieurs les ministres en obtenant des édits également dommageables au Roi et au peuple » (Boisguilbert 1695 : 587). Les deux causes de la baisse de la « consommation » sont alors bien distinguées.

Il y en a deux essentielles qui, bien loin d’être l’effet de quelque intérêt public, ne sont au contraire produites que par quelques intérêts particuliers [...]. La consommation a cessé parce qu’elle est devenue

absolument défendue [à cause de l'incertitude de la taille] et absolument impossible [à cause des aides et douanes]. (*ibid.* : 590)

On voit comment tout ceci s'articule avec un autre thème favori, celui de la « surprise » des ministres. Ceux qui conseillent les gouvernants les trompent

bien qu'ils ne profitent pas en leur particulier pour la cinquantième partie du mal qu'ils font au corps de l'État, le surplus du bien qu'ils enlèvent étant entièrement anéanti, leur intérêt, quelque petit qu'il soit en comparaison du mal, prévaut à l'utilité publique, ce qui est aujourd'hui érigé en profession ordinaire, remplie de personnes de la plus haute protection. De manière que, quoique les désordres sautent aux yeux, et que le Roi ait un intérêt très grand, sans parler de celui des peuples, de les faire cesser, personne jusqu'ici n'a été assez osé pour leur déclarer la guerre, ou plutôt à leur manœuvre. (*ibid.* : 625)

Le raisonnement est mené en deux étapes. Sont tout d'abord considérées la position de la classe oisive dans son ensemble au sein de la société et les raisons du caractère inadapté de ses actes. Vient ensuite la prise en compte du problème spécifique au groupe issu de cette classe, qui tient les commandes de l'État.

6. La démonstration de Boisguilbert, là encore, repose sur une idée : l'apparition d'une classe oisive engendre simultanément celle du bandeaup qu'elle se place elle-même devant les yeux. Il est à propos, dit Boisguilbert, « de faire une description de ce qui s'appelle aujourd'hui ‘politesse’ par un très mauvais usage, après quoi on n'aura pas de peine à croire que d'une pareille cause on en voit de si pernicieux effets » (Boisguilbert 1705c : 765). Cette politesse « consiste principalement en quatre articles », dont deux concernent plus particulièrement le gouvernement et seront analysés dans le paragraphe suivant. Pour ce qui est du comportement général de la classe oisive, les deux premières caractéristiques démontrent comment celle-ci est amenée à négliger l'intérêt public au profit du sien propre.

La première caractéristique est « une magnificence extraordinaire en maisons tant de la ville que [de] la campagne, en habits, en meubles, en trains, en équipages et en tables » (*ibid.*). Cette caractéristique, Boisguilbert ne peut

pas la déplorer fondamentalement : elle pousse à la dépense et se trouve à l'origine de l'apparition de toutes les professions du superflu, professions qu'il faut bien maintenant entretenir. Mais elle fragilise aussi la structure économique. L'auteur dénonce l'acharnement que les oisifs mettent à se procurer ce luxe, et le temps qu'ils y consacrent, négligeant ainsi les autres activités : « ... pour ce premier article, qui est la magnificence, comme elle ne se peut entretenir dans tous ses membres [de l'État], qui sont infinis, sans une application continue en quelque état que l'on soit, c'est autant d'atteinte ou de diminution que reçoit l'application nécessaire aux occupations plus sérieuses » (*ibid.*). Ces autres activités ne sont pas décrites. Il peut s'agir de l'administration de l'État, de la bonne gestion des patrimoines, surtout agricoles, ou du grand commerce.

La deuxième caractéristique de la « politesse » est plus précise, et produit des effets plus dommageables. Elle est une suite de la première et consiste à « se procurer les moyens de cette dépense sans faire crier les marchands » (*ibid.*). En d'autres termes, le financement du luxe et de la magnificence propres aux oisifs passe avant tout autre préoccupation, et chaque fois que le bien public se trouve mis en balance avec cette nécessité, c'est bien entendu le premier qui est sacrifié. Pour le maintien de la magnificence, en effet,

... il faut du bien proportionné, c'est autant d'ennemis que l'intégrité et le désintéressement nécessaires au maniement des affaires publiques se forment, étant bien difficile que toutes les fois que la subsistance de pareille dépense, que l'on fait passer en nature et en espèce de nécessité, se trouve en compromis avec l'intérêt du peuple, comme cela arrive tous les jours, on se condamne à diminuer sa dépense, son train et sa table.
(*ibid.* : 765-766)

Ainsi, potentiellement, la classe oisive, ou une fraction d'entre elle, forme un bloc de pression tendant à faire prendre des mesures allant à l'encontre de l'intérêt général.

À ces deux premières caractéristiques qui n'ont en elles-mêmes rien de véritablement original, il faut cependant ajouter ce que Boisguilbert dit par ailleurs des phénomènes d'opacité liés à la monétarisation de l'économie.



À la gloire de la politique interventionniste : l'Almanach royal, 1666.
« Manufactures royales établies par Sa Majesté à l'avantage de tous ses sujets,
pour le commerce des pays étrangers ».

L'apparition de la monnaie, liée aux classes, joue en effet deux rôles bien distincts dont l'analyse ressort à l'évidence de celle des embûches posées par l'état avancé des sociétés. Explicitement, la monnaie renverse tous les rôles naturels dans l'État et, de « valet », devient le « tyran » du commerce. Implicitement, c'est elle qui permet l'accumulation oisive de la richesse : la thésaurisation. Le premier phénomène détruit les prix de proportion, le second la condition tacite des échanges et donc, à terme, les proportions également. Tous deux sont évidemment liés à la nature de la monnaie : elle est un voile, mais opaque. Commençons par le rôle implicite joué par la monnaie, dont les effets sont les plus connus.

Fondamentalement, la classe oisive possède une propension à consommer inférieure à celle de la classe productive. L'argent, parvenu dans ses mains, s'immobilise inutilement au fond des coffres sans être recyclé, à défaut de consommation, en prêts ou investissements divers. Ne faisant que recevoir, la classe oisive n'a aucune conscience de la nécessité d'une circulation ininterrompue. Par là, elle rompt la condition tacite.

... il faut rappeler ce qu'on a dit ci-devant, savoir qu'un écu chez un pauvre ou un très menu commerçant fait cent fois plus d'effet, ou plutôt de revenu, que chez un riche, par le renouvellement continual et journalier que souffre cette modique somme chez l'un ; ce qui n'arrive pas à l'égard de l'autre, dans les coffres duquel des quantités bien plus grandes d'argent demeurent des mois et des années entières oiseuses, et par conséquent inutiles, soit par corruption de cœur aveuglé par l'avarice, ou dans l'attente d'un marché plus considérable. Or, sur cette garde, le Roi ou le corps de l'État ne retirent aucune utilité, et ce sont autant de larcins que l'on fait à l'un et à l'autre. (Boisguilbert 1707b : 1006, voir aussi ibid. : 997)

La remarque concernant « l'attente d'un marché plus considérable » ne doit pas faire illusion. Dans le *Détail* Boisguilbert remarque que les « riches », « ne faisant que de grosses affaires, attendent longtemps que leur somme soit fournie, même dans les meilleurs temps, pour faire sortir l'argent, ce qui est toujours très préjudiciable à l'État » (Boisguilbert 1695 : 621). Le contexte montre qu'il ne s'agit là que d'achat de terres, de charges, de constitutions

de rentes, en bref de biens possédés, pour l'essentiel, par la classe oisive ou marquant le passage d'un individu d'une classe à l'autre. Il ne s'agit pas de la reconstitution des avances productives par les différents types d'entrepreneurs, qui, au demeurant, sont remises régulièrement dans le circuit, du moins en temps d'opulence.

Il existe donc ici une première cause de rupture de l'équilibre entre les prix de proportion des différentes marchandises.

Explicitement, ensuite, l'argent contribue encore par d'autres manières à rompre ces proportions : soit en provoquant la rupture des prix d'équilibre de quelques marchandises, agricoles en premier lieu ; soit en causant la rupture du prix de proportion de la monnaie : le taux d'intérêt.

La monnaie, équivalent général qui ne devrait être qu'un moyen de circulation, engendre une illusion : celle d'être la véritable richesse, puisque avec elle tout peut être acquis. Cette illusion provoque un renversement de l'ordre naturel des choses : les marchandises, qui devraient être tout, ne sont rien ; et l'argent, de « valet et esclave du commerce », en devient le « tyran ». « C'est de cette disposition que l'argent a pris son premier degré de dérogance à son usage naturel : l'équivalence où il doit être avec toutes les autres denrées, pour être prêt d'en former l'échange à tous moments, a aussitôt reçu une grande atteinte » (Boisguilbert 1707b : 979). Il est demandé pour lui-même, comme réserve de valeur, symbole et gage de richesse. C'était vrai pour la classe productive, mais uniquement dans les périodes de dépression. Ceci est par contre toujours vérifié pour la classe oisive, et ce comportement, à terme, ruine les proportions d'une manière indirecte à cause de la thésaurisation, ou d'une manière directe par l'action intempestive et inadaptée des rentiers sur des marchés sur lesquels ils n'ont rien à faire.

Tous les moyens sont bons, en effet, pour se procurer ce « fatidique métal ». Le rentier ne se contente pas de conserver celui qu'on lui verse comme revenu habituel : il n'a cure de garder sous leur forme naturelle les fruits provenant de ses propres domaines ou ceux qui lui sont fournis par ses métayers. Il se débarrasse de ceux-ci à tout prix, au sens propre du terme, pour

les convertir en espèces. Il adopte par là même, bien qu'indirectement, un comportement inattendu de vendeur sur les marchés agricoles, qui désorganise ceux-ci et casse les prix de proportion. « Car du moment qu'il [l'argent] l'emporte sur toutes les choses les plus précieuses, à un si haut point que l'on en aime mieux une très petite quantité que quatre fois davantage d'autres denrées, par rapport au temps et au prix précédents, on peut assurer que loin d'être le lien du commerce, suivant sa nature et sa vocation, il en devient entièrement le bourreau et le destructeur » (Boisguilbert 1705c : 680).

Ce mécanisme est bien décrit dans la *Dissertation* de 1707.

Un homme voluptueux, qui a à peine assez de temps de toute sa vie pour satisfaire à ses plaisirs, s'est moqué de tenir sa maison et ses magasins remplis de grains et d'autres fruits de la terre, pour être vendus au prix courant en temps et saison ; ce soin, cette attente et cette inquiétude ne se sont pas accommodés avec son genre de vie ; la moitié moins d'argent comptant, même le quart, font mieux son affaire, et ses voluptés en sont servies avec plus de secret et plus de diligence.

(Boisguilbert 1707b : 979) ¹⁴⁵

L'éloignement de la vie « privée » (ci-dessous) dans lequel se trouve le rentier, et l'opacité introduite par les relations monétaires, masquent donc la réalité des opérations de production et d'échange, et par conséquent les conditions de leur maintien optimal. Les expressions employées par Boisguilbert sont, à cet égard, symptomatiques : « ...l'argent sert de manteau pour le moins à d'aussi grandes absurdités ; sous cette couverture, on suppose et on exige l'impossible » (Boisguilbert 1707b : 984), notamment en matière d'imposition. La situation est d'autant plus dramatique que les dégâts provoqués par ces actions ne font que renforcer le rôle non naturel de la monnaie

145. Cf. Boisguilbert 1707b : 979-980 : « Ainsi cette main basse que l'on fait, dans ces occasions, de toutes sortes de denrées, dérange d'une terrible façon l'équilibre qui doit être entre l'or et l'argent et toutes sortes de choses. L'âpreté que l'on a pour recouvrer l'un, et la profusion que l'on fait de l'autre, élèvent le premier jusqu'aux nuées, et abaissent l'autre jusqu'aux abîmes. Voilà donc l'esclave du commerce devenu son tyran [...] et il est certain que presque tous les forfaits seraient bannis d'un État si l'on en pouvait faire autant de ce fatal métal ; le peu de service qu'il rend au commerce [...] ne vaut pas la centième partie du mal qu'il lui cause ». C'est ce passage, en particulier, qui a pu faire passer Boisguilbert pour un auteur prônant un retour à l'« état d'innocence » et donc au troc.

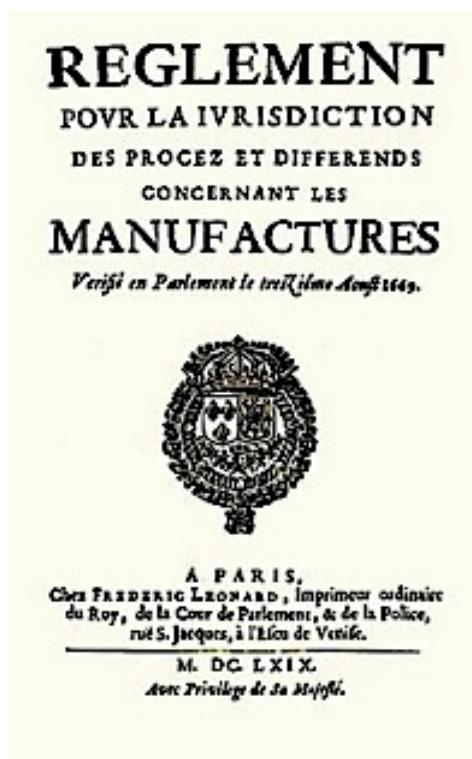


D'après Charles LE BRUN. LOUIS XIV visitant la manufacture royale des Gobelins avec COLBERT en 1667. Tapisserie des Gobelins, 1673 (détail).

et accentuent les effets dépressifs.

En induisant la ruine du commerce et en « mettant tout le monde dans la défiance », tout d'abord, ils empêchent « que l'on ne puisse trafiquer par crédit et par billets » (*ibid.* : 980). Les autres formes de moyens de circulation disparaissent, renforçant le rôle de la monnaie métallique.

L'argent est rare, parce que sa nature étant de garantir la tradition des échanges lorsqu'ils ne se font pas immédiatement, et partageant cette fonction avec une infinité d'autres effets [...], leur destruction



Quelques règlements de manufactures, édictés par COLBERT, Paris 1669.

lui renvoie tout le fardeau personnellement sur le corps, pendant que bien loin qu'il lui soit permis d'augmenter la vitesse de sa marche par ce surcroît d'occupation, c'est cela même qui la retarde. (Boisguilbert 1704d : 970)

Ensuite, la ruine des producteurs, celle de l'État, i.e. en général la nécessité dans laquelle beaucoup de personnes se trouvent de se procurer des espèces, provoque une hausse du taux d'intérêt et d'usure (voir l'analyse du marché des fonds prétables).

Enfin, cet attachement à la monnaie facilite également beaucoup le vol, la fraude et la banqueroute. Le vol, tout d'abord (vieille idée s'il en est) : on dépouille aisément un homme de tout son avoir sous forme monétaire, ce qui serait impossible autrement¹⁴⁶. La banqueroute et la fraude possèdent des

146. « Si toutes les facultés se terminaient aux denrées nécessaires à la vie, les brigands

effets plus pernicieux : elles minent la confiance mutuelle que doivent avoir les contractants, « déconcertent » par là entièrement le commerce en jetant la suspicion sur les « billets » de tous les négociants après avoir, au passage, contribué à perturber le système des prix relatifs optimaux. On sait que le jeu des banqueroutiers, explique Boisguilbert,

et leur manœuvre sont de se servir de la réputation bien ou mal acquise pour acheter de tous côtés à crédit, à tel prix que l'on y veut mettre, parce qu'ils sont bien assurés qu'ils n'en débourseront jamais rien, puis ils le revendent sur-le-champ argent comptant, la moitié ou les deux tiers moins, et continuent cette fraude jusqu'à l'échéance des billets, qu'ils font cession entière, sous de prétendues pertes dont il les faut croire, attendu que la conviction du contraire est un procès éternel, encore plus ruineux envers ceux qui perdent que la banqueroute même. Et cette fraude est ce qu'il y a de moins désolant par rapport à tout le corps de l'État, attendu que cette cherté que cela met à l'argent par ces crues d'usages, quoique criminel, le portant jusqu'au ciel, ainsi qu'on l'a dit, fait descendre à même temps l'autre côté de la balance, savoir celui des denrées, jusqu'aux abîmes : l'un prend le prix des pierres précieuses, et l'autre n'est plus que de la poussière, par la prodigalité que l'on en fait afin de parvenir à ses desseins criminels. Et bien que ces démarches ne se rencontrent qu'en quelques particuliers, elles ne laissent pas d'être contagieuses à toute la masse. (*ibid.* : 980-981)

7. Si les plus grands effets destructeurs de l'argent tiennent à sa nature d'écran, empêchant une bonne connaissance des phénomènes économiques, et, par l'illusion qu'il crée, facilitant les comportements déstabilisateurs, ce rôle se perpétue lorsqu'on passe à l'analyse des décisions gouvernementales. Et il se double d'un phénomène encore plus aigu d'information. Pour le voir, il faut se pencher sur les deux autres caractéristiques de la « politesse » : l'une concerne les relations entre les deux classes de la société, l'autre les liens au sein de la classe oisive.

perdraient ces deux facilités pour voler, ils ne pourraient enlever qu'une petite quantité de biens à la fois, pour laquelle même emporter il leur faudrait un grand nombre de chevaux et de voitures impossibles à cacher, parce que tout serait [...] aisément à découvrir » (Boisguilbert 1707b : 980).

La troisième caractéristique de la « politesse », en effet, consiste en une séparation radicale, matérielle et culturelle, entre les deux classes de la société. Elle réside en un « grand éloignement de la hantise [fréquentation] du petit monde, comme artisans, marchands et laboureurs, étant indigne d'un homme en place d'avoir aucun commerce avec ces sortes de gens, bien que ce soit eux seuls qui enrichissent un État » (Boisguilbert 1705c : 765). De cette coupure radicale découlante, on s'en doute, une profonde méconnaissance et une incompréhension réciproques.

Mais à présent il y a un si grand chaos [abîme] entre les personnes relevées en dignité et le peuple que l'on ne sait non plus ce qui se passe chez les uns et les autres réciproquement que l'on n'a connaissance en France de ce qui se fait à la Chine. (ibid. : 766)

Le problème, souligne Boisguilbert, est extrêmement sérieux, d'autant plus que s'y ajoutent les effets de la quatrième composante de la « politesse ». Car toutes les causes qui font que les dirigeants sont coupés de la nation induisent la nécessité d'un recours à des médiateurs entre les deux parties. Le vocabulaire de l'auteur est fort caractéristique à cet égard. Boisguilbert se présente lui-même comme l'avocat (1707a : 881) des peuples, leur orateur (1704b : 871), ceux-ci devant obligatoirement avoir des interprètes, des ambassadeurs (1705c : 768). Le sous-titre même du premier *Factum de la France* : ‘Le Nouvel ambassadeur arrivé du pays du peuple’ (1705c : 741) souligne cette constante préoccupation (cf. aussi ibid., : 772, 773, etc.), tout comme ce passage très caractéristique de cette même œuvre :

De façon que l'auteur de ces mémoires se constituant aujourd'hui un nouvel interprète et un ambassadeur extraordinaire de ce pays inconnu du peuple, nouvellement arrivé en la contrée polie, qui n'en avait eu jusqu'ici connaissance que par des impostures engendrées par l'intérêt, souffertes et non démenties par les mêmes causes, il n'est pas étonnant qu'il parle un langage si nouveau. (ibid. : 769)

Conséquence de cette incompréhension : une scission totale, déjà notée, et préjudiciable à l'État, entre la « théorie » et la « pratique ». Les responsables gèrent un monde qui leur est étranger : « Depuis le plus grand seigneur jus-



« Louis dort près de ses louis d'or ».
Gravure hollandaise, fin du règne de LOUIS XIV.

qu'au dernier ouvrier, il y a des baromètres certains d'opulence, et évidents à ceux qui ont la pratique de la vie privée, mais qui sont lettres closes pour tout ce qui n'en a que la simple spéculation, comme sont tous Messieurs les intendants des provinces, quelque bien intentionnés qu'ils soient. Le cru de Paris, dont ils sont tous originaires [...], est fort peu propre à donner la connaissance d'un État, puisqu'on y peut posséder de très grandes richesses sans avoir un pied de terre, que l'on compte pour le dernier des biens [...] ; l'on renferme ordinairement toutes ses attentions à l'égard de la campagne, en ces quartiers-là, à des embellissements et décorations de maisons de plaisance » (Boisguilbert 1707a : 944-945).

Le thème est repris de nombreuses fois (voir par exemple Boisguilbert 1704b et 1706). Si les « théoriciens » n'ont aucune pratique, les « praticiens » sont incapables de théoriser. Les premiers sont coupés des affaires réelles et concrètes ; les seconds ont sans doute perdu l'habitude de se gouverner eux-mêmes, étant dirigés. Il faudrait allier les deux pour ne pas se tromper, mais la réalisation de ce souhait n'est pas aisée¹⁴⁷ :

... la véritable connaissance des grains étant une suite nécessaire d'un assemblage continual de pratique et de spéculation à leur égard, on peut dire que ces deux dispositions ont été si fort séparées depuis quarante ans par une si grande distance, que la possession de l'une par la situation du sujet a été une exclusion formelle à avoir jamais l'autre.
(Boisguilbert 1704b : 877)

Le choix des intendants de province est donc essentiel, puisque ce sont eux qui recueillent et qui font circuler l'information. Il n'existe aucune échappatoire, affirme Boisguilbert. Ce choix doit se porter sur « de fidèles interprètes sur les lieux », connaissant bien les rouages de la vie économique. Il faut absolument « être curieux de recouvrer et d'employer des esprits supérieurs [...] ayant la pratique de la vie privée » (Boisguilbert 1703a : 297) et ceci « indépendamment de la naissance et des emplois en supposant comme incontestable que le bénéfice d'esprit et de mérite ne fut jamais à la nomination

147. Voir aussi le passage caractéristique reprenant le thème de la tour de Babel (Boisguilbert 1704b : 828).

des noms et des richesses » (*ibid.*). Le Tiers est fort nombreux, et comprend en son sein des sujets de qualité. Pourquoi n'en pas éléver quelque-uns ?

Si, par malheur pour la France, les gens nés dans les richesses sont dans une si grande ignorance de ce détail, qui est une suite nécessaire de l'opulence – cet art, non plus que les autres, ne s'apprenant que par la pratique, savoir la vie privée –, d'autre côté, jamais le Tiers état, en nul siècle ni en aucun endroit de la terre, n'eut des sujets si habiles et si éclairés qu'ils se trouvent aujourd'hui en France, parce que la nature et l'art et le travail qui manquent aux gens de qualité y ont également concouru. (Boisguilbert 1706 : 811)

Ce recours à la classe productive ne constitue pas cependant une panacée. Boisguilbert le reconnaît : on ne joue pas « à coup sûr en faisant choix de sujets du Tiers état » (*ibid.* : 812). Mais la pépinière est fort large, et le choix ne doit porter que sur ceux qui ont « été héros, d'un aveu public, chacun dans leur profession, et de difficile exécution » (Boisguilbert 1706 : 812 ; voir aussi 1703a : 297).

La quatrième caractéristique de la « politesse », enfin, complique encore la question. Elle concerne les rapports intra-classe oisive, fondés, comme l'ont souligné à l'envi tous les moralistes du siècle, sur le langage faux et la dissimulation. Elle « consiste à déguiser continuellement ses véritables sentiments, trahir sa conscience en la vérité, en sorte que l'on appelle le blanc noir, et le noir blanc, lorsqu'il est question de faire sa cour, et que cela contribue à sa fortune » (Boisguilbert 1705c : 765). Le langage de la Cour et des salons s'impose contre la vérité marchande des faits et des chiffres. Il joue vis-à-vis de la « vérité » le même rôle que la monnaie au regard des marchandises. On conçoit donc que, dans ce contexte, une information lucide, déjà difficile à obtenir par ailleurs, devienne impossible à réunir.

Quelle sorte de commerce et quelle richesse pourrait acquérir un marchand qui ne manderait que des mensonges à ses correspondants et qui recevrait d'eux des avis de pareille nature, et si, lorsqu'il a envoyé de la marchandise dans un pays éloigné qui ne s'y est pu vendre, on ne lui écrivait pas aussitôt qu'il n'en achetât plus sur le lieu, et qu'il se défit même de celle qu'il pourrait avoir dans ses magasins ? Ne serait-il pas obligé de faire banqueroute ? C'est pourtant ce que nous voyons

arriver tous les jours à l'égard du peuple, et les ministres du second ordre croiraient avoir fait une dérogeance à la politesse s'ils avaient averti ceux qui tiennent les premières places qu'il y a eu de la surprise dans la publication d'un édit, et qu'il le faut révoquer, autrement, qu'il en coûtera considérablement et au Roi et au peuple. (*ibid.* : 767)

Ces problèmes d'information ne se posent pas qu'au niveau le plus élevé du gouvernement, mais aussi à tous les échelons de l'administration du royaume et en particulier, Boisguilbert y revient, à celui des intendants. Qui envoie-t-on en effet dans les provinces pour y tenir ce rôle ? « . . . un jeune homme, né et élevé dans Paris presque toujours comme un prince [...], c'est-à-dire un sujet nourri dans les plaisirs, l'abondance, les louanges et les applaudissements, sans pratique, expérience ni usage de quoi que ce soit que d'avoir commandé partout à la baguette », ménageant les uns et se laissant corrompre par les autres ; on achète sa protection « argent comptant, attendu qu'il n'y a point de saint qui ne veuille avoir son cierge. On demeure d'accord qu'il y a quelques-uns de ces Messieurs qui ne sont pas entièrement dans ce dernier cas, mais tous se trouvent [...] dans l'autre, savoir une forte ignorance des intérêts du commerce et du labourage » (Boisguilbert 1706 : 810).

8. Il n'est donc pas étonnant que, dans cet environnement opaque, où la communication ne peut se faire entre les différents éléments de la machine sociale¹⁴⁸, des conséquences graves surgissent inévitablement. Elles sont de deux sortes. Elles peuvent se traduire, tout d'abord, par une cascade de mesures et de règlements inappropriés. Elles donnent aussi lieu à la naissance d'un groupe social parasite – les « intérêts indirects » – qui s'interpose entre les rouages naturels et en aggrave ainsi le dysfonctionnement, pour son plus grand bénéfice mais au prix de la ruine générale.

148. « C'est uniquement la politesse qui a produit tout le désordre qui, ruinant entièrement la ligne de communication qui doit être entre tous les membres d'un État, en a rompu toute la liaison, et a fait qu'un corps replet et parfaitement bien composé est devenu un corps paralytique en toutes ses parties, le sang n'ayant pu couler librement par les vaisseaux pour porter à chaque endroit ce qui lui était nécessaire pour son maintien, en sorte que les uns en ayant trop et les autres peu, les uns ont péri par trop de plénitude, et les autres par faiblesse » (Boisguilbert 1705c : 764).



Une révolte fiscale. Allégorie de la révolte du papier timbré (1675)
par Jean CHALETTE (détail).

Les mesures inappropriées tout d'abord. Il est significatif que l'image de Babel s'impose à leur sujet : « . . . jamais dans la confusion des langues, lorsqu'on voulut bâtir cette fameuse tour, il n'y eut une pareille méprise dans le commerce des ouvriers qu'il s'en est rencontré depuis trente à quarante ans entre les règlements, édits et déclarations » (Boisguilbert 1705c : 777). C'est bien une question de langage, donc d'information et de communication qui est de nouveau soulignée. L'exemple du principal impôt direct, la taille, est évocateur et confirme que, pour Boisguilbert, l'analyse du phénomène monétaire doit être placée sur ce même plan. Il est impossible, pense-t-il, que l'on ait pu froidement édicter une réglementation des tailles ordonnant que celui qui recueille trente mesures de blé sur sa terre en paiera quarante, alors que celui qui en recueille deux cents n'en donnera que quatre. Un raisonnement en

termes réels n'aurait jamais permis une telle absurdité ; mais sa formulation en termes monétaires la rend possible et permet tous les abus.

Comme une pareille demande, ainsi que l'exécution, aurait une vue et un visage effroyables, il les a fallu masquer, et c'est ce que l'argent fait merveilleusement bien ; il dérobe toute l'horreur d'une pareille dé-marche aux personnes élevées qui pourraient y donner ordre, parce que [...] ils ignorent tout à fait que qui que ce soit ne peut payer un sol, ni de tribut ni d'autres redevances, que par la vente des denrées qu'il possède ; et qu'ainsi la demande d'argent a des limites de rigueur, données par la nature, qui ne peuvent être violées sans produire un monstre effroyable. (Boisguilbert 1707b : 983)

Les mesures inappropriées, en second lieu, prises de bonne foi par manque d'information ou sciemment sous l'effet des « intérêts particuliers » de la classe oisive, précipitent la dégénérescence de l'état poli et magnifique et induisent inévitablement des difficultés financières pour l'État. C'est par ce biais que furent introduits les « financiers », les « traitants » et autres « partisans »¹⁴⁹ qui, de diverses manières, avancent de l'argent au roi et s'occupent d'une partie des affaires de l'État moyennant un taux usuraire et une rémunération disproportionnée au regard de la tâche effectuée. Ce sont eux les « intérêts indirects, qui n'ont pas un droit naturel à la chose » et « se mettent peu en peine de ce que doit coûter à tout un corps d'État un bien qu'ils n'auraient pu jamais acquérir de façon légitime » (Boisguilbert 1707b : 1001). Ce sont eux, selon l'opinion de l'auteur, les véritables fléaux de Dieu qui ruinent les proportions et désorganisent les marchés, chargeant tour à tour les denrées de lourds impôts indirects qui causent successivement le marasme dans toutes les branches. « C'est, par le moyen des traitants, trop peu d'attention à la répartition des tailles, et trop au commerce des blés, dont il fallait absolument laisser l'économie à la nature, comme partout ailleurs » (Boisguilbert 1707a : 892). On a ruiné l'harmonie « en attaquant ou accablant singulièrement toutes les denrées les unes après les autres, par le moyen des partisans.

149. *Le Factum de la France* (1707a) donne un historique de la croissance des « intérêts indirects » introduits lors des trois régences, i.e. par les « pièces rapportées » de la monarchie française. Cf. en particulier 1707a : 908-911.

Quand on avait détruit un genre de bien, en sorte qu'il n'y avait plus rien à faire pour les entrepreneurs qui causaient cette désolation sous prétexte de faire venir de l'argent au Roi [...] on transportait les mêmes mesures aux autres genres de biens qui n'étaient pas encore anéantis » (*ibid.*).



Un symbole éloquent de la « finance ». Samuel BERNARD,
par Joseph VIVIEN, 1699.

L'analyse est sur ce point parallèle à celle du rôle inversé de la monnaie et de l'illusion qu'il engendre. L'ordre naturel n'est plus respecté. Mais l'ordre

une fois troublé, le phénomène induit de lui-même les raisons de son maintien et d'un plus profond enracinement dans la société et dans l'esprit des hommes. Les fléaux habituels – guerres – ou naturels n'ont qu'une durée limitée,

... après quoi un pays saccagé se remet incontinent après, souvent mieux qu'auparavant [...]. Mais il n'en va pas de même de ceux-ci [les fermiers du roi] ; après que, dans un bail, le plus apparent ou le plus grossier a été détruit, les successeurs n'y peuvent faire leur compte que par un rehaussement de droits qui, diminuant encore la consommation, augmentent par conséquent la ruine et des peuples et du Roi.
(Boisguilbert 1707a : 922)

ce qui provoque par contre-coup leur maintien pour de nouvelles avances. C'est toujours le même scénario de l'information tronquée et de la méconnaissance de la réalité. Par ces manœuvres inavouables, les traitants et les financiers se font tout d'abord passer pour indispensables : « se couvrant d'une confusion continue, [ils] dérobent le point de vue de la cause des misères, et bouchent par de hautes protections toutes les avenues aux remèdes » (Boisguilbert 1695 : 644), ce qui n'est possible que par l'ignorance des véritables principes dans laquelle se trouve la plupart des gens. Ignorance feinte pour certains¹⁵⁰, mais véritable pour beaucoup, i.e. tous ceux qui tombent dans le piège d'une mystification savamment orchestrée au plan du langage : les financiers ne s'imposent au public que grâce à l'obscurantisme de leur vocabulaire – voir par exemple les noms très divers donnés à une multitude de droits compliqués, etc. (Boisguilbert 1707c : 821-822)¹⁵¹. « Voilà ce que c'est

150. « On se met un bandeau devant les yeux, pour supposer que la garantie ou le ministère personnel de gens qui n'ont rien absolument d'eux-mêmes est d'une nécessité indispensable pour faire payer ceux qui possèdent tout, et que ce cruel service ne peut jamais être acheté à un assez haut prix. » (1707b : 1002)

151. « Un écu ne s'appelle plus un écu, et une pistole une pistole en matière d'impôt, comme ils n'ont jamais fait depuis, mais tous les droits prirent chacun un nom de guerre : on les nomme rôves, haut-passages, travers, trépas de Loire, denier Saint-André, ceinture de la Reine, parisis sol dernier, grand, petit, ancien et nouveau droit, pied-fourché, et une infinité d'autres trop longs à détailler, qui ont tous subsisté jusqu'à présent, et qui forment la grande habileté des finances, que personne n'a néanmoins eue entièrement, parce que cela est impossible. Toutes ces obscurités ou ces mystères étant à discuter entre des bateliers, routiers ou voituriers, gens sans aucune connaissance d'écriture, et des commis qui n'ayant aucun tableau public dans leur bureau pour l'exigence de leurs droits, ainsi que cela se

que [la] finance, qui impose si fort par son obscurité aux simples » (*ibid.* : 824). « Ce grand mot de financier ne veut dire autre chose qu'un administrateur de revenu, bien que ce terme, par sa singularité, impose aux simples et aux ignorants, qui forment le plus grand nombre, et laisse penser ridiculement que c'est une science fort inconnue, qu'il faut un long usage pour l'acquérir, et que quiconque n'en est pas revêtu par une grande expérience ne pourrait pas se mêler de rendre service au Roi dans ses revenus sans tout gâter, bien que ce soit justement le contraire » (*ibid.* : 819) qui soit vrai comme en témoigne l'œuvre de Sully et de Richelieu – tous deux « ignorants de finance ».

Une dernière remarque s'impose pourachever sur ce thème. C'est à ce groupe parasite que Boisguilbert en veut tout particulièrement, suivant en cela une opinion commune¹⁵² encouragée par la monarchie qui voyait d'un bon œil la présence, à ses côtés, d'un tel bouc émissaire. L'originalité de

faisait, et ayant d'ailleurs un fort intérêt que l'on tombe dans l'omission des rubriques marquées, à cause de la confiscation, dont partie va à leur profit, on ne doit pas s'étonner que cela donne de l'emploi à cent mille hommes pour lever ces impôts, et à dix mille juges pour décider des différends qui en sont inséparables, non sans la ruine de la moitié des biens du royaume, qui ont été anéantis par le redoublement continual de pareilles causes » (Boisguilbert 1707c : 821-822).

152. Cf. Goubert 1977 : 22-23 : « À 80 pour 100 au moins, les financiers de Louis XIV sont des nobles, mais d'assez récente noblesse, et descendant habituellement de familles d'officiers de finances royales [...]. À quelques exceptions près, ce sont des Parisiens, ou des hommes du Bassin Parisien, Champenois comme les Colbert, Rouennais, Tourangeaux, Blésois, Orléanais. Presque tous sont apparentés, surtout par les femmes, ce qui se voit moins. Ce qui peut surprendre encore plus, c'est que, bien cachés derrière eux, d'autres hommes et d'autres femmes leur avancent discrètement l'or et l'argent nécessaires au démarrage de leurs entreprises. Ces discrets prêteurs sont naturellement ceux qui détiennent les plus grosses fortunes du royaume : prélats, grands seigneurs, dames de la Cour, maréchaux de France, présidents en Parlement, ministres et secrétaires d'État. Les plus grands du royaume, comme le chancelier Séguier, la duchesse de Longueville, l'illustre Turenne, furent des financiers, des fermiers, des trafiquants ; jusqu'au Grand Roi en personne qui, une fois au moins, prit une participation dans la ferme de ses propres gabelles [...]. Le plus grand de tous fut naturellement Mazarin, si bien placé pour se signer à lui-même la permission de lever (avec pots-de-vin) les impôts qu'il avait décidés. Colbert, son digne disciple et ancien intendant, trempait dans la plupart des combinaisons, par cousins ou hommes de paille interposés. En bref, les hommes d'argent et les hommes de gouvernement, c'étaient à peu près les mêmes [...]. Reste ce trait de mentalité : il fallait cacher soigneusement ces activités financières, et répandre dans l'opinion, qui 'marchera' toujours comme un seul homme, qu'elles étaient le fait de gens de rien, de bas roturiers, d'anciens laquais, d'étrangers ou de huguenots ». Boisguilbert, on le voit, tomba dans le panneau.

Boisguilbert consiste, là encore, à lier ce thème à sa problématique générale. Il faut donc aussi prendre garde à ne pas commettre de contresens lorsqu'on lit sous sa plume des appréciations de ce genre : « Si quelques particuliers ne sont pas si magnifiques, tout le reste ne sera pas si misérable » (Boisguilbert 1707b : 1004), ou lorsqu'il déclare parler « pour quinze à seize millions de personnes [...] contre deux ou trois mille [...] au plus » (1705c : 742). Il ne faut pas le transformer en un révolutionnaire qu'il n'est pas. Ce n'est pas la classe oisive qu'il dénonce, mais uniquement le groupe parasite des « intérêts indirects » : « ... il s'en faut de beaucoup que l'on doive faire le même raisonnement des souverains » (Boisguilbert 1707b : 1001). « On parle pour le plus grand roi du monde, à qui on est prêt de former cent millions de rente plus qu'il n'a présentement » (Boisguilbert 1705c : 742).

SIX

Les déséquilibres : jeux en enjeux des stratégies de marché

DERNIÈRE ÉTAPE DE NOTRE PARCOURS : la description du fonctionnement et de la propagation de la crise. Après l'analyse de la nature des chocs déstabilisateurs, leurs incidences doivent être prises en compte dans le détail. Dans ce but, Boisguilbert élargit son propos à tous les agents : en réalité, nous dit-il, les problèmes d'information sont à la base de tous les comportements, et non seulement de ceux des rentiers. Cette question de l'information des agents se double en outre de celle de la formation, de la nature et des effets économiques de leurs anticipations sur les différents marchés. Il faut dire pourquoi, en régime de liberté du commerce, tous ces comportements sont stabilisateurs. Nous retrouverons enfin, en fin de course, le problème du rôle de l'État et de la politique économique.

Afin de mieux comprendre le déroulement de la crise, il faut se remémorer un certain nombre de faits soulignés jusqu'ici. En premier lieu, l'importance du secteur agricole, à la fois pour la nourriture de la très grande majorité de la population, rurale comme urbaine, et pour les flux de revenus – les rentes directes des propriétaires, comme les fermages ou les produits des métairies et autres droits divers, et les rentes indirectes c'est-à-dire les prélèvements de l'État. En greffant le circuit des revenus sur une structure productive



Le châtiment : la crise. Nicolas POUSSIN. L'hiver, ou le Déluge, vers 1660-64.

qui devrait être celle d'une interdépendance généralisée, la classe oisive vient accentuer la propagation des déséquilibres. On comprend donc que Boisguilbert, bien que ne niant pas que la crise puisse trouver son origine dans un autre secteur de l'économie, n'analyse en réalité que les désajustements les plus importants prenant naissance à partir du secteur agricole. Il existe donc, de fait, une certaine hiérarchie dans la crise entre les différents secteurs.

Il convient enfin de revenir sur quelques ambiguïtés présentées par les textes, déjà notées pour partie d'entre elles, afin d'écarter le problème pour la suite. Il semble tout d'abord que, sauf exception, les rentiers n'interviennent que sur certains marchés : celui des biens d'investissement et celui des fonds prétables notamment ; mais aussi celui des produits manufacturés : en effet, chaque fois que Boisguilbert prend des exemples à ce sujet, il parle de fabri-

quants et de marchands de brocart, de perruques et de carosses. Il semble, en maints passages, réservier le « superflu » par rapport aux « besoins » – fondamentaux – aux seuls propriétaires : « ...les grains ont deux faces qui produisent deux effets fort opposés l'un à l'autre, qui se font une guerre continue, savoir, [l'un] de nourrir l'homme, et l'autre de fournir au propriétaire de quoi avoir le surplus de ses besoins » (Boisguilbert 1704b : 858). Mais il faut bien reconnaître qu'une incertitude demeure sur ce point : dans d'autres textes, l'auteur paraît reconnaître qu'il peut y avoir du « superflu » dans « toutes sortes d'états » (Boisguilbert 1707b : 985), même si ce superflu diffère grandement, d'une condition à l'autre, en qualité et quantité.

Il faut ensuite distinguer, dans la classe oisive, les rentiers proprement dits de l'État. On assimilera à ce dernier, pour le meilleur et pour le pire, les « intérêts indirects » qu'il peut engendrer.

Enfin, tout comme la classe dominante, la classe productive n'est pas homogène. Au-dessus de la grande masse des ouvriers des champs et des villes se trouve le groupe des « entrepreneurs » dont le comportement peut rejoindre, dans certains cas, celui des rentiers. Les domestiques de personnes appartenant à tous les états, en outre, sont classés parmi les ouvriers de la classe productive, ceux des villes notamment.

Ces précisions devaient être formulées : elles expliquent certains fonctionnements particuliers de marchés, le rentier n'étant pas dans une nécessité aussi urgente d'acquérir du brocart, une perruque ou un carrosse que ne l'est l'ouvrier d'acheter du blé ou du pain. Néanmoins, dans l'analyse, les groupes sociaux cèdent à présent le pas aux catégories plus neutres d'acheteurs et de vendeurs. Ce sont ces acheteurs et ces vendeurs qui, possédant des informations et formant des anticipations – donc des stratégies – différentes, agissent sur les marchés. Le clivage social ne disparaît cependant pas tout à fait, pour autant que nous puissions discerner deux types de comportements de nature et d'incidence économiques assez différentes.

2. Ces deux comportements qu'il est possible de dégager des textes sont caractérisés de la manière schématique suivante, et trouveront leur illustration



Charles LE BRUN. *Expression des passions de l'âme*, vers 1670.
L'effroi.

dans la description du fonctionnement réel des marchés. Nous les nommerons simplement comportement 1 et comportement 2. Ils se diffèrentent sur un certain nombre de rubriques : voir les tableaux 1 et 2 pages 214 et 215.

Pour les deux types de comportement, il est important de noter que l'information reçue par les agents peut être fausse. Mais toute information perçue est automatiquement et mécaniquement prise pour vraie, et chaque agent en tient compte pour l'élaboration de ses plans.

Dans les paragraphes qui suivent, nous examinerons successivement le déclenchement, la propagation et l'approfondissement de la crise par l'articulation de ces différents comportements.

3. Nous avons déjà rencontré les principes du comportement cyclique des prix et des quantités sur le marché des blés, ainsi que certaines conditions nécessaires à la propagation des fluctuations au reste de l'économie. Il reste cependant à préciser les causes de l'ampleur de ces fluctuations, véritables racines du mal. On sait déjà que, contrairement à l'opinion commune, Boisguilbert affirme que les forts aléas climatiques n'y sont pour rien, ou presque rien : et que c'est cette croyance erronée qui se trouve à la base d'une réglementation pernicieuse qui engendre en réalité les défauts qu'elle prétend corriger.

Les aléas climatiques ne sont pas en eux-mêmes déstabilisateurs : c'est en fait le comportement des agents sur le marché qui, sous certaines conditions, provoque ces fluctuations. Et ce même comportement, il convient de le souligner, induit au contraire abondance et stabilité s'il est plongé dans un environnement différent. Le comportement des agents n'est pas manipulable en soi : il faut donc créer les conditions extérieures permettant de neutraliser ses effets destructeurs.

Pour l'heure, en régime de réglementation des marchés et d'impôts non pulvérisés, les « chertés désolantes, pour ne pas dire famines », sont

... un pur effet de la brutalité et de la bêtise du peuple, et non absolument de la stérilité de la terre, dans un pays comme la France, quoiqu'elle y donne lieu ; c'est cette foule confuse de gens sans tête,

TABLE 1 – Deux types de comportement (1)

Comportement 1	Comportement 2
1. L'information disponible pour les agents : Elle porte sur les quantités (flux et stocks) de marchandises, et sur les prix qui apparaissent sur les marchés.	Elle porte sur les flux de revenu, réels ou supposés, des différentes catégories d'agents
2. Les anticipations des agents : Elles portent sur les prix. Mais leur formation tient compte de tout ce qui peut agir sur les prix : donc de toute l'information disponible dont il vient d'être question.	Elles portent sur la solvabilité des agents et tiennent compte de toute information disponible pouvant affecter cette solvabilité.
3. Les agents concernés : Les vendeurs et les acheteurs. C'est cependant le comportement du vendeur qui est le plus souvent étudié. Les membres de la classe oisive ne semblent pas apparaître ici, où à la marge.	Tous ceux qui peuvent dégager une épargne, i.e. ne sont pas contraints de dépenser tout leur revenu. Il s'agit des rentiers et, dans une certaine mesure, des entrepreneurs de la classe productive.

TABLE 2 – Deux types de comportement (2)

Comportement 1**4. Les stratégies des agents :**

Mouvements stocks/flux de biens au regard des prix, réels ou anticipés. Arbitrage entre les différents types de dépenses en biens et services.

Stratégie de constitution ou de liquidation de stocks (de spéculation ou de précaution) de marchandises. Le vendeur possède avant tout un comportement spéculatif, l'acheteur un comportement de précaution.

5. Marchés immédiatement concernés, hors phénomènes de propagation :

Marchés des biens et services, au nombre de trois : produits agricoles, biens manufacturés, travail.

6. Incidences des comportements :

Mouvements stocks/flux de biens. Amplification quantitative des chocs déstabilisateurs sur un marché donné.

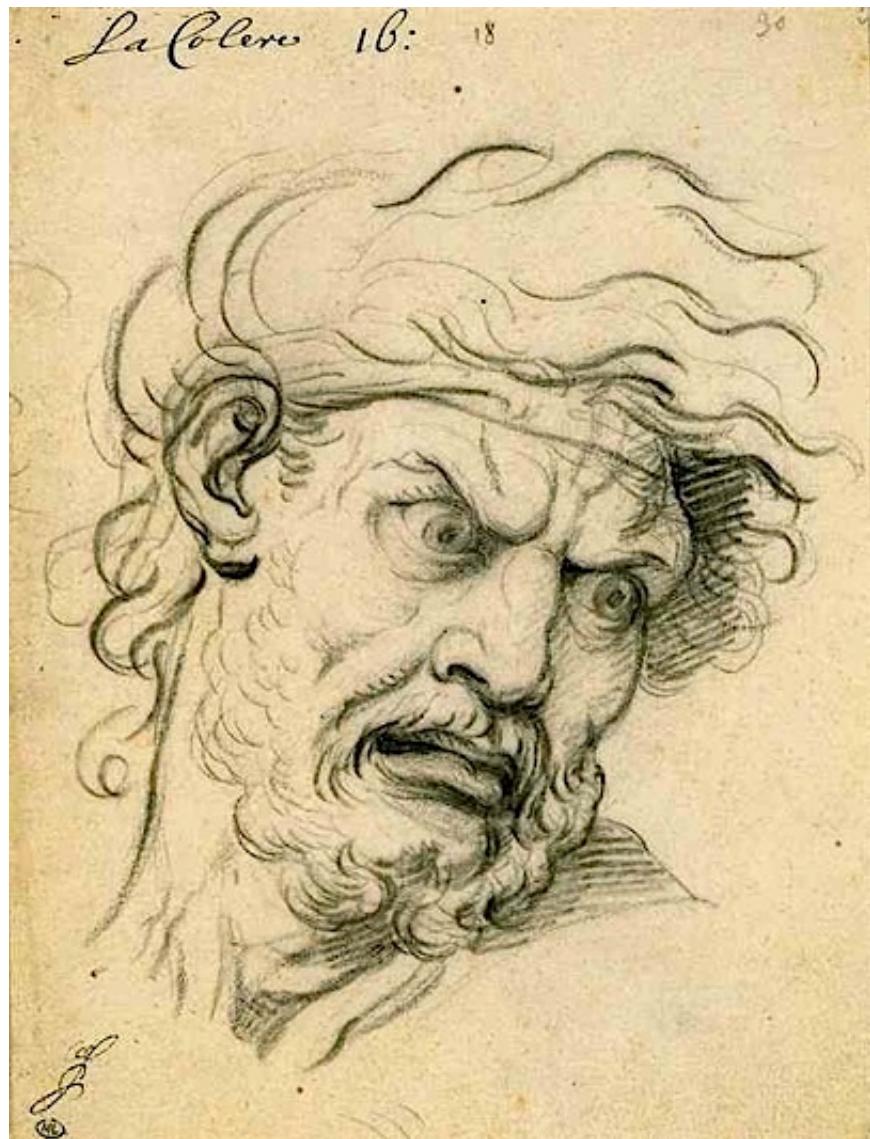
Comportement 2

Mouvements stocks/flux de monnaie. Arbitrage entre la dépense (consommation au sens large), le placement et la thésaurisation.

Stratégie de constitution ou de liquidation d'encaisses monétaires de précaution.

Marchés des actifs, au nombre de deux : fonds prêtables, biens d'investissement.

Mouvements stocks/flux de monnaie. Propagation des effets des chocs par contamination des différents marchés (reports).



Charles LE BRUN. *Expression des passions de l'âme*, vers 1670.
La colère.

sans cervelle, qui se filent le cordeau dont ils sont étranglés [...]. On a vu dans les bateaux de passage remplis de monde, au moindre trou qui paraissait par où l'eau entrait et qui eût été aisément étouper, tous se jeter en foule sur l'autre côté, et, par là, renverser le bateau et se noyer tous. (Boisguilbert 1704b : 859)

Si donc tout « est violent et extrême », c'est « parce que tout y est exposé à la fougue d'un public, ou plutôt d'une troupe aveugle et tumultueuse qui ne sait ce qui lui convient, ou ce qui lui est préjudiciable » (ibid. : 862). Tout mouvement de prix ou de quantité se trouve donc inévitablement amplifié. Un marché sur lequel se font d'ordinaire de grosses transactions se trouve subitement soumis à des variations extrêmes sous l'effet de causes minimes :

... un marché ou étape publique, où il se vend ordinairement cinq cents setiers de blé toutes les semaines, n'en peut voir l'altération dessus ou dessous de vingt seulement sans que ces mêmes grains ne reçoivent une hausse ou une diminution très considérable, qui s'augmente à vue d'œil, et qui double ou triple par le moindre surcroît tous les effets précédents. (ibid. : 859)

Si le prix le plus élevé, par exemple, est de sept à huit fois le prix le plus faible, il est faux de dire qu'il y a sept à huit fois plus de blé sur le marché en situation d'avilissement qu'il n'y en a en celle de cherté. Pour reprendre l'image de la balance, il est faux de dire qu'il y a rien dans l'un des plateaux alors qu'une petite charge suffirait à rétablir l'équilibre.

Cette différence de sept degrés du prix des blés est que, dans la cherté, le laboureur est sept fois moins pressé de vendre, et, dans l'avilissement, sept fois plus dans l'obligation de se défaire de sa denrée, poussé par le maître ou par l'intérêt, ce qui forme contrepoids. (ibid. : 860)

Comment un tel phénomène est-il possible ? Par le jeu des différentes stratégies des agents en régime de réglementation des marchés. Reposant sur des informations qui peuvent être en partie fausses, elles sont amplifiées par les anticipations qui leur sont liées, et c'est ainsi qu'une stérilité, pour prendre le cas de la « disette », « qui n'est souvent en la plus grande partie qu'en idée », possède « une suite bien réelle ».

Une variation climatique, réelle ou supposée, induit des prévisions quant à l'approvisionnement des marchés. « Du moment que quelqu'un de ces dérangements a produit son effet, les uns plus tôt, les autres plus tard, aussitôt l'alarme se répand parmi le peuple que l'année ne sera pas opulente, que les blés ont manqué en quantité de contrées » (*ibid.* : 861). Le bruit est aussitôt amplifié : « ... il en arrive comme dans toutes les rumeurs publiques, on fait le mal beaucoup plus grand qu'il n'est » (*ibid.*). Entrent alors immédiatement en jeu un double comportement de précaution et de spéculation. Les acheteurs, prévoyant la disette, et donc une forte hausse des prix, veulent constituer des stocks de précaution : ils accroissent leur demande. Les vendeurs, de leur côté, voyant que la situation leur est favorable, l'accentuent par l'émission de fausse information qui leur permettra de ne pas – ou peu – payer les propriétaires, et d'accroître leur pression à la hausse sur le marché, en constituant parallèlement des stocks spéculatifs. Il en résulte évidemment un accroissement de prix totalement disproportionné au regard de la cause perturbatrice initiale.

Le désordre commence par la campagne, dont les habitants ont un double intérêt de répandre ce bruit : le premier, de faire hauser le prix des grains, et le second, de se dispenser de payer leurs maîtres, alléguant, le plus souvent contre vérité, qu'ils n'ont pas recueilli de quoi enssemencer leurs terres et se nourrir, eux et leurs familles ; tout le reste du menu monde, qui est extrêmement disposé à prendre le ton plaintif [...] donne encore une rehausse à la commune renommée, sans connaissance de cause et plus grand approfondissement, de quoi même il n'est pas capable.

Ainsi, voilà aussitôt deux effets qui suivent le premier, savoir, que tous les vendeurs de blé, dans l'espérance que le mal augmentera, s'abstiennent de fournir les marchés à leur ordinaire, n'oublient rien pour obtenir de leurs créanciers un délai de paiement, dans la promesse de leur en faire de bien plus considérables avec le temps ; et l'autre, que ceux qui font leur provision de blés ordinairement de semaine en semaine, ou de mois en mois, se hâtent au plus tôt de se fournir pour toute l'année, et même davantage, le tout sur une terreur panique d'un mal qui n'est grand que parce que la fantaisie et l'erreur font croire ce qui n'est pas. (*ibid.*)



Charles LE BRUN. *Expression des passions de l'âme*, vers 1670.
La douleur de l'esprit.

Que les stratégies et les anticipations des agents possèdent une action déterminante, par le biais des liens stocks/flux en fonction des prix, Boisguilbert le confirme dans la suite de l'analyse. Les agents peuvent s'être trompés dans leurs prévisions, et l'année se révéler bonne. Les producteurs sont alors à même, sauf extrême nécessité pour eux de vendre toute leur récolte, de maintenir artificiellement la hausse des prix pour éviter leur effondrement : simplement en ne régulant pas les flux d'offre sur les quantités réellement produites, en maintenant des stocks dans les granges :

...quand l'année se trouverait très abondante, et que le peuple se serait

mépris dans ses conjectures ou ses idées, le mal ou le rehaussement qui a pris racine ne s'arrête pas pour cela, au moins en partie, attendu que comme, lorsque les grains sont à vil prix, aucun laboureur ni marchand ne vendrait si la nécessité de payer ses dettes ne le talonnait de près, ce qui fait que, dans l'avilissement, il est obligé de faire main basse, surtout à cause qu'il faut beaucoup de blés pour faire peu d'argent, il est tiré de cette situation par le haut prix, qui le met en pouvoir de moins vendre pour satisfaire à ses obligations, et ainsi de moins fournir les marchés. Voilà donc la balance, pour y revenir, qui a perdu son équilibre ; car ce sont les marchés seuls qui décident souverainement en cette occasion, et non la quantité des blés, quelle qu'elle soit, qu'il peut y avoir ou dans les greniers, ou dans les granges des métairies : vingt sacs dessus ou dessous dans un marché font le sort des grains, pendant qu'une fois plus ou moins repostés dans les lieux qu'on vient de marquer ne change en rien leur destinée. (*ibid.* : 861-862)

4. Il en va bien différemment en régime de liberté du commerce. Les mêmes comportements des agents sont alors stabilisateurs, et seules de faibles variations de prix peuvent se produire temporairement. La précaution et surtout la spéculation se trouvent prises, pour ainsi dire, à leur propre piège.

Il suffit qu'ils sachent que l'on peut acheter ou vendre sans problèmes particuliers, à l'étranger ou dans une province voisine, pour que les agents tiennent compte de cette information dans l'élaboration de leurs plans, même si cet achat ou cette vente est effectivement nulle ou d'un volume très faible par rapport aux transactions du marché local. L'effet quantitatif n'a nul besoin, par conséquent, d'être important, pour produire un effet-prix appréciable. Par le biais des anticipations et des relations flux/stocks, la seule possibilité d'un commerce entièrement libre suffit à modérer l'ardeur des acheteurs et/ou des vendeurs et à rendre leur comportement raisonnable sur les marchés.

Du côté des vendeurs (Boisguilbert 1705c : 786), « la simple permission d'enlever les blés », i.e. de les exporter hors de la province ou du royaume, fait qu'en période d'abondance les marchés ne sont pas en excès d'offre, même si le surplus reste en réalité dans les granges. Inversement, en période de disette, les exigences des offreurs sont moins fortes, en raison d'importations

toujours possibles.

... on maintient que la simple permission d'enlever des blés, avant même qu'on en ait fait sortir la moindre quantité, fait tout aussitôt hausser le prix, et le prix haussé se hausse après cela de lui-même sans aucun ministère étranger, parce que, comme ceux qui vendent à vil prix ne le font que par contrainte et pour satisfaire à des paiements indispensables, comme des gages de valets et journées d'hommes, du moment qu'il hausse de prix, les obligations qui contraignent de vendre étant sur le même pied, il ne faut pas la même quantité de blé pour y satisfaire. Ainsi le laboureur n'est pas constraint d'envoyer le même nombre au marché, ce qui le fait aussitôt hausser de prix, du moment que les lieux où l'on le débite publiquement fournissent moins qu'auparavant. Or ce premier effet dont on vient de parler, du resserrement de blé par la simple publication du pouvoir d'enlever, arrive parce que d'entre ceux qui fournissent les marchés lorsque le blé est à vil prix, tous ne le font pas avec le même degré de nécessité ou d'obligation : les uns ne peuvent attendre en aucune manière, et les autres, quoiqu'ils aient encore du temps devant eux, la crainte que le prix ne baisse davantage dans le temps qu'ils tomberaient dans la même situation des premiers les fait fournir les marchés avec les mêmes empressements qu'eux. Or une pareille publication est une garantie formelle et une certitude d'un meilleur sort en attendant, ce qu'ils ne manquent pas de faire. Ainsi, du côté de la fourniture, dès ce même moment le blé reçoit de la hausse sans aucune cause étrangère, par les deux raisons que l'on a marquées. (ibid.)

Du côté des acheteurs, un raisonnement analogue est mené. En période d'abondance, la seule « menace » d'exportation des blés, et donc de voir les marchés moins bien approvisionnés et le prix augmenter, provoque un comportement de précaution : le cours du blé est soutenu par la demande. En cas de disette, par contre, les mouvements de panique ne sont pas aussi puissants qu'auparavant, les acheteurs sachant bien qu'une importation de grains est susceptible à plus ou moins court terme de réapprovisionner la province : leur demande est alors proportionnellement moins forte, et la hausse des cours est contenue.

... comme tous ceux qui ne labourent pas, qui forment le plus grand nombre, font leurs provisions aux marchés, ils se conduisent dans cette



Jean AUDRAN. *Expression des passions de l'âme*, 1727.

La tristesse, gravure d'après LE BRUN.

rencontre, pour en acheter plus ou moins, à la fois en proportion du prix où il est et de la pensée de la hausse ou de l'avilissement où ils croient qu'il sera à l'avenir, ainsi de ce qu'il y aurait à gagner ou à perdre à [garder] leur argent ou à s'assurer de ce qu'il leur faut de blé pour leur année ; de façon que cette permission aux étrangers d'enlever étant une trompette à leur égard qui les appelle à s'en fournir de bonne heure, les marchés, qui fournissaient déjà moins par cette publication, sont encore plus diligemment dépouillés par la même raison. (ibid.)

La libre concurrence, et notamment le commerce extérieur, stabilise donc

les prix au travers des mécanismes décrits d'anticipation et de stratégie prix/quantités.

... la réception ou sortie des blés étrangers n'est d'aucune considération pour le royaume par rapport à la subsistance, mais seulement à l'équilibre de la balance et au prix : comme l'excès de cherté n'est à la rigueur ordinairement fondé que sur des bruits publics ou terreurs paniques, ne provenant uniquement que du pouvoir plus ou moins où sont les laboureurs de vendre leurs grains, l'arrivée d'un vaisseau chargé de cette denrée fait une espèce de miracle, parce qu'on ne manque jamais de dire que c'est l'avancement d'une bien plus grande quantité, et cela fort sagement, qui va arriver au premier jour. De plus [...] c'est la vérité, que la fourniture des marchés seule, se trouvant forte ou légère, fait le sort du prix des blés, indépendamment de quelque abondance qu'il puisse y avoir dans les greniers [...], un seul vaisseau de trois à quatre cents muids de blé seulement est comme si l'on portait ce nombre tout d'un coup à un marché qui n'en eût ordinairement que trente à quarante muids aux jours de vente, comme ils le sont tout au plus, même les mieux accrédités : il est constant qu'à moins que la cherté fût extrême, et que les acheteurs se fournissent pour plus que leur provision ordinaire, ou pour revendre aux autres, le prix tomberait tout d'un coup. (Boisguilbert 1704b : 863)

C'est la même chose, ajoute Boisguilbert, « dans la situation contraire, par la sortie de quelques blés lors de l'anéantissement du prix ».

Le commerce « extérieur » – provincial ou national –, contrairement à ce que disent ses détracteurs, n'est donc jamais dommageable aux intérêts de la nation, et finalement fort peu important au plan quantitatif. Les effets d'annonce possédant un pouvoir amplificateur, une faible quantité suffit pour faire baisser les prix : toute importation supplémentaire ne serait plus avantageuse. Inversement, en temps d'abondance, si une faible exportation permet le rehaussement des cours, la sortie ultérieure des blés n'est, là non plus, aucunement avantageuse. Boisguilbert s'évertue à conjurer la peur de ses contemporains : le manque de céréales.

C'est pourquoi il insiste sur l'exportation. Celle-ci ne peut être effective en temps de cherté « attendu que s'il y a à gagner pour les étrangers dans ces occasions, ce n'est pas à faire sortir les blés de la France, mais à en

apporter » (Boisguilbert 1705c : 787). Il est d'avis cependant – pour calmer les esprits ? – qu'il faut restreindre les importations en période d'abondance, afin, sans doute, de ne pas ajouter à la dépression des prix : c'est ce qui l'a fait passer pour protectionniste. Il est cependant aisé de voir que cette mesure est tout-à-fait inopérante puisque les étrangers n'ont aucun intérêt à apporter des blés pour les vendre à très bas prix ; leur intérêt est plutôt d'en emporter. Boisguilbert termine donc son analyse sur ce point en soulignant une nouvelle fois le rôle essentiel qu'il accorde à la communication. Pour que tout ce processus soit vérifié, précise-t-il, il faut laisser le temps aux informations de parvenir aux marchés, même les plus reculés.

On doit être satisfait de ce que l'on a marqué, qu'un enlèvement très peu considérable dans un port de mer met aussitôt le blé au prix qu'il est nécessaire [...]. C'est pourquoi on n'en parlera pas davantage, après avoir seulement ajouté qu'il faut que cet enlèvement se traîne le plus longtemps qu'il est possible, afin que le bruit s'en répandant insensiblement dans tous les marchés voisins, les conséquences tracées ci-dessus pénètrent dans les contrées les plus avancées dans les terres, et produisent les effets dont on a parlé. (*ibid.* : 787-788)

5. Le processus d'amplification des mouvements sur les marchés est donc dû à un comportement portant sur les flux et les stocks de biens et services, en fonction de prix effectifs ou supposés : nous le retrouverons à l'œuvre sur les autres marchés. La propagation de la crise, elle, est due à l'arbitrage entre la dépense et la thésaurisation, et concerne les flux et les stocks de monnaie.

Un choc déstabilisateur sur l'agriculture provoque une baisse des revenus des rentiers : par le circuit des revenus, cette baisse est transmise aux autres secteurs, et la dépression se propage dans la mesure où la hiérarchie des besoins reprend ses droits.

Boisguilbert nous décrit tout d'abord le jeu du « multiplicateur » à la baisse en des termes bien connus : le comédien se réjouit de voir les blés à vil prix et de ne payer son pain qu'un sou au lieu de deux. Mais il ne s'aperçoit pas que, ce faisant, il cause sa propre perte car le fermier ne peut plus payer le propriétaire foncier, i.e. celui qui, précisément, va au théâtre.



Louis LE NAIN. La famille de paysans, vers 1642.

Un homme qui allait autrefois tous les jours à la comédie dans le temps de son opulence, c'est-à-dire que ses fermiers, par la vente de leurs denrées aux comédiens mêmes, le payaient ponctuellement, y trouvant de la diminution par quelque cause violente [...] se retranche à n'y aller plus que trois fois la semaine, pour compenser par la diminution de sa dépense celle qui lui arrive dans sa recette. Le comédien [...], qui est atteint du même mal, en fait tout autant de sa part ; et s'il mangeait de la viande et même de la volaille tous les jours, il retranche pareillement son ordinaire et se réduit à ne faire semblablement bonne chère que la moitié du temps : par où, outre l'avilissement du prix du grains, le fermier de celui qui allait à la comédie, et qui est marchand de bestiaux, reçoit un surcroît de difficulté de payer son maître, et celui-ci de faire subsister le comédien. [...] Et cette manœuvre continue jusqu'à ce qu'ils aient pris réciproquement tout à fait congé l'un de l'autre, ce qui est absolument la ruine d'un État [...] C'est le même raisonnement de toutes les autres professions, qui ne sont toutes misérables que par la

même conduite et les mêmes circonstances. (Boisguilbert 1707b : 990)

Ce thème est souvent repris mais, s'il peut paraître familier, est susceptible de recevoir deux interprétations complémentaires. La première, habituelle, se dégage de ce texte : c'est l'interprétation « *ex post* ». Le rentier diminue sa consommation parce que son revenu a diminué. Par un enchaînement lié à l'interdépendance de toutes les professions, tous les agents, constatant une baisse de leur revenu, font de même.

Mais Boisguilbert dit aussi autre chose, qui peut donner lieu à une interprétation « *ex ante* » de textes analogues. À partir d'un désajustement initial, les agents ne constatent pas seulement une baisse de leur revenu : ils anticipent les baisses futures, amplifiant ainsi immédiatement le mouvement. C'est par les anticipations sur le crédit, sur la solvabilité des agents, etc., que se propage la crise, chaque individu constituant, pour se prémunir, des encaisses de précaution – théâtralisées. On voit ici le rôle central de la catégorie d'agents qui peut se permettre un tel comportement : les membres de la classe oisive, et les entrepreneurs de la classe productive.

...deux cents pistoles retenues dans un même lieu par le possesseur pendant des quatre ou cinq mois, et même davantage, dans la juste crainte qu'il a de n'être plus payé à l'avenir, privent l'État de deux cent mille livres de revenu dont il jouirait tranquillement en pareil espace, sans cette terreur qui lui fait prendre de si fatales mesures.
(Boisguilbert 1706 : 803)

D'innombrables textes vont dans le même sens, démontrant de la sorte que le jeu du multiplicateur à la baisse est bien une affaire de reports induits par les phénomènes que nous venons de souligner.

Un laboureur a beau avoir plein sa maison de vins, de grains et de bestiaux, tout le monde voyant que par le bas prix il n'a pas de quoi satisfaire à son maître pour le fermage, qui est toujours le premier pris, qui que ce soit ne lui veut confier aucune des denrées dont il a besoin, dans la certitude où l'on est que l'on n'en serait jamais payé. Tout comme le cordonnier, le chapeleur et le drapier se trouvent dans la même situation par la même cause : c'est en vain que leurs boutiques sont pleines de marchandises, le manque de débit arrivé par ce

premier principe de destruction du laboureur les met hors de crédit, puisque pareillement dans la vente de leurs biens, le louage de maison emporterait tout. Il faut donc partout là le ministère de l'argent, c'est-à-dire qu'il lui arrive cent fois plus de fonction qu'il n'en avait auparavant ; ce qui devant l'obliger à augmenter sa célérité dans sa marche, il arrive tout le contraire, et il réside des mois entiers dans des mains où il n'aurait pas été un moment de temps auparavant, attendu que, comme dans les temps d'abondance, qui que ce soit ne s'en dessaisit qu'à proportion qu'il espère le pouvoir faire rentrer, réglant sa dépense à sa recette. [...] [D]u moment que tous ces sujets voient la certitude de la diminution de leur recette future, ils en font autant de leur dépense, et par conséquent de la sortie de l'argent. (Boisguilbert 1704d : 968-969)

On comprend donc mieux l'accent placé par l'auteur sur la vitesse de circulation de la monnaie. Les agents raisonnent en termes de prévisions et de constitution d'encaisses de précaution : ils accélèrent ou ralentissent en conséquence le rythme de leurs dépenses sur les marchés, d'où les fluctuations de la vitesse de circulation. Si les agents ne dépensaient moins que parce qu'ils reçoivent moins, sans faire varier leur propension à dépenser, i.e. s'ils conservaient un comportement d'automate indépendamment des informations qui leur parviennent, la vitesse de circulation ne verrait pas sa valeur diminuer : elle augmenterait même sous l'hypothèse d'une propension à dépenser décroissante en fonction du revenu.

C'est également ce comportement de précaution qui permet de voir la crise se propager en l'absence d'une baisse sensible de revenu de la classe oisive : même si certains ont un pouvoir d'achat accru de fait, ils n'en dépenseront pas davantage pour autant s'ils adoptent un comportement de constitution d'encaisses monétaires en fonction d'anticipations pessimistes.

La chaîne des crédits, enfin précipite également la crise. Un premier crédit accordé par un marchand à un rentier en a provoqué cent autres, tous fondés sur la confiance engendrée par le premier créiteur. Que celui-ci vienne à être touché, et tout s'effondre, multipliant ainsi les pertes¹⁵³.

153. Cf. Boisguilbert 1706 : 801 : « ... un premier paiement, fait ou non fait, promis,



Louis LE NAIN. La forge.

6. Pourachever cette analyse, il reste à noter les indications très précises que fournit Boisguilbert quant au sens de la propagation des déséquilibres, à leur éventuel enraiemnt ou, au contraire, leur amplification possible, et enfin quant au rôle des anticipations dans la phrase de reprise conjoncturelle.

Le sens de la propagation des déséquilibres, tout d'abord : sont touchées ou disparaissent en premier lieu les professions qui étaient apparues les dernières. Celle du comédien, par exemple : « ... c'est par cette profession que

attendu ou retardé, produit le même effet à l'égard de deux cent mille personnes consécutivement qui attendent toutes, la bouche ouverte, leur nourriture de ce premier principe, dont tous les accidents les regarde singulièrement, sans leur faire ni quartier ni crédit de façon ou d'autre ».

l'on commence la réforme, comme c'était par elle que l'on avait fini l'acquisition du superflu » (Boisguilbert 1707b : 988). Car parallèlement au circuit des revenus, celui de la hiérarchie des besoins reprend ses droits en temps de crise. Les agents ne se restreignent pas uniformément sur toutes leurs consommations, mais d'abord sur les plus superflues, puis seulement, au fur et à mesure de l'approfondissement de la dépression, sur les moins futiles, et les nécessaires.

Et comme il y a de l'ordre dans l'augmentation de la dépense, à proportion qu'on augmente de facultés ; que d'abord que l'on a plus que le nécessaire, on se procure le commode ; qu'ensuite de cela, on passe au délicat, au superflu, au magnifique, et enfin, dans tous les excès que la vanité a inventés pour ruiner les riches [...] ; lorsqu'il faut déchanter par la cessation des revenus en fonds, causée par l'avilissement des blés, la réforme refait le même chemin en rétrogradant. (Boisguilbert 1704b : 838)

Le processus est d'autant plus pervers et inéluctable qu'il est moins visible. La multiplicité des professions, tout d'abord, rend la propagation moins sensible au départ, au contraire de ce qui se serait produit avec un faible nombre de métiers en présence : « Le dépérissement qui arrive à une de ces deux cents professions n'est pas d'abord aussi sensible que celui qui aurait pu se rencontrer entre les deux premiers et uniques ouvriers de la terre ; mais avec le temps, et en augmentant à vue d'œil, il produit le même effet qu'aurait fait l'autre » (Boisguilbert 1707a : 896).

Le processus peut être momentanément freiné par une déthésaurisation partielle des agents, lorsque les chocs subis ne sont pas très violents. Mais cela n'est vrai que des professions les plus protégées, i.e. les plus essentielles dans l'ordre de la satisfaction des besoins.

Celles qui sont accueillies de longue main, ainsi que les particuliers qui les professent, ne se trouvent pas absolument déconcertées par la survenue de quelque orage, quand il n'est pas de la dernière violence. Quelques-uns, et même plusieurs, trouvent dans le passé des ressources qui aident au présent, et même à l'avenir ; mais il n'en va pas de même, à beaucoup près, d'une infinité d'autres, c'est-à-dire des malheureux à qui la misère tenant continuellement le couteau à la gorge, c'est tout

ce qu'ils peuvent faire, en travaillant nuit et jour, que de s'empêcher de périr : il n'y a continuellement qu'un filet de distance entre leur subsistance, même assez frugale, et leur destruction entière. (Boisguilbert 1707b : 997)

Mais, selon Boisguilbert, le processus même qui rend plus ou moins insensible le déclin dans ses débuts l'amplifie de fait, en fortifie les fondements et le rend d'autant plus inéluctable. Les agents, en effet, n'ont pas la même structure de consommation : le superflu de l'un n'est pas celui des autres, et sa nature varie suivant la condition sociale. Par conséquent, la suppression par chacun de la consommation du superflu attaque d'emblée un grand nombre de professions et déstabilise toute la structure des dépenses, accélérant insensiblement le processus de contraction.

Il y a encore une attention à faire, qui est que cette réforme ne s'en tient pas seulement au superflu, et même au commode et à l'utile, mais même elle attaque dès le premier moment jusqu'au plus nécessaire de plusieurs conditions ou métiers, par un contre-coup qui devient aussitôt contagieux et embrasse toutes les professions. En effet, s'il n'y avait que le superflu et le magnifique qui souffrissent, le désordre ne serait pas tant à déplorer ; mais comme l'ouvrier du superflu et du magnifique n'exerce cet art et cette profession que pour se procurer le nécessaire, l'un ne peut être retranché sans que la perte de l'autre ne s'en ensuive aussitôt, ce qui cause un nouveau déchet dans l'État. (Boisguilbert 1704b : 838)

Il resterait à traiter ici du rôle des anticipations lors de la reprise économique : nous reportons cependant son analyse à l'issue de l'examen des autres facteurs qui permettent l'approfondissement de la dépression.

7. Sur les autres marchés, le processus de dépression n'est pas fondamentalement différent. Il met toujours en jeu les informations des agents, les anticipations et les stratégies qu'ils fondent sur celles-ci, toujours, aussi, dans une perspective de non-apprentissage : c'est la même pièce que l'on redonne chaque fois. La réduction générale de la dépense entraîne des difficultés sur le marché des biens manufacturés et sur celui du travail ; et, de manière induite, sur celui des fonds prétables. Nous négligeons ici le marché des biens d' « in-

vestissement », qui couronne le tout puisqu'il se ressent à la fois du marasme agricole – baisse de la rentabilité des terres –, de la hausse des taux d'intérêt et de la politique financière gouvernementale des « affaires extraordinaires » : Boisguilbert aborde ce thème de nombreuses fois, mais d'une manière assez diffuse dont nous avons déjà rapporté l'essentiel.

Regardons ce qui se passe sur le marché des produits manufacturés. Ce marché représente lui aussi une sorte de luxe, de superflu. Aussi un rentier diminuera d'abord sa dépense en objets d'artisanat : « . . . un propriétaire qui n'est point payé ne donne point trente pistoles d'une perruque, cinquante pistoles d'une écharpe, quatre mille francs d'un carrosse » (Boisguilbert 1704b : 839).

De son côté, on s'en souvient, le marchand ne diminue pas ses prix : ceux-ci sont rigides à la baisse dans un premier temps. Sa ruine est alors inéluctable :

. . . il faut que les marchands de pareilles magnificences, qui ont fait de grandes avances et se sont constitués en de grands crédits pour fournir leur magasin de pareilles superfluités, du moment qu'ils n'en trouvent pas de débit, périssent entièrement en prenant la fuite et abandonnant tout à leurs créanciers : ce qui devient si contagieux qu'une seule banqueroute en attire une infinité d'autres. (*ibid.*)

À quoi cette « contagion » est-elle due ? À ce que le marchand est contraint de « faire finance », et de casser le marché en baissant finalement ses prix de manière considérable pour avoir trop attendu. Il brade tout et chasse ainsi les clients de chez ses concurrents qui, eux, maintiennent encore leurs prix inchangés : « Il y a encore un autre désordre, qui est pareillement un enfant de la première cause, c'est que lorsqu'un ouvrier ou marchand voit ses affaires en désordre, et qu'il ne pourra satisfaire ceux à qui il doit dans l'échéance des termes, manque de débit, ne voulant pas être réduit à la mendicité, il fait finance, comme on appelle, c'est-à-dire qu'il donne tout à vil prix et à perte, non de lui, mais de ses créanciers, et met ensuite l'argent dans sa poche et la clé sous la porte de sa maison, en prenant congé de la compagnie ». Il s'en suit un « désordre » dans l'État, et un autre « effroyable, en ce que cette

vente à vil prix et à perte de marchandise [...] réduit au néant celles de tous les autres, qui ne peuvent jamais espérer de la libéralité de l'acheteur la préférence de leurs denrées à un prix plus haut que celui qu'on peut avoir ailleurs » (*ibid.*).

Cette analyse, développée dans le *Traité des grains*, est reprise dans le *Mémoire sur l'assiette de la taille et de la capitation*. Boisguilbert y ajoute une précision supplémentaire : les sommes que le banqueroutier emporte avec lui sont inévitablement thésaurisées et accentuent donc le désordre. Le marchand « fait finance » « afin d'avoir de l'argent comptant qu'il se garde bien de remettre dans le commerce [...] ; il le garde bien secrètement et ne le dépense que par une pure nécessité » (Boisguilbert 1705b : 682).

De même, ce marchand banqueroutier n'a d'autre ressource, pour s'empêcher de périr, que de garder des années entières des espèces qui l'auraient ruiné si elles avaient résidé beaucoup moins chez lui lorsque son négoce fleurissait. Ce qui forme deux désordres effroyables : le premier, ce trop long repos de l'argent, qui est comptable de tous ses moments au commerce ou à la consommation, sans quoi l'un et l'autre dépérissent, et ce qui donne lieu, lorsque cela arrive [...] aux beaux discours de tout le monde, savoir que l'argent a passé dans les pays étrangers et n'existe plus ; et l'autre malheur est que ces démarches diminuant extrêmement la dépense ordinaire de ces particuliers, cela ruine [...] le prix de toutes choses, ce qui jette les propriétaires de presque toutes dans le même sort de ce premier banqueroutier. (*ibid.* : 682-683)

Une aggravation semblable de la crise, sous l'effet d'une rigidité de prix, se vérifie sur le marché du travail. Le processus y est cependant un peu plus complexe et il faut distinguer les comportements des ouvriers en agriculture et dans les autres secteurs.

On sait que, sur le marché du travail, le salaire monétaire n'est flexible qu'à la hausse. Or, une baisse du prix des blés signifie pour les artisans et les marchands une moindre demande, donc des affaires stagnantes ou en régression. Pour les fermiers, nous savons ce qu'il en est. La même situation prévaut pour tous ceux qui embauchent des domestiques. Les demandeurs de travail souhaitent donc une baisse du salaire monétaire. Mais les ouvriers s'y



Jean MICHELIN. La charette du boulanger, 1656.

opposent.

Dans l'agriculture, la position des ouvriers est la plus favorable de par la nature même du travail qui doit y être effectué. Dictés par le rythme des saisons et des jours, les travaux ne peuvent pas attendre. Les fermiers se voient ainsi dans la nécessité « ou de tout abandonner, ou de faire faire leurs besognes à quelque prix que ce soit : ce qui ruine les fermiers des terres dans la suite, et par conséquent leurs maîtres et leurs créanciers, par une gradation qui va jusqu'à l'infini » (Boisguilbert 1695 : 610). En période de bas prix du blé, donc, « voilà la cause de l'ouvrier gagnée, quoique perdue dans la suite ».

La nécessité seule, qui mène ces sortes de gens-là, a perdu l'empire qu'elle avait sur eux : s'ils gagnent la dépense de toute la semaine

en une seule journée de travail parce que le blé est à rebut, loin d'en suivre le niveau pour leur salaire, cette situation les fortifie à rengréger [augmenter] la misère du maître en exigeant un plus haut prix par la possibilité où ils sont, en cas de refus, de se passer de travail un temps considérable. Et comme la culture de la terre n'a point de moment qui ne soit fatal, c'est-à-dire que si tout n'est fait au jour et à l'heure marqués par les saisons, tout est perdu, le laboureur n'a que le choix ou de périr en laissant tout, ou de faire une dépense dont il ne sera jamais remboursé. (Boisguilbert 1704b : 874)

Dans le secteur marchand et manufacturier, par contre, la position de l'entrepreneur est moins périlleuse, eu égard à la nature du processus productif. D'où une action plus spectaculaire des ouvriers sous forme de grèves et de coalitions. Il y a

... un esprit de rébellion si fort établi contre la justice dans ces occasions entre les ouvriers [...] que l'on voit, dans les villes de commerce, de sept à huit cents ouvriers d'une seule manufacture s'absenter tout à coup [...] parce qu'on leur voulait diminuer d'un sol leur journée, le prix de leurs ouvrages ayant baissé quatre fois davantage, les plus mutins usant de violence envers ceux qui auraient pu être raisonnables. Il y a même des statuts parmi eux, dont quelques-uns sont par écrit et qu'ils se remettent de main en main [...], par lesquels il est porté que [si] l'un d'eux entreprend de diminuer le prix ordinaire, il soit aussitôt interdit de faire le métier ; et outre la voie de fait dont ils usent en ces occasions, le maître même s'en ressent, par une défense générale à tous les ouvriers de travailler jamais chez lui ; on a vu des marchands considérables faire banqueroute, par cette seule raison qu'ils avaient été deux ou trois ans sans pouvoir trouver personne pour faire leurs ouvrages, quoiqu'il y en eût quantité sur le lieu, du même art, qui ne trouvaient point de maîtres. (ibid. : 875-876)

On devine les conséquences économiques d'une telle rigidité à la baisse des salaires monétaires. Lorsque les ouvriers reviennent sur leur décision et se déclarent prêts à accepter des conditions moins favorables qu'auparavant, il est trop tard. La ruine est générale :

Cette situation gagne aussitôt tous les arts et professions, où l'on voit la même rébellion de la part de l'ouvrier à l'égard de l'entrepreneur, et jusqu'aux domestiques envers leurs maîtres, lesquels au moindre mot

leur mettent le marché à la main, sentant le pain à bas prix, pour après, tant les ouvriers que les valets, en payer la folle enchère, lorsque leur provision ayant pris fin, et revenant de leur révolte, ils ne trouvent plus le marché, à beaucoup près, qu'ils ont refusé parce que la misère s'étant puissamment établie, tout le monde est dans l'intérêt de congédier les gens, et non pas d'en prendre de nouveaux. (*ibid.* : 874)

Le marché des fonds prêtables, en dernier lieu, reçoit une double atteinte qui fait hausser les taux d'intérêt, répercutant ainsi une nouvelle fois les difficultés sur les autres marchés.

Les difficultés économiques, par la ruine de la confiance dans les billets des négociants, et par le comportement de constitution d'encaisses de précaution, met la « famine » aux espèces métalliques, donc accroît la demande de fonds, au moment même où le nombre des prêteurs diminue. Le premier effet est

... de multiplier infiniment le nombre de ceux qui en cherchent et des emprunteurs, et de diminuer en même temps celui des prêteurs, car la même raison qui fait que l'on ne veut point de leurs billets, manque de confiance, oblige pareillement à ne leur pas prêter. (Boisguilbert 1705b : 675)

L'État, d'un autre côté, accentue le mouvement par sa politique financière, provoquant, de proche en proche, une hausse généralisée des taux (*ibid.* : 704) : « ...ce grand profit que le Roi donne du denier quatre [i.e. 25%], sans aucun risque ni péril des prêteurs, se rencontrant dans des sujets absolument dépourvus de toutes sortes de facultés, surtout dans leur commencement, il leur faut avoir recours aux emprunts. Or les prêteurs, prenant avantage de l'avidité du nombre de ces sortes de gens [les partisans], ont quitté sans nul scrupule le degré d'intérêt réglé par le Prince et toutes les lois : ils se sont fait donner le denier dix [i.e. 10%] avec empressement, ce qui a fait que trouvant ces grands avantages, nul ne songe aux terres ni aux charges, qui sont entièrement demeurées à néant, par où le capital du royaume est devenu à rien ; tout le crédit des possesseurs de ses fonds [...] s'est évanoui, et il n'y a eu autre ressource contre ces désordres qu'une cessation de toutes sortes de dépenses » et la boucle est donc bouclée.



Bartolomé Esteban MURILLO. Le jeune mendiant, vers 1650.

8. Nous l'avions annoncé : il ne fallait pas s'attendre à trouver chez Boisguilbert un modèle au sens moderne du terme. Mais à défaut de modèle, sa problématique est cohérente, et ses analyses sont remarquablement précises et articulées, tentant de rendre compte de la réalité de la fin du XVIIe siècle français à l'aide de principes théoriques et de la construction d'une mécanique économique. La mécanique n'est pas parfaite : elle existe cependant et ne possède pas d'équivalent à l'époque, et pour longtemps encore. Il s'agit là d'un moment essentiel dans le développement de l'économie politique. La sécularisation de thèmes religieux jansénistes, amorcée par Nicole et par Domat, est ici achevée et dépassée. Sont d'emblée établies les conditions dans lesquelles la concupiscence, l'amour-propre non éclairé, et le langage trompeur des relations sociales forment un tout cohérent et parfait en apparence, bénéficiant à tous au travers de la recherche individuelle de la meilleure position possible. Sont enfin analysés les processus déstabilisateurs et le déroulement des déséquilibres économiques et sociaux.

Un point demeure cependant à préciser : le rôle de l'État, dont on a esquissé les contours. Nous avons dit que le libéralisme de Boisguilbert n'excluait nullement l'interventionnisme. Il s'agit à présent d'en préciser les modalités. La politique économique a alors trait, on s'en doute, à la régulation du marché des blés dont la nature particulière a été soulignée.

Mais ne vient-on pas précisément de montrer qu'en régime de libre échange, ce marché tendait à s'autoréguler ? Que la liberté du commerce – dont celle du commerce « extérieur » – tend à instaurer une concurrence équilibrée neutralisant les fortes fluctuations dues aux aléas climatiques ? La démonstration est maintes fois répétée par Boisguilbert, c'est indéniable. Il reste cependant que deux problèmes peuvent surgir : le premier est lié au temps, le second à la réalisation effective du libre échange. D'un côté, en effet, Boisguilbert souligne le fait qu'il faut du temps pour que les informations parviennent partout aux intéressés, et la situation peut fort bien évoluer pendant le processus ; on n'importe ni n'exporte pas non plus instantanément en un lieu, fût-ce d'une province voisine – Galiani y insistera – et les agents peuvent s'en apercevoir.

D'un autre côté, les guerres viennent perturber le commerce, et en particulier les échanges extérieurs du royaume : la libre circulation des marchandises peut s'en trouver entravée, et les effets décrits sur les anticipations jouer à la déstabilisation. Par conséquent, il est bon que l'État veille, malgré tout, de manière attentive, et supplée immédiatement à toute condition d'équilibre qui viendrait à faire défaut. Car « il est nécessaire de faire comme à un toupin qui est excueilli, n'y point toucher quand il est en grand mouvement, mais lui donner du secours aussitôt qu'il paraît vouloir tomber » (Boisguilbert 1705b : 708). En quoi consiste alors sa politique interventionniste ? À agir notamment sur l'information des agents et sur leurs anticipations par des effets d'annonce. Le cas traité par Boisguilbert est celui d'une guerre qui empêche, partiellement ou totalement, le commerce extérieur.

Si, à cause de la guerre, ledit enlèvement [i.e. l'exportation du blé] n'est pas suffisant pour maintenir ce prix, faire déclarer que le Roi veut faire des magasins de blés dans dix ou douze villes situées sur des rivières à quarante ou cinquante lieues de Paris. Deux ou trois cents muids suffiront pour cela et pour en faire croître mille fois davantage. (*ibid.*, : 738)

Contrairement aux autres agents dont l'information n'est que partielle, le gouvernement semble connaître, lui, la manière exacte suivant laquelle l'économie fonctionne – c'est le lot de Boisguilbert de la lui porter à sa connaissance.... Par conséquent, il doit adapter son comportement à celui des agents s'il veut parvenir à ses fins. Il doit lui aussi tricher : afin que l'information de ses achats ait le temps de circuler, de produire son effet, et qu'aucun agent ne s'aperçoive de la supercherie – l'« enlèvement qui n'est qu'en peinture » –, la réalisation partielle de son projet sera lente et dispersée dans l'espace – les « dix ou douze villes ». Les « deux ou trois cents muids » recueillis, d'autre part, suffiront à leur tour à casser les anticipations de hausse en cas de disette. Et voilà justifiée une certaine utilisation des greniers publics : « Et de plus, si le prix du blé demeurait trop fort dans les années stériles, ces grains de provision, en les vendant, mettraient ce prix à la raison » (*ibid.*).

C'est toujours le même scénario. Comme le blé est une denrée

très délicate et que le moindre mouvement lui en donne un très considérable, peut-être que cela seul [l'effet d'annonce] la porterait au prix auquel elle doit être, ou tout au plus qu'un achat de deux ou trois cents muids ferait l'ouvrage, parce que le peuple, qui ne raisonne point en matière de rumeurs publiques, grossirait si fort les objets qu'il estimerait dans son idée cet achat mille fois plus fort ; par où les acheteurs se hâtent de faire leur provision de peur que le prix n'augmente, et les laboureurs, n'étant point forcés de vendre une grande quantité de blé à vil prix pour subvenir aux obligations journalières et indispensables du ménage, deux sacs leur rapportant autant d'argent que quatre auparavant, ne feraient pas regorger les marchés de cette denrée, ce qui la met au néant, et ce qui, par une conduite contraire, soutient le taux nécessaire pour cultiver et engraisser toutes les terres, l'une et l'autre extrémité de cherté et d'avilissement naissant d'elles-mêmes.

(Boisguilbert 1705b : 708 ; voir aussi ibid. : 732-733)

9. Toujours en liaison avec le problème du temps soulevé ici, nous pouvons, pour conclure, noter une évolution de la pensée de Boisguilbert à ce sujet. L'auteur passe en effet d'une conception parfaitement réversible des anticipations à la hausse ou à la baisse, à une autre, plus asymétrique, dans laquelle les prévisions optimistes ne se rétablissent pas aussi vite qu'elles ne sont détruites.

Dans le *Détail de la France*, en effet, le modèle est purement mécanique. Une cause quelconque détruit-elle l'équilibre et la confiance ? Sa suppression les rétablit aussitôt : « Et il ne faut pas dire que cela demande quelque délai » (Boisguilbert 1695 : 646). Après la publication des édits portant réforme fiscale, « voilà [...] tout le monde riche en vingt-quatre heures » (ibid. : 648), puisque le bien des sujets n'est plus menacé. Les prix se rétabliront aussitôt, et avec eux les revenus du roi et des peuples. « Il ne faut point dire qu'il faut du temps pour cela puisque, entre la permission de vendre sa marchandise, quand il se trouve des personnes en état de l'acheter, et la vendre, il n'y a que 24 heures d'intervalle ; et entre l'avoir vendue et être plus riche que l'on n'était, il n'y a aucun intervalle ; et entre être plus riche que l'on n'était, et faire plus de dépense, ou [à] acheter des fonds, ou à les cultiver

mieux, il n'y a pareillement aucun intervalle ; et entre faire ces mouvements et jeter de l'argent parmi le peuple, il n'y a point non plus d'intervalle ; et du moment que le peuple a de l'argent, il consomme les fruits qu'il fait venir par son travail, et est en état de payer le Roi » (*ibid.* : 659). L'édit portant sur la réforme de la taille, précise Boisguilbert,

... ferait le même effet que si on venait annoncer à divers particuliers très misérables qu'il leur vient d'échoir une succession d'immeubles très opulente ; car bien qu'il ne fût dû aucun fermage qu'un an après, cependant ils ne laisseraient pas de s'en sentir dès le même moment, parce que tout le monde leur prêterait très volontiers, voyant la certitude d'être remboursé et du capital et des intérêts, tout aussitôt que l'année serait échue. Tout de même, la crainte étant levée, par cet édit, d'être exposé en proie à ses ennemis ou envieux par toute montre d'opulence, qui est néanmoins inséparable et du commerce et du labourage, on verrait un fermier de terres emprunter de tous côtés pour charger sa ferme de bestiaux, qu'on lui prêterait très volontiers, voyant qu'il ne pourrait plus être saisi pour la taille de ses voisins, ni la sienne être augmentée d'une façon exorbitante parce qu'il mettrait ses terres en valeur. Cependant, comme cela produirait un engras qui est toujours suivi d'une bonne levée, il serait en état d'en partager le profit avec ceux qui lui auraient aidé. (*ibid.* : 647)

C'est une analyse sensiblement différente qui se trouve dans le *Mémoire sur l'assiette de la taille et de la capitation* lorsque Boisguilbert aborde le thème de la cessation des « affaires extraordinaires » et de la réforme des tailles. Cette fois-ci, le rétablissement de l'état d'opulence demande du temps car les agents, précise l'auteur, ne sont pas également sensibles à toutes les mesures, ni forcément informés de tout. Et la confiance ne se rétablit pas sans délai.

Ainsi, quoiqu'il revînt un très grand bien au peuple de la cessation des affaires extraordinaires qui anéantissent tous les fonds, et de la dispense de l'injustice et du désordre des tailles, l'une et l'autre ne sont pas d'une sensibilité générale, parce que, pour la première, il faut du temps pour rétablir la confiance, et pour l'autre, les gens des villes sur qui tomberait la hausse de la capitation ne sont pas également instruits des horreurs de l'économie de la taille pour concevoir sur le champ le grand bien du changement ; ceux d'ailleurs que leur privilège

ou leur vexation semblait mettre à couvert, auront peine à y comprendre leur utilité, quoiqu'elle y soit effective. Mais pour le désordre des aides et des liqueurs, on peut dire que, comme tout le monde participe également à leurs pernicieux effets, depuis le plus grand seigneur jusqu'au moindre artisan, il n'y a qui que ce soit qui ne comprenne et n'expérimente sur-le-champ personnellement que sa quote-part des quatre-vingts millions nécessaires pour abattre ces monstres ne sera pas la quatrième partie de ce que leur destruction lui aura rétabli de biens dans le même moment. (Boisguilbert 1705b : 716-717)

Le modèle mécanique, une nouvelle fois, rencontre l'obstacle de l'irréversibilité partielle du temps historique.

Envoi

À LA FIN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE, dans cette sombre période souvent qualifiée de tragique, à l'aube des Lumières, une problématique émerge, cohérente et nouvelle, dont quelques idées-forces retentiront tout au long du siècle suivant jusqu'à trouver de nouvelles traductions dans les constructions de Quesnay, Turgot, Condillac ou Adam Smith.

Mais les héritiers, comme le veut la meilleure tradition, sont aussi infidèles à leur modèle. Leur mémoire est éminemment sélective. S'ils retiennent l'idée selon laquelle, en régime de libre concurrence, la poursuite égoïste du gain par des agents calculateurs, au comportement maximisateur, mène à l'équilibre général, à l'état d'opulence, ils négligent souvent par ailleurs de multiples aspects qui contribuent au même titre à l'originalité de la construction théorique de Boisguilbert et qui ne sauraient être délaissés sans dommages. Pour n'en citer que quelques-uns : l'idée d'une articulation entre l'équilibre et le circuit, entre les états d'opulence et de crise, entre les mouvements longs et les fluctuations cycliques, ou encore entre les différentes stratégies des agents, liées à leur information et aux anticipations qu'ils forment sur les marchés.

Pourtant, du *Détail de la France* au second *Factum de la France* et à la *Dissertation de la Nature des Richesses*, les différents commentateurs n'ont pas manqué de relever, tour à tour, des incohérences et des contradictions (voir l'annexe ci-après). Mais celles-ci sont largement fictives. Elles ne résultent que d'une lecture de textes passés au prisme des conceptions théoriques ultérieures. Il n'est donc pas étonnant de voir le projet d'ensemble de l'auteur très malmené, et ses développements exposés à une incompréhension



Nicolas de COURTEILLE. *La Vérité amène la République et l'Abondance*, 1793.

partielle, voire totale.

Cependant, la théorie de Boisguilbert, telle qu'elle est restituée dans les pages qui précèdent, ne revêt-elle pas des résonnances trop contemporaines et donc, elles aussi, suspectes ? Ne sommes-nous pas, à notre tour, les victimes des pièges d'une analyse par trop rétrospective ? Aucun lecteur, c'est certain, ne saurait échapper à son temps. Mais des procédures de contrôle du discours existent, qui s'appuient en l'occurrence sur l'analyse de l'environnement de la pensée de Boisguilbert. La triple tradition philosophique, politique et scientifique dans laquelle celle-ci s'insère en explique les thèmes et en fait comprendre les accents. Mieux : elle permet de souligner les modifications que l'auteur fait subir aux courants de pensée dont il s'inspire, et

de comprendre comment il les fond et les transforme tout à la fois en une construction inédite, dans un domaine encore largement inexploré : l'économie politique.

Annexe

Boisguilbert à travers les âges

*Assez de grands esprits, dans leur troisième étage,
N'ayant pu gouverner leur femme et leur ménage,
Se sont mis, par plaisir, à régler l'univers.
Sans quitter leur grenier, ils traversent les mers ;
Ils raniment l'État, le peuplent, l'enrichissent :
Leurs marchands de papier sont les seuls qui gémissent.*

VOLTAIRE, *Les Cabales*, 1772

AU COURS DE CET ESSAI, peu de références ont été faites à la littérature secondaire sur Boisguilbert. Elle est cependant abondante et les principaux titres sont donnés en bibliographie. De cette littérature, cependant, aucune ligne d'interprétation majoritaire ne se dégage et le morcellement des opinions souvent contradictoires frappe de prime abord.

Les interprétations de Boisguilbert ont beaucoup varié au cours du temps. Dans cette annexe, notre but est de placer brièvement les principales contributions dans une perspective historique afin que le lecteur ait une idée des thèmes chaque fois retenus par les commentateurs. Car au-delà de l'aspect plaisant ou déplaisant du personnage, la manière dont ont été perçues ses idées permet de prendre la mesure des problèmes posés. Un certain nombre de questions, en particulier, sont continuellement soulevées sans qu'un accord ne surgisse à leur sujet, et cette résurgence périodique ne peut qu'intriguer. Citons, par exemple, la question de la nature et du rôle de la monnaie ; ou encore celles, récurrentes, de la caractérisation de l'équilibre économique, de

l'origine et de la probabilité des chocs déstabilisateurs, ou des moyens de mettre fin à la crise. Bien entendu, la lecture se fait ici très sélective.

2. L'abondante littérature économique du XVIII^e siècle cite peu Boisguilbert – sauf peut-être vers la fin du siècle –, mais pas moins qu'elle n'a l'habitude de citer tout autre auteur. À l'évidence, cependant, l'œuvre est lue et possède une profonde influence, que ce soit sur la traditionnelle question de la liberté du commerce – surtout celui des blés –, sur le rôle de la monnaie, des financiers ou même sur les détails de l'organisation de la collecte de l'impôt. Cantillon note en passant qu'il s'est servi d'un « état de la France » dans lequel il a lu que la rente des terres, « auprès de Mantes et par conséquent pas bien loin de la capitale de France » (Cantillon 1755 : 103) avait baissé de moitié entre 1660 et 1700. « L'auteur attribue cette diminution de la rente à un défaut de consommation » (ibid. : 104). Comment ne pas reconnaître là l'exemple-type de Boisguilbert ? On peut également lire, dans la première étude d'importance qui fut consacrée, au XVIII^e siècle, au commerce des blés, que « ce n'est pas la première fois que cette question a été agitée en France. On en trouve les principes dans un Traité donné par un Auteur Français, qui a avancé, que plus nous vendrions de grains au dehors, plus notre culture serait abondante, et le Royaume florissant. Cette opinion fondée sur des raisons assez probables, a sans doute été regardée comme un paradoxe » (Herbert 1755 : v-vi).

Dans les luttes doctrinales des trente années suivantes, et malgré une certaine confusion entre l'œuvre de Boisguilbert et celle de Vauban, entretenue par Voltaire¹⁵⁴, le nom de Boisguilbert apparaît de plus en plus comme un point de référence implicite, que l'on adopte ou que l'on rejette. Il est donc intéressant d'examiner comment certains auteurs ont perçu le problème : Vol-

154. Dans une lettre à N. C. Thieriot, datée du 10 août 1763, Voltaire attribue le *Testament* de Vauban à Georges Guillet de Saint-Georges, appelé La Guilletière (Voltaire 1973-1975, vol. CX, 1973, D 11351). Le 10 décembre 1764, un correspondant lui apprend que « Boisguilbert a fait le testament de Vauban » (ibid., vol. CXII, D 12235) : il s'agit bien des œuvres de Boisguilbert publiées en 1707 sous ce titre. Depuis, Voltaire attribue la *Dîme Royale* elle-même à Boisguilbert.

taire et Forbonnais pour l'hostilité ou la réticence, Dupont de Nemours et le marquis de Mirabeau pour l'annexion et l'enthousiasme.



En 1707 Boisguilbert publie une édition de ses œuvres sous le titre de *Testament politique de M. de Vauban*.

C'est un fait indiscutable : Voltaire ne peut pas supporter l'auteur du *Détail de la France* qu'il tourne souvent en dérision ; non seulement à cause du style et de la violence de ses écrits, mais aussi – et surtout – parce que l'administration de Colbert y apparaît sous des couleurs fort sombres, contestant l'image d'une décadence tardive de la France sous le règne de Louis XIV¹⁵⁵.

155. Mirabeau le constate ingénument : « Cette opinion, qui prend l'année 1660 pour

Car dans l'optique dominante, cette décadence n'est pas due à un mauvais gouvernement économique mais aux guerres incessantes provoquées par les ennemis. « Cependant c'est dans ces belles années qu'un Normand, nommé Bois-Guillebert, qui avait perdu sa fortune au jeu [sic], voulut décrier l'administration de Colbert, comme si les satires eussent pu réparer ses pertes » (Voltaire, *Diatribe à l'auteur des Éphémérides*, 1775, dans Voltaire 1877-1879, vol. 29 : 364).

La défense de Colbert n'est pas sans intérêt, et Voltaire insiste sur les mesures prises par le contrôleur général en faveur de l'agriculture, occultées par ses adversaires. Mais il passe souvent lui-même la mesure :

Si l'on compare l'administration de Colbert à toutes les administrations précédentes, la postérité chérira cet homme [...]. Cependant, en 1702, on avait encore l'ingratitude de rejeter sur Colbert la langueur qui commençait à se faire sentir dans les nerfs de l'État. Un Bois-Guilbert, lieutenant général au baillage de Rouen, fit imprimer dans ce temps-là le *Détail de la France* en deux petits volumes, et prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était précisément le contraire. La France n'avait jamais été si florissante que depuis la mort du cardinal Mazarin jusqu'à la guerre de 1689 ; et, même dans cette guerre, le corps de l'État, commençant à être malade, se soutint par la vigueur que Colbert avait répandue dans tous ses membres. (Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, 1768, dans Voltaire 1877-1879, vol. 14 : 518-519)

Et pourtant Boisguilbert « n'était pas sans mérite ; il avait une grande

l'époque où l'on a commencé la ruine de la France, paraîtra bien paradoxale. Nous autres, qui jusques au moment de la découverte de cet excellent ouvrage [le *Factum de la France*] nous croyions les restaurateurs du vrai et les inventeurs de l'art de raisonner la politique économique des États d'après des principes simples, nous avions bien touché cette corde-là, mais nous avions cru le devoir faire bien légèrement et sans assigner aucune date, dans la crainte de choquer trop ouvertement les préjugés enracinés et confirmés en prose et en vers par les verbiages éloquents de l'ordre immense des parasites. En effet on a les oreilles rebattues de l'historique du règne passé, qui nous est donné comme le beau siècle de la France, et c'est précisément à l'année 1660 qu'on fait commencer cet âge de splendeur, qui selon les historiens se trouve à son plus haut période au traité de Nimègue en 1679, qui décline ensuite et tombe tout à fait au commencement de notre siècle par des causes prises dans la vieillesse recluse du Prince, dans l'impéritie des ministres, le mauvais choix des généraux, et les calamités enfin qui accablèrent la maison royale et le peuple entier » (Mirabeau 1758-59 : 118-119).

connaissance des finances du royaume ; mais la passion de critiquer [...] l'emporta trop loin : on jugea que c'était un homme fort instruit qui s'égarait toujours, un faiseur de projets qui exagérait les maux du royaume, et qui proposait de mauvais remèdes » (Voltaire, « Lettre écrite depuis l'impression des *Doutes* », 1764, dans Voltaire 1877-1879, vol. 25 : 306-307) ¹⁵⁶.

En théoricien et historien averti en matière économique, Forbonnais est plus nuancé. S'il va jusqu'à traiter Boisguilbert d'« écrivain violent » (1767, II : 130) et dénoncer « l'obscurité du style » (ibid., I : 167), il le regrette car ceci a finalement « privé ce traité [le *Détail de la France*] des éloges qu'il pouvait mériter à beaucoup d'égards : le fond de son système est absolument le même que celui du Tableau économique » (ibid.). Forbonnais répète plus loin (ibid., II : 12) que « l'auteur du Tableau économique » a fait du *Détail de la France* « son guide et son modèle perpétuel, lors même qu'il ne le cite pas ».

Ayant ainsi fait le lien entre la physiocratie et Boisguilbert, Forbonnais ne peut s'empêcher de noter que le *Détail* est « quelquefois plus modéré, même dans ses écarts, que ne l'ont été ceux qui l'ont pris pour guide » (ibid., I : 285). On reconnaît là un écho des vives polémiques du temps. Mais si Boisguilbert n'est analysé qu'incidentement, à propos des œuvres de Quesnay et Mirabeau, Forbonnais n'assimile les différentes pensées que sur certains points bien précis. Le rôle de la monnaie, par exemple. En rapportant un passage de la *Philosophie Rurale* où les idées et le vocabulaire de Boisguilbert sont manifestement repris, Forbonnais déclare n'être ni dupe, ni d'accord avec cette tentative ancienne de vouloir confiner l'argent dans un rôle exclusif de moyen de circulation : « On voit ici clairement le grand résultat ; c'est de conduire les hommes à interdire à l'argent la fonction d'immeuble fictif. C'était en grande partie l'objet d'un ouvrage intitulé le *Détail de la France*, qui parut au commencement de ce siècle » (ibid. : 167).

Désaccord, encore, sur la manière de raisonner sur le plan empirique et

156. Passage repris dans les éditions ultérieures du *Dictionnaire philosophique*, à l'article « Agriculture »

de manier les statistiques. Ici, Forbonnais parle en expert et renvoie encore une fois les physiocrates à leur source. Il souligne les différents facteurs à prendre en compte dans toute recherche historique et la prudence nécessaire en la matière (*ibid.*, II : 11 et sq.). La simplification ou la généralisation hâtive ne peut mener qu'à des évaluations erronées. Lorsque Boisguilbert « entre dans les détails, on reconnaît un homme passionné et un calculateur de suppositions outrées. Lorsque par le calcul du ravage que les aides de Normandie ont véritablement produit dans l'élection de Mantes, il suppote la perte éprouvée par le reste du Royaume où le même droit n'a pas lieu ; on n'est plus étonné que l'auteur n'ait passé dans son temps que pour un forcené : et que les excellentes maximes répandues dans son ouvrage, aient été décriées par leur mélange avec des exagérations insoutenables et violentes » (*ibid.*, I : 285-286).

En revanche, et cela ne saurait constituer une surprise, Forbonnais s'affirme en accord avec les idées libre-échangistes de Boisguilbert. En particulier, « il démontre très bien qu'on prive l'État d'un grand revenu, lorsqu'on gêne la libre exportation des grains : et tout ce qui peut être dit de bon et de raisonnable sur les principes, s'y trouve ».

3. Du côté des physiocrates, le commentaire est tout autre. Dupont de Nemours consacre au *Détail de la France – in extremis* : il allait l'oublier – un passage de sa « Notice abrégée des différents écrits modernes qui ont concouru en France à former la science de l'économie politique » (*Les Éphémérides du Citoyen*, septembre 1769 : 8-13). L'éloge de rigueur pour les idées sur la liberté du commerce y est décerné. Plus important est l'accent placé sur la reconnaissance du rôle des « avances » dans la production. Un regret, lui aussi de rigueur : l'absence de la doctrine de la productivité exclusive de l'agriculture.

Nous rappellerons ici un livre qu'il est bien étonnant que nous ayons oublié, puisqu'il est un des premiers que nous ayons lus [...]. Ce livre est le *Détail de la France*, par M. Pierre Le Pesant, seigneur de Bois-Guilbert [...]. Cet ouvrage, dont le titre, il est vrai, n'est pas bien clair,

et dont la lecture est un peu fatigante, parce que le style en est incorrect et diffus, est cependant singulièrement précieux par la sagacité avec laquelle l'auteur avait reconnu ce que tout le monde ignorait de son temps, la nécessité de respecter les avances des travaux utiles, et les avantages de la liberté du commerce. S'il eût vu que la terre et les eaux étaient les seules sources d'où le travail de l'homme peut retirer des richesses, et que les travaux de conservation, de fabrication, d'échange, etc., qu'on a confondus assez improprement sous le nom générique de travaux d'industrie, ne faisaient que s'exercer sur des richesses déjà produites, sans y rien ajouter; s'il eût su connaître l'existence du produit net, et le distinguer d'avec les frais de reproduction, et s'il eût combiné ces vérités avec les autres qu'il avait senties, on lui devrait l'honneur de l'invention des Principes de la Science Économique.

Mirabeau enfin (1758-1759), dont il est intéressant de saisir la réaction au travers de notes et de commentaires qu'il rédigea lors de la lecture du *Factum de la France*¹⁵⁷, plutôt que sur la foi d'éloges ordonnés par Quesnay. L'enthousiasme du volcanique marquis pour celui qu'il appelle « le bonhomme Guillebert » est indubitable. S'opposant à ceux qui accusent Boisguilbert de noircir à dessein le règne de Louis XIV – « cet homme ne voyait point noir, son style ni ses idées ne sont point d'un mélancolique » – admirant même la manière de s'exprimer de l'auteur – et, sur ce point, il est bien le seul! –, il souligne longuement les thèmes que Dupont devait aborder plus tard dans sa notice. Il en souligne également d'autres, comme le caractère nocif des traitants et des financiers, la « guerre » perpétuelle que la ville fait à la campagne, la nécessité d'un prix rémunérateur pour les blés, la critique du système fiscal¹⁵⁸, le rôle de la dépense, celui des intérêts privés dans la poursuite de l'opulence publique. Mais, sur certains thèmes, les notes de Mirabeau traduisent un gauchissement significatif, voire une incompréhension des idées exprimées dans le *Factum de la France*; c'est particulièrement vrai pour ce qui concerne le rôle du commerce extérieur (1758-1759 : 141-142), le thème de « la spéculation qui ne peut jamais produire que des monstres dans

157. Les notes de Mirabeau ont été publiées par Georges Weulersse en 1910. Weulersse les date de la fin de l'année 1758 ou du début de 1759 (in Mirabeau 1758-59 : 113-114).

158. Il remarque cependant que Boisguilbert ne parle pas de la gabelle.

les arts que l'on n'apprend que par la pratique » (*ibid.* : 119-120, 127-128), et celui du respect pour les personnes en place. Insistons ici sur ce dernier point.

Tout lecteur des œuvres de Boisguilbert est frappé par un aspect qui se trouve en contradiction apparente avec le reste de l'analyse. Aux dénonciations violentes des politiques économiques suivies, l'auteur ne manque jamais d'ajouter que les ministres sont en fait « très intègres », n'ont que de « bonnes intentions » et sont, en réalité, sans cesse « surpris » par leur entourage et par les flatteurs qui traînent à la Cour. Si les remèdes proposés par Boisguilbert comportent bien des mesures radicales, leur auteur souligne aussi fréquemment que toutes les personnes visées peuvent rester en place, y compris les partisans et les financiers responsables de tant de maux. D'où les accusations d'incohérence ou, pour le moins, de compromission, que la littérature ultérieure ne manque pas de formuler. Mirabeau est l'un des premiers à le faire. Face aux affirmations innombrables de l'intégrité des ministres, il se borne à ce bref commentaire : « Au moins notre auteur est-il poli » (*ibid.* : 132). Quant à laisser les personnes plus ou moins en place, et à convaincre tout le monde du bien-fondé d'une réforme décidée par le prince, c'est ignorer la pesanteur des intérêts.

Le bonhomme croit bonnement qu'il ne s'agit que d'un simple acte de volonté. Sans contredit le Prince peu tout, et par lui ses ministres sont tout-puissants ; mais le Prince ne peut tout que par les autres hommes, et par conséquent, en supposant qu'il puisse communiquer absolument tout son pouvoir, encore ne saurait-il attribuer à ses ministres l'indépendance de tous les coopérants. Or quand une fois toute cette grande machine est montée de manière à tourner en un sens, c'est perdre temps que d'espérer que des frelons deviendront abeilles [...]. La Cour, la capitale, les provinces même une fois peuplées de frelons, la race en est difficile à perdre, et quant à eux, ils ne sauraient jamais faire d'autre métier. (*ibid.* : 117-118)

4. Après une éclipse relative d'environ un demi-siècle, la pensée de Boisguilbert suscite de nouveau un certain intérêt à la suite, notamment, de l'édition

ÉCONOMISTES-FINANCIERS
DU XVIII^e SIECLE

VAUBAN,
PROJET D'UNE DIME ROYALE.

BOISGUILLEBERT,
DÉTAIL DE LA FRANCE, FACTUM DE LA FRANCE,
ouvrages divers

JEAN LAW,
CONSIDÉRATIONS SUR LE NUMÉRAIRE ET LE COMMERCE,
MÉMOIRES ET LETTRES SUR LES BANQUES,
OPUSCULES DIVERS.

MELON,
ESSAI POLITIQUE SUR LE COMMERCE.

DUTOT,
RÉFLEXIONS POLITIQUES SUR LE COMMERCE ET LES FINANCES.

PRÉCÉDÉS
De l'origine historique et des usages de la monnaie,
ET ACCOMPAGNÉS DE COMMENTAIRES ET DE NOTES EXPLICATIVES,

PAR M. EUGÈNE DAIRE

Aperçu de l'édition d'œuvres de BOISGUILBERT, par Eugène DAIRE,
dans le volume *Économistes financiers du XVIII^e siècle* de la
« Collection des principaux économistes », Paris, Guillaumin, 1843.

Daire de ses principales œuvres ¹⁵⁹. Édition fautive, on le sait, par le remaniement qu'Eugène Daire crut bon de faire subir aux textes, mais importante au plan historique et seule source largement diffusée pendant plus d'un siècle.

159. Il s'agit du *Détail de la France*, du *Factum*, du *Traité des grains* et de la *Dissertation* (*Économistes financiers du XVIII^e siècle*, publiés par Eugène Daire, ‘Collection des Principaux Économistes’, Paris, Guillaumin, 1843 : 157-424).

Quarante ans plus tard vient s'ajouter la correspondance publiée par A. de Boislisle dans les deux volumes de la *Correspondance des Contrôleurs Généraux des Finances* (Paris, Imprimerie Nationale, 1874 et 1883). C'est à cette époque également que la biographie de Boisguilbert commence à être mieux connue, toujours grâce à Boislisle en particulier¹⁶⁰. Entre temps, en 1865, l'Académie des sciences morales et politiques indiquait Boisguilbert comme sujet de concours, pour le prix Léon Faucher. A. de Boislisle, F. Cadet et I. E. Horn y participèrent.

Le ton général est à la redécouverte admirative. « S'il faut reconnaître que Boisguilbert est, comme écrivain, d'une incorrection et d'une prolixité désespérantes, l'on doit convenir aussi qu'il mérite véritablement, comme penseur, d'être appelé le Christophe Colomb du monde économique » (Daire, 1843 : 168-169). « Contraste bizarre, à coup sûr, que celui qui nous montre un citoyen courageux, victime de son dévouement aux intérêts du peuple, ayant pour Zoïle furibond le patriarche des philosophes [Voltaire], et pour panégyriste un descendant de Charlemagne [sic], un duc et pair de la cour de Louis XIV [Saint-Simon] ! » (ibid. : 157-158). Contraste bizarre, en effet, mais pour les hommes du XIXe siècle pour qui l'auteur du *Détail*, rempli de « principes humanitaires et patriotiques » et d'un « généreux instinct » (Boislisle, 1899 : 598), est l'ancêtre des acteurs de 1789. Le lyrisme de Jules Michelet traduit bien l'opinion de son temps.

La France, par moments, a de nobles réveils ; elle se souvient alors des grands hommes et des grandes choses. La mémoire lui revient, et son âme est hantée d'illustres revenants qui, dans leur temps, eurent cette âme elle-même. Qu'un de ces moments vienne ! puissions-nous voir, sur le pont de Rouen, vis-à-vis de Corneille, la statue d'un grand citoyen, qui, cent années avant 89, fit partir de Rouen la voix première de la Révolution, avec autant de force et plus de gravité que ne fit plus tard

160. Le mémoire de Boislisle, inachevé, présenté au concours de l'Académie des sciences morales et politiques, est resté inédit. Voir cependant son « Boisguilbert et les contrôleurs généraux », appendice (2e partie, XII) au tome XIV de son édition des *Mémoires de Saint-Simon* (Paris, Hachette, 1899 : 573-599). Voir également ses notes à la *Correspondance des contrôleurs généraux*. Boislisle qualifie notamment Boisguilbert de « précurseur des économistes égaré en plein siècle de Louis XIV » (1899 : 573).

Mirabeau. (1862 : 139) ¹⁶¹

L'optique générale une fois modifiée, l'examen des principes et des filiations ne se fait pas moins aigu, de K. Marx à I. E. Horn. Mais si les centres d'intérêt se déplacent, les avis ne concordent pas pour autant.

5. Marx, le premier, ne pouvait pas rester insensible à la violente dénonciation de l'argent et du type de réalité inversée, absurde et malheureuse que le règne de la monnaie engendre. Il le pouvait d'autant moins qu'il connaissait par ailleurs les écrits d'auteurs anglais tels Hodgskin ou Ravenstone, qui dénonçaient en des termes semblables les ravages du capital. Chez Boisguilbert comme chez ceux qu'on appelle improprement les « socialistes ricardiens », c'est la même analyse d'un état naturel bafoué par la présence mystifiante d'une « idole » et d'un groupe social contre-nature qui s'immisce indûment entre les producteurs réels et les consommateurs. Mais si Marx n'établit pas explicitement cette filiation, il en souligne une autre, parallèle, avec Sismondi.

Sismondi s'est libéré de la conception de Boisguilbert suivant laquelle le travail créateur de valeur d'échange serait falsifié par l'argent mais, comme Boisguilbert l'argent, il dénonce, lui, le grand capital industriel.
(Marx 1859 : 37)

Cependant, si Boisguilbert « s'attaque fanatiquement à l'argent, dont l'intervention troublerait selon lui l'équilibre naturel ou l'harmonie de l'échange des marchandises et qui, fantastique Moloch, exigerait toute la richesse naturelle » (ibid. : 31), sa conception, bien que critique, n'en serait pas moins scientifiquement erronée. Sa polémique contre le métal précieux ne serait liée qu'à « des circonstances historiques déterminées, Boisguilbert guerroyant contre la passion de l'or, aveugle et destructrice qui régnait à la cour d'un Louis XIV, chez ses fermiers généraux et dans sa noblesse » (ibid. : 32). Mais dans la mesure où il « n'a en vue que le contenu matériel de la richesse, la

161. Voir aussi Cadet (1870) pour qui la négligence de style chez Boisguilbert s'expliquerait par la qualité des destinataires de ses écrits ! « C'est au peuple qu'il s'adressa, et il sait lui parler un langage vraiment populaire, c'est-à-dire figuré et sensible » (ibid. : 114).

valeur d'usage, la jouissance » et où « il considère la forme bougeoise du travail, la production de valeurs d'usage en tant que marchandises et le procès d'échange des marchandises comme la forme sociale naturelle sous laquelle le travail individuel atteint ce but » (*ibid.*), il ne comprendrait pas l'apparition nécessaire de la valeur sous forme monétaire et les fonctions remplies par l'argent en dehors de celle de moyen de circulation. Boisguilbert admettrait le travail créateur de valeur d'usage tout en refusant celui qui est à l'origine de la valeur d'échange.

Ainsi, quand il se trouve en face du caractère spécifique de la richesse bourgeoise, comme dans le cas de l'argent, croit-il à l'ingérence de facteurs étrangers usurpateurs et s'emporte-t-il contre le travail bourgeois sous l'une de ses formes tout en l'exaltant, en utopiste, sous l'autre. (*ibid.*)

Sur le terrain de la valeur et des prix, Marx juge donc Boisguilbert en fonction de sa propre théorie de la valeur travail qu'il attribue par ailleurs aussi à cet auteur¹⁶².

6. D'un point de vue tout aussi partial, celui de l'économie politique en faveur à la fin du Second Empire, les analyses de I. E. Horn (1867) et de F. Cadet (1870) méritent d'être mentionnées. Il s'agit là des premiers ouvrages entièrement consacrés à Boisguilbert, ceux-là mêmes couronnés par le jury du concours proposé par l'Académie des sciences morales et politiques en 1865. L'ouvrage de Cadet, comme bien des études ultérieures, est en grande partie décevant et confond souvent l'analyse et la paraphrase. Il eut cependant un rôle positif dans la diffusion de la pensée de Boisguilbert. Celui de Horn, plus critique, est aussi le plus intéressant au plan théorique.

En matière de théorie de l'impôt, tout d'abord, Cadet note l'idée qui fit fortune par la suite : un abaissement des taux, une meilleure répartition,

162. Voir *ibid.* : 31 : « Boisguilbert, de son côté, sinon conscientement, du moins en fait, résout la valeur d'échange de la marchandise en temps de travail lorsqu'il détermine la « juste valeur » par l'exacte proportion, dans laquelle le temps de travail des individus est réparti entre les branches particulières de l'industrie, et qu'il représente la concurrence comme le procès social qui établit cette proportion ».

peuvent augmenter les recettes fiscales en stimulant l'activité économique. « Cette idée est une véritable découverte. Voilà bien la loi du mouvement des impôts. Boisguilbert sent très bien qu'en fait de contribution, comme l'a dit finement Adam Smith, deux et deux ne font pas toujours quatre » (Cadet 1870 : 59-60). Par ailleurs, l'auteur ne porte pas une trop grande attention sur la manière de Boisguilbert d'écrire, ou de réécrire, l'histoire (p. 124), ou d'utiliser des chiffres à bon ou à mauvais escient (*ibid.* : 156). Comme Mirabeau, ensuite, Cadet est frappé par le contraste qui existe entre le caractère très critique de l'analyse et la timidité relative de certaines propositions (*ibid.* : 64).

Au plan de l'analyse monétaire, la volonté de Boisguilbert de ne considérer que la fonction de moyen de circulation comme naturelle à l'argent rappelle à Cadet les principes de J. B. Say. « Voilà, en toutes lettres, le fameux principe [...] : les produits ne s'achètent qu'avec les produits. Et ce n'est pas une vue passagère : il s'excuse en quelque sorte de se répéter tant de fois [...]. Si M. J. Droz a pu dire qu'un des plus éminents services rendus par M. Say à l'économie politique [...] est d'avoir porté au plus haut degré d'évidence cette vérité fondamentale [...], la justice veut que cette gloire rejaillisse en partie sur Boisguilbert » (*ibid.* : 243).

Enfin, dans ses développements, Cadet fait preuve d'une contradiction intéressante à propos du concept d'équilibre économique conçu comme l'harmonie des intérêts des différents agents. Il est vrai que, sur ce sujet, les affirmations de Boisguilbert paraissent quelquefois contradictoires : dès le XIX^e siècle, Eugen Dühring et Auguste Oncken¹⁶³ l'ont remarqué. D'un côté, Boisguilbert affirme en effet que chaque agent lutte pour ses propres intérêts sans aucun égard pour l'intérêt général. De l'autre, il affirme que le sacrifice de l'intérêt public à l'intérêt privé est la cause de la dépression et de la crise. D'un côté, il souligne que l'équilibre se réalise toujours librement sur les marchés, de l'autre qu'il y faut l'intervention permanente d'une « force supérieure ». Cadet, cependant, ne voit là aucun problème et, dans le sillage de la théorie

163. Voir Roberts 1935 : 345.

harmonique de son temps, proclame que « Boisguilbert, ici encore, a devancé Quesnay, Smith et J. B. Say [...]. [Ces] belles théories [...] devraient faire bénir à jamais l'Économie politique, n'eut-elle apporté au monde que cette démonstration scientifique de la fraternité, proclamée par Platon, confirmée par le Christ » (ibid. : 274). Voici donc notre auteur – en bonne compagnie – promu champion de la solidarité consciente des professions, des classes sociales et des peuples.

La contradiction qui existe chez Cadet se situe entre cette opinion, exprimée en 1870, et un apport fondamental qu'il fit incidemment par la suite. Dans un livre sur l'*Éducation à Port-Royal* (1887), il souligne en effet les liens qu'avait eus Boisguilbert avec le premier courant janséniste. Dans cet ouvrage, il est amené à considérer les analyses de Pierre Nicole et à commenter les affirmations selon lesquelles toutes les actions humaines ne sont fondées que sur l'amour-propre et la concupiscence. Sans s'apercevoir que ces mêmes propos se retrouvent avec autant de force et de conviction dans les œuvres de Boisguilbert, Cadet s'insurge contre cette manière de voir et en appelle à Bastiat :

Mme de Sévigné trouve fort plaisante cette description de la société, où, grâce à la cupidité, des gens pleins d'obligance bâtissent et meublent nos maisons, tissent nos étoffes, portent nos lettres, courent au bout du monde chercher des denrées ou des matériaux, ou nous rendent gaiement les services les plus bas ou les plus pénibles. La pensée n'est ni juste ni saine. Elle a un tour paradoxal qui la ferait accueillir avec plus de convenance dans un écrivain humoristique. Dans une leçon sérieuse de morale, il faut prendre un autre ton et parler en meilleurs termes de cette admirable harmonie des intérêts économiques que Bastiat a si éloquemment décrite. (1887 : 44)

7. L'étude de I. E. Horn, enfin, mérite une place à part : elle constitue le premier examen critique approfondi de quelques points importants de doctrine, malgré un curieux départ qui deviendra vite traditionnel : « Boisguilbert [...] n'est pas théoricien » (Horn 1867 : 136) ; « il n'a pas de « système » à lui, à une époque où tout le monde en confectionne [...]. Boisguilbert saisit telle

ou telle grande question que les faits imposent à son attention, l'examine sous toutes ses faces, sans trop se préoccuper de la rattacher à un ensemble de doctrines, de principes » (ibid. : 80). En bref, il « ne coopère pas à la construction de l'édifice de l'économie politique », même s'il « apporte mainte pierre, des plus formidables et des plus indestructibles, à la construction future » (ibid.).

Nous ne nous étendrons pas sur les critiques, nombreuses et étayées, adressées aux chiffres avancés par Boisguilbert (voir par exemple ibid. : 204-205) et à sa conception d'un âge d'or de la monarchie française que de mauvaises mesures de politique économique seraient venu détruire¹⁶⁴. L'argumentation de Horn est ici soutenue par des sources historiques qui pouvaient être connues de Boisguilbert, datant de la fin du XVI^e siècle¹⁶⁵, et l'auteur montre sans peine que le passé ne doit pas être idéalisé : le mal en est la règle, le mieux l'accident, et la cause première, contrairement à ce qu'affirme Boisguilbert, en est le régime monarchique lui-même.

Beaucoup plus intéressantes sont les remarques formulées par Horn à propos de deux sujets centraux : la monnaie, et la réalisation de l'équilibre économique en situation de liberté du commerce. Aussi nous y attarderons-nous.

Que le mot de « richesse » ne soit réservé qu'à la richesse réelle, et que, par conséquent, la monnaie ne soit qu'un simple moyen de circulation, Horn l'accorde volontiers. Le point de départ est exact, la conclusion également. Mais que de détours inutiles entre les deux (ibid. : 101-102) ! Était-il nécessaire, demande Horn, de se répandre en imprécations contre « l'idole » – l'argent –, son caractère éminemment destructeur et source de tous les maux de la société ? Dans sa lutte contre le « mercantilisme », Boisguilbert pècherait par excès : il veut à tout prix réduire le rôle de la monnaie, abaisser celle-ci

164. Les attaques de Boisguilbert contre Colbert constituent « un déni de justice » (Horn 1867 : 208).

165. En particulier : *De l'état et succès des affaires de France* (édition revue, 1580), par Bernard de Girard du Haillan ; *Le secret des finances de la France*, 1581, par N. Froumenteaume.

de tyran à esclave. Boisguilbert rendrait « l'argent responsable de l'inégalité des conditions et de toutes les souffrances des classes non fortunées » (*ibid.* : 120), préconiserait « un certain [sic] retour primitif au troc » (*ibid.* : 119). Horn souligne la parenté qui existe entre ces idées et celles de Thomas More (*ibid.* : 118-119) et laisse éclater son désaccord. « Comme si les peuplades primitives qui se confinent dans le troc n'étaient pas infiniment plus misérables que les peuples qui commercent ! Comme si dans les contrées semi-sauvages, la privation, la faim, l'inanition, n'enlevaient pas infiniment plus de victimes qu'au milieu des civilisations les plus raffinées. Comme si la fraude, le vol, l'assassinat, étaient inconnus aux îles Maldives et chez les Peaux-Rouges ! » (*ibid.* : 121).

Manifestement Horn passe ici à côté de l'essentiel du raisonnement de Boisguilbert. La source de l'erreur de ce dernier résiderait, selon Horn, simplement en ce qu'il ne conçoit la monnaie qu'en tant que signe alors qu'elle est avant tout une valeur, une marchandise. « Pour pouvoir fonctionner comme monnaie, c'est-à-dire pour que je l'accepte en retour de l'objet dont je veux me dessaisir et pour que je puisse avec elle me procurer l'objet que je désirerais posséder, il faut que la denrée en question vaille au moins l'objet que je cède, qu'elle vaille au moins l'objet que je veux acquérir, et qu'elle ait certaine vertu, certaine faculté en sus. En d'autres termes [...] : elle ne peut devenir instrument d'échanges que parce qu'elle peut être objet d'échange » (*ibid.* : 126-127). Quant aux propos de Boisguilbert sur le caractère de la monnaie comme « gage réciproque des échanges », Horn commet un contresens. Là où l'auteur du *Détail de la France* utilise ce vocabulaire pour désigner la « condition tacite » des échanges, Horn voit une théorie de l'argent-créance. « La monnaie ne saurait être ni gage ni titre de créance puisqu'elle constitue libération complète. L'acheteur qui m'a donné cent grammes d'argent en retour de mes cent litres de blé ne me doit plus absolument rien, pas plus que je ne lui en dois » (*ibid.* : 124).

Sur ces bases, Horn se révèle naturellement incapable de juger de la critique que Boisguilbert adresse au projet de dîme royale de Vauban, et de

saisir l'accent placé sur les vitesses de circulation de la monnaie liées aux différentes propensions à dépenser des classes sociales. Le reproche fait à Vauban de vouloir lever un impôt en nature est considéré comme un recul salutaire¹⁶⁶ par rapport à des positions théoriques préconisant le troc. Quant aux passages soulignant qu'un écu fait plus d'effet chez un pauvre que chez un riche où il reste à dormir dans les coffres, ils sont reçus comme un plaidoyer en faveur du petit capital¹⁶⁷...

La doctrine de la liberté du commerce, enfin, n'est pas non plus épargnée. Selon Horn, Boisguilbert demanderait au gouvernement d'intervenir pour faire hausser le prix des blés afin que celui-ci devienne rémunérateur. « Il ne se borne pas, en effet, à réclamer la suppression des lois et règlements par lesquels l'autorité pèse de dessein prémedité sur le prix du blé ; il ne demande pas l'abstention : il sollicite l'action en sens inverse, le surhaussement artificiel du blé » (ibid. : 174). Horn ne voit pas que cette intervention n'est réclamée qu'à titre exceptionnel, en liaison avec l'information et les anticipations des agents et le mécanisme de formation de l'équilibre. La même erreur, qui se trouve également à l'origine de ses contresens en matière de théorie monétaire, est reproduite à propos du commerce extérieur.

Il arrive ici à Boisguilbert ce qui lui arrive en bien d'autres occasions : voulant redresser l'arc trop courbé, il le force dans le sens contraire. Pour mieux démontrer, pense-t-il, à quel point est fausse la 'très fine politique' qui s'efforce d'abaisser le prix du blé, il se laissera entraîner jusqu'à soutenir les avantages de la cherté, jusqu'à réclamer, pour la

166. Horn 1867 : 297 : « heureusement, Boisguilbert a le sens critique très développé : les erreurs d'autrui l'amènent à corriger ou à abandonner les siennes propres ».

167. « La remarque nous semble parfaitement fondée, quoiqu'en dise l'intelligent éditeur et annotateur de Boisguilbert [Daire 1843 : 401]. On peut aujourd'hui discuter sur les mérites comparatifs du grand et du petit capital. On peut aujourd'hui douter, hésiter, et se demander si un million de francs manié par un seul industriel ou une compagnie est, au point de vue de la communauté, plus productif d'utilité, ou moins productif qu'un million de francs manié par cent petits industriels. Pour ma part, quoique le capital concentré soit de nos jours très actif, très-remuant, parfois même trop remuant, j'hésiterais à me prononcer en sa faveur contre le capital morcelé [...]. La thèse [...] n'était guère discutable au temps de Boisguilbert. Le capital concentré était alors fatallement inerte ; le capital morcelé, dans tous les temps et dans toutes les situations, est forcément actif et roulant » (Horn 1867 : 314-315).

produire, l'intervention de l'autorité ; de même que nous le verrons [...] dans l'ardeur à pourfendre les lois qui interdisent l'exportation des blés, s'avancer jusqu'à soutenir que l'État, au contraire, devrait de toutes façons pousser à la sortie des grains. (*ibid.* : 175)

Ceci conforte Horn dans son opinion selon laquelle il existe une contradiction au sein de la théorie de Boisguilbert. De plus, il regrette « que l'auteur ait jugé inopportun [...] de nous révéler les ‘manières contraires’ par lesquelles le roi et MM. les ministres doivent et peuvent amener le blé ‘au prix et en l'état qu'il doit être’ » (*ibid.* : 174).

La remise en cause du libéralisme de Boisguilbert forme, avec le problème de la nature et des fonctions de la monnaie, l'axe des études françaises de la première moitié de notre siècle.

8. Le XXe siècle voit s'accumuler ouvrages et articles qui reprennent, complètent et critiquent les écrits antérieurs. Dans cette multiplicité foisonnante, trois vagues d'études peuvent être distinguées.

Les publications en France dans les trente premières années du siècle tout d'abord. Elles se situent dans le sillage de Boislisle, Cadet et Horn, et dans la mouvance du regain d'intérêt pour les auteurs économiques de l'Ancien Régime, qui aboutit notamment à l'édition de Georges Schelle des œuvres et de la correspondance de Turgot (1913-23), aux études de Georges Weulersse sur le mouvement Physiocratique (1910, 1950, 1959), à la création de la *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales* en 1908 et à la collection de rééditions de textes anciens qui lui est associée, pour finir, dans les années trente, avec l'édition de Paul Harsin des *Oeuvres de Law* (1934) et celle, due à J. Y. Le Branchu, des *Écrits notables sur la monnaie de Copernic à Davanzati* (1934). Les études sur Boisguilbert demeurent cependant un peu en marge de ce grand courant qui se penche surtout sur les auteurs de la seconde moitié du XVIII^e siècle : à l'exception de celle de Paul Harsin¹⁶⁸ (1928), elles sont constituées par des thèses soutenues dans les facultés de

168. Un auteur comme Henri Hauser, par exemple, ne parle pas de Boisguilbert.

droit¹⁶⁹.

La deuxième vague est anglo-saxonne et un peu plus tardive. Les thèmes changent. L'heure est au débat sur le mercantilisme et l'intérêt se tourne vers le XVIIe siècle français dont l'historien majeur, pour ce qui concerne les idées économiques, reste Charles W. Cole. Ces études sont celles de Hazel van Dyke Roberts (1935), C. W. Cole (1943 : chapitre 5), et, plus récemment, L. Rothkrug (1965, chapitre 6). Le livre de Roberts constitue encore à ce jour l'analyse la plus complète qui ait été publiée sur le sujet et eut dans les pays anglo-saxons un rôle analogue à celui joué en France par les ouvrages de Cadet et de Horn¹⁷⁰. La filière américaine est aussi importante à un autre titre : c'est l'étude de J. J. Spengler, *French Predecessors of Malthus* (1942), qui incita Alfred Sauvy à se pencher sur les auteurs économiques de l'Ancien Régime et à faire entreprendre, outre la traduction française de l'ouvrage de Spengler et la célèbre bibliographie de l'INED (1956), un programme de publication de textes anciens. L'édition de référence des œuvres et de la correspondance de Boisguilbert, par les soins de J. Hecht, fut publiée par l'INED en 1966.

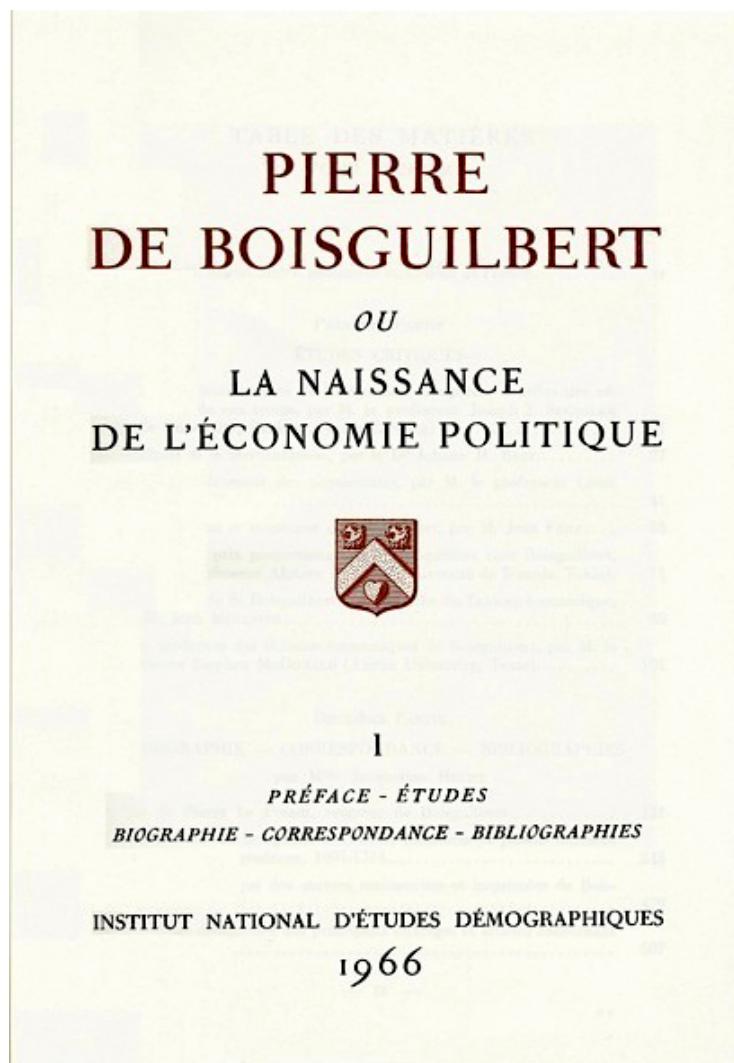
La troisième vague, enfin, est la résultante des deux premières et de ce qu'on a appelé l' « impulsion keynésienne ». À partir des années soixante, les grandes études d'ensemble cèdent le pas à une multitude d'articles traitant des thèmes les plus divers dans des perspectives théoriques également très différentes.

9. Si l'on passe sur un curieux accent placé sur l' « empirisme » de Boisguilbert et sur sa « pratique » des affaires¹⁷¹ qui lui auraient dicté son analyse et

169. Henri Curmond (1900), Maurice Frotier de la Messelière (1903), Albert Talbot (1903) et René Durand (1922).

170. Par exemple, c'est par la critique qu'Alexander Gray fit du livre de Roberts (Gray 1934-37) que Schumpeter, se reportant à l'ouvrage de 1935, fut amené à changer d'avis sur Boisguilbert. Voir Schumpeter, 1954 : 216.

171. Sur ce point, les auteurs croient Boisguilbert sur parole et vont jusqu'à écrire qu' « il a dû se créer à lui-même une situation et si la charge qu'il occupe lui procure l'aisance, il n'en a pas moins été, antérieurement, pour vivre, obligé de s'adonner à l'agriculture et au commerce » (Frotier de la Messelière 1903 : 44). C'est bien dans la tradition de



L'édition de référence des *Oeuvres* de BOISGUILBERT,
par Jacqueline HECHT, Paris, INED, 1966.

ses projets de réforme, les écrits français du début du siècle reprennent pour l'essentiel les thèmes traditionnels. Sur deux sujets, cependant, les doctrines monétaires et la liberté du commerce – notamment du commerce extérieur –, ils se font critiques, voire renversent les jugements antérieurs.

Michelet pour qui le « petit juge » Boisguilbert avait, à cause de ses idées, perdu son « gagne-pain »... .

Le libéralisme de Boisguilbert, tout d'abord, est fortement remis en question, toujours sur la foi de passages traitant du commerce extérieur. Partisan de la suppression des entraves à la sortie des denrées du territoire, Boisguilbert se déclare « malheureusement [...] partisan de primes accordées à l'exportation en Angleterre. Il loue les Anglais de cette institution [...]. Peut-être la clairvoyance de l'auteur du *Traité des grains* est-elle ici en défaut » (Frotier de la Messelière 1903 : 82-83). D'autre part, poursuit le commentaire, « la suppression des droits à la sortie eût dû le conduire à demander également la suppression des droits à l'entrée des grains » (ibid. : 86), ce qu'il ne fait pas. L'argumentation est ici différente de celle de Horn pour qui le maintien de droits à l'importation ne constitue qu'un sacrifice sans importance aux idées du temps.

M. Horn est cependant obligé d'avouer que si l'auteur du *Traité des grains* a la conception très nette des principes de la liberté commerciale, ‘il y met des réserves et des restrictions qui à ces vérités font de singulières entorses’. Nous croyons que M. Horn n'a pas attaché assez d'importance à ces réserves et à ces restrictions, qui nous permettent de classer Boisguilbert parmi les protectionnistes. (Talbot 1903 : 51)

Boisguilbert aurait donc été incapable de « se dégager des préjugés de son temps », et « oublie, lorsqu'il parle du commerce extérieur, les lois naturelles et les principes de liberté dont il a reconnu l'existence dans la vie intérieure de la nation. Mais Boisguilbert, esprit pratique et dédaigneux des spéculations, ne se préoccupe pas des contradictions que renferme son œuvre » (ibid. : 98). Plus grave encore que le « péché » d'incohérence : la notion même de loi naturelle se trouve mise en cause.

Il n'est donc pas un libre-échangiste [...]. Il n'a pas une entière confiance dans les lois de la nature ; leur libre jeu ne suffit pas toujours pour procurer les bons prix et il faut alors, selon lui, intervenir et aider la nature. (ibid. : 55)

Le fondement de la doctrine de Boisguilbert est ainsi ramené à un simple argument « de circonstance »¹⁷². Passant aux marchés autres qu'agricoles,

172. Talbot 1903 : 55 : « Nous ne devons donc pas attacher une grande importance à

Talbot en arrive même à dépeindre notre auteur sous les traits d'un partisan des « monopoles industriels » et avance ce jugement surprenant et peu clair : « Si donc Boisguilbert est un des premiers défenseurs du « laissez-passer » à l'intérieur du royaume, il n'est pas, ou du moins nous n'avons aucune raison de croire qu'il a été un partisan du 'laissez-faire' » (ibid. : 98).

Si l'analyse de la liberté du commerce pose problème en raison de l'ambiguïté apparente de la position de Boisguilbert, une « ambiguïté » semblable serait décelable, selon Talbot, dans la théorie monétaire exposée dans le *Détail*, le *Factum* et la *Dissertation*, qui rendrait notre auteur favorable à une balance commerciale excédentaire ! Il est vrai que, dès le *Détail*, les fondements de l'analyse monétaire semblent constituer une machine de guerre contre le « mercantilisme ». Mais, d'une part, dénoncer l'argent comme source de tous les maux sociaux dépasse la mesure : « Ce ne sont là que boutades qui ne méritent pas discussion, dit avec raison M. Horn » (Talbot 1903 : 67) ; et, d'autre part, malgré cela, pour Boisguilbert « comme pour ses contemporains, les avantages du commerce se calculent d'après l'excédent des exportations sur les importations, et l'entrée de métaux précieux qui en est la conséquence. Cet argent qui se répandra dans tout le pays, donnera de l'essor à l'activité économique » (ibid. : 77). Il faut bien avouer, cependant, que les passages auxquels Talbot renvoie pour étayer son affirmation (Boisguilbert 1695, 2e partie : chapitre 18) ne disent rien de tel.

Le problème de la nature de la monnaie, dans les termes posés par Horn, préoccupe enfin les commentateurs. Signe ou marchandise ? Les textes de Boisguilbert, on l'a vu, sont peu clairs sur la question. Les analyses penchent à présent en faveur de la monnaie-marchandise (Talbot 1903 ; Durand 1922).

10. L'immédiat avant-guerre est dominé par l'ouvrage de Hazel van Dyke Roberts, *Boisguilbert, Economist of the Reign of Louis XIV* (1935)¹⁷³, qui

l'argument que Boisguilbert tire de l'existence des lois naturelles : il n'est pas toujours bon de 'laisser agir la nature'. Ce sont là chez lui des arguments de circonstance qu'il ne faudrait pas prendre pour des principes absolus ».

173. Ce livre est décrié par Rothkrug (1965). Mais il est vrai que cet auteur décrie un

reste à ce jour l'une des études les plus complètes au point de vue de la théorie économique. C'est pourquoi il convient de lui ménager une place à part, tout en concentrant notre attention sur quelques grands thèmes seulement. Nous ne nous attarderons pas sur certaines exagérations manifestes comme celle qui consiste à déceler chez Boisguilbert une théorie de l'utilité décroissante de la monnaie (Roberts 1935 : 159), sur des centres d'intérêts qui seront surtout développés par la suite (rôle de la consommation, mécanisme des fluctuations), ni, enfin, sur un sujet traité de manière vigoureuse et étayée (*ibid.* : chapitres 16 et 17) : celui des analogies saisissantes entre l'œuvre d'Adam Smith et celle de Boisguilbert¹⁷⁴. Monnaie, prix et équilibre sont les concepts qui nous retiendrons ici.

Hazel van Dyke Roberts reconnaît que Boisguilbert n'a pas abordé, comme tel, le problème de la théorie quantitative. Mais elle affirme aussitôt que, néanmoins, « il acceptait le fait selon lequel le niveau général des prix, dans un pays, s'accroît ou baisse avec la quantité de monnaie » (*ibid.* : 208) sans toutefois que ce phénomène reçût une attention suffisante. Sur le problème de la monnaie-signe, Roberts se déclare contre la position adoptée par Horn et en accord avec les propos de Talbot et de Durand.

Les métaux, comme les autres biens, sont une richesse, sauf sous forme monétaire où ils ne sont propres à aucune consommation. Leur quantité est indifférente : seule une vitesse élevée de circulation de la monnaie importe et peut être considérée comme source de richesse. Sur cette base, Roberts se propose de faire justice de l'accusation, formulée par Horn, selon laquelle Boisguilbert va trop loin dans la direction anti-mercantiliste en affirmant que la monnaie ne doit pas être placée au-dessus des marchandises mais au-dessous. Le point de vue de Boisguilbert, plaide Roberts, est global. Si en effet, dans l'échange isolé, la monnaie peut être considérée comme l'égale de la marchandise contre laquelle elle s'échange, au niveau global, n'étant

peu tout le monde, la plupart du temps injustement. Sans doute bon historien, Rothkrug laisse cependant fortement à désirer au plan de ses raisonnements économiques.

174. Roberts trace notamment un parallèle entre le plan et les idées de la *Dissertation* de 1707 et ceux de la *Richesse des nations*.

pas consommable, donc pas une richesse, elle disparaît des comptes, même si sa vitesse de circulation importe pour le montant total de la richesse de la période.

Si tous ces commentaires, et d'autres que nous omettons, cernent mieux, dans l'ensemble les propos du *Détail* ou du *Factum*, ils ne règlent pas, cependant, la question de la théorie monétaire qui s'y trouve exprimée, et en particulier celle de la nature et de la valeur de la monnaie. Le fait que les métaux utilisés comme moyen de circulation ne soient pas une richesse conserve-t-il à ce moyen la nature de monnaie-marchandise ou bien le fait-il basculer du côté du signe ? Et comment interpréter, dans le cas de la monnaie-marchandise, l'affirmation selon laquelle la quantité de monnaie est sans importance ?

La résolution de ces problèmes implique, on le voit, celle de la question des rapports d'échange des marchandises. Ceux-ci, souligne Roberts, sont déterminés par l'offre et la demande, avec une prédominance de la demande dans le court terme. À plus longue échéance, c'est l'aspect « coûts » qui l'emporterait. « Boisguilbert pense que le désajustement entre prix et coûts se corrige de lui-même dans le long terme par la disparition des producteurs aux coûts les plus élevés. Ainsi, alors que la demande serait le facteur fondamental de la valeur, et que l'interaction de l'offre et de la demande déterminerait cette valeur à un moment donné, néanmoins, dans le long terme, le coût de production doit être couvert si le produit doit continuer à être fabriqué » (Roberts 1935 : 229). En ce sens, Boisguilbert prendrait « une place non négligeable parmi les précurseurs d'Alfred Marshall » (ibid.).

Un lien avec la théorie de Smith est également noué, celle-ci étant interprétée dans une optique malthusienne et marshallienne. Le prix de longue période, couvrant les coûts et le profit de l'entrepreneur, serait le prix naturel et celui de courte période le prix de marché (ibid. : 242). La différence entre Boisguilbert et Smith – différence qui recoupe celle qui existe entre leurs conceptions respectives de l'équilibre – résiderait alors dans la conviction de ce dernier selon laquelle le prix de marché gravite toujours autour du prix naturel, alors que le premier se bornerait à en émettre le souhait (ibid. : 244).

et 245).

La question de l'équilibre économique et de sa réalisation se trouve donc une nouvelle fois posée. Pour en traiter, Hazel van Dyke Roberts renoue avec la tradition, mentionnée plus haut, qui décèle chez Boisguilbert des propos contradictoires¹⁷⁵ sur ce sujet, pour trancher en faveur d'un libéralisme raisonnable, désabusé et pessimiste. Si les agents poursuivaient aveuglément leurs intérêts privés, l'intérêt général ne pourrait qu'en pâtir. L'équilibre de concurrence, pourtant nécessaire à l'opulence d'un État, ne se réalisera pas de manière automatique ou bien, s'il se réalisait, ce serait malgré le comportement égoïste des agents et non grâce à lui. En règle générale, l'équilibre et l'harmonie ne pourraient être atteints que si les agents, conscients du but à atteindre – l'opulence publique – se disciplinaient et mettaient d'eux-mêmes un frein à leur cupidité. « Boisguilbert réclame ainsi le développement d'une nouvelle philosophie des relations économiques. La reconnaissance de la solidarité économique doit prendre la place de l'idéal existant du *sauve-qui-peut* » (ibid. : 187).

On peut, bien sûr, s'interroger sur la démarche contestable qui consiste à attribuer au XVIIe siècle français un « idéal du sauve-qui-peut », i.e., en termes clairs, une optique libérale datant du XIXe siècle, contre laquelle Boisguilbert aurait réagi... Il n'en reste pas moins que, pour Roberts, l'opinion de Boisguilbert ne fait pas de doute. « En somme, à un amour-propre erroné, à courte vue, doit être substitué un amour-propre éclairé » (ibid. : 188) par

175. L'auteur cite Witold von Skarzinski, *Pierre de Boisguilbert und seine Beziehung zur neueren Volkswirtschaftslehre* (Berlin, 1873) qui voit dans ces passages les prémisses du libéralisme comme du socialisme, de Bastiat comme de Proudhon : « Ici, au seuil de la science, nous trouvons en germe toutes les théories, les éléments de toutes les philosophies de la vie, conçues ou développées plus tard [...]. Si nous résumons brièvement les théories de Boisguilbert concernant la solidarité et l'harmonie des intérêts entre les différentes classes, et si nous mettons en balance les choses pratiques et rationnelles et celles qui sont idéalistes et utopiques, nous trouvons que, dans sa confusion [...] il a instinctivement abordé tous les aspects, toujours non résolus, de ce problème controversé; qu'il a correctement conçu la grande loi de l'interrelation et réaction réciproque des intérêts les plus différents de la société. Mais quant à savoir si l'interdépendance des différentes classes conduit elle-même à l'harmonie ou si cette harmonie doit d'abord être créée, il n'a pas décidé de la question » (Skarzinski 1873, cité par Roberts, 1935 : 165).

lequel chaque individu prend conscience du fait que la poursuite de son seul intérêt privé se retourne inévitablement contre lui à terme, et qu'au contraire, en sauvant les autres il se maintient lui-même. C'est pourquoi Boisguilbert n'aurait jamais souscrit aux propos de Smith sur la « main invisible » (*ibid.* : 311).

Boisguilbert propose un système fondé sur ce que l'on peut appeler un individualisme socialisé. Il pensait qu'il doit y avoir une soumission volontaire de l'individu au groupe. Le fondement de sa philosophie sociale réside en ce que l'intérêt de l'individu doit laisser place à l'intérêt général lorsque les deux entrent en conflit. Cette subordination de l'intérêt privé à l'intérêt général devrait être utilisée pour réaliser l'équilibre économique. (*ibid.* : 186-187)

Mais dès lors, de sérieux problèmes se posent. L'individu est-il capable de la lucidité requise pour le bien-être de la collectivité ? Et comment interpréter dans cette perspective les célèbres formules de Boisguilbert sur la nécessité du laissez-faire ?

Sur le premier point, Roberts se montre pessimiste. Elle souligne les passages dans lesquels Boisguilbert parle de la nature humaine comme irrémédiablement corrompue et fustige la bêtise du peuple. Elle en arrive à dissocier un Boisguilbert idéaliste et enthousiaste, annonçant les Lumières, d'un Boisguilbert pessimiste, doutant du succès de ses propres remèdes et prônant un retour à un état social moins complexe (*ibid.* : 188, 284) ¹⁷⁶.

Sur le laissez-faire, ensuite, les explications de Roberts se font laborieuses. Ce laissez-faire se rapporterait à la seule nature – laissez-faire la nature – et non à l'homme lui-même (*ibid.* : 252). « Pour Boisguilbert [...] la liberté pour chacun de poursuivre son propre intérêt économique doit être tempérée par la justice économique pour les autres. En d'autres termes, sa théorie

176. Boisguilbert, souligne l'auteur, n'est pas un socialiste au sens moderne du terme. Il ne propose que des réformes. Mais on ne peut négliger chez lui l'accent placé sur l'opposition entre la classe productive et la classe oisive : « Fondamentalement, Boisguilbert combattait un système – un système fondé sur l'exploitation d'un groupe ou une classe par un(e) autre. Ce faisant, il établit une théorie fondée sur l'absence d'exploitation et la justice économique. C'est sur un tel fondement que la pensée radicale ultérieure devait s'élever » (Roberts 1935 : 166-167).

éthique du laissez-faire comporte une obligation personnelle pour chacun de soutenir son frère, i.e. de ne pas le détruire » (*ibid.* : 253). La position de Roberts, comme toutes celles rapportées jusqu'ici, est unilatérale et ne rend pas compte de la théorie de Boisguilbert sur ce point délicat, même si ce dernier, là encore, est mieux cerné qu'ailleurs.

11. Après la Seconde Guerre mondiale, les études se morcellent pour constituer une véritable mosaïque non figurative. Les brefs articles consacrés à Boisguilbert sont rédigés dans les perspectives les plus diverses, souvent opposées, et leur réunion ne permet pas de dégager une construction d'ensemble cohérente. Parallèlement, cependant, un certain effort est accompli afin de mieux cerner le vocabulaire de Boisguilbert et de traduire les notions qu'il recouvre (Molinier : 1958 et 1966 ; Nagels : 1970) ¹⁷⁷.

Ce qui frappe tout d'abord dans ces publications est leur grand éclectisme : il n'est pas rare de voir un seul et même commentateur soutenir des interprétations implicitement divergentes. C'est ainsi que Boisguilbert est couvert d'éloges pour avoir, tout à la fois, dégagé la loi de Say, l'équilibre général de Walras et celui de sous-emploi de Keynes. Boisguilbert devient le précurseur d'un peu tout le monde ou, pour reprendre une heureuse formule, le Jean-Baptiste de l'économie politique (Lutfalla 1981 : 26).

Dans cette perspective, J. Spengler (1966) dresse une liste impressionnante de concepts « que Boisguilbert a au moins effleurés » et qui recouvre à peu près tout le domaine de la théorie économique dans ses différentes approches. L. Salleron fait de même. « De qui et de quoi Boisguilbert ne pourrait-il être le précurseur ? C'est un sort qu'il partagerait avec la plupart des économistes du XVII^e et de la première moitié du XVIII^e siècles » (Salleron 1966 : 41).

D'autres auteurs sont un peu plus généreux : « il ne fait pas de doute »,

177. La question du vocabulaire de Boisguilbert est compliquée par celle de l'édition utilisée. Ainsi, M. Leduc (1960) est victime de l'édition Guillaumin lorsqu'il souligne la modernité de ce vocabulaire, en particulier de l'expression « revenu national » — expression introduite, en réalité, par Eugène Daire pour la publication dans la ‘Collection des Principaux Économistes’.

affirme J. Féry (1966 : 65), que la contribution de Boisguilbert « est bien plus vaste que l'énumération des mérites qu'on veut bien lui reconnaître ». Mais cette contribution n'est pas individualisée et la recherche d'une cohérence d'ensemble pose toujours problème. Ceux qui, comme J. F. Bernard-Béchariés (1964) se proposent de dégager celle-ci aboutissent à des résultats bien décevants : « L'œuvre entière de Boisguilbert s'articule en trois volets : un but, une théorie, une politique » (*ibid.* : 334). Et encore ! Cette œuvre « entière » est de fait ramenée à la seule *Dissertation* de 1707, le commentateur écartant le *Détail* et le *Factum* comme tous les « autres » écrits « polémiques » ou « politiques » ! Mieux vaut donc terminer notre enquête sur les thèmes, délaissant quelque peu les auteurs.

La notion d'équilibre économique général, tout d'abord, retient toujours l'attention. « Théorie de l'équilibre général, loi des débouchés, harmonie des intérêts, bienfaits de la libre concurrence, tous ces points sont développés dans les écrits de Boisguilbert » souligne par exemple J. Molinier (1958 : 3) qui par ailleurs (1958, 1966) insiste sur une approche en termes de circuit. L'équilibre de marché et l'interdépendance des activités sont aussi notés, dans une perspective plus large, par J. Schumpeter (1954 : 216) et H. W. Spiegel (1975).

Les difficultés soulevées par les textes n'en sont pas pour autant résolues et la réalisation de l'équilibre, par exemple, soulève toujours les mêmes doutes : « on chercherait en vain dans l'œuvre de Boisguilbert une preuve de cette loi d'harmonie sur laquelle il revient rarement alors qu'il répète plus volontiers [...] la tendance des hommes à rompre les proportions » (Bernard-Béchariés 1964 : 342).

Pour d'autres auteurs, cependant, le problème est moins important. Si Boisguilbert ne décrit qu'imparfaitement le jeu des mécanismes de la concurrence (Spengler 1966 : 13), la flexibilité des rapports d'échange doit, dans l'ensemble, assurer l'équilibre. Comme A. Kubota (1966 : 80-82), Spengler fait référence à un ajustement instantané par les prix. « Dans certains cas, on peut négliger le facteur temps, puisque les forces qui opèrent d'elles-même

les ajustements et le maintien d'un système de prix peuvent jouer à peu près de façon décrite plus tard par Walras » (Spengler 1966 : 9).

Il n'en reste pas moins que, après Keynes, il devient difficile de négliger les accents placés par Boisguilbert sur le rôle de la demande et de la rigidité à la baisse de certains prix, et de les faire cohabiter de manière fort pacifique avec les idées qui rappellent celles de Say ou de Walras. J. Molinier, par exemple, qui souligne chez Boisguilbert la présence d'une « loi des débouchés », se voit contraint d'affirmer le contraire lorsqu'il tente d'expliquer le principe selon lequel « consommation et revenu sont une seule et même chose ».

12. L'insistance marquée par Boisguilbert sur la dépense, la demande globale, est bien entendu mise en relief par de nombreux auteurs qui y voient l'amorce de la théorie du multiplicateur keynésien (McDonald : 1955 et 1966 ; Molinier : 1958 ; Leduc : 1960, etc.).

Boisguilbert n'était pas seulement un pré-physiocrate : il y a 250 ans, à l'époque de dépression chronique et de déclin séculaire en France, il a non seulement découvert que la dépression était la conséquence d'une insuffisance de la demande effective de la part des consommateurs ; mais il a également nié l'existence d'une tendance automatique vers un équilibre de plein emploi, reconnu le principe de la propension à la consommation, étudié le problème de l'investissement de l'épargne et identifié les véritables facteurs qui déterminent le niveau du revenu national. (McDonald, 1955 : 789)

C'est l'article de Stephen McDonald (1966) qui constitue la reconstruction keynésienne la plus systématique. Les idées et la méthode de Boisguilbert y sont dépeintes comme très proches de celles de l'analyse macroéconomique sous cinq aspects : les facteurs qui déterminent le volume du produit – la demande globale, elle-même fonction de la répartition des revenus –, les cycles économiques avec mécanisme endogène des points de retournement, le raisonnement en termes monétaires, les deux fonctions complémentaires de la monnaie et l'influence du système fiscal sur le volume du produit national. L'auteur ne se penche en détail que sur les deux premiers points mentionnés.

Pour ce qui concerne le premier outre les analogies déjà notées, McDonald

souligne surtout l'absence, chez Boisguilbert, d'analyse concernant l'influence du taux d'intérêt sur le volume des investissements (McDonald 1966 : 104). Il est vrai qu'un certain type d'anticipations est pris implicitement en compte : « Les expressions ‘que s'il ne gagne rien, il ne perd rien’, et ‘faute de sûreté’, témoignent toutes deux d'une appréciation réfléchie par l'épargnant du risque et du profit possible que peut présenter un éventuel investissement, avant qu'il ne se décide à engager ou non son épargne dans de nouveaux placements » (ibid. : 110). Mais :

... on peut regretter que Boisguilbert n'ait pas cherché à compléter [sa théorie des fluctuations] par un examen du taux d'intérêt, de ses rapports avec la quantité de monnaie, et de son influence sur les décisions d'épargner et d'investir. Seule une indication indirecte nous apprend que Boisguilbert est conscient du rôle joué par le taux d'intérêt dans la décision d'investir. Il donne l'exemple des petits détaillants de Paris, pour montrer que même un taux usuraire n'empêche pas l'investissement, pour peu que la consommation soit soutenue. (ibid. : 111)

McDonald néglige cependant d'importants passages qui, pour les anticipations comme pour les effets du taux d'intérêt, font de l'analyse de Boisguilbert une contribution appréciable.

Pour ce qui est du second point, les fluctuations de l'activité économique, McDonald tente, après Roberts, d'en préciser les modalités. Dans ce but, il insiste tout particulièrement sur la cause principale du cycle : « les fluctuations extrêmes des revenus agricoles » (ibid. : 112) produites par l'alternance des périodes de disette et d'abondance. M. Lutfalla (1981 : 31) note la durée variable attribuée par Boisguilbert à ces cycles agricoles dans ses différents écrits. McDonald souligne par ailleurs l'existence parallèle d'une baisse séculaire du revenu, due à la fiscalité (1966 : 117-118). L'intérêt de sa contribution réside cependant dans la discussion qui y est menée du mécanisme de l'approfondissement de la crise.

Selon Boisguilbert, une baisse des prix agricoles provoque une baisse du pouvoir d'achat des personnes dont le revenu en dépend et la diminution de la consommation induit un processus cumulatif de contraction du revenu, de la production et de l'emploi. Mais le cycle ne peut être analysé sur la seule base

des revenus agricoles : la baisse du prix des blés n'accroît-elle pas le pouvoir d'achat des autres membres de la société et une hausse de la consommation ne peut-elle pas venir balancer la baisse provenant de l'agriculture ? Les écrits de Boisguilbert permettent d'avancer deux éléments de réponse expliquant la propagation de la dépression. Tous deux reposent sur les transferts de revenu liés à une déformation du système de prix relatifs¹⁷⁸.

En premier lieu, ce transfert de revenu se fait en faveur des propriétaires et des créanciers, catégorie sociale dont la propension à consommer est plus faible que celle des agriculteurs : ce transfert implique donc en soi une baisse de la propension globale à consommer.

En second lieu, il faut encore que ce transfert soit effectif, c'est-à-dire que les fermiers puissent honorer leurs dettes et leurs engagements, ce qui est loin d'être toujours le cas. La confiance, qui est l'« âme du trafic », peut alors en être affectée et des restrictions de crédit s'ensuivre dans toute l'économie. McDonald reconnaît ici encore un certain rôle aux anticipations, mais uniquement pour ce qui concerne les investisseurs.

C'est notamment par rapport à une telle analyse qu'il faut apprécier les jugements sur une éventuelle intégration des aspects réels et monétaires dans la théorie de Boisguilbert, nouvel aspect de la discussion autour de sa conception de la monnaie. Cette intégration, par exemple, est niée par Molinier (1958 : 24-25) qui parle d'une simple superposition de ces aspects, sans interférences entre eux, l'analyse en termes monétaires ne venant que doubler celle menée en termes réels, en fonction de préoccupations pratiques liées à la fiscalité. M. Leduc (1960) est d'une opinion contraire : l'analyse monétaire permet d'introduire l'aspect temporel des processus, et c'est pourquoi, malgré les apparences, les propos de Boisguilbert sont différents de ceux de Say¹⁷⁹.

Toujours dans l'optique de la théorie de l'échange – et si l'on néglige les

178. On peut y joindre les raisons avancées par J. Spengler : faible élasticité de la demande de blé par rapport au prix, etc. (1966 : 13).

179. Sur ce thème, quelques auteurs ont tenté d'adopter une position intermédiaire. Les propos tenus restent cependant ambigus (voir par exemple Spengler, 1966 : 12).

remarques superficielles comme, par exemple, celle qui consiste à reprocher à Boisguilbert de centrer son analyse sur la « circulation » et de négliger la « production » (Molinier, 1958 : 19 et 33) – il nous reste à noter, avec M. Lutfalla, que Boisguilbert, à l'inverse des physiocrates par exemple, n'abuse pas de la notion d'« année commune » pour établir ses démonstrations (1981 : 30). Remarque exacte sans doute, mais qui demande à être précisée dans la mesure où la prise en compte de l'année commune suppose à son tour une moyenne établie sur des flux de plusieurs périodes et où l'intégration du temps dans l'analyse, comme le soulignait déjà avec justesse Ferdinando Galiani (1770, huitième dialogue), n'est en général pas opérée. L'analyse de Boisguilbert, fondée sur les anticipations des agents et un mécanisme stocks-flux qui leur est lié, échappe en grande partie aux critiques formulées plus tard par les adversaires de Quesnay.

13. Dernier courant d'interprétation : après Say, Walras et Keynes, voici poindre Marx à travers l'étude de J. Nagels (1970). Dans la lignée de l'interprétation générale du courant janséniste proposée par Lucien Goldmann en 1955¹⁸⁰, cet auteur tente en effet à la fois de situer Boisguilbert dans son contexte socio-économique et d'en saisir la spécificité comme penseur. Sur le premier point, il faut bien avouer que, selon les canons de l'interprétation Goldmannienne, Nagels a la partie belle : Boisguilbert constitue le type idéal du bourgeois anobli par la judicature et prétendûment freiné dans son ascension sociale par la politique de Louis XIII et Richelieu, puis de Mazarin, de Louis XIV et de Colbert (Nagels 1970 : 15 et 17 notamment). Sur le second point, l'accent est placé sur l'harmonie et la concordance des intérêts économiques des différentes classes sociales, reflétant par là « la volonté d'universalité de la bourgeoisie ascendante » (*ibid.* : 21).

Quand Boisguilbert parle d'harmonie [...], [il] dépeint le monde tel

180. Lucien Goldmann, *Le Dieu caché, étude sur la vision tragique dans les Pensées de Pascal et dans le théâtre de Racine* (1955). Pour une critique de la thèse défendue par Goldmann, on peut se reporter notamment à Mandrou (1957), Taveneaux (1965), Delumeau (1979).

qu'il devrait être. Au rebours, quand il se penche sur le monde tel qu'il est, tout est contradiction, lutte et violence [...]. Non seulement il a perçu l'existence des deux pôles opposés, « richesse » et « misère », mais il a encore compris que ces deux pôles sont indissociables [...]. C'est dire qu'il perçoit l'unité des contraires [...]. Il n'est nullement étonnant de trouver dans l'œuvre de Boisguilbert cette juxtaposition entre l'exigence idéaliste de l'harmonie sociale et économique et la conscience aiguë des antagonismes sociaux. C'est là l'expression objective des classes sociales freinées dans leur ascension par les rapports de production existant. (*ibid.* : 22)

Les deux aspects dégagés ne sont cependant pas compatibles : « nous sommes plutôt d'avis qu'il y a chez Boisguilbert une opposition nette entre le sociologue et l'économiste » (*ibid.* : 50). Sur la base d'un argument trop général de sociologie de la connaissance, Nagels en arrive donc à séparer deux aspects de la pensée de Boisguilbert sans tenter de les intégrer dans un ensemble théorique cohérent.

Les études marxistes ou marxiennes se multiplient par ailleurs qui tentent soit de rendre compte des propos de Marx sur Boisguilbert (Fernandez-Diaz : 1978 ; Cartelier : 1989 ; Dupuigrenet-Desroussilles : 1989), soit, d'un point de vue marxiste, de déceler chez Boisguilbert des traits d'analyse marxiste (Fernandès : 1989 ; Ivanciu : 1989) ou de placer Boisguilbert dans l'histoire de la pensée économique (Kuczynski : 1989 ; Nagels : 1989). C'est dans une optique voisine que se situe le propos de J. Cartelier (1976) qui tente d'interpréter la théorie de Boisguilbert à la lumière de la pensée classique : la conception des prix de proportion n'aurait rien à voir avec un équilibre général de type walrassien, l'utilité n'y jouerait aucun rôle. Il s'agirait là en réalité d'un système de prix de production auquel il ne manquerait que l'expression d'une règle de répartition du surproduit (Cartelier 1976 : 29-31).

Pour terminer¹⁸¹ cette brève revue de la littérature, on notera enfin la résurgence du « filon janséniste ». Après Cadet et Roberts, J. Hecht (1966)

181. On peut encore noter la reprise du thème monétaire (Herland 1981 : 106-112, situe Boisguilbert comme point de départ d'une lignée qui aboutit à Keynes en passant par Proudhon et Gesell), ainsi que de celui de l'État (Rosanvallon, 1982). Enfin, une nouvelle synthèse est fournie par Jacques Wolff (1973, chapitre VII) et par T.W. Hutchison (1988).

insiste sur la passage de Boisguilbert aux Petites Écoles de Port-Royal. Parallèlement, l'intérêt pour la pensée politique, sociale et économique des auteurs jansénistes est ravivé par la publication de l'étude de L. Goldman (1955), de celle de L. Rothkrug (1965) et d'une série d'ouvrages de R. Taveneaux (1965, 1973, 1977). On a vu l'application théorique faite par Nagels. Dans la perspective de Rothkrug et Taveneaux, qui remet à l'honneur les textes de P. Nicole, se situent les études de Keohane (1980), Faccarello (1984), Perrot (1989).

Références bibliographiques

Les œuvres de Boisguilbert et sa correspondance

Les œuvres de Boisguilbert sont citées dans l'édition de l'INED, *Pierre de Boisguilbert ou la naissance de l'économie politique*, 1966 – deux volumes à pagination continue – publiée par Jacqueline Hecht (voir Hecht : 1966c). Le premier volume contient quelques études sur Boisguilbert – dont une biographie de l'auteur par J. Hecht –, la correspondance de Boisguilbert et quelques brefs mémoires ou pamphlets. Le second volume contient toutes les autres œuvres de l'auteur.

- BOISGUILBERT, Pierre LE PESANT de (1691-1714). Correspondance : lettres, mémoires et placets adressés aux contrôleurs généraux, vol. 1, 245-478.
- (1691a). Mémoire pour faciliter et avancer la levée d'un grand nombre de charges qui sont aux parties casuelles, vol. 1, 249-253.
 - (1691b). Second mémoire : sur les aides, vol. 1, 253-255.
 - (1695). *Le Détail de la France. La cause de la diminution de ses biens, et la facilité du remède, en fournissant en un mois tout l'argent dont le Roi a besoin, et enrichissant tout le monde*, vol. 2, 581-662.
 - (1700). Traité sur la dîme royale, vol. 1, 270-274.
 - (1703a). Maximes ou principes incontestables pour rétablir ou soutenir la France dans la conjoncture présente, vol. 1, 295-297.
 - (1703b). Supplément au Détail de la France, vol. 2, 1013-1020.
 - (1704a). Mémoire sur les aides, vol. 1, 346-351.

- (1704b). *Traité de la nature, culture, commerce et intérêt des grains, tant par rapport au public qu'à toutes les conditions d'un État. Divisé en deux parties. Dont la première fait voir que plus les grains sont à vil prix, plus les pauvres, surtout les ouvriers, sont misérables. Et la seconde, que plus il sort de blés d'un royaume, et plus il se garantit des funestes effets d'une extrême disette*, vol. 2, 827-878.
- (1704c). Mémoire qui fait voir que plus les blés sont à vil prix, plus les pauvres sont misérables, ainsi que les riches, qui seuls les font subsister ; et que plus il sort de grains du royaume, et plus on se garantit d'une cherté extraordinaire, vol. 2, 957- 962.
- (1704d). Causes de la rareté de l'argent et éclaircissement des mauvais raisonnements du public à cet égard, vol. 2, 965-971.
- (1705a). Mémoire qui fait voir la solidité [...] qui se trouve malgré l'opinion commune entre les riches et les pauvres, et que ce sera une grande opulence à ces premiers, ainsi qu'au Roi, de décharger les misérables, ainsi que leurs denrées, de la plupart des impôts, vol. 1, 364-371.
- (1705b). *Mémoire sur l'assiette de la taille et de la capitation*, vol. 2, 663-740.
- (1705c). *Factum de la France, contre les demandeurs en délai pour l'exécution du projet traité dans le "Détail de la France", ou le Nouvel ambassadeur arrivé du pays du peuple. Réflexions sur l'état de la France. Mémoire pour faire voir qu'on ne peut éviter la famine en France de temps en temps qu'en permettant l'enlèvement des blés hors du royaume, hors le temps de cherté*, vol. 2, 741-798.
- (1705d). Cause des désordres de la France, vol. 1, 372-378.
- (1705e). Remède infaillible à tous les désordres de la France, vol. 1, 382-389.
- (1705f). L'avantage de tous les peuples de la France est que tous les besoins du Roi, à quelques sommes qu'ils puissent monter, se prennent sur les tailles et sur la capitulation, vol. 1, 393- 395.
- (1705g). Le principe de toutes sortes d'impôt, quelque grand qu'il soit, est

- le revenu des peuples, vol. 1, 396-398.
- (1705h). Mémoire sur un projet pour rétablir la France, vol. 1, 400-401.
- (1705i). Mémoire : sur les blés et les liqueurs, vol. 1, 411-412.
- (1706). De la nécessité d'un traité de paix entre Paris et le royaume, vol. 2, 799-818.
- (1707a). *Factum de la France, ou Moyens très faciles de faire recevoir au Roi quatre-vingts millions par dessus la capitation, praticables par deux heures de travail de Messieurs les ministres, et un mois d'exécution de la part des peuples, sans congédier aucun fermier général ni particulier, [...] et l'on montre à même temps l'impossibilité de sortir autrement de la conjoncture présente*, vol. 1, 879-956.
- (1707b). *Dissertation de la nature des richesses, de l'argent et des tributs, où l'on découvre la fausse idée qui règne dans le monde à l'égard de ces trois articles*, vol. 2, 973-1012.
- (1707c). Traité du mérite et des lumières de ceux que l'on appelle gens habiles dans la finance, ou grands financiers, vol. 2, 819-826.

Autres références¹⁸²

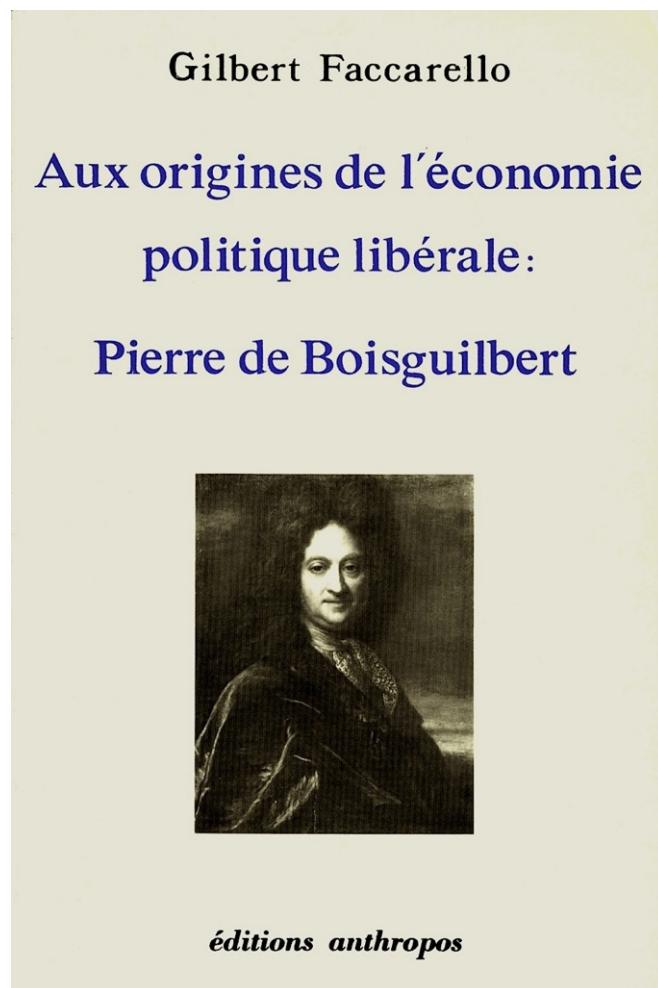
APPLEBY, Joyce Oldham (1978). *Economic Thought and Ideology in Seventeenth Century England*, Princeton : Princeton University Press.

ALLIX, Edgard (1911). Le physicisme des physiocrates, *Revue d'économie politique*, vol. 25.

ANDRÉ, Louis (1947). Introduction au *Testament Politique* de Richelieu, dans Richelieu, 1632-1638, 33 - 80.

BAST, Johann H. (1966). Boisguilbert et le mercantilisme, dans Hecht 1966c, vol. 1, 27-40.

182. Voir aussi Hecht, 1966b et 1989a.



Première édition : Éditions Anthropos, Paris, 1986.

BAUDELOT, Bernard (1938). *Un grand jurisconsulte du XVIIe siècle : Jean Domat*, Paris : Rousseau.

BAYARD, Françoise (1988). *Le monde des financiers au XVIIe siècle*, Paris : Flammarion.

BAYARD, Françoise, et Philippe GUINET (1991). *L'économie française aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle*, Gap : Ophrys.

BEAUSSANT, Philippe (1981). *Versailles Opéra*, Paris : Gallimard.

BÉRAUD, Alain, et Gilbert FACCARELLO (sous la direction de) (1992). *Nouvelle histoire de la pensée économique*, vol. 1 : *Des scolastiques aux classiques*, Paris : La Découverte.

BERGER, Guy (1981). Les origines du libéralisme : Pierre Nicole, *Commentaire*, n° 14, 275-284.

BERNARD-BECHARIES, Jean-François (1964). Boisguilbert : ses œuvres, sa réputation, sa théorie, *Revue d'histoire économique et sociale*, XLII(3), 313-344.

BERNSTEIN, Michel (1989). Sur la diffusion des œuvres de Boisguilbert et de Vauban de 1695 à 1713, dans Hecht, 1989c, 163-165.

BODIN, Jean (1568). *La réponse de maître Jean Bodin, avocat en la Cour, au paradoxe de Monsieur de Malestroit, touchant l'enchérissement de toutes choses, & le moyen d'y remédier*, Paris : Martin Le Jeune ; dans Le Branchu, 1934, vol. 1, 69-177.

— (1576). *Les Six Livres de la République*, édition de 1583, Paris : Jacques du Puis.

BODIN de SAINT-LAURENT, Jean (1907). *Les idées monétaires et commerciales de Jean Bodin*, Bordeaux : Cadoret.

BOILEAU, Nicolas (1966). *Oeuvres complètes*, Paris : Gallimard.

BOIREL, René (1982). *Le mécanisme*, Paris : Presses Universitaires de France.

BOISLISLE, Arthur de (1899). Boisguilbert et les contrôleurs généraux, annexe (IIe partie) au vol. XIV des *Mémoires de Saint-Simon*, Paris : Hachette, 573-599.

BOUTEROUE, Claude (1666). *Recherches curieuses des monnaies de France depuis le commencement de la monarchie*, Paris.

- BRAUDEL, Fernand, et Ernest LABROUSSE (sous la direction de) (1970). *Histoire économique et sociale de la France*, vol. 2 : 1660-1789, Paris : Presses Universitaires de France.
- BRAUER, Walter (1989). Boisguilbert dans la littérature allemande et suisse, dans Hecht, 1989c, 227-233.
- CABOURDIN, Guy, et Georges VIARD (1978). *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris : Armand Colin.
- CADET, Félix (1870). *Pierre de Boisguilbert, précurseur des Économistes*, Paris : Guillaumin.
- (1887). *L'éducation à Port-Royal*, Paris : Hachette.
- CARTELIER, Jean (1976). *Surproduit et reproduction*, Grenoble et Paris : Presses Universitaires de Grenoble et François Maspéro.
- (1989). Boisguilbert vu par Marx : brefs aperçus, dans Hecht, 1989c, 303-311.
- CHANTEUR, Janine (1973). L'idée de loi naturelle dans la République de Jean Bodin, dans Horst Denzer, 1973, 195-212.
- CHEDOZEAU, Bernard (1978). Nicole et la Grandeur, *Recherches sur le XVII^e siècle*, n° 2, Paris : CNRS, 102-108.
- CHEYMOL, Guy (1980). Tolérance et histoire à l'aube des Lumières, dans *L'histoire au XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence : Edisud, 203- 211.
- COGNET, Louis (1961). *Le Jansénisme*, Paris : Presses Universitaires de France.
- COLE, Charles Woolsey (1939). *Colbert and a Century of French Mercantilism*, New York : Columbia University Press.
- (1943). *French Mercantilism 1683-1700*, New York : Columbia University Press.

CROIX, Émeric de la (dit Émeric CRUCÉ) (1623). *Le Nouveau Cynée ou Discours des occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté de commerce par tout le monde*, Paris : Jacques Villery.

CURMOND, Henri (1900). *Le commerce des grains et l'école physiocratique*, Paris : Rousseau.

DAIRE, Eugène (1843). Notice historique à la réédition des œuvres de Bois-guilbert, dans *Économistes financiers du XVIIIe siècle*, Paris : Guillaumin.

DASCAL, Marcelo (1976). Language and Money : A Simile and its Meaning dans 17th Century Philosophy of Language, *Studia Leibnitiana*, vol. VIII, n° 2 : 187-218.

DAVANZATI, Bernardo (1588). *Leçon sur les monnaies, lue en 1588 devant l'Académie Florentine*, trad. fr. dans Le Branchu, 1934, vol. 2 : 217-242.

DELUMEAU, Jean (1971). *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, 2e éd., 1979, Paris : Presses Universitaires de France.

DENZER, Horst (sous la direction de) (1973). *Jean Bodin : Actes du Colloque international à Munich*, Munich : C.E. Beck.

DERATHÉ, Robert (1950). *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Paris : Presses Universitaires de France ; réimpression, Paris : Vrin, 1970.

— (1973). La place de Jean Bodin dans l'histoire des théories de la souveraineté, dans Horst Denzer, 1973, 245-260.

DE ROOVER, Raymond (1971). *La pensée économique des scolastiques : doctrines et méthodes*, Paris : Vrin, et Montréal : Institut d'Études Médiévales.

DESCARTES, René (1628-1650). *Oeuvres et Lettres*, Paris : Gallimard, 1953.

DESSERT, Daniel (1985). *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris : Fayard.

- DOCKÈS, Pierre (1969). *L'espace dans la pensée économique du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris : Flammarion.
- (1989). La théorie spatiale de Boisguilbert, dans Hecht, 1989c, 97-109.
- DOMAT, Jean (1689). *Traité des Lois*, dans Domat 1828-9, vol. 1, 1-75.
- (1689-1694). *Les lois civiles dans leur ordre naturel*, dans Domat 1828-9, vol. 1 et 2.
- (1697). *Le Droit Public, suite des Lois civiles dans leur ordre naturel*, dans Domat 1828-9, vol. 3.
- (1828-9). *Oeuvres Complètes*, Paris : Firmin Didot.
- DUBOIS, Auguste (1908). L'évolution de la notion de droit naturel antérieurement aux physiocrates, *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, vol. 1, 245-281.
- DUBOIS, Claude Gilbert (1977). *La conception de l'histoire en France au XVIe siècle (1560-1610)*, Paris : Nizet.
- DUBY, Georges, et Armand WALLON (sous la direction de) (1975). *Histoire de la France rurale*, vol. 2 : *L'âge classique (1340-1789)*, Paris : Le Seuil.
- DUMONT, Louis (1977). *Homo Aequalis, genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris : Gallimard.
- DUPÂQUIER, Jacques (1989). Boisguilbert et la population potentielle de la France, dans Hecht, 1989c, 193-200.
- DUPUIGRENET-DESROUSSILLES, Guy (1989). Boisguilbert, Sismondi et Marx, dans Hecht, 1989c, 295-301.
- DURANT, René (1922). *Essai sur les théories monétaires de Pierre de Boisguilbert*, Poitiers : Texier.
- EINAUDI, Luigi (1936). Teoria della moneta immaginaria nel tempo di Carromagno alla rivoluzione francese, *Rivista di storia economica*, n° 1 ; dans

Saggi bibliografici e storici intorno alle dottrine economiche, Rome : Edizioni di storia e letteratura, 1953, 229-265.

FACCARELLO, Gilbert (1984). Quelques réflexions sur l'équilibre économique chez P. de Boisguilbert, *Economia (Cahiers de l'ISMEA)*, n° 1, 35-62.

— (1984b). (sous la direction de) *Aspects de l'Économie Politique en France au XVIIIe siècle*, numéro spécial de *Oeconomia*, n° 1.

— (1992). Les fondements de l'économie politique libérale : Boisguilbert, dans A. Béraud et G. Faccarello, 1992, 154-175.

FACCARELLO, Gilbert, Jacqueline HECHT et Peter GROENEWEGEN (1996). *Pierre Le Pesant de Boisguilbert und sein "Le Détail de la France"*, Düsseldorf : Verlag Wirtschaft und Finanzen, 1996.

FÉNELON, François de PONS de SALIGNAC de la MOTTE (1699). *Les Aventures de Télémaque*, Paris : Garnier-Flammarion, 1968.

— (1920). *Écrits et lettres politiques*, Paris.

FERNANDÈS, Santiago (1989). La dialectique de l'équilibre chez Boisguilbert et chez Marx, dans Hecht, 1989c, 313-330.

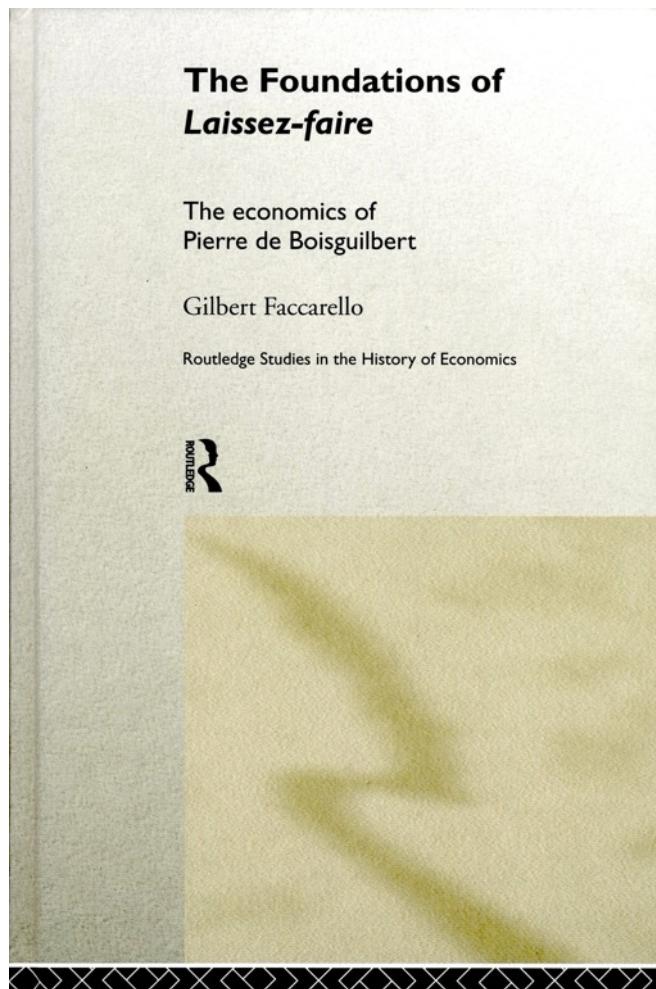
FERNANDEZ-DIAZ, Osvaldo (1976). La pensée de Marx et le XVIIe siècle, *Recherches sur le XVIIe siècle*, n° 1, CNRS, Paris, 151-166.

— (1978). Marx et Boisguilbert, *Recherches sur le XVIIe siècle*, n° 2, CNRS, Paris, 149-157.

FÉRY, Jean (1966). Le système fiscal et monétaire de Boisguilbert, dans Hecht, 1966c, 53-69.

FONTENELLE, Bernard LE BOVIER de (1686). *Entretiens sur la pluralité des mondes habités*, 2e éd. 1687, Paris : Les Éditions de la Nouvelle France, 1945.

FORBONNAIS, François VÉRON de (1767). *Principes et observations œconomiques*, Amsterdam.



Deuxième édition : Routledge, Londres, 1999.

FROTTIER de la MESSELIÈRE, Maurice (1903). *Boisguilbert et la liberté du commerce des grains*, Paris : Larose.

GALIANI, Ferdinando (1770). *Dialogues sur le commerce des blés*, Paris : Fayard, 1984.

GIACOMETTI, Jacques (1984). Langage et monnaie chez Locke et Turgot, *Oeconomia*, n° 1, 119-137.

— (1985). Physique et métaphysique dans l'ordre naturel et le Tableau économique des Physiocrates, *Oeconomia*, n° 3, 173-196.

- GOLDMANN, Lucien (1955). *Le Dieu caché. Étude sur la vision tragique dans les Pensées de Pascal et dans le théâtre de Racine*, Paris : Gallimard.
- GOUBERT, Pierre (1966). *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris : Fayard ; nouvelle éd. 1977.
- (1969). *L'ancien régime : la société*, Paris : Armand Colin.
- (1973). *L'ancien régime : les pouvoirs*, Paris : Armand Colin.
- (1977). Vingt ans après, introduction à la nouvelle éd. de Goubert, 1966, 11-38.
- (1982). *La vie quotidienne des paysans français au XVIIe siècle*, Paris : Hachette.
- GOUBERT, Pierre, et Daniel ROCHE (1991). *Les Français et l'Ancien Régime*, vol. 1 : *La Société et l'État* ; vol. 2 : *Culture et société*. Paris : Armand Colin.
- GOUHIER, Henri (1977). *Fénelon philosophe*, Paris : Vrin.
- (1978). *Cartésianisme et Augustinisme au XVIIe siècle*, Paris : Vrin.
- GRAMONT, Scipion de (1620). *Le Denier Royal. Traité curieux de l'or et de l'argent*, Paris : Toussaint du Bray.
- GRAY, Alexander (1934-1937). Compte-rendu du livre de Roberts, 1935, *Economic History*, supplément à *The Economic Journal*, vol. 3, 501 - 503.
- GUGGENHEIM, Thomas (1978). *Les théories monétaires préclassiques*, Genève : Droz.
- HARSIN, Paul (1928). *Les doctrines monétaires et financières en France du XVIe siècle au XVIIe siècle*, Paris : Félix Alcan.
- (1933). *Crédit public et banque d'État en France du XVIe au XVIIIe siècles*, Paris : Droz.
- HAUSER, Henri (1906). La controverse sur les monnaies de 1566 à 1578, *Bulletin du comité des travaux historiques, section des sciences économiques et*

- sociales, congrès des sociétés savantes de 1905*, Paris : Imprimerie Nationale, 10-31.
- (1932). Introduction à *La Réponse de Jean Bodin à M. de Malestroit*, Paris : Armand Colin, V-LXXVII.
- (1944). *La pensée et l'action économiques du Cardinal de Richelieu*, Paris : Presses Universitaires de France.
- HECHT, Jacqueline (1966a). La vie de Pierre Le Pesant, seigneur de Boisguilbert, dans Hecht, 1966c, vol. 1, 121-244.
- (1966b). Bibliographie commentée des principaux ouvrages et articles concernant Boisguilbert, dans Hecht, 1966c, vol. 1, 507-579.
- (sous la direction de) (1966c). *Pierre de Boisguilbert, ou la naissance de l'économie politique*, Paris : INED.
- (1989a). Boisguilbert : nouveaux travaux, nouvelles approches. Complément bibliographique, dans Hecht 1989c, 441-517.
- (1989b). Pour une interprétation psychanalytique de Boisguilbert, dans Hecht 1989c, 331-345.
- (sous la direction de) (1989c). *Boisguilbert parmi nous*, actes du Colloque international de Rouen, Paris : INED.
- HECKSCHER, Eli F. (1931). *Mercantilism*, trad. anglaise, 1935, 2e éd. revue, Londres : Allen & Unwin, 1955 ; réimpression, avec une nouvelle introduction par Lars Magnusson, London : Routledge, 1994.
- HERLAND, Michel (1981). *Keynes*, Paris : UGE-10/18.
- HIRSCHMAN, Albert O. (1977). *The passions and the interests : Political arguments for capitalism before its triumph*, Princeton University Press ; trad. fr., Paris : Presses Universitaires de France, 1980.
- (1982). Rival interpretations of market society : civilizing, destructive or feeble ?, *Journal of Economic Literature*, XX(4), 1463-1484.
- HONT, Istvan, et Michael IGNATIEFF (sous la direction de) (1983). *Wealth*

and Virtue : The Shaping of Political Economy in the Scottish Enlightenment, Cambridge : Cambridge University Press.

HORN, Ignace Einhorn (1867). *L'économie politique avant les physiocrates*, Paris : Guillaumin.

HORNE, Thomas A. (1978). *The Social Thought of Bernard Mandeville : Virtue and Commerce in Early Eighteenth Century England*, London : MacMillan.

HUPPERT, George (1977). *Bourgeois et gentilhomme : la réussite sociale en France au XVIe siècle*, Chicago : University of Chicago Press ; trad. fr., Paris : Flammarion, 1983.

HUTCHISON, Terence W. (1988). *Before Adam Smith : The Emergence of Political Economy, 1662-1776*, Oxford : Basil Blackwell.

IVANCIU, Nocolae-Vâleanu (1989). La théorie de la valeur-travail dans l'œuvre de Pierre de Boisguilbert, dans Hecht, 1989c, 83-91.

JAMES, Edward Donald (1972). *Pierre Nicole, Jansenist and Humanist : A Study of his Thought*, La Haye : Martinus Nijhoff.

JOUANNA, Arlette (1977). *Ordre social mythes et hiérarchies dans la France du XVIe siècle*, Paris : Hachette.

KEOHANE, Nannerl O. (1980). *Philosophy and the State in France : the Renaissance to the Enlightenment*, Princeton University Press.

KOLM, Serge-Christophe (1981). Efficacité et altruisme : les sophismes de Mandeville, Smith et Pareto, *Revue économique*, 32(1), 5-29.

KOYRÉ, Alexandre (1966). *Études d'histoire de la pensée scientifique*, Paris : Presses Universitaires de France ; réimpression, Paris : Gallimard, 1973.

KUBOTA, Akiteru (1966). La théorie des prix proportionnels et de l'équilibre chez Boisguilbert, dans Hecht, 1966c, vol. 1, 71 - 84.

- KUCZYNSKI, Marguerite (1989). Quelques points de comparaison entre Bois-guilbert et Quesnay, dans Hecht, 1989c, 275-284.
- LAPIDUS, André (1986). *Le Détour de Valeur*, Paris : Économica.
- LA ROCHEFOUCAULD, François VI de (1678). *Réflexions ou sentences et maximes morales*, cinquième édition, dans La Rochefoucauld, *Oeuvres complètes*, Paris : Gallimard, 1964.
- LAVALLEY, Paul (1903). *L'œuvre économique de Antoine de Montchrétien*, Caen : Adeline.
- LAW, John (1934). *Oeuvres complètes*, publiées par Paul Harsin, Paris : Sirey.
- LE BRANCHU, Jean-Yves (1934). *Écrits notables sur la monnaie*, de Copernic à Davanzati, Paris : Félix Alcan.
- LEDUC, Michel (1960). “les mécanismes du multiplicateur chez les néomercantilistes de langue française du XVIIIe siècle”, *Revue d'économie politique*, LXX(2), 229-247.
- LENOBLE, Robert (1969). *Esquisse d'une histoire de l'idée de nature*, Paris : Albin Michel.
- LOCKE, John (1690). *Deuxième traité du gouvernement civil*, trad. fr., Paris : Vrin, 1977.
- LUTFALLA, Michel (1981). *Aux origines de la pensée économique*, Paris : Economica.
- MANDROU, Robert (1957). Tragique XVIIe siècle, *Annales ESC*, XII(2), 305-313.
— (1973). *Des humanistes aux hommes de science*, Paris : Le Seuil.
— (1974). *La France aux XVIIe et XVIIIe siècle*, 3e éd. revue, Paris : Presses Universitaires de France.

— (1977). *L'Europe "Absolutiste" : raison et raison d'État, 1649-1775*, Paris : Fayard.

MARION, Marcel (1923). *Dictionnaire des institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris : Picard, 1979.

MARROU, Henri-Irénée (1955). *Saint Augustin et l'augustinisme*, Paris : Le Seuil.

MARTIN, Germain (1909). La monnaie et le crédit privé en France aux XVIe et XVIIe siècles : les faits et les théories (1550-1664), *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, vol. 2, 16-40.

MARX, Karl (1859). *Contribution à la critique de l'économie politique*, trad. fr., Paris : Éditions Sociales.

MASPETIOL, Roland (1960). Jean Domat : une doctrine de la loi et du droit public, *Estudios Jurídico-Sociales*, 707-714.

MATTEUCCI, Nicola (1959). *Jean Domat : un magistrato giansenista*, Bologna : Il Mulino.

MCDONALD, Stephen L. (1955). Boisguilbert, théoricien précurseur de la demande globale, *Revue économique*, n° 5, 789-795.

— (1966). Aspects modernes des théories de Boisguilbert, dans Hecht, 1966c, vol. 1, 101-119.

MESNARD, Jean (1976). *Les pensées de Pascal*, Paris : SEDES.

MESNARD, Pierre (1969). *L'essor de la philosophie politique au XVIe siècle*, 3e éd., Paris : Vrin.

MÉTHIVIER, Hubert (1981). *L'ancien régime en France*, Paris : Presses Universitaires de France.

MICHELET, Jules (1862). *Histoire de France au XVIIe siècle* (vol. XIV), Paris : Chamerot.

- MIRABEAU, Victor RIQUETI de (1758-1759). Notes inédites sur Boisguilbert, texte édité par Georges Weulersse, *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, vol. 3, 1910, 113-151.
- MOLINIER, Jean (1958). *Les métamorphoses d'une théorie économique : le revenu national chez Boisguilbert, Quesnay et J.-B. Say*, Paris : Armand Colin.
- (1966). L'analyse globale de Boisguilbert, ou l'ébauche du Tableau économique, dans Hecht, 1966c, vol. 1, 85-99.
- MONNIER, Louis (1974). Étude du système monétaire en France de 1568 à 1578, dans *Actes du colloque : L'amiral de Coligny et son temps, Société de l'histoire du protestantisme français*, Paris, 651-705.
- MONTERLANT, Henry de (1954). *Port Royal, et Notes de théâtre*, nouvelle éd., Paris : Gallimard, 1981.
- MOUSNIER, Roland (1951-1952). Les idées politiques de Fénelon, *XVIIe siècle* : 190-206 ; dans Mousnier 1970, 77-92.
- (1955). L'opposition politique bourgeoise à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle : l'œuvre de Louis Turquet de Mayerne, *Revue historique*, vol. 79, n° 213, 1-20 ; dans Mousnier 1970, 57-75.
- (1955b). Comment les Français du XVIIe siècle voyaient la constitution, *XVIIe siècle*, n° 25-26 ; dans Mousnier 1970, 43.56.
- (1970). *La plume, la fauille et le marteau*, Paris : Presses Universitaires de France.
- MURPHY, Antoin (1986). *Richard Cantillon : Entrepreneur and Economist*, Oxford : Clarendon Press.
- (1997). *John Law : Economic Theorist and Policy-maker*, Oxford : Oxford University Press.
- MYERS, Milton (1983). *The Soul of Modern Economic Man : Ideas of Self Interest (Thomas Hobbes to Adam Smith)*, Chicago : University of Chicago Press.

- NAGELS, Jacques (1970). *Genèse, contenu et prolongements de la notion de reproduction du capital selon Karl Marx, Boisguilbert, Quesnay, Léontief*, Bruxelles : Éditions de l'Institut de sociologie de l'Université libre de Bruxelles.
- (1989). Boisguilbert et quelques courants de la pensée économique, dans Hecht, 1989c, 285-294.
- NANCEY, Paul (1942). *Jean Bodin, économiste*, Bordeaux : Castéra.
- NICOLE, Pierre (1670). *De l'Éducation d'un Prince*, éd. revue, Paris, 1677 (vol. 2 des *Essais de Morale* à partir de 1671).
- (1671). *Essais de Morale*, vol. 1, La Haye : Adrian Moetjens, 8e éd., 1700.
- (1675). *Essais de Morale*, vol. 3, La Haye : Adrian Moetjens, éd. revue, 1700.
- NIDERST, Alain (1972). *Fontenelle à la recherche de lui-même*, 1657-1702, Paris : Nizet.
- NOURRISSON, Paul (1939). *Un ami de Pascal : Jean Domat*, Paris : Sirey.
- PARIENTE, Jean-Claude (1985). *L'analyse du langage à Port-Royal*, Paris : Éditions de Minuit.
- PASCAL, Blaise (1660). Trois discours sur la condition des grands, dans Pascal 1963, 366-368.
- (sans date). Écrits sur la grâce, dans Pascal 1963, 310-348.
- (sans date). Pensées (édition Lafuma), dans Pascal 1963, 493-649.
- (1963). *Oeuvres Complètes*, Paris : Le Seuil.
- PERROT, Jean-Claude (1989). Portrait des agents économiques dans l'œuvre de Boisguilbert, dans Hecht, 1989c, 141-156.
- PICARD, Roger (1912). Les mutations des monnaies et la doctrine économique en France du XVI^e siècle à la Révolution, *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, vol. 5, 343-367.

- POULLAIN, Henri (1621). *Traités des monnaies, par un conseiller d'État, suivi d'un glossaire de monnaie*, Paris.
- RACINE, Jean (1666). La querelle des "Imaginaires", dans Racine 1962, 307-314.
- (1697). Abrégé de l'histoire de Port Royal, dans Racine 1962, 315-367.
- (1962). *Oeuvres Complètes*, Paris : Le Seuil.
- RAYMOND, Marcel (1957). Du jansénisme à la morale de l'intérêt, *Mercure de France*, 238-255.
- RAYNAUD, Barthélémy (1905). Les discussions sur l'ordre naturel au XVIII^e siècle de l'école du droit naturel aux physiocrates par Cumberland, *Revue d'économie politique*, 19(4), 231-238, et 19(6), 354-373.
- RICHELIEU, Jean Armand du Plessis, cardinal de (1632-1638). *Testament Politique*, édité par Louis André, Paris : Robert Laffont, 1947.
- RICHET, Denis (1969). Autour des origines lointaines de la Révolution française : Élites et Despotisme, *Annales ESC*, XXIV(1), 1-23.
- (1973). *La France moderne : l'esprit des institutions*, Paris : Flammarion ; nouvelle éd., 1980.
- RIESE, Walther (1965). *La théorie des passions à la lumière de la pensée médicale du XVII^e siècle*, Bale & New York : Karger.
- ROBERTS, Hazel VAN DYKE (1935). *Boisguilbert, Economist of the reign of Louis XIV*, New York : Columbia University Press.
- RODIS-LEWIS, Geneviève (1951). Augustinisme et cartésianisme à Port-Royal : Du Vaucel critique de Descartes, dans E.J. Dijksterhuis *et alii, Descartes et le cartésianisme hollandais*, Paris and Amsterdam : Presses Universitaires de France et Éditions Françaises d'Amsterdam, 131-182.
- (1971). *L'Oeuvre de Descartes*, Paris : Vrin.

ROSANVALLON, Pierre (1982). Boisguilbert et la genèse de l'État moderne, *Esprit*, janvier, 32-52.

ROTHKRUG, Lionel (1965). *Opposition to Louis XIV : the Political and Social Origin of the French Enlightenment*, Princeton : Princeton University Press.

SAINT-SIMON, Louis de ROUVOY de (1691-1721). *Mémoires*, Paris : Éditions Ramsey, 1977-1979.

SAINTE-BEUVÉ, Charles Augustin (1840-59). *Port-Royal*, Paris : Gallimard, 1952-55.

SALLERON, Louis (1966). Boisguilbert précurseur des physiocrates, dans Hecht, 1966c, vol. 1, 41-52.

SAY, Jean-Baptiste (sans date). Erreurs où peuvent tomber les bons auteurs qui ne savent pas l'économie politique, dans Say, *Oeuvres Diverses*, Paris : Guillaumin, 1848, 342-354.

SCHATZ, Albert, et Robert CAILLEMER (1906). Le mercantilisme libéral à la fin du XVIIe siècle : les idées économiques et politiques de M. de Belesbat, *Revue d'économie politique*, vol. 20, 29-70, 387-396, 559-574, 630-642, 791-816.

SCHUMPETER, Joseph Alois (1954). *History of Economic Analysis*, Oxford University Press, trad. fr., Paris : Gallimard, 1983.

SENAULT, Jean-François (1641). *De l'usage des passions*, Paris : Fayard, 1987.

SPENGLER, Joseph J. (1942). *French Predecessors of Malthus, a Study in Eighteenth-Century Wage and Population Theory*, Durham : Duke University Press.

— (1966). Les théories économiques de Boisguilbert comparées à celles des réformateurs de son temps, dans Hecht 1966c, vol. 1, 1-26 ; version abrégée : Boisguilbert's economic views *vis-à-vis* those of contemporary réformateurs, *History of Political Economy*, 16(1), 1984, 69-88.

- SPIEGEL, Henry William (1975). A note on the equilibrium concept in the history of economics, *Économie appliquée*, XXVIII(4), 609-616.
- STEINER, Philippe (1998). *La science nouvelle de l'économie politique*, Paris : Presses Universitaires de France.
- TALBOT, Albert (1903). *Les théories de Boisguilbert et leur place dans l'histoire des doctrines économiques*, Paris : Rousseau.
- TANS, J.A.G. (1956). Les idées politiques des jansénistes, *Neophilologus*, janvier, 1-18.
- TAVENEAUX, René (1965). *Jansénisme et politique*, Paris : Armand Colin.
- (1973). *La vie quotidienne des jansénistes aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris : Hachette.
- (1977). *Jansénisme et prêt à intérêt*, Paris : Vrin.
- THUAU, Étienne (1966). *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Athènes.
- TUCK, Richard (1979). *Natural Right Theories : Their Origin and Development*, Cambridge : Cambridge University Press.
- TURGOT, Anne-Robert-Jacques (1913-23). *Oeuvres de Turgot et documents le concernant*, avec biographie et notes par Gustave Schelle, Paris : Félix Alcan.
- VAUBAN Sébastien LE PRÊTRE de (1707). *Projet d'une dîme royale*, Paris : Félix Alcan, 1933.
- VIGNES, Jean-Baptiste Maurice (1909). *Histoire des doctrines sur l'impôt en France. Les origines et les destinées de la Dîme Royale de Vauban*, Paris : Giard et Brière ; nouvelle éd., Paris-Padoue : LGDJ and CEDAM., 1961.
- VINER, Jacob (1953). Introduction à *A Letter to Dion* (1732) de Bernard de Mandeville, Augustan Reprint Society Publication 41, 1-15 ; dans Viner, *The Long View and the Short*, Glencoe : The Free Press, 1958, 332-342.

- (1972). *The Role of Providence in the Social Order. An Essay in Intellectual History*, Philadelphie : The American Philosophical Society.
- (1978). Religious thought and economic society : four chapters of an unfinished work, *History of Political Economy*, 10(1).
- VOELTZEL, René-Frédéric (1936). *Jean Domat (1625-1696)*, Paris : Sirey.
- VOLTAIRE, François-Marie AROUET, dit (1877-1879). *Oeuvres complètes*, Paris : Garnier (vol. 10, 14, 19, 25 et 29).
- (1973-1975). *Correspondance*, vol. 110, 112 et 127, Oxford : The Voltaire Foundation.
- VV.AA. (1694). *Dictionnaire de l'Académie Française*, Paris : Coignard.
- WEULERSSE, Georges (1910). *Le mouvement physiocratique en France de 1756 à 1770*. Paris : Alcan.
- (1922). Sully et Colbert jugés par les physiocrates, *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. X, n° 2, 234-251.
- (1950). *La physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker (1774-1781)*, Paris : Presses Universitaires de France.
- (1959). *La physiocratie à la fin du règne de Louis XV (1770-1774)*, Paris : Presses Universitaires de France.
- WOLFE, Martin (1968). Jean Bodin on taxes : the sovereignty-taxes paradox, *Political Science Quarterly*, LXXXIII(2), 268-284.
- WOLFF, Jacques (1973). *Les grandes œuvres économiques*, vol. 1 : *De Xénophon à Adam Smith*, Paris : Cujas.